

À la vitesse de la vie

Rogers Communications Inc.
Rapport annuel 2016



La vitesse à laquelle la vie se déroule n'a jamais été aussi rapide, autant à la maison qu'à l'échelle du pays et dans le monde entier.



À propos de Rogers

Rogers est une société canadienne diversifiée qui est un chef de file dans l'industrie des communications et des médias, et dont l'objectif consiste à offrir une excellente expérience à ses clients jour après jour.

Nous sommes le plus important fournisseur de services de communications sans fil au Canada, et l'un des plus importants fournisseurs canadiens de services de télévision par câble, d'Internet haute vitesse, de technologies de l'information et de téléphonie destinés au grand public et aux entreprises. Par l'intermédiaire de Rogers Media, nous exerçons des activités dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion, des sports, du magasinage télévisé et en ligne, des magazines et des médias numériques.

Nos actions sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles RCI.A et RCI.B, et à la bourse de New York (NYSE) sous le symbole RCI.

Page 3

Être à la hauteur
de notre stratégie
en 2016

Page 4

Résultats financiers
et opérationnels
de 2016

Page 5

Survol des
secteurs

Pages 7-15

Lettre du chef
de la direction

Page 15

L'avenir

Pages 16-17

Gouvernance
d'entreprise

Page 18

Hauts
dirigeants

Page 19

Administrateurs

Pages 20-21

Responsabilité
sociale d'entreprise

Page 22

Notre vision
et nos valeurs

Page 23

Rapport
financier 2016

Page 170

Renseignements
à l'intention des
actionnaires



Être à la hauteur de notre stratégie en 2016

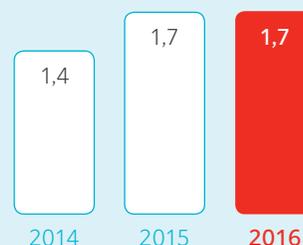
Total des produits
(en milliards de dollars)



Résultat
d'exploitation ajusté
(en milliards de dollars)

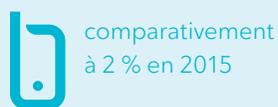


Flux de trésorerie
disponibles
(en milliards de dollars)



5 %

croissance des
produits tirés des
services de Sans-fil



4 pdb

diminution du taux
d'attrition des services
facturés de Sans-fil



286 k

ajouts nets aux
services facturés
de Sans-fil



11 %

croissance des produits
tirés des services
d'accès Internet



97 k

ajouts aux
services
d'accès Internet



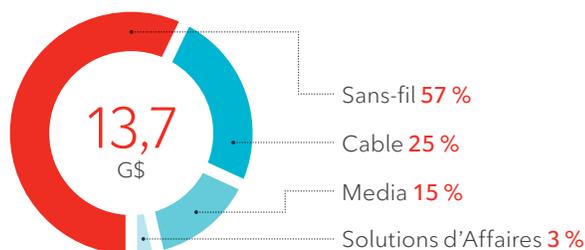
56 %

augmentation
des opérations
libre-service

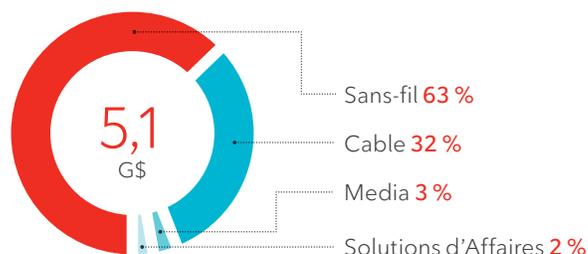


Résultats financiers et opérationnels de 2016

Total des produits



Résultat d'exploitation ajusté



PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action, non audité)

| | 2016 | Exercices clos les 31 décembre 2015 | Variation en % |
|---|---------|-------------------------------------|----------------|
| Total des produits | 13 702 | 13 414 | 2 |
| Total des produits tirés des services ¹ | 13 027 | 12 649 | 3 |
| Résultat d'exploitation ajusté ² | 5 092 | 5 032 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée ² | 37,2 % | 37,5 % | (0,3) pt |
| Bénéfice net ³ | 835 | 1 342 | (38) |
| Résultat net ajusté ^{2,3} | 1 481 | 1 479 | - |
| Bénéfice de base par action ³ | 1,62 \$ | 2,61 \$ | (38) |
| Résultat par action de base ajusté ^{2,3} | 2,88 \$ | 2,87 \$ | - |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 2 352 | 2 440 | (4) |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | 3 957 | 3 747 | 6 |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 1 705 | 1 676 | 2 |
| Dividende annualisé par action à la clôture de l'exercice | 1,92 \$ | 1,92 \$ | - |

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Aux 31 décembre et pour les exercices clos les 31 décembre

| | 2016 | 2015 | Variation |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'abonnés (en milliers)¹ | | | |
| Ajouts nets - services facturés de Sans-fil | 286 | 106 | 180 |
| Ajouts nets - services prépayés de Sans-fil | 111 | 75 | 36 |
| Ajouts nets - services Internet | 97 | 37 | 60 |
| Réductions nettes - services de télévision | (76) | (128) | 52 |
| Ajouts nets (réductions nettes) - services de téléphonie | 4 | (60) | 64 |
| Mesures additionnelles sur les services sans fil¹ | | | |
| Taux d'attrition des services facturés (mensuel) | 1,23 % | 1,27 % | (0,04) pt |
| PMPC des services facturés (mensuels) | 117,37 \$ | 110,74 \$ | 6,63 \$ |
| PMPA mixtes (mensuels) | 60,42 \$ | 59,71 \$ | 0,71 \$ |
| Ratios | | | |
| Intensité du capital ¹ | 17,2 % | 18,2 % | (1,0) pt |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ² | 58 % | 59 % | (1,0) pt |
| Rendement de l'actif ^{1,3} | 2,9 % | 4,6 % | (1,7) pt |
| Dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté ² | 3,0 | 3,1 | (0,1) |

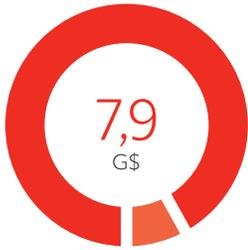
¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat d'exploitation ajusté, la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, le résultat net ajusté, le résultat par action de base ajusté, les flux de trésorerie disponibles, le ratio de distribution des dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles et le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne devraient pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Par suite des clarifications publiées par l'IASB relativement à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour un complément d'information.

Sans-fil

Produits de 2016



- Services 92 %
- Matériel 8 %

Cable et Solutions d'Affaires

Produits de 2016



- Télévision 41 %
- Internet 39 %
- Téléphonie 10 %
- Solutions d'Affaires 10 %

Media

Produits de 2016



- Sports 56 %
- Télédiffusion et radiodiffusion 22 %
- The Shopping Channel et autres 22 %

Le plus grand fournisseur de services au Canada



Service Internet Gigabit Élan



sur l'ensemble de notre réseau par câble en 2016

Chef de file des médias sportifs au Canada



pour la deuxième année consécutive

95 % de couverture LTE

en pourcentage de la population du Canada

4,2 millions

de foyers branchés, soit le plus grand réseau par câble à l'échelle de l'ON, du NB et de TN¹

Propriétaire du club de baseball Blue Jays de Toronto



Un chef de file canadien

dans les communications M2M et les applications IoO



Le plus grand fournisseur de services de télévision par câble au Canada

Exploite 51 stations radiophoniques et 25 canaux de télédiffusion



¹ Ontario, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador



Nos résultats de l'exercice 2016 reflètent une solide exécution de notre plan et la valeur inhérente de notre incomparable portefeuille d'actifs.

Construire pour le long terme



Alan D. Horn

Président du conseil et
président et chef
de la direction intérimaire

À tous les actionnaires,

En 2016, nous avons pris d'importantes mesures stratégiques visant à accroître à long terme la valeur pour les actionnaires, tout en engendrant d'excellents résultats.

Nous avons continué d'investir dans nos réseaux et nos employés afin d'offrir à nos clients une expérience qui se bonifie continuellement. Nos résultats de l'exercice 2016 reflètent une solide exécution de notre plan ainsi que la valeur inhérente de notre incomparable portefeuille d'actifs.

Nos résultats en fait d'ajouts d'abonnés et de fidélisation sont les meilleurs depuis des années, tandis que nos produits, notre résultat d'exploitation ajusté et nos flux de trésorerie disponibles ont tous affiché une augmentation, conformément aux cibles que nous nous étions fixées pour 2016. Le rendement pour les actionnaires, qui comprend des paiements de dividendes de 988 millions de dollars, s'est établi à 12,6 % pour l'exercice.

Nos résultats en fait d'ajouts d'abonnés sont les meilleurs des dernières années.

Résultats de 2016 par rapport aux objectifs ¹

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

| | Résultats réels de 2015 | Fourchettes prévisionnelles pour 2016 ³ | Résultats réels de 2016 | Réalisations |
|--|-------------------------|--|-------------------------|--------------|
| Objectifs consolidés | | | | |
| Produits | 13 414 | Augmentation de 1 % à 3 % | 13 702 2,1 % | ✓ |
| Résultat d'exploitation ajusté ² | 5 032 | Augmentation de 1 % à 3 % | 5 092 1,2 % | ✓ |
| Entrées d'immobilisations corporelles ³ | 2 440 | 2 300 à 2 400 | 2 352 n. s. | ✓ |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 1 676 | Augmentation de 1 % à 3 % | 1 705 1,7 % | ✓ |

¹ Le tableau présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées de l'ensemble de l'exercice 2016 fournies dans notre communiqué du 27 janvier 2016. Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent à des augmentations par rapport aux données réelles de 2015.

² Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprend les entrées d'immobilisations corporelles des secteurs Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires, Media et du siège social et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation du spectre.

✓ Objectif atteint

Nous avons retrouvé notre élan dans notre secteur le plus important, Sans-fil, en dépit d'une année marquée par une concurrence très vive. Nous avons augmenté notre part de marché cette année comparativement aux années précédentes, renforçant notre position en tant que principal fournisseur de services sans fil du Canada. Nous avons également attiré le nombre le plus élevé de nouveaux clients utilisant des services facturés de toute l'histoire de Rogers, tout en fidélisant un plus grand nombre de clients existants. Notre taux d'attrition des services facturés était à son plus faible depuis 2010.

Pour ce qui est du secteur Cable, Internet demeure le moteur de croissance de l'entreprise. La composition de nos produits continue d'évoluer vers les services à marge supérieure. Rogers offre les vitesses Internet grand public les plus rapides sur son marché. Par conséquent, nous avons déclaré une croissance des produits tirés d'Internet de 10 % ou plus en 2016, et nos offres de produits Internet Élan sont utilisés au sein d'un nombre sans cesse croissant de foyers canadiens.

Nos produits, notre résultat d'exploitation ajusté et nos flux de trésorerie disponibles ont tous affiché une augmentation, conformément aux cibles que nous nous étions fixées pour 2016.

Vers la fin de 2016, nous avons fait l'annonce de la création d'un partenariat stratégique à long terme avec Comcast afin d'offrir aux clients de Rogers une expérience vidéo hors pair en déployant la plateforme vidéo X1 entièrement par IP. Conséquemment, nous avons mis fin à notre initiative de télévision par IP à l'interne. Bien que l'incidence financière de cette décision ait été considérable, nous prévoyons offrir aux clients une expérience de télévision par IP éprouvée et modulable au début de 2018. Les clients bénéficieront également d'un flot continu des plus récentes innovations en matière de voix, de données, de vidéo, de domotique et autres dispositifs branchés à la maison. Entre-temps, les améliorations apportées à notre plateforme de services de télévision et le nouveau matériel installé chez les abonnés permettront à notre clientèle de tirer parti de la mise à niveau de notre réseau DOCSIS 3.1 effectuée en 2016.

Le secteur Media a également offert un contenu et des divertissements captivants cette année. Pour la deuxième année d'affilée, Sportsnet se classe au premier rang des marques de médias sportifs au Canada. Nous nous sommes engagés à passer de l'imprimé au numérique afin de nous adapter aux demandes changeantes de notre auditoire.



Nous avons retrouvé notre élan dans notre secteur le plus important, Sans-fil, en dépit d'une année marquée par une concurrence très vive.

Partout chez vous a révolutionné la façon dont nos clients utilisent leur téléphone intelligent lorsqu'ils voyagent.



Comme toujours, nos clients sont au centre de tout ce que nous faisons, notre priorité absolue étant de leur offrir les produits et les services qu'ils souhaitent et dont ils ont besoin pour faire en sorte que leur expérience client soit hors du commun. Cela dit, nous avons procédé, au cours de l'année, au lancement de plusieurs outils et d'offres visant à faciliter la vie de nos clients.

Entre autres, nous avons élargi le service en itinérance sans souci de Sans-fil, simplifié la facturation mobile et mis en service un outil qui permet aux familles de gérer leurs données sans fil en temps réel. Nous avons également lancé Rogers Unisson, qui offre les fonctions d'un système téléphonique de bureau classique sur de multiples dispositifs, permettant ainsi aux entreprises de devenir plus mobiles et rentables.

Nous reconnaissons que nos clients sont en quête de simplicité et de rapidité en matière de service client. Nous avons pris en considération leurs désirs en investissant dans une série d'options en libre-service, y compris un service de soutien par l'entremise des médias sociaux. Nous avons été la première entreprise de télécommunications du monde à lancer le soutien à la clientèle par l'intermédiaire de l'outil Messenger de Facebook; cette année, nous avons été parmi les premiers du monde à l'offrir aussi sur Twitter. Notre approche est bien accueillie par nos clients, comme le démontre l'augmentation de 56 % du nombre d'opérations en libre-service en 2016 comparativement à l'année précédente.

Rogers se démarque sans cesse en investissant dans son réseau afin d'offrir des services de réseau de pointe ultraperformants.

D'après le rapport annuel du commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications de 2015-2016, Rogers affiche un taux de 95 % de réduction des plaintes, affichant le meilleur résultat parmi les plus grands fournisseurs canadiens. Nous avons encore beaucoup à accomplir et sommes impatients d'en faire davantage pour nos clients en 2017, notamment de leur proposer d'autres options en libre-service et de nouvelles façons d'interagir avec nous numériquement.

Rogers se démarque sans cesse en investissant dans son réseau afin d'offrir des services de réseau de pointe ultraperformants. Aujourd'hui plus que jamais, le succès continu de notre entreprise en dépend. Le nombre moyen d'appareils branchés se chiffre aujourd'hui à plus de 10 par foyer. Nos clients consomment de plus en plus de contenu vidéo, y compris la télé 4K. Les clients requièrent plus de vitesse et plus de capacité, et cette exigence ne fera qu'augmenter au fil du temps. Nous sommes les mieux placés pour satisfaire ce besoin. Les clients peuvent compter sur Rogers pour continuer de vivre une expérience Internet et de vidéo de qualité supérieure.

Nos clients sont
au centre de tout
ce que nous faisons.

Nous offrons les vitesses les plus largement disponibles de notre marché.

Notre réseau de fibre coaxiale hybride nous permet de répondre efficacement aux demandes croissantes de nos clients. Dans notre territoire de desserte, 46 % de notre clientèle résidentielle abonnée aux services d'accès Internet bénéficie d'un forfait de 100 mégabits par seconde ou plus, soit une vitesse de deux fois supérieures à celle la plus largement disponible offerte par notre principal concurrent. En prévision des besoins futurs de nos clients, nous avons également lancé notre service Internet Gigabit Élan en utilisant la plus récente technologie DOCSIS 3.1 pour l'ensemble de notre clientèle de plus de quatre millions de foyers en 2016.

Grâce à nos investissements dans le réseau et le spectre sans fil, nous sommes en mesure d'offrir à nos clients la connectivité, la vitesse et la fiabilité auxquelles ils sont maintenant habitués et en droit de s'attendre. Nous avons élargi notre réseau sans fil LTE multibande, qui atteint maintenant 95 % de la population canadienne, et avons continué de déployer notre principal spectre de 700 MHz, qui couvre maintenant 91 % de la population canadienne.

Comme pour nos réseaux, nous sommes engagés à investir les sommes nécessaires dans nos employés afin de répondre aux besoins de nos clients. Notre objectif a toujours été d'attirer, de former et de fidéliser les meilleures personnes pour servir nos clients.

46 %
de notre
clientèle
résidentielle
abonnée
aux services
d'accès Internet
bénéficie d'un
forfait de
100 mégabits
par seconde
ou plus.

En 2016, nous avons investi davantage dans la formation et le perfectionnement de notre personnel. Nous avons mis en place un programme de leadership intensif à l'intention de 160 cadres, et nous prévoyons élargir ce programme afin d'y inclure 650 autres leaders. Cette année, nous élargirons également notre programme d'orientation auquel participera chacun de nos 1 400 employés de nos centres d'appel. Nos efforts pour faire en sorte que Rogers soit une entreprise où il fait bon travailler ont à nouveau été reconnus lorsque nous avons été nommés parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour la quatrième année consécutive.

Rogers a toujours été engagée à contribuer de façon substantielle aux collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons. Cette année, nous avons élargi notre programme « Branché sur le succès » à l'ensemble de notre réseau par câble. Le programme offre un accès Internet à prix abordable à plus de 150 000 familles à revenu modeste vivant dans des logements communautaires. Je vous invite à passer en revue la section portant sur la responsabilité sociale d'entreprise du présent rapport annuel pour en apprendre davantage sur nos engagements à cet égard.



Une autre performance inoubliable des *Toronto Blue Jays™* a contribué à faire de Sportsnet le chef de file des médias sportifs au Canada.

™ TORONTO BLUE JAYS, l'uniforme, toutes les marques et tous les dessins et modèles connexes ainsi que les photos des joueurs sont des marques de commerce de Rogers Blue Jays Baseball Partnership qui en détient également les droits d'auteur. Utilisés sous licence.

A woman in a blue and yellow top and dark pants is walking in a modern office hallway. The wall is covered in a large, stylized graphic of a tower, possibly the CN Tower, with a blue and yellow color scheme. The floor is made of light-colored wood. In the background, there are office desks and chairs.

Investir pour l'avenir

Nous avons l'intention de réaliser une croissance durable à long terme en tirant le maximum des possibilités que recèlent nos actifs existants.

Nos prévisions de 2017 se veulent le reflet d'une perspective de croissance plus forte.

Objectifs pour l'ensemble de l'exercice 2017¹

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

| | Résultats réels de 2016 | Fourchettes prévisionnelles pour 2017 ¹ |
|---|-------------------------|--|
| Objectifs consolidés | | |
| Produits | 13 702 | Augmentation de 3 % à 5 % |
| Résultat d'exploitation ajusté ² | 5 092 | Augmentation de 2 % à 4 % |
| Entrées d'immobilisations corporelles, montant net ³ | 2 352 | 2 250 à 2 350 |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 1 705 | Augmentation de 2 % à 4 % |

¹ Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent à des augmentations par rapport aux données réelles de l'ensemble de l'exercice 2016.

² Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprend les entrées d'immobilisations corporelles des secteurs Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires, Media et du siège social, déduction faite du produit de la sortie, mais ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation du spectre.

L'avenir

Nous amorçons l'année 2017 dans une excellente position financière, en jouissant notamment de titres de créance de bonne qualité avec une perspective stable. Nous prévoyons améliorer notre souplesse financière, rehausser notre façon de faire, réaliser des économies de coûts et bénéficier d'une hausse de la productivité à l'échelle de l'entreprise. Nous serons ainsi dans une position avantageuse pour transformer la croissance des produits en une rentabilité accrue et en flux de trésorerie disponibles. À ce titre, nos objectifs pour 2017 reflètent une perspective de croissance plus forte comparativement à nos réalisations de 2016.

Nous avons le plan qu'il faut et la force extraordinaire insufflée par nos 25 000 employés et une équipe de direction dévoués pour tirer parti de l'élan que nous avons créé. Comme toujours, nous avons l'intention de réaliser une croissance durable à long terme en tirant le maximum des possibilités que recèlent nos actifs existants.

Nous prévoyons améliorer notre souplesse financière, rehausser notre façon de faire, réaliser des économies de coûts et bénéficier d'une hausse de la productivité à l'échelle de l'entreprise.

Pour terminer, je souhaite remercier nos clients, nos employés et nos actionnaires pour l'appui qu'ils nous témoignent, ainsi que mes collègues membres du conseil pour leur gérance et l'orientation qu'ils fournissent à l'entreprise. Même si l'année 2017 se déroulera sans doute sous le signe d'une concurrence féroce, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour accroître à long terme la valeur pour tous nos actionnaires.



Alan D. Horn

Président du conseil et président et chef de la direction intérimaire

Gouvernance d'entreprise

Au 9 février 2017



« Rogers attache une grande importance aux pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise, et la structure du conseil vise à assurer que les administrateurs et la direction agissent au mieux des intérêts de l'ensemble des actionnaires de Rogers. Rogers bénéficie de la présence de représentants indépendants solides au sein du conseil qui apportent un nouvel éclairage à la surveillance et à la prise de décisions. »

Charles Sirois

Administrateur principal
Rogers Communications Inc.

Le conseil d'administration de Rogers Communications Inc. (le « conseil ») attache une grande importance à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Notre entreprise a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui fait en sorte que les structures et pratiques de gouvernance de Rogers méritent la confiance des marchés financiers publics.

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. dans l'intérêt des générations successives de la famille Rogers.

En tant que partie prenante importante, la famille Rogers est représentée au sein de notre conseil, qui bénéficie de son engagement de longue date à l'égard de la surveillance et de la création de valeur. Parallèlement, nous profitons de l'apport d'administrateurs indépendants qui sont des chefs d'entreprise nord-américains d'expérience.

Le conseil est d'avis que les systèmes de gouvernance et de gestion des risques de la Société sont efficaces et que les structures et les procédures appropriées sont en place.

La composition de notre conseil et la structure de ses divers comités sont présentées dans le tableau à la page suivante. De plus, nous rendons accessibles des renseignements détaillés sur nos structures et pratiques de gouvernance – y compris notre énoncé complet relatif aux pratiques de gouvernance

d'entreprise, notre code de déontologie, le mandat complet des comités et les notices biographiques des administrateurs – dans la rubrique Gouvernance d'entreprise à rogers.com/governance. Ce lien vous donnera accès à un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et à nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

Le comité d'audit et de risque examine les méthodes et pratiques comptables de la Société, l'intégrité des processus et procédures de communication de l'information financière de la Société, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Le comité vient également épauler le conseil dans sa surveillance de la conformité de la Société aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière; il évalue les systèmes de comptabilité et de contrôles financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail à la fois des auditeurs externes et internes. Le comité passe aussi en revue les politiques de gestion des risques et les processus qui y sont reliés afin de repérer les risques importants.

Le comité de gouvernance d'entreprise aide le conseil et lui soumet des recommandations afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriés pour lui permettre d'exercer ses responsabilités et de s'en acquitter. À cette fin, le comité de gouvernance d'entreprise aide le conseil à élaborer, à recommander et à établir des politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise, et il dirige le conseil dans son examen périodique de la performance du conseil et de ses comités.

| | Le conseil d'administration et ses comités | | | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Audit et risque | Gouvernance d'entreprise | Candidatures | Ressources humaines | Direction | Finances | Retraite |
| Alan D. Horn, CPA, CA | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Charles Sirois | | <input checked="" type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| C. William D. Birchall | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | |
| Bonnie R. Brooks | | | | <input type="checkbox"/> | | | |
| Robert K. Burgess | <input type="checkbox"/> | | | | | | |
| John H. Clappison, FCPA, FCA | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | | <input type="checkbox"/> |
| Philip B. Lind, CM | | | | | | | |
| John A. MacDonald | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| Isabelle Marcoux | | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| L'hon. David R. Peterson, C.P., C.R. | | | <input type="checkbox"/> | | | | <input type="checkbox"/> |
| Edward S. Rogers | | | <input checked="" type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Loretta A. Rogers | | | | | | | |
| Martha L. Rogers | | | | | | | |
| Melinda M. Rogers | | | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Le comité des candidatures désigne les candidats potentiels au poste d'administrateur aux fins d'élection par les actionnaires et aux fins de nomination par le conseil, et recommande également des candidats pour chaque comité du conseil, y compris le président de chaque comité.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Le comité est chargé de recommander la rémunération des membres de la haute direction et d'assurer la surveillance de la planification de la relève des cadres dirigeants.

Le comité de direction aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans l'intervalle entre les réunions du conseil, y compris agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier des questions concernant la Société pouvant survenir de temps à autre.

Le comité des finances examine les questions relatives aux stratégies d'investissement de la Société et à la structure générale des emprunts et capitaux propres et en fait rapport au conseil.

Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine leurs provisions et le rendement de leurs placements.

Pratiques de bonne gouvernance de Rogers

Séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil¹

Administrateur principal indépendant

Politiques et chartes officielles en matière de gouvernance

Code de déontologie et ligne de dénonciation

Lignes directrices sur les actions détenues par les administrateurs

Discussions à huis clos du conseil et des comités

Examens annuels de la performance du conseil et des comités

Réunions du comité d'audit et de risque avec des auditeurs internes et externes

Programme d'orientation offert aux nouveaux administrateurs

Séances de formation du conseil

Pouvoir des comités de retenir les services de conseillers indépendants

Normes régissant les relations importantes des administrateurs

¹ En raison du départ de notre ancien chef de la direction, les rôles de chef de la direction et de président du conseil par intérim ne sont actuellement pas distincts. Les rôles de chef de la direction et de président du conseil seront de nouveau distincts dès l'entrée en fonction de notre nouveau chef de la direction chez Rogers.



Pour obtenir une description complète de la structure et des pratiques de gouvernance de Rogers, ainsi que des exemplaires de notre notice annuelle et de notre circulaire de sollicitation de procurations, veuillez consulter rogers.com/investors

Hauts dirigeants



Pour obtenir des renseignements biographiques détaillés sur les hauts dirigeants de Rogers, consultez rogers.com/investors

1 **Alan D. Horn, CPA, CA**
Président et chef
de la direction intérimaire

2 **Bob Berner**
Chef de la direction
de la Technologie

3 **Frank Boulben**
Chef de la direction
de la Stratégie

4 **Rick Brace**
Président, segment Media

5 **Dale Hooper**
Chef de la direction,
Marques

6 **Nitin Kawale**
Président,
segment Affaires

7 **Deepak Khandelwal**
Chef de la direction
de l'Expérience client

8 **David Miller**
Chef de la direction
des Affaires juridiques et secrétaire

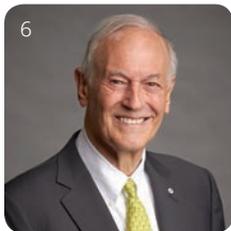
9 **Jim Reid**
Chef de la direction
des Ressources humaines

10 **Anthony Staffieri, FCPA, FCA**
Chef de la direction des Finances

11 **Jamie Williams**
Chef de la direction de l'Information

12 **Dirk Woessner**
Président,
segment Grand public

Administrateurs



Pour obtenir des renseignements biographiques détaillés sur les hauts dirigeants de Rogers, consultez rogers.com/investors

* **Alan D. Horn, CPA, CA**
Président du conseil
Rogers Communications Inc.
* Photo à la page précédente

1 **Charles Sirois, CM**
Administrateur principal
Rogers Communications Inc.
Président
Telesystem Ltée

2 **C. William D. Birchall**
Administrateur de sociétés

3 **Bonnie R. Brooks, CM**
Administratrice de sociétés

4 **Robert K. Burgess**
Administrateur de sociétés

5 **John H. Clappison, FCPA, FCA**
Administrateur de sociétés

6 **Philip B. Lind, CM**
Vice-président du conseil

7 **John A. MacDonald**
Administrateur de sociétés

8 **Isabelle Marcoux**
Présidente du conseil
Transcontinental Inc.

9 **L'hon. David R. Peterson, C.P., C.R.**
Président du conseil émérite
Cassels Brock & Blackwell LLP

10 **Edward S. Rogers**
Vice-président du conseil

11 **Loretta A. Rogers**
Administratrice de sociétés

12 **Martha L. Rogers**
Administratrice de sociétés

13 **Melinda M. Rogers**
Administratrice de sociétés

Responsabilité sociale d'entreprise

Nous nous efforçons continuellement de faire ce qui est bon pour nos actionnaires et notre pays, qu'il s'agisse de fournir l'accès à Internet à des gens qui n'ont pas les moyens de se l'offrir, de faire preuve d'une bonne gestion environnementale à l'échelle de notre organisation ou de veiller à ce que nos fournisseurs soient à la hauteur de nos propres valeurs.

Notre programme *Branché sur le succès* offre un accès Internet abordable à plus de 150 000 ménages canadiens à revenu modeste occupant des logements communautaires. Le programme a été lancé en 2013 en partenariat avec le Toronto Community Housing. Nous avons élargi le programme en 2016 afin de le rendre accessible aux résidents d'organismes de logement sans but lucratif sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable, leur donnant ainsi les outils et les ressources dont ils ont besoin pour tirer parti des avantages de la connectivité.

Nous avons fait des progrès notables en 2016 pour veiller à ce que nos fournisseurs adoptent des pratiques éthiques et durables qui répondent à nos propres valeurs. Au début de 2016, nous nous sommes joints à la Joint Audit Cooperation (« JAC »), groupe de sociétés mondiales de télécommunications qui ont certains fournisseurs en commun. Par notre participation à la JAC, nous échangeons des résultats d'audit avec nos pairs afin de nous assurer que nos fournisseurs adhèrent à des normes de chaîne d'approvisionnement et de durabilité mondialement reconnues tout au long de la chaîne d'approvisionnement des TIC, dans le respect des droits de la personne, ainsi que des normes sociales et environnementales et des normes du travail. Rogers a été la première société canadienne à se joindre à la JAC, et nos premiers audits ont commencé en 2016.



Reconnue
comme l'un des
100 meilleurs
employeurs
du Canada.



En plus de veiller à ce que nos produits soient fabriqués conformément à des principes de durabilité, nous nous assurons également d'offrir des produits et des services inclusifs et accessibles. Nous avons mis sur pied une équipe de représentants du service à la clientèle pour encadrer notre offre de services conçus pour favoriser l'accessibilité. Nous continuons d'offrir un forfait de données sans fil et de messagerie texte expressément conçu à l'intention des personnes sourdes ou malentendantes ou ayant un trouble de la parole. Le forfait comprend la messagerie texte illimitée et s'adapte à l'utilisation mensuelle de l'abonné.

Nous continuons de réaliser des progrès constants dans l'atteinte de nos objectifs environnementaux visant à réduire, d'ici 2025, les émissions de gaz à effet de serre de 25 % et la consommation d'énergie de 10 % par rapport aux niveaux de 2011. Mediacorp a une fois de plus classé notre entreprise parmi les employeurs les plus écologiques du Canada. Nous avons également reçu notre meilleure note à ce jour pour notre proposition dans le cadre de l'édition 2016 du *Carbon Disclosure Project*. Ayant obtenu une note générale de B, nous surpassons ainsi la note moyenne de C de notre industrie et du Canada et nous démontrons que nous prenons les mesures nécessaires pour réduire nos émissions de carbone.



En 2016, la Tournée Hockey d'ici de Rogers était de retour et s'est rendue dans 24 nouvelles communautés au Canada, réunissant des amateurs de hockey et des familles partout au pays.

En 2016, nous avons continué d'investir dans la modernisation de l'éclairage, la régulation du chauffage et de la climatisation et la normalisation des horaires d'utilisation de l'équipement afin de réduire notre consommation d'énergie. Nous avons également apporté des améliorations sur le plan de la consommation énergétique en utilisant des ordinateurs, des écrans et un éclairage plus efficaces. Nos programmes de réduction des déchets continuent de porter fruit. Notre programme de réacheminement des déchets, «Pousse Vert!», nous a permis d'installer des bacs de tri centralisés et d'améliorer les mesures de tri.

Au sein de l'entreprise, nous avons aussi investi dans l'expérience employé en offrant un nombre accru de programmes de formation et de perfectionnement. En 2016, le niveau d'engagement de nos employés est passé à 78 %, soit une augmentation de deux points, témoignant de l'incidence favorable des investissements consacrés à notre personnel. Nous avons également été de nouveau nommés parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et comme l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada, l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes du Canada et l'un des meilleurs employeurs du Grand Toronto.

De plus, nous continuons d'appuyer l'économie canadienne par l'entremise de nos investissements commerciaux et communautaires. Au cours de la dernière année, nous avons donné environ 60 millions de dollars en argent et en nature à divers organismes de bienfaisance et causes, tandis que notre fondation Jays Care finance des programmes et des installations à l'intention des jeunes du Canada qui soutiennent l'activité physique, l'éducation et le développement en compétences de vie. De plus, par le truchement du Programme des employés bénévoles de Rogers, nos employés ont l'occasion d'accomplir une journée de bénévolat payée par année auprès d'une œuvre de bienfaisance de leur choix.

Nous sommes impatients de poursuivre notre gestion en tant qu'entreprise socialement responsable à l'avantage de toutes les parties prenantes de notre organisation.



Pour en savoir plus sur ce sujet, visitez notre site Web à l'adresse rogers.com/csr et surveillez la publication de notre Rapport 2016 sur la responsabilité sociale d'entreprise, à paraître au printemps 2017.

Notre vision et nos valeurs

Notre dessein : assurer la prospérité de notre entreprise en offrant aux Canadiens un brillant avenir numérique

Qui nous sommes

Nous sommes Rogers : une entreprise familiale bien d'ici.

Nous croyons à l'innovation dans tout ce que nous faisons.

Nous sommes à l'avant-garde et investissons pour l'avenir.

Nous offrons valeur et qualité, sans rogner sur les coûts.

Nous savons que vous êtes pressé, et nous vous simplifions la vie.

Nous considérons nos clients comme des membres de notre famille, et nous veillons sur eux.

Nous formons notre personnel pour que vous puissiez toujours compter sur nous.

Nous formons une équipe unie poursuivant un objectif commun : mieux vous servir.

Nous aimons notre travail, et nous aspirons à l'exécuter encore mieux à l'avenir.

« *Le meilleur est à venir.* » – *Ted Rogers*

Nos valeurs

Le monde est toujours à la recherche d'idées nouvelles

C'est à nous de régler les problèmes de nos clients

Il est toujours avantageux d'investir dans les personnes

Le seul objectif valable, c'est de viser à être les meilleurs

Notre réussite sera celle de toute notre équipe

Notre façon de faire

Simplifier et innover

Assumer la responsabilité « du quoi et du comment »

Outiller nos employés pour qu'ils réussissent

Exécuter nos tâches avec discipline et fierté

Faire preuve de franchise, tisser des liens de confiance et surpasser les attentes

Rapport financier 2016

24 RAPPORT DE GESTION

26 Sommaire

- 26 À propos de Rogers
- 27 Principaux résultats financiers de 2016
- 29 Faits saillants financiers

31 Comprendre nos activités

- 31 Produits et services
- 33 Concurrence
- 35 Tendances dans le secteur

36 Notre stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

- 36 Nos priorités stratégiques
- 37 Objectifs pour 2016
- 37 Principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques de 2016
- 40 Objectifs pour 2017
- 41 Objectifs financiers et opérationnels

42 Capacité à produire des résultats

- 42 Réseaux de pointe
- 44 Marques fortes
- 45 Distribution de produits à grande échelle
- 45 Contenu média de premier ordre
- 45 Expérience client
- 46 Employés jouant un rôle actif
- 46 Vigueur et souplesse sur le plan financier
- 46 Solides volumes de transactions et dividendes

47 Résultats financiers de 2016

- 47 Sommaire des résultats consolidés
- 48 Principales variations des résultats financiers par rapport à 2015
- 49 Sans-fil
- 52 Cable
- 54 Solutions d'Affaires
- 55 Media
- 56 Entrées d'immobilisations corporelles
- 57 Revue de la performance consolidée
- 61 Résultats trimestriels
- 65 Survol de l'état de la situation financière

66 Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

- 66 Provenance et affectation de la trésorerie
- 69 Situation financière
- 71 Gestion des risques financiers
- 75 Données sur les dividendes et les actions
- 76 Engagements et obligations contractuelles
- 76 Ententes hors bilan

76 Gouvernance et gestion des risques

- 76 Gouvernance chez Rogers
- 78 Responsabilité sociale
- 80 Gestion des risques
- 81 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société
- 88 Contrôles et procédures

89 Réglementation de notre secteur

- 91 Sans-fil
- 92 Cable
- 94 Media

95 Information supplémentaire

- 95 Méthodes comptables
- 100 Indicateurs clés de performance
- 103 Mesures non conformes aux PCGR
- 106 Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme
- 107 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés

108 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

108 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

109 Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

111 États consolidés du résultat net

112 États consolidés du résultat global

113 États consolidés de la situation financière

114 États consolidés des variations des capitaux propres

115 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

116 Notes afférentes aux états financiers consolidés

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2016 et des notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Tous les montants présentés en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Les graphiques et les diagrammes ont été intégrés à titre indicatif; toutefois, ils ne font pas partie du présent rapport de gestion. Le présent rapport de gestion est daté du 9 février 2017 et a été approuvé par le conseil d'administration de Rogers Communications Inc. (le « conseil »). Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et nos filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de nos filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Dans le présent rapport de gestion, les expressions l'« exercice considéré » et l'« exercice à l'étude » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'expression l'« exercice précédent » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2015. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait aux périodes correspondantes de 2015 ou au 31 décembre 2015.

À PROPOS DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel, mais ne contiennent pas nécessairement tous ces termes et expressions;

- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs, dont la plupart sont de nature confidentielle et exclusive, que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent rapport de gestion.

Nos informations et énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants, dont certains constituent des mesures non conformes aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements) :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le résultat d'exploitation ajusté;
- les entrées d'immobilisations corporelles;
- l'impôt payé en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continus;
- les facteurs qui influent sur le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

L'information prospective figurant au présent document ou qui y sont intégrés comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » ayant trait à nos objectifs consolidés pour 2017 en matière de produits, de résultat d'exploitation ajusté, d'entrées d'immobilisations corporelles et de flux de trésorerie disponibles. Tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés sont des énoncés prospectifs.

Nos conclusions, prévisions et projections (y compris les objectifs susmentionnés) sont fondées sur les facteurs suivants, notamment :

- les taux de croissance générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels

ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs des communications, du divertissement et de l'information;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur

part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à cette mise en garde.

AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Gouvernance et gestion des risques » du présent rapport de gestion, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web sedar.com et sec.gov.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous trouverez des renseignements additionnels à notre sujet, ainsi que notre notice annuelle, sur notre site Web (rogers.com/investors), sur SEDAR (sedar.com) et sur EDGAR (sec.gov) ou en envoyant votre demande par courriel à l'adresse investor.relations@rci.rogers.com. L'information sur les sites en question ou sur des sites Web liés et d'autres sites Web mentionnés aux présentes ne fait pas partie du rapport de gestion.

Vous pouvez également visiter la page rogers.com/investors pour en savoir davantage sur nos pratiques de gouvernance, notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale et pour obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités.

Sommaire

À PROPOS DE ROGERS

Rogers est une société canadienne de premier plan diversifiée dans les communications et les médias.

Rogers est une société canadienne de premier plan diversifiée dans les communications et les médias qui veille à procurer à sa clientèle une expérience formidable au quotidien. Elle est le principal fournisseur de services de communications sans fil et l'un des plus importants fournisseurs de services de télévision, d'accès Internet haute vitesse, de technologie de l'information et de téléphonie par câble aux particuliers et aux entreprises au Canada. Par l'intermédiaire de Rogers Media, nous exerçons des activités de radiodiffusion et de télédiffusion, de téléachat et de magasinage en ligne, nous proposons des divertissements sportifs, nous publions des magazines et nous sommes présents dans le secteur des médias numériques.

Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. Notre personnel hautement qualifié et diversifié compte environ 25 200 salariés. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario, et nous avons de nombreux bureaux à l'échelle du Canada.

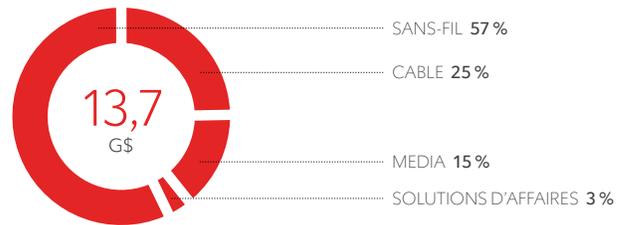
QUATRE SECTEURS À PRÉSENTER

Nous présentons nos résultats selon quatre secteurs. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de ses activités :

| Secteur | Activités principales |
|----------------------|---|
| Sans-fil | Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens. |
| Cable | Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie pour les entreprises et les consommateurs canadiens. |
| Solutions d'Affaires | Connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. |
| Media | Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des services de médias sportifs et de divertissement, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, de magasinage multiplateforme, de médias numériques et d'édition. |

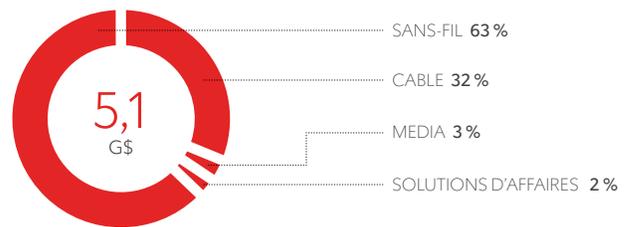
PRODUITS PAR SECTEUR EN 2016

(en %)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ PAR SECTEUR EN 2016

(en %)



PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS DE 2016

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

| (en millions de dollars, sauf les marges et leurs montants par action) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|---------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Données consolidées | | | |
| Total des produits | 13 702 | 13 414 | 2 |
| Total des produits tirés des services ¹ | 13 027 | 12 649 | 3 |
| Résultat d'exploitation ajusté ² | 5 092 | 5 032 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée ² | 37,2 % | 37,5 % | (0,3) pt |
| Résultat net ³ | 835 | 1 342 | (38) |
| Résultat net ajusté ^{2,3} | 1 481 | 1 479 | - |
| Bénéfice de base par action ³ | 1,62 \$ | 2,61 \$ | (38) |
| Résultat par action de base ajusté ^{2,3} | 2,88 \$ | 2,87 \$ | - |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | 3 957 | 3 747 | 6 |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 1 705 | 1 676 | 2 |
| Sans-fil | | | |
| Produits | 7 916 | 7 651 | 3 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 3 285 | 3 239 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée en % des produits tirés des services | 45,3 % | 46,9 % | (1,6) pt |
| Cable | | | |
| Produits | 3 449 | 3 465 | - |
| Résultat d'exploitation ajusté | 1 674 | 1 658 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 48,5 % | 47,8 % | 0,7 pt |
| Solutions d'Affaires | | | |
| Produits | 384 | 377 | 2 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 123 | 116 | 6 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 32,0 % | 30,8 % | 1,2 pt |
| Media | | | |
| Produits | 2 146 | 2 079 | 3 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 169 | 172 | (2) |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 7,9 % | 8,3 % | (0,4) pt |

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat d'exploitation ajusté, la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, le résultat net ajusté, le résultat par action de base ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

| | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|-----------|-----------|
| | 2016 | 2015 | Variation |
| Nombre d'abonnés (en milliers) ¹ | | | |
| Ajouts nets d'abonnés aux services facturés de Sans-fil | 286 | 106 | 180 |
| Ajouts nets d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil | 111 | 75 | 36 |
| Abonnés aux services sans fil | 10 274 | 9 877 | 397 |
| Ajouts nets d'abonnés aux services d'accès Internet | 97 | 37 | 60 |
| Abonnés aux services d'accès Internet | 2 145 | 2 048 | 97 |
| Réductions nettes d'abonnés aux services de télévision | (76) | (128) | 52 |
| Abonnés aux services de télévision | 1 820 | 1 896 | (76) |
| Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés aux services de téléphonie | 4 | (60) | 64 |
| Abonnés aux services de téléphonie | 1 094 | 1 090 | 4 |
| Mesures additionnelles sur les services sans fil ¹ | | | |
| Taux d'attrition des services facturés (mensuel) | 1,23 % | 1,27 % | (0,04) pt |
| PMPC des services facturés (mensuels) | 117,37 \$ | 110,74 \$ | 6,63 \$ |
| PMPA mixtes (mensuels) | 60,42 \$ | 59,71 \$ | 0,71 \$ |
| Ratios | | | |
| Intensité du capital ¹ | 17,2 % | 18,2 % | (1,0) pt |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ^{1,2} | 118,0 % | 74,0 % | 44,0 pts |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ^{1,3} | 57,9 % | 58,9 % | (1,0) pt |
| Rendement de l'actif ^{1,2} | 2,9 % | 4,6 % | (1,7) pt |
| Dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté ³ | 3,0 | 3,1 | (0,1) |
| Données liées au personnel | | | |
| Nombre total d'employés actifs (approximatif) | 25 200 | 26 200 | (1 000) |

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

³ Le ratio de distribution des dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles et le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

PRODUITS ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

- Les produits ont augmenté de 2 % au cours de l'exercice considéré sous l'effet principalement de la croissance de 5 % des produits tirés des services du secteur Sans-fil.
- Si les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté, c'est essentiellement par suite de l'accroissement du nombre d'abonnés et de l'adoption soutenue de forfaits Partagez tout de Rogers qui génèrent des PMPC des services facturés plus élevés; l'utilisation accrue de données par les abonnés à ces forfaits a aussi contribué à la hausse des produits.
- Les produits de Cable ont diminué de manière négligeable parce que la croissance de 11 % des produits tirés des services d'accès Internet découlant de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la migration des clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures a été contrebalancée par le recul des produits tirés des services de télévision et de téléphonie, principalement causé par la diminution du nombre d'abonnés aux services de télévision par rapport à l'exercice précédent et l'incidence des forfaits de téléphonie à tarifs réduits. Nous avons enregistré des ajouts nets positifs au nombre total d'abonnés de Cable en 2016, notamment grâce à des ajouts nets de 60 000 abonnés aux services d'accès Internet par rapport à l'an dernier, ces services comptant maintenant 97 000 abonnés, ainsi qu'à l'amélioration des réductions nettes d'abonnés aux services de télévision. La migration vers les services d'accès Internet à marge supérieure se poursuit, 46 % de nos abonnés résidentiels bénéficiant maintenant d'un forfait offrant des vitesses de téléchargement de 100 mégabits par seconde ou plus.
- Les produits de Solutions d'Affaires ont augmenté pour l'exercice considéré, principalement par suite de la croissance des services de prochaine génération sur réseaux possédés - y compris la hausse des produits tirés de nos centres de données -, qui a largement compensé la poursuite prévue du recul des produits tirés des services traditionnels hors réseau à marge inférieure.
- Les produits tirés de Media ont augmenté en raison de la hausse des produits liés aux sports grâce à la vigueur de Sportsnet et aux succès des Blue Jays de Toronto, facteurs partiellement contrebalancés par le ralentissement persistant de la publicité imprimée et radiodiffusée.
- Le résultat d'exploitation ajusté a augmenté de 1 % au cours de l'exercice considéré; la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée consolidée s'est établie à 37,2 % en raison de la hausse du résultat d'exploitation ajusté des secteurs Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires, partiellement contrebalancée par la baisse du résultat d'exploitation ajusté du secteur Media.

BÉNÉFICE NET

- Le bénéfice net a diminué de 38 % pour s'établir à 835 millions de dollars, en raison surtout de la perte de valeur et des charges connexes que nous avons comptabilisées relativement à notre produit IPTV (télévision par IP) par suite de notre décision d'interrompre le développement de ce produit et de conclure un partenariat à long terme avec Comcast Corporation (« Comcast ») dans le but d'offrir sa plateforme vidéo IP X1, de

même que de la hausse des frais de restructuration, d'acquisition et autres charges ainsi que des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence associées à la liquidation de shomi. Se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée » pour en savoir plus à ce sujet.

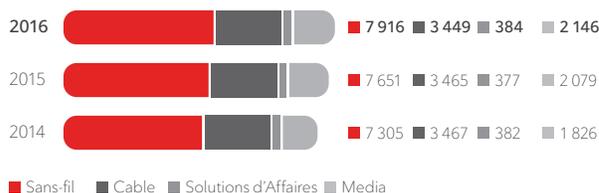
FLUX DE TRÉSORERIE

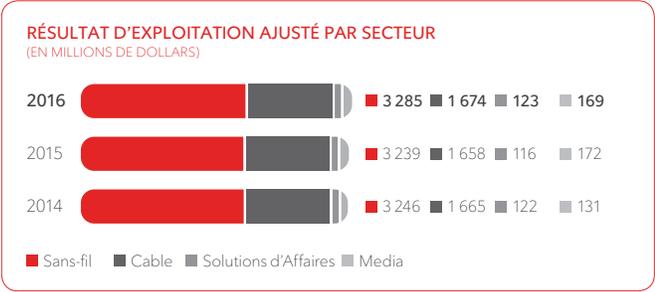
- Les importants flux de trésorerie dégagés nous ont permis de réduire l'encours de la dette, de continuer d'investir dans notre réseau et de verser des dividendes substantiels à nos actionnaires. Nous avons ainsi versé des dividendes 988 millions de dollars en 2016.
- Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont augmenté de 6 % pour l'exercice et se sont établies à 3 957 millions de dollars sous l'effet de la hausse du financement net apporté par les éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la baisse des intérêts payés. Les flux de trésorerie disponibles ont progressé de 2 % pour l'exercice considéré pour se chiffrer à 1 705 millions de dollars grâce à la hausse du résultat d'exploitation ajusté et à des entrées d'immobilisations corporelles moins importantes, facteurs en partie annulés par l'augmentation des paiements d'impôt en trésorerie.

SITUATION DE TRÉSORERIE

- À la clôture de l'exercice, Rogers avait des liquidités disponibles se chiffrant à environ 2,7 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars en 2015), composées de fonds en caisse de néant (0,01 milliard de dollars en 2015), d'un solde de 2,4 milliards de dollars au titre de nos facilités de crédit bancaire (3,0 milliards de dollars en 2015) et d'un solde de 0,25 milliard de dollars disponible aux termes de notre programme de titrisation des débiteurs de 1,05 milliard de dollars (solde de 0,25 milliard de dollars disponible aux termes du programme de titrisation de 1,05 milliard de dollars en 2015).
- Notre ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté s'est amélioré, puisqu'il est passé de 3,1 au 31 décembre 2015 à 3,0 au 31 décembre 2016.
- Nous avons émis des billets de premier rang à 2,9 % pour une somme de 500 millions de dollars américains (671 millions de dollars) échéant en 2026.
- Le coût de financement moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait globalement à 4,72 % au 31 décembre 2016 (4,82 % en 2015) et le terme moyen pondéré à l'échéance de notre dette s'établissait à 10,6 années au 31 décembre 2016 (10,8 années en 2015).

PRODUITS PAR SECTEUR (EN MILLIONS DE DOLLARS)





AUTRES DÉVELOPPEMENTS IMPORTANTS

- Nous avons annoncé notre intention d'embaucher M. Joseph Natale au poste de président et chef de la direction à compter de juillet 2017. M. Alan Horn occupe actuellement ce poste à titre intérimaire.
- Vers la fin de 2016, nous avons annoncé la conclusion d'une entente à long terme avec Comcast dans le but d'offrir à nos clients la plateforme vidéo IP X1 de Comcast au début de 2018. Les clients bénéficieront des investissements considérables que Comcast a consacrés à la recherche et au développement et de sa détermination constante en matière d'innovation.

Comprendre nos activités

Rogers est une société canadienne de premier plan diversifiée dans les communications et les médias au Canada. Nous présentons nos résultats opérationnels selon les quatre secteurs suivants :

Le secteur **Sans-fil** offre des services de transmission de la voix et des données aux particuliers, aux entreprises, aux administrations gouvernementales et à d'autres fournisseurs de services de télécommunications. Notre réseau sans fil est l'un des réseaux de données sans fil indépendants au Canada les plus vastes et évolués, étant en mesure d'assurer des services sans fil pour des téléphones intelligents, des tablettes, des ordinateurs et sur un vaste éventail de dispositifs machine à machine et d'appareils spécialisés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Capacité à produire des résultats » pour obtenir de plus amples renseignements sur notre vaste réseau sans fil et sur les importantes licences d'utilisation de spectre.

Le secteur **Cable** offre des services d'accès Internet haute vitesse, de télévision et de transmission de la voix aux consommateurs, aux entreprises, aux administrations publiques et aux revendeurs de gros, tirant parti de notre vaste infrastructure de réseau hybride fibre optique-câble coaxial (« HFC ») en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Capacité de produire des résultats » pour obtenir de plus amples renseignements sur notre réseau étendu de câblodistribution.

Le secteur **Solutions d'Affaires** offre des services de transmission de la voix et des données et des services évolués, dont des solutions pour centres de données et des services d'infonuagique, aux marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros sur nos installations de réseau de fibre optique.

Le secteur **Media** offre des services de médias sportifs et de divertissement - notamment les Blue Jays de Toronto de même que notre contrat de licence exclusif national d'une durée de 12 ans (le « contrat avec la LNH ») conclu avec la Ligue nationale de hockey (la « LNH ») pour diffuser tous les matchs de hockey télévisés au Canada sur de multiples plateformes-, ainsi que des services de télédiffusion et de radiodiffusion, des possibilités de magasinage sur de multiples plateformes, des médias numériques et des services d'édition.

Au cours de l'exercice, nos secteurs Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires étaient exploités par notre filiale en propriété exclusive, Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI »). En 2015, ces secteurs étaient exploités par Rogers Communications Partnership (« RCP ») et certaines de nos filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Le 1^{er} janvier 2016, Fido Solutions Inc., filiale de RCI, a transféré sa participation dans RCP à Rogers Cable and Data Centres Inc. (« RCDCI »), filiale de RCI, ce qui a fait de RCDCI le seul détenteur de RCP, cette dernière cessant de ce fait d'exister. RCDCI est devenue seule propriétaire des actifs précédemment détenus par RCP, dont elle a également pris en charge tous les passifs. Après cette réorganisation, RCDCI a pris le nom de Rogers Communications Canada Inc.

PRODUITS ET SERVICES

SANS-FIL

Rogers est un leader canadien du déploiement de technologies et services novateurs de réseau sans fil. Nous offrons des services sans fil, facturés ou prépayés, sous les marques Rogers, Fido et chatr, et nous offrons aux consommateurs et aux entreprises les plus récents appareils, services et applications, notamment :

- un accès Internet haute vitesse mobile et fixe;
- des services de transmission de la voix sans fil et fonctionnalités de transmission de la voix évoluées;
- des services de téléphonie sans fil résidentielle;
- une garantie de l'appareil;
- la messagerie texte;
- les courriels;
- des services de transmission de la voix et des données en itinérance à l'échelle mondiale, notamment le service Partout chez vous et Fido Nomade;
- la communication entre téléphones filaires et sans fil;
- des solutions machine à machine;
- des solutions sans fil évoluées à l'usage des entreprises.

CABLE

Notre réseau de câblodistribution procure des services novateurs et de premier plan d'accès Internet à large bande à haute vitesse, de télévision numérique et d'écoute en ligne, de téléphonie et de Wi-Fi résidentiels de pointe aux particuliers et aux entreprises en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les services d'accès Internet comprennent :

- l'accès à Internet (qui comprend des accès de base et des forfaits à utilisation illimitée), les solutions de sécurité et les courriels;
- des vitesses d'accès pouvant aller jusqu'à 1 gigabit par seconde (« Gb/s ») accessibles sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable;
- les forfaits illimités Élan de Rogers, qui allient le plaisir des vitesses rapides et fiables et la liberté que procure l'utilisation illimitée;
- des forfaits offerts sous les marques Rogers et Fido.

Les services de télévision comprennent :

- la télévision locale et la télévision réseau, qui comprennent aussi bien des forfaits d'entrée de gamme que des forfaits de chaînes à supplément et des chaînes à la carte;
- la télévision sur demande;
- les enregistreurs vidéo personnels (« EVP »), y compris l'EVP Partout chez vous et l'EVP 4K;
- la programmation linéaire et les déplacements d'horaire;
- les chaînes spécialisées numériques;
- la programmation télévisuelle 4K, y compris tous les matchs à domicile des Blue Jays de Toronto des saisons régulières de 2016 et de 2017 et les grands événements de la LNH et de la National Basketball Association (la « NBA »);
- Télétransportée Rogers, contenu télévisuel offert sur téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs personnels.

Les services de téléphonie comprennent :

- les services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises;
- les fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale, l'appel en attente et les appels interurbains.

SOLUTIONS D'AFFAIRES

Nos services visent à répondre à la demande croissante d'applications d'affaires essentielles de notre époque. Ils comprennent :

- des services de transmission de la voix, de réseau de données, de protocole IP et Ethernet au moyen de dispositifs d'accès multiservice qui permettent aux clients de moduler et d'ajouter des services tels que des solutions de réseau privé, d'accès Internet, de voix sur IP et d'infonuagique facilement intégrables pour répondre à la demande croissante;
- des services Onde Optique, Internet, Ethernet et Commutation D'étiquettes Multiprotocoles rendant possible la mise sur pied de réseaux privés métropolitains et étendus modulables et sécuritaires permettant l'exploitation et l'interconnexion d'applications d'affaires essentielles aux entreprises qui ont un ou plusieurs bureaux, centres de données ou points de présence (ainsi que des applications d'infonuagique) à l'échelle du Canada;
- des technologies de l'information et de réseau simplifiées et novatrices agrémentées de solutions infonuagiques à sécurité intégrée gérées professionnellement, comprenant notamment :
 - le Wi-Fi géré, qui permet aux clients de surveiller leur réseau à distance à partir de n'importe où et de consulter l'analyse de la performance de leur réseau sur un portail Web; où qu'ils soient, les clients peuvent ainsi mieux connaître l'utilisation qui est faite de leur réseau;
 - les services en nuage publics de Rogers permettent aux entreprises de gérer leurs infrastructures de TI sur le nuage de manière sécuritaire et économique;
- des services étendus de réseaux d'accès sans fil et par câble visant à assurer une connexion principale, de transition et de secours.

MEDIA

Notre portefeuille d'actifs de médias rejoint les Canadiens d'un océan à l'autre.

Dans le secteur de la télédiffusion, nous exploitons plusieurs chaînes de télévision conventionnelles et spécialisées :

- les quatre réseaux régionaux de Sportsnet, ainsi que Sportsnet One, Sportsnet 360 et Sportsnet World;
- le réseau City qui, conjointement avec des stations affiliées, est diffusé dans environ 86 % des foyers au Canada;
- les stations de télévision par ondes hertziennes multiculturelles OMNI;
- les chaînes spécialisées, qui comprennent FX (Canada), FXX (Canada), Outdoor Life Network, VICELAND et G4 Canada;
- The Shopping Channel (« TSC »), le seul service de téléachat d'envergure nationale au Canada, dont une part importante et croissante des produits est tirée des ventes en ligne.

Dans le secteur de la radiodiffusion, nous exploitons plus de 50 stations de radio AM et FM sur des marchés à l'échelle du Canada, dont des stations de radio populaires telles que

98,1 CHFI, 680 NEWS, Sportsnet, The FAN, KiSS, JACK FM et SONiC.

Dans le cadre de notre nouvelle orientation stratégique axée sur les médias numériques, nos produits et services d'édition comprennent :

- nos actifs numériques liés aux sports, comme GameCentre LIVE de la LNH par Rogers et Sportsnet NOW;
- de nombreuses marques grand public bien connues telles que Maclean's, Châtelaine, Today's Parent, Flare et Hello! Canada;
- Texture par Next Issue, notre service d'abonnement numérique qui offre un accès illimité à un catalogue de plus de 230 magazines canadiens et américains de première qualité;
- une grande présence numérique qui continue d'étendre la diffusion de contenu à des plateformes nouvelles ou existantes.

Dans le secteur du divertissement et des médias sportifs, nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure de baseball (*Major League Baseball* ou « MLB »), ainsi que du Centre Rogers, un amphithéâtre qui accueille les matchs des Blue Jays à domicile et des concerts, des expositions commerciales et des événements spéciaux.

Notre contrat avec la LNH, en vigueur depuis la saison 2014-2015 de la LNH, nous permet d'offrir une couverture jamais vue du hockey professionnel couvrant plus de 1 200 rencontres de la saison régulière et diffusée sur l'ensemble des plateformes, soit la télévision, les téléphones intelligents, les tablettes et Internet, au moyen de services de diffusion en continu classiques ou de GameCentre LIVE de la LNH par Rogers. Notre contrat de licence conclu avec la LNH nous confère aussi les droits de télédiffuser et de diffuser sur ces plateformes les séries éliminatoires de la LNH et la finale de la Coupe Stanley de même que tous les événements spéciaux de la LNH (tels que le match des étoiles et le repêchage), et de céder à TVA et à la Canadian Broadcast Corporation (« CBC ») les droits de télédiffusion et d'utiliser la marque Hockey Night in Canada aux termes d'un accord de sous-licence.

AUTRES

Les autres services que nous offrons aux consommateurs et aux entreprises comprennent :

- Système de domotique Rogers pour la maison ou l'entreprise, un système de surveillance, de sécurité et d'automatisation novateur pour la maison ou l'entreprise;
- la carte Platine MasterCard de Rogers et la carte MasterCard Fido, cartes de crédit qui permettent aux clients d'accumuler des points échangeables contre des remises en argent sur les achats qu'ils portent à leur carte de crédit.

AUTRES PLACEMENTS

Nous détenons des participations dans d'autres entreprises associées et partenariats, notamment :

- notre participation à hauteur de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (« MLSE »), qui détient les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, le Toronto FC et les Marlies de Toronto, ainsi que divers actifs immobiliers connexes;
- notre participation de 50 % dans Glentel Inc. (« Glentel »), grand détaillant de produits et de services filaires et sans fil de plusieurs fournisseurs ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada.

CONCURRENCE

Une vive concurrence se livre entre les fournisseurs et revendeurs de services régionaux et nationaux dans le secteur du sans-fil, car les consommateurs peuvent choisir parmi un grand nombre de fournisseurs de services et de forfaits offerts à des prix très variés et en divers points de services. Ce contexte concurrentiel impose des pressions à la baisse sur les prix, réduisant éventuellement les marges bénéficiaires, et pourrait influencer sur le taux d'attrition de la clientèle.

Des services de téléphonie et de télévision traditionnels sont maintenant offerts sur Internet, ce qui a permis à des fournisseurs moins conventionnels d'accéder au marché et modifié la façon dont les fournisseurs traditionnels se livrent concurrence. Il en a découlé des modifications quant aux forfaits et aux tarifs offerts par les fournisseurs de services, ce qui pourrait avoir une incidence sur le taux d'attrition.

Dans le secteur des médias, les consommateurs continuent de se tourner davantage vers les médias numériques et en ligne, ce qui incite les annonceurs à consacrer une plus grande partie de leur budget à ces nouveaux médias numériques et en ligne au détriment des médias traditionnels. Par ailleurs, le nombre de concurrents s'est multiplié avec l'entrée en jeu de nouvelles sociétés de médias numériques et en ligne, dont d'importantes sociétés d'envergure mondiale.

SANS-FIL

La concurrence pour les abonnés concerne l'expérience des clients, la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel, la marque, le positionnement et les tarifs.

- Technologie sans fil : notre réseau de technologie d'évolution à long terme (*long-term evolution* ou « LTE ») étendu est au service des clients recherchant la capacité et la vitesse accrues offertes par cette technologie. Nous livrons concurrence à Bell, Telus, Shaw, MTS, Videotron, SaskTel et Eastlink, qui exploitent toutes des réseaux LTE. Nous sommes également en concurrence avec ces fournisseurs en ce qui concerne les réseaux d'accès par paquets à haut débit (*high-speed packet access* ou « HSPA ») et le système mondial de communications mobiles (*global system for mobile communications* ou « GSM ») et avec des fournisseurs qui utilisent d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès Wi-Fi, et avec des exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») tels que PC Mobile (le Choix du Président) et Primus.
- Produits, marques et tarifs : nous faisons concurrence à trois fournisseurs nationaux, soit Bell, Telus et Shaw, et à leurs marques à rabais Virgin Mobile (Bell), Koodo (Telus) et Freedom Mobile (Shaw). Nous livrons également concurrence à divers fournisseurs régionaux et à des revendeurs.
- Distribution de services et d'appareils : nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sur le plan des détaillants et des emplacements de choix pour nos propres magasins, ainsi que pour de l'espace d'étalage dans les points de vente indépendants.
- Réseaux sans fil : les regroupements parmi divers acteurs régionaux ou avec des fournisseurs de services titulaires pourraient changer la donne à l'échelle régionale ou nationale en matière de concurrence pour Sans-fil.

- Itinérance de clients étrangers : nous livrons concurrence à d'autres grands fournisseurs nationaux pour offrir des services d'itinérance aux opérateurs internationaux dont les clients séjournent au Canada.
- Spectre : Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada », organisme auparavant appelé Industrie Canada) a annoncé la mise en enchères future d'un spectre de 600 MHz, qui devrait avoir lieu au cours des deux à trois prochaines années. L'issue de cette mise en enchères pourrait être l'accroissement de la concurrence.

CABLE

Services d'accès Internet

Nous livrons concurrence à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») offrant des services commerciaux et résidentiels d'accès Internet haute vitesse. Les services d'accès Internet haute vitesse de Rogers et de Fido font directement concurrence :

- aux services d'accès Internet de Bell et de Cogeco en Ontario;
- aux services d'accès Internet de Bell Aliant au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- à divers revendeurs utilisant les services d'accès Internet par ligne d'accès numérique (*digital subscriber line* ou « DSL ») d'entreprises de télécommunications de gros ou les services d'accès Internet par câble de tiers sur les marchés locaux.

Services de télévision

Nous livrons concurrence :

- à d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») canadiennes à canaux multiples de rechange, y compris les services de télévision de Bell, de Shaw et autres services de télévision par IP et par satellite de rechange;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Google et d'autres canaux diffusant leur propre contenu;
- aux signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux reçus directement au moyen d'antennes et à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis.

Services de téléphonie

Nous sommes en concurrence avec :

- les services de téléphonie filaire de Bell et Bell Aliant en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT »), les revendeurs de boucles locales et les fournisseurs de services de transmission de la voix sur IP (« VoIP ») (comme Primus et Comwave), d'autres fournisseurs dédiés exclusivement aux services de transmission de la voix sur IP (comme Vonage et Skype) et d'autres applications de transmission de la voix utilisant l'accès Internet des réseaux des FSI;
- le remplacement de produits filaires par des produits sans fil, y compris les téléphones mobiles et les produits de téléphonie résidentielle sans fil.

SOLUTIONS D'AFFAIRES

Un certain nombre de joueurs se livrent concurrence sur le marché canadien des services de communications et de réseaux pour les entreprises. Il y a en effet relativement peu de fournisseurs à l'échelle nationale, mais chaque marché présente ses propres

concurrents qui se concentrent habituellement sur les marchés des régions où ils possèdent les réseaux les plus vastes.

Dans le marché des services de transmission de la voix et des données filaires, nous devons faire face à des fournisseurs de services de télécommunications exploitant, ou non, leurs propres installations. Dans les marchés où nous détenons une infrastructure de réseau, nous sommes en concurrence avec les fournisseurs titulaires de services par fibre optique. Nos principaux concurrents sont les suivants, mais nous nous mesurons également à d'autres concurrents régionaux :

- Ontario : Bell, Cogeco Data Services et Zayo;
- Québec : Bell, Telus et Vidéotron;
- Région de l'Atlantique : Bell Alliant et Eastlink;
- Ouest canadien : Shaw et Telus.

MEDIA

Les services de télévision et les services spécialisés livrent principalement concurrence pour une part de l'audience et du marché publicitaire :

- aux autres stations de télévision canadiennes diffusant sur leurs marchés locaux respectifs, y compris celles détenues et exploitées par CBC/Radio-Canada, Bell Media et Corus Entertainment, dont certaines ont une plus grande couverture nationale;
- à d'autres chaînes spécialisées;
- aux stations canadiennes et américaines situées près de la frontière en raison de la capacité de déplacement d'horaires dont profitent les abonnés;
- à d'autres médias comme les journaux, les magazines, la radio et la publicité extérieure;
- au contenu offert dans Internet, tels les services de diffusion en continu sur le Web.

Nos stations de radio livrent principalement concurrence à des stations indépendantes sur des marchés locaux, mais elles sont également en concurrence avec :

- à l'échelle nationale, d'autres grands radiodiffuseurs, dont la CBC/Radio-Canada, Bell Media, Corus Entertainment et l'exploitant de la radio par satellite SiriusXM;

- d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télévision et la publicité extérieure;
- de nouvelles technologies, comme les services d'information en ligne, le téléchargement de musique, les lecteurs de média portables et les services en ligne de musique en diffusion continue.

TSC est en concurrence avec :

- des magasins de vente au détail;
- des détaillants par catalogue, détaillants Internet et détaillants recourant au publipostage;
- des publiereportages diffusés à la télévision;
- d'autres chaînes de télévision pour l'alignement des canaux et la conquête et la fidélisation des spectateurs.

Nos produits d'édition sont en concurrence, pour une part du lectorat et du marché publicitaire, avec :

- d'autres magazines canadiens, numériques ou imprimés;
- des titres étrangers, principalement américains, vendus directement au Canada, numériques ou imprimés;
- des sites Web d'information et de divertissement en ligne.

Le secteur du divertissement et des médias sportifs est en concurrence avec, notamment :

- d'autres programmations sportives télévisuelles ou en ligne;
- d'autres équipes professionnelles de Toronto, en ce qui concerne l'assistance aux matchs des Blue Jays de Toronto;
- les autres équipes de la MLB, sur les plans des joueurs et des amateurs des Blue Jays de Toronto;
- d'autres lieux qui accueillent des événements sportifs et spéciaux à l'échelle locale;
- d'autres équipes sportives professionnelles en ce qui a trait aux produits tirés de la vente de marchandises.

Nos actifs de médias numériques sont en concurrence avec :

- les autres contenus disponibles sur Internet, notamment les services de nouvelles, les services de diffusion en continu et les portails;
- les médias traditionnels comme la télévision, la radio et la presse imprimée.

TENDANCES DANS LE SECTEUR

Le secteur des télécommunications au Canada et nos secteurs à présenter subissent l'influence de diverses tendances très marquées au chapitre du développement technologique, des besoins des consommateurs, de la conjoncture économique et de l'évolution de la réglementation. Se reporter aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus sur ces tendances. Le tableau ci-dessous présente les tendances de l'industrie qui influent sur chacun de nos secteurs à présenter.

TENDANCES DE SANS-FIL

Les réseaux et appareils sans fil plus évolués et l'avènement des applications multimédias et Internet rendent la réception de données plus facile et plus rapide, stimulant ainsi la croissance des services sans fil. La demande des consommateurs à l'égard d'appareils mobiles, de médias numériques et de contenu à la demande force les fournisseurs à établir des réseaux capables de prendre en charge l'utilisation de plus en plus grande des applications, de la vidéo mobile, de la messagerie et d'autres données sans fil.

Les fournisseurs de services sans fil investissent dans les réseaux de données sans fil à large bande de prochaine génération comme les réseaux LTE et les technologies 5G à venir pour soutenir la croissance de la demande de données.

D'après des études effectuées par l'International Data Corporation, la pénétration du marché des services sans fil au Canada avoisine 83 % de la population et devrait croître à un taux estimé de 0,9 % par année au cours des quatre prochaines années.

Le code des services sans fil du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») restreint à deux ans plutôt qu'à trois la durée des contrats sans fil à l'intention des consommateurs. Il y a donc en tout temps un plus grand nombre de clients qui arrivent en fin de contrat et renouvellent leur contrat. Le raccourcissement de la durée des contrats fait en sorte que les fournisseurs ont moins de temps pour recouvrer les subventions accordées.

Les abonnés possèdent de plus en plus leurs propres appareils ou conservent leurs appareils plus longtemps; par conséquent, ils n'ont pas toujours besoin de signer de contrat pour les services sans fil. Cette tendance pourrait se répercuter défavorablement sur notre taux d'attrition, mais crée en revanche des occasions d'accroître notre nombre brut de nouveaux abonnés, puisque les autres fournisseurs voient leur propre taux d'attrition diminuer. Par ailleurs, il se peut que les frais de service facturés aux abonnés diminuent.

Les fournisseurs de services sans fil collaborent avec les entreprises offrant d'autres services de contournement pour proposer à leurs clients des avantages et des gammes de services uniques à valeur ajoutée.

Le commerce mobile continue de prendre de l'expansion, car un nombre toujours plus grand d'appareils et de plateformes adopte une technologie sûre pour traiter les opérations sans fil.

TENDANCES DE SOLUTIONS D'AFFAIRES

Les sociétés utilisent des services d'accès Internet fondés sur la fibre optique ainsi que l'infonuagique pour saisir et partager des données dans des environnements plus sûrs et plus accessibles. Cette tendance, alliée à la montée du multimédia et des applications d'affaires Internet engendre une croissance exponentielle de la demande de données.

Les entreprises et tous les paliers de gouvernement adaptent leur infrastructure de centre de données en passant au stockage et à l'hébergement virtuels des données. Cela suscite une demande à l'égard de fonctionnalités de réseau plus évoluées, de services solides et modulables et d'infrastructures de réseau auxiliaires.

Les fournisseurs de services démantèlent les réseaux traditionnels et investissent dans des plateformes et des centres de données de prochaine génération qui regroupent les solutions de transmission de la voix, des données et de vidéo sur une unique plateforme aux fins de distribution et d'accès. À mesure que les plateformes de la prochaine génération gagneront en popularité, nos concurrents vont commencer à comprendre également des intégrateurs de systèmes et des fabricants.

Les sociétés recourent à des tiers pour resserrer la sécurité de leurs données et de leur information pour composer avec les menaces informatiques et d'autres risques liés à la sécurité de l'information.

L'interconnexion des appareils et des machines prend de plus en plus d'ampleur, et on recourt davantage à Internet et à d'autres réseaux pour faciliter les mises à jour et faire un suivi de l'utilisation.

TENDANCES DE CABLE

Internet et les médias sociaux sont de plus en plus utilisés en remplacement des services de téléphonie filaires, et le contenu télévisuel est de plus en plus offert en ligne. Le passage à des services télévisuels inférieurs (branchement minimaliste ou *cord shaving*) et l'annulation de services télévisuels en vue de leur remplacement (débranchement ou *cord cutting*) semble augmenter en fréquence en raison de la plus grande adoption de services par contournement, tels Apple TV, Netflix et les terminaux Android. La décision du CRTC d'abaisser les tarifs d'accès Internet de gros pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur les sociétés qui offrent des services d'accès Internet de gros.

La technologie qui sous-tend la télédiffusion continue de s'améliorer, notamment avec la télé 4K et l'imagerie à grande gamme dynamique, ce qui permet une résolution plus grande et une meilleure vidéo animée.

Les directives de l'initiative Parlons télé du CRTC exigent des fournisseurs de services qu'ils offrent aux consommateurs des options de chaînes de télévision sur le modèle « choisir et payer », de petits forfaits à prix raisonnable et des forfaits d'entrée de gamme à prix abordable qui pourraient avoir une incidence défavorable sur le secteur. En 2016, le CRTC a défini plusieurs critères visant l'accroissement de l'accès Internet pour les abonnés canadiens résidentiels et commerciaux. Les abonnés devraient donc avoir accès à des vitesses d'au moins 50 mégabits par seconde ainsi qu'à la bande passante illimitée.

Nos services de câblodiffusion numérique et de téléphonie par VoIP font concurrence aux nouveaux services de télévision par IP d'autres fournisseurs et aux fournisseurs de services non dotés d'installations, respectivement, ce qui continue d'intensifier la concurrence influant défavorablement sur le secteur; cette influence pourrait continuer de se manifester.

Les sociétés de câblodistribution et de services filaires élargissent leurs gammes de services pour y inclure des accès Internet à large bande plus rapides. Réagissant au désir de plus de vitesse manifesté par la clientèle, certaines sociétés canadiennes, dont Rogers, proposent de plus en plus des vitesses de téléchargement de 1 Gb/s ainsi que des services d'accès Internet à bande passante illimitée. Les consommateurs exigent en effet des vitesses toujours plus vertigineuses pour les médias vidéo en continu, les jeux vidéo en ligne et le fonctionnement de leurs appareils capables d'accéder à Internet, qui se font de plus en plus nombreux. Pour être en mesure de soutenir la demande, les sociétés de câblodistribution et de services filaires accroissent progressivement la vitesse et la capacité de leurs réseaux en adoptant les spécifications DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specification*) 3.0/3.1 et la technologie de fibre optique jusqu'au domicile. Ces technologies procurent des vitesses accrues de transmission de données, de sorte que les signaux de télévision et d'Internet parviennent aux consommateurs plus rapidement. Grâce aux vitesses fiables que ces technologies procurent à leurs réseaux, les fournisseurs peuvent prendre en charge les appareils capables d'accéder à Internet, toujours plus nombreux.

TENDANCES DE MEDIA

La demande de la clientèle à l'égard des médias numériques, des appareils mobiles et du contenu sur demande croît sans cesse, et les produits médias, comme les magazines, incorporent de plus en plus de contenu numérique, ce qui force les acteurs du secteur à intensifier leurs efforts à l'égard du contenu et des capacités numériques pour rester concurrentiels. Cette tendance incite également les annonceurs à détourner leurs dépenses de la télévision conventionnelle et de la publicité imprimée pour la consacrer aux plateformes numériques.

La concurrence ayant changé, les actifs de médias traditionnels au Canada sont de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents d'envergure appréciable possédant des ressources financières considérables. La technologie a permis à de nouveaux venus, et même à des particuliers, de devenir des acteurs à part entière du secteur des médias.

Certains acteurs ont accru l'intégration verticale de leurs plateformes traditionnelles et émergentes. Les relations entre les fournisseurs et les acheteurs de contenu se font plus complexes. Des regroupements de nouvelles d'envergure mondiale se créent également et se livrent concurrence pour le contenu et ses lecteurs.

Enfin, l'accès à du contenu de première qualité, dans les sports en direct et autres, est devenu encore plus important afin d'acquiescer et de fidéliser des auditoires attirant en retour les annonceurs et les abonnés. La propriété de contenu ou les ententes à long terme avec des propriétaires de contenu sont aussi par conséquent devenues de plus en plus importantes pour les sociétés œuvrant dans les médias. Les ligues, les équipes et les réseaux de sports doivent aussi composer avec la diffusion de contenu sportif en temps réel en ligne, sur les réseaux sociaux et sur les plateformes virtuelles, et des sports non traditionnels attirent de plus en plus l'intérêt des consommateurs.

Notre stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

Dans le cadre de notre stratégie et des priorités qui en sont dérivées, nous établissons de nouveaux objectifs chaque année pour progresser en vue de l'atteinte de nos priorités stratégiques à long terme et pour réagir aux occasions et aux risques à court terme.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Nous avons annoncé notre nouvel ensemble de priorités stratégiques en mai 2014. Cette stratégie s'appuie sur nos nombreuses forces, y compris une composition unique de nos actifs de réseau et de médias, et se concentre sur la manière dont nous pouvons relancer notre croissance par rapport à nos pairs du secteur, améliorer l'accent placé sur le client, revigorer nos marques, maintenir notre leadership en ce qui concerne les réseaux et l'innovation et offrir un meilleur milieu de travail à nos employés.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons défini les priorités stratégiques suivantes :

- Être une entreprise canadienne à forte croissance
- Faire une refonte complète de l'expérience client
- Stimuler la croissance dans le marché Affaires
- Investir dans les employés et les former
- Offrir un contenu captivant en tout lieu
- Miser sur l'innovation et notre position de chef de file en ce qui a trait au réseau
- Présenter un front uni sous la bannière Rogers

ÊTRE UNE ENTREPRISE CANADIENNE À FORTE CROISSANCE

L'objectif fondamental de notre stratégie consiste à stimuler la croissance des produits de manière durable et à traduire cette croissance en marges, en résultat d'exploitation ajusté et en flux de trésorerie disponibles élevés, tout en accroissant le rendement des actifs et des distributions versées aux actionnaires.

FAIRE UNE REFONTE COMPLÈTE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

L'amélioration de l'expérience client est essentielle à notre stratégie. Nous avons la conviction que nous pouvons grandement nous améliorer à cet égard et avons commencé à déployer des efforts en ce sens. Notre objectif consiste à ce qu'il soit facile pour les clients d'interagir avec Rogers, et ce, quel que soit le moment, l'endroit ou la méthode choisis par ceux-ci, dans l'optique de devenir un chef de file en matière d'options en libre-service. Cela sous-tend la simplification de nos processus et politiques et leur intégration à nos systèmes de TI et à notre formation à l'intention des employés de première ligne.

STIMULER LA CROISSANCE DANS LE MARCHÉ AFFAIRES

Le marché des affaires pour les services de communication a été évalué en septembre 2016 par l'International Data Corporation Canada à environ 22 milliards de dollars pour 2017. Nous estimons que Rogers est encore sous-représentée sur ce marché. À l'heure actuelle, nous offrons à nos clients d'affaires des services de télécommunications de base tels que des services IP sans fil et à large bande de prochaine génération et des services de centres de données, et nous avons commencé à offrir des services d'avant-garde tels les solutions de collaboration et de communications

unifiées, la sécurité, l'infonuagique et Internet des objets (« IdO »). Nous sommes persuadés que notre stratégie consistant à être les premiers à proposer des nouveautés en matière de services aux entreprises, bien soutenue par une structure organisationnelle concertée qui cible l'exécution, nous permettra de saisir de nombreuses occasions sur le marché Affaires. Nous ferons de ces occasions une priorité, car elles s'inscrivent dans nos efforts pour attirer et servir davantage de clients d'affaires.

INVESTIR DANS LES EMPLOYÉS ET LES FORMER

Nos employés sont le cœur et l'esprit de Rogers et leur passion pour notre société et pour nos clients est de renommée mondiale. Notre stratégie consiste à investir davantage dans nos employés en mettant à jour nos programmes d'accueil, de formation et de perfectionnement, et à établir des responsabilités claires pour l'ensemble des employés. Nous nous efforçons d'offrir aux membres de notre personnel, en particulier celui de première ligne, la formation, les outils et le soutien dont ils ont besoin. Nous sommes d'avis que la prestation d'une meilleure formation et de meilleurs outils pour permettre à nos employés de se prendre en charge donnera lieu à des expériences de plus en plus positives pour nos clients.

OFFRIR UN CONTENU CAPTIVANT EN TOUT LIEU

Les comportements de consommation de contenu des Canadiens ne cessent d'évoluer. Les clients s'attendent désormais à ce que l'information soit disponible « sur demande ». Qu'ils regardent le dernier épisode de leur émission de télévision favorite à la maison ou qu'ils écoutent en continu et en direct un événement sportif sur leur appareil mobile, les Canadiens s'attendent maintenant à pouvoir consommer le contenu qu'ils désirent où ils le désirent et quand ils le désirent, et ce, sur l'appareil de leur choix.

Rogers possède certains des actifs de médias les plus convoités au Canada, avec un impressionnant alignement d'actifs sportifs, des stations de radio de premier plan, des périodiques phares et des émissions de télévision primées. Nous continuerons d'investir dans du contenu attrayant pour nos clients, en mettant l'accent sur l'amélioration continue de la collaboration entre nos équipes de Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires et Media de manière à exploiter au mieux notre contenu très populaire et à le rendre disponible partout où nos clients veulent y accéder.

MISER SUR L'INNOVATION ET NOTRE POSITION DE CHEF DE FILE EN CE QUI A TRAIT AU RÉSEAU

L'innovation a toujours fait partie de notre ADN. Qu'il s'agisse de commercialiser de nouveaux produits ou les dernières technologies, Rogers a mené le bal plus d'une fois avec de nombreuses « premières ».

Nous continuerons d'investir dans nos réseaux sans fil et de câbles et dans de nouveaux produits novateurs qui y sont utilisés. Nous

chercherons à répondre à la demande croissante de données avec le meilleur service qui soit tout en maintenant notre avantage, soit la rapidité de notre réseau. Nous continuerons de créer et de développer des technologies et des services émergents qui prennent en charge notre offre de service de base.

PRÉSENTER UN FRONT UNI SOUS LA BANNIÈRE ROGERS

Faire de Rogers une seule entreprise est notre plan pour que l'ensemble de nos employés, du réseau, du contenu et des actifs de marque fonctionnent et collaborent beaucoup plus

étroitement. Pour exercer nos activités sous la seule bannière Rogers, nous devons faire tomber les obstacles à la collaboration, à la coopération et à la polyvalence à l'échelle de l'organisation. Cela permet aux actifs et à l'expertise d'une partie de la Société d'être facilement partagés avec les autres parties de la Société au bénéfice de nos clients. Tous nos secteurs opérationnels incarneront la bannière unique Rogers pour offrir des expériences améliorées à l'échelle de notre gamme de services et de notre bassin de clientèle.

OBJECTIFS POUR 2016

Nous avons établi pour l'année 2016 les objectifs suivants, qui s'inscrivent dans nos priorités stratégiques. Après l'énoncé de ces objectifs sont présentés les faits saillants stratégiques de l'année, qui indiquent nos résultats par rapport aux objectifs fixés.

| Priorité stratégique | Objectifs pour 2016 |
|--|--|
| Être une entreprise canadienne à forte croissance | Atteindre nos cibles financières pour 2016 tout en investissant pour soutenir la croissance future |
| Faire une refonte complète de l'expérience client | Faire gagner du temps à nos clients en facilitant leurs échanges avec nous, en ligne et en personne |
| Stimuler la croissance dans le marché Affaires | Élargir la portée de nos ventes et lancer des technologies novatrices qui mettent à profit nos réseaux, aptes à satisfaire les besoins des entreprises |
| Investir dans les employés et les former | Établir une culture du rendement en investissant dans le perfectionnement des employés, les nouvelles technologies et le lieu de travail |
| Offrir un contenu captivant en tout lieu | Offrir notre contenu là où l'auditoire le souhaite et nous en servir pour nous démarquer |
| Miser sur l'innovation et notre position de chef de file en ce qui a trait au réseau | Regagner notre place de chef de file pour le secteur Câble, la conserver pour le secteur Sans-fil et nous affirmer sur les marchés Affaires |
| Présenter un front uni sous la bannière Rogers | Travailler ensemble et utiliser tous nos actifs et toutes nos ressources pour que Rogers se démarque de la concurrence |

PRINCIPAUX MOTEURS DE LA PERFORMANCE ET FAITS SAILLANTS STRATÉGIQUES DE 2016

Les réalisations suivantes témoignent des progrès que nous avons accomplis vers l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés pour 2016.



ÊTRE UNE ENTREPRISE CANADIENNE À FORTE CROISSANCE

- Nous avons réalisé à 100 % nos prévisions pour 2016 à l'égard des principales mesures financières pour l'exercice et atteint nos meilleurs résultats des dernières années au chapitre du nombre d'abonnés. Se reporter à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » pour obtenir un complément d'information.



FAIRE UNE REFORTE COMPLÈTE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

- Nous avons mis en marché un grand nombre d'outils et de produits dans le but de devenir un chef de file en matière

d'options en libre-service. Cette année, les transactions en libre-service visant des produits de la marque Rogers ont augmenté de 56 % et celles de la marque Fido, de 9 %.

- Nous avons élargi la couverture du service Partout chez vous à plus de 100 destinations en Europe, en Asie, au Mexique, en Amérique du Sud et en Amérique latine, simplifiant la façon pour la clientèle de Sans-fil d'utiliser Internet, de faire des appels et de communiquer par messagerie texte et courriel. Les abonnés peuvent profiter de leur forfait canadien lorsqu'ils voyagent à l'étranger, et ce, à un prix relativement peu élevé. En outre, nous avons étendu l'offre de Partout chez vous en rendant le service accessible à presque tous les détenteurs d'un forfait Grand public de Sans-fil.

- Nous avons lancé Fido Nomade, qui permet aux abonnés de l'un de nos forfaits Branchés d'utiliser leurs données, de faire des appels et d'envoyer des textos lorsqu'ils sont en voyage, et ce, pour un bas prix quotidien. Fido Nomade est valable partout aux États-Unis et dans diverses destinations en Europe, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, au Moyen-Orient, en Océanie, en Afrique du Sud et en Asie.
- Nous avons ajouté la fonction de gestionnaire de données, un nouvel outil qui donne aux familles la possibilité de gérer leurs données sans fil en temps réel et sans souci.
- Nous avons lancé Rogers EnRoute et Fido EnRoute; il s'agit de nouveaux outils qui permettent à nos clients de gagner du temps en faisant le suivi en temps réel du moment où un technicien arrivera chez eux pour une installation ou un appel de service.
- Nous avons mis en marché ConseilsAppareils et Envoyez-moi un message à l'intention des clients de Fido. ConseilsAppareils est un outil permettant aux abonnés de procéder à un autodiagnostic des problèmes de leur appareil et de recevoir des conseils rapides et personnalisés pour ainsi en optimiser la performance. Quant à Envoyez-moi un message, c'est un service permettant aux abonnés de communiquer avec un conseiller du service à la clientèle au moyen de Facebook Messenger depuis leur appareil mobile ou de bureau.
- Nous avons lancé Rogers Assistance, application qui permet à tous les employés de Rogers de signaler un problème au service à la clientèle au nom de leurs amis, des membres de leur famille et de leurs connaissances.
- Nous avons collaboré avec un développeur d'applications canadien qui aide les personnes ayant des besoins particuliers sur le plan cognitif afin de créer des vidéos sur l'utilisation d'un appareil sans fil. On trouve maintenant sur le site Rogers.com cinq vidéos présentant des instructions faciles à suivre avec sous-titrage codé expliquant les principales fonctions d'un appareil sans fil de Rogers, comme envoyer un message texte ou une image, se connecter à un réseau sans fil ou faire un appel téléphonique.
- Nous avons élargi notre programme « Branché sur le succès » à un plus grand nombre de collectivités de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce programme offre des services Internet à prix abordable aux locataires d'habitations à loyer modique. Cette expansion a plus que doublé le nombre de ménages admissibles au Canada; jusqu'à 150 000 foyers y ont maintenant accès.
- Nous avons publié le Rapport de Rogers de 2016 sur la transparence, notre rapport annuel décrivant de quelle façon nous communiquons les données sur nos clients lorsque des autorités juridiques en font la demande. Nous nous sommes engagés à protéger la vie privée de nos clients sans manquer à l'obligation, en tant qu'entreprise citoyenne, de respecter la loi et de contribuer à la sécurité publique.

STIMULER LA CROISSANCE DANS LE MARCHÉ AFFAIRES

- Nous avons lancé Rogers Unisson, une nouvelle solution mobile qui donne accès à toutes les fonctions habituelles d'un téléphone filaire de bureau traditionnel à partir d'un téléphone mobile. Nous sommes le premier fournisseur de télécommunications d'Amérique du Nord à mettre une telle

solution en marché. Rogers Unisson permet à nos clients de rester connectés à leurs multiples appareils, peu importe l'endroit où ils se trouvent, ce qui leur permet de mieux servir leurs propres clients.

- Nous avons ajouté à notre gamme les services en nuage publics de Rogers, qui constituent une nouvelle infrastructure infonuagique autonome offerte « en tant que service » pour le traitement des données qui permet aux entreprises de gérer de manière sécuritaire leurs données, applications, serveurs, systèmes, logiciels et réseaux d'importance critique en passant par Internet.
- Nous avons lancé, à l'intention des petites entreprises de l'Ontario, le service d'accès Internet Gigabit Élan de Rogers, qui permet aux entreprises clients de tirer profit de vitesses d'accès à Internet fulgurantes et de l'utilisation illimitée des données pour améliorer leur productivité grâce aux transferts de fichiers plus rapides, aux copies de sécurité en temps réel protégeant la continuité des activités et à des fonctions de vidéoconférence de haute qualité. L'accroissement de la bande passante signifie aussi que les entreprises peuvent accepter le branchement simultané d'un plus grand nombre d'utilisateurs sans que la performance soit compromise.
- Nous avons annoncé l'offre de certaines solutions IdO en tant que service afin de simplifier la gestion de solutions IdO complexes. Parmi les premières solutions ainsi offertes à la demande, citons notamment la surveillance d'aliments et de fermes et la surveillance des niveaux.
- Nous avons également lancé la boutique d'applications d'affaires Rogers, nouvelle plateforme de gestion d'applications infonuagiques multiples à l'intention des petites entreprises.

INVESTIR DANS LES EMPLOYÉS ET LES FORMER

- Encore cette année, Rogers a été nommée Meilleur employeur pour 2017 (en novembre 2016) et Meilleur employeur pour les jeunes au Canada (en janvier 2017) par les éditeurs de la publication Canada's Top 100 Employers.
- Grâce à ses efforts en matière de promotion de la diversité et d'inclusion en milieu de travail, Rogers a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada en 2016 dans un rapport de Mediacorp Inc. publié en mars 2016.
- En avril 2016, Rogers a été classée parmi les employeurs les plus écologiques du Canada en 2016 par les éditeurs de Canada's Top 100 Employers. Ce prix reconnaît les employeurs ayant des programmes environnementaux intéressants et des politiques écologiques auxquels les employés participent activement.
- Rogers a obtenu un des Prix des 50 meilleures entreprises citoyennes décernés par Corporate Knights en juin 2016. Ce prix récompense les employeurs qui intègrent les avantages et les coûts sociaux, économiques et écologiques au cours normal de leurs activités.
- Nous avons institué un programme intensif de perfectionnement du leadership à l'intention de plus de 160 de nos dirigeants.
- Nous avons élargi notre programme d'accueil national pour qu'il vise 1 400 employés des centres d'appels de plus et avons lancé un outil d'orientation mobile à l'intention de nos employés à temps partiel.
- Nous avons poursuivi la modernisation de notre milieu de travail pour favoriser l'augmentation de la productivité et mieux servir notre clientèle.



OFFRIR UN CONTENU CAPTIVANT EN TOUT LIEU

- Pour la deuxième année de suite, Sportsnet a consolidé sa position à titre de destination de choix pour les amateurs de sport canadiens en terminant l'année 2016 en première place des réseaux de télévision sportive au Canada. Sportsnet a remporté cette première place pour huit des douze mois de l'année 2016 et a même élargi l'écart qui le séparait de son plus proche concurrent en affichant une avance de 42 % en auditoire moyen à la minute et de 39 % sur le plan de la part d'auditoire. Sportsnet.ca a atteint le nombre record de 4,25 millions de visiteurs uniques en octobre 2016, ce qui surpasse le nombre de visiteurs uniques atteint par notre concurrent de langue anglaise le plus proche et représente une hausse de 7 % sur douze mois. La saison régulière de 2016 des Blue Jays de Toronto a été la plus regardée de l'histoire du réseau : 20 millions de Canadiens l'ont en effet suivie. En novembre 2016, Sportsnet a conquis le plus vaste auditoire pour une Série mondiale de baseball de son histoire, puisque 2,66 millions de spectateurs en moyenne l'ont regardée. C'est plus du double du match de Série mondiale le plus regardé sur Sportsnet précédent. De plus, Sportsnet a remporté beaucoup de succès avec la diffusion de la Coupe du monde de hockey, qui a attiré un auditoire moyen de 1,1 million de spectateurs pour l'ensemble du tournoi; 15,5 millions de Canadiens ont assisté à au moins un match du tournoi.
- Nous avons lancé Sportsnet NOW, l'une des premières chaînes de télévision sportive grand public en Amérique du Nord offerte directement aux consommateurs, ainsi que Sportsnet 4K, qui a diffusé en 4K tous les matchs à domicile de la saison régulière des Blue Jays de Toronto. Cette programmation se poursuivra en 2017, où nous prévoyons de proposer aux amateurs de sports plus de 100 matchs des Blue Jays, de la LNH et de la NBA diffusés en 4K.
- Nous avons diffusé les premiers matchs de la NBA, de la LNH et de la MLB en direct sur la télé 4K.
- Nous avons lancé le nouveau terminal EVP TerminalPlus 4K, qui donne aux abonnés la possibilité d'enregistrer simultanément jusqu'à huit émissions 4K et de stocker jusqu'à 90 heures de divertissement 4K.
- Nous avons ajouté six nouvelles émissions à la programmation de 2016-2017 de la chaîne canadienne spécialisée VICELAND, dont la première série écrite pour le réseau, *Nirvana the Band, the Show*. Cette nouvelle série est produite par VICE Media Canada Inc. (« VICE »), par l'intermédiaire de VICE Studio Canada.

- Nous avons achevé avec succès la deuxième année de notre accord de licence exclusif conclu avec la LNH d'une durée de 12 ans et permis à un plus grand nombre de Canadiens que jamais auparavant de suivre la LNH. La Tournée HOCKEY D'ICI de Rogers a été de retour pour une troisième saison de la LNH, comportant des festivités et des divertissements associés à la saison 2016-2017.
- Nous avons poursuivi notre engagement à diffuser du contenu canadien hors pair en ajoutant deux nouvelles séries originales à la programmation de City : la comédie *Second Jen*, à l'intention des enfants du millénaire, et le drame *Bad Blood: The Vito Rizzuto Story*.



MISER SUR L'INNOVATION ET NOTRE POSITION DE CHEF DE FILE EN CE QUI A TRAIT AU RÉSEAU

- Nous avons élargi la couverture du service Internet Gigabit ÉLAN de Rogers, qui s'étend maintenant à l'ensemble du réseau par câble de Rogers, si bien que nous offrons les vitesses d'accès Internet grand public les plus rapides sur notre marché.
- Nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique à long terme avec Comcast qui vise à offrir à nos clients un service de télévision par IP de premier ordre possédant les fonctions les plus avancées du marché actuel en déployant la plateforme vidéo IP X1 de Comcast.
- Nous avons élargi la portée de notre réseau LTE de 700 MHz, qui atteint 91 % de la population canadienne en 2016, comparativement à 78 % en 2015; notre réseau LTE atteint quant à lui 95 % de la population canadienne en 2016, contre 93 % en 2015.
- Nous avons installé une nouvelle suite de solutions technologiques et de gestion de l'entreprise afin de desservir la Rogers Place d'Edmonton, l'aréna le plus branché du Canada.



PRÉSENTER UN FRONT UNI SOUS LA BANNIÈRE ROGERS

- Nous avons réussi à présenter un front uni, démontrant que nous pouvons mobiliser toute notre équipe à la poursuite de nos objectifs. C'est ainsi que nous avons rendu la Tournée Hockey d'ici de Rogers accessible à 150 000 Canadiens, offert un accès Internet à faible coût à davantage d'occupants de logements communautaires et proposé aux spectateurs la programmation d'heure de pointe la plus attrayante jusqu'à maintenant, tandis que la LNH et Sportsnet conservaient toute leur vigueur.

OBJECTIFS POUR 2017

| Priorité stratégique | Objectifs pour 2017 |
|--|---|
| Être une entreprise canadienne à forte croissance | Atteindre nos cibles financières pour 2017 tout en investissant pour soutenir la croissance future |
| Faire une refonte complète de l'expérience client | Favoriser les bonnes relations avec nos clients et susciter des réactions positives de leur part en améliorant constamment notre service à la clientèle, en particulier les services en libre-service |
| Stimuler la croissance dans le marché Affaires | Mettre à profit nos réseaux, aptes à satisfaire les besoins des entreprises, et offrir de nouveaux produits afin d'accroître notre part du marché Affaires |
| Investir dans les employés et les former | Investir dans l'avenir de nos employés, pour qu'ils puissent affirmer qu'ils sont fiers de travailler pour Rogers et pour renforcer leur motivation |
| Offrir un contenu captivant en tout lieu | Conserver notre place de média sportif le plus regardé au Canada et tirer profit de cette position sur nos diverses plateformes |
| Miser sur l'innovation et notre position de chef de file en ce qui a trait au réseau | Continuer d'asseoir notre place de chef de file dans le secteur Sans-fil et pour Internet et faire les progrès nécessaires pour obtenir une solide position dans le domaine de la vidéo |
| Présenter un front uni sous la bannière Rogers | Offrir la meilleure gamme de produits et de services possible en tablant sur les compétences et les ressources de toutes nos équipes |



OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nous présentons des fourchettes prévisionnelles annuelles consolidées pour certaines mesures financières en ligne avec les plans annuels approuvés par notre conseil d'administration.

RÉSULTATS DE 2016 PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles que nous avons fournies au préalable, ainsi que les résultats réels et le degré de réalisation pour certaines mesures financières présentées pour l'ensemble de l'exercice 2016.

| (en millions de dollars, sauf les pourcentages) | Résultats réels de 2015 | Fourchettes prévisionnelles de 2016 | Résultats réels de 2016 | Réalisations |
|--|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|--------------|
| Objectifs consolidés¹ | | | | |
| Produits | 13 414 | Augmentation de 1 % à 3 % | 13 702 | 2,1 % ✓ |
| Résultat d'exploitation ajusté ² | 5 032 | Augmentation de 1 % à 3 % | 5 092 | 1,2 % ✓ |
| Entrées d'immobilisations corporelles ³ | 2 440 | 2 300 à 2 400 | 2 352 | n. s. ✓ |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 1 676 | Augmentation de 1 % à 3 % | 1 705 | 1,7 % ✓ |

Objectif non atteint ✗

Objectif atteint ✓

n. s. : non significatif

¹ Ce tableau présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées de l'ensemble de l'exercice 2016 fournies dans notre communiqué du 27 janvier 2016. Les fourchettes exprimées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats réels de 2015.

² Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles des secteurs Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires, Media et siège social et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2017

Nous prévoyons une croissance constante des produits et du résultat d'exploitation ajusté ainsi qu'une diminution des entrées d'immobilisations corporelles, ce qui donnera lieu à des flux de trésorerie disponibles plus élevés. Nous nous attendons à disposer de la souplesse financière nécessaire pour conserver les avantages de notre réseau, réduire encore notre dette et continuer à verser des fonds à nos actionnaires.

| (en millions de dollars, sauf les pourcentages) | Résultats réels de 2016 | Fourchettes prévisionnelles pour 2017 ¹ |
|---|-------------------------|--|
| Objectifs consolidés | | |
| Produits | 13 702 | Augmentation de 3 % à 5 % |
| Résultat d'exploitation ajusté ² | 5 092 | Augmentation de 2 % à 4 % |
| Entrées d'immobilisations corporelles, montant net ³ | 2 352 | De 2 250 à 2 350 |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 1 705 | Augmentation de 2 % à 4 % |

¹ Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentage reflètent l'augmentation en pourcentage par rapport aux résultats réels de l'exercice 2016.

² Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles des secteurs Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires, Media et siège social, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

Le tableau qui précède présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées présentées pour l'ensemble de l'exercice 2017. Ces fourchettes tiennent compte de nos perspectives actuelles et de nos résultats réels de 2016. La présentation de ces perspectives financières a pour but d'aider les investisseurs, les actionnaires et les autres parties intéressées à comprendre certaines mesures financières se rapportant aux résultats financiers prévus pour 2017 afin qu'ils puissent évaluer le rendement de nos activités. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres usages. Les informations sur nos objectifs, notamment les diverses hypothèses qui les sous-tendent, sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Nous établissons des fourchettes prévisionnelles pour un exercice complet sur une base consolidée conformément aux plans annuels sur un exercice complet approuvés par le conseil. Toute mise à jour de nos objectifs financiers annuels au cours de l'exercice ne serait apportée qu'à l'égard des fourchettes prévisionnelles consolidées présentées ci-dessus.

Hypothèses clés sous-jacentes

Nos fourchettes prévisionnelles pour 2017 sont fondées sur de nombreuses hypothèses importantes, notamment les suivantes :

- la concurrence intense se poursuivra dans tous les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités, comme nous l'avons observé pendant tout l'exercice 2016;
- une tranche importante de nos dépenses de 2017 libellées en dollars américains est couverte à un taux de change moyen de 1,33 \$ CA/1 \$ US;
- les taux d'intérêt clés resteront relativement stables pendant tout l'exercice 2017;
- aucun nouveau développement important au chapitre de la réglementation ni aucun changement majeur de la conjoncture ou d'ordre macroéconomique dans l'environnement concurrentiel n'aura de répercussion sur nos activités. Nous soulignons que les décisions des organismes de réglementation attendues en 2017 pourraient modifier considérablement nos hypothèses sous-jacentes concernant les résultats de Sans-fil, de

- Cable, de Solutions d’Affaires et de Media pour 2017, tant pour l’exercice considéré que pour les exercices futurs. Ces conséquences sont pour le moment inconnues et ne sont pas prises en considération dans nos objectifs;
- la décision du CRTC d’exiger des distributeurs qu’ils offrent des forfaits de télévision d’entrée de gamme à 25 \$ ou moins par mois ainsi que des canaux supplémentaires, au-delà du forfait de base, présentés soit à la carte, soit à même de plus petits forfaits à prix raisonnable, ne devrait pas avoir d’incidence significative sur nos produits tirés du secteur Cable;
 - la décision du CRTC de réduire considérablement les tarifs provisoires des services d’accès haute vitesse de gros en ce qui concerne l’élément tarifaire couvrant les frais en fonction de la capacité de réseau en attendant l’approbation des tarifs définitifs devrait avoir une incidence sur nos produits tirés du secteur Cable;
 - les clients de Sans-fil continueront d’acquérir des téléphones intelligents à valeur élevée ou de mettre leurs téléphones à niveau, et une proportion semblable des abonnés garderont leur contrat à terme;
 - la pénétration globale du marché sans fil au Canada devrait croître en 2017 au même rythme qu’en 2016;

- la part de marché relative que possèdent nos secteurs Sans-fil et Cable ne devrait pas subir d’incidence défavorable;
- la croissance du nombre d’abonnés aux services d’accès Internet des secteurs Sans-fil et Cable se poursuivra; les pertes nettes occasionnées par les abonnés aux services de câblodistribution diminueront et le nombre d’abonnés aux services de téléphonie restera relativement stable;
- le recul des services traditionnels et des services hors réseau du secteur Solutions d’Affaires se poursuivra; nous continuerons l’exécution de notre plan visant la croissance de nos services IP et d’infonuagique de prochaine génération, à marge supérieure;
- dans le secteur Media, la croissance de Sportsnet et la décroissance de nos activités traditionnelles, y compris celles liées à la publicité imprimée, se poursuivront;
- en ce qui concerne les entrées d’immobilisations corporelles :
 - nous avons déployé la technologie LTE sur la plus grande partie de notre zone de desserte ainsi que notre licence de spectre SSFE-1 et de bande de 700 MHz d’acquisition récente;
 - nous ferons des dépenses d’investissement afin de préparer notre réseau au lancement de la plateforme de télé IP X1 de Comcast, prévu pour le début de 2018.

Capacité à produire des résultats

RÉSEAUX DE POINTE

SANS-FIL

Rogers possède l’un des réseaux sans fil indépendants les plus vastes et les plus évolués au Canada :

- c’est le premier réseau LTE haute vitesse au Canada;
- il atteint environ 95 % de la population canadienne au 31 décembre 2016 (réseau LTE uniquement);
- il repose sur des ententes d’itinérance pour la transmission des données et de la voix avec des fournisseurs dans plus de 200 destinations, y compris un nombre croissant de fournisseurs de services d’itinérance LTE;
- il comprend des ententes de partage de réseau avec trois fournisseurs de services sans fil régionaux exerçant leurs activités dans des régions urbaines et rurales au Canada.

Nous améliorons constamment notre infrastructure de services IP pour l’ensemble de nos services sans fil. Les avancées

technologiques ont façonné les modes d’interaction de nos clients et la façon dont ils utilisent l’éventail d’outils à leur disposition dans leurs vies personnelle et professionnelle. La technologie a également révolutionné le monde des affaires.

Importantes licences d’utilisation de spectre

Nos services sans fil sont soutenus par nos importantes licences d’utilisation de spectre sans fil, à la fois dans les bandes de fréquences à bande haute et à bande basse. Dans le cadre de notre stratégie de réseau, nous prévoyons continuer à faire d’importantes dépenses d’investissement liées au spectre visant :

- le soutien de la croissance rapide de l’utilisation des services de transmission de données sans fil;
- l’introduction de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités réseautiques novatrices.

Le tableau suivant présente nos avoirs de spectre au 31 décembre 2016 :

| Type de spectre | Licence de Rogers | Prise en charge |
|--------------------|--|---|
| 700 MHz | 24 MHz dans les grands centres géographiques du Canada, couvrant 91,1 % de la population canadienne. | Abonnés du réseau LTE 4G |
| 850 MHz | 25 MHz à l’échelle du Canada. | Abonnés des réseaux GSM 2G et HSPA + 3,5G (abonnés du réseau LTE 4G à l’avenir) |
| 1900 MHz | 60 MHz à l’échelle du Canada, sauf le nord du Québec (40 MHz), le sud de l’Ontario (50 MHz) et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (40 MHz). | Abonnés des réseaux GSM 2G et HSPA + 3,5G (abonnés du réseau LTE 4G à l’avenir) |
| SSFE 1700/2100 MHz | 40 MHz en Colombie-Britannique et en Alberta, 30 MHz dans le sud de l’Ontario et 20 MHz dans le reste du Canada. | Abonnés du réseau LTE 4G |
| 2500 MHz | 40 MHz DRF à l’échelle du Canada et 20 MHz DRT de plus dans les principaux centres urbains du Québec, de l’Ontario et de la Colombie-Britannique. | Abonnés du réseau LTE 4G |

Nous avons également accès à du spectre supplémentaire par le truchement des ententes de partage de réseau suivantes :

| Type de spectre | Type d'entreprise | Prise en charge |
|--------------------------------------|--|---|
| Bande de fréquences 2,3 GHz/3,5 GHz | Inukshuk Wireless Partnership est une entreprise commune avec BCE Inc. dans laquelle Rogers détient une participation à hauteur de 50 %. Inukshuk détient 30 MHz (dont 20 MHz est utilisable) du spectre de 2,3 GHz DRF, principalement dans l'est du Canada, y compris dans certains centres urbains du sud et de l'est de l'Ontario et du sud du Québec et des avoirs de moindre envergure au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Inukshuk détient également des licences d'utilisation du spectre de 3,5 GHz DRT (entre 50 et 175 MHz) dans la plupart des grands centres urbains à l'échelle du Canada. Le réseau sans fil LTE mobile et fixe national actuel utilise les fréquences du spectre détenu conjointement de 2,3 GHz et 3,5 GHz. | Abonnés des réseaux mobile et fixe |
| 850 MHz, 1900 MHz - spectre des SSFE | Trois ententes de partage de réseau afin d'améliorer la couverture et les capacités du réseau : <ul style="list-style-type: none"> avec Manitoba Telecom Services couvrant 96 % de la population du Manitoba; avec TbayTel couvrant notre clientèle combinée dans le nord-ouest de l'Ontario; avec Québecor (Vidéotron) pour fournir des services LTE à l'échelle de la province du Québec. | Abonnés des réseaux HSPA + 3,5G / 4G et LTE 4G Abonnés des réseaux HSPA + 3,5G / 4G Abonnés du réseau LTE 3,5G / 4G |

Nous avons conclu une convention d'option visant l'achat de licences d'utilisation de spectre supplémentaires, sous réserve des conditions commerciales et des approbations réglementaires, qui se détaille comme suit :

| Type de spectre | Transaction | Prise en charge |
|--------------------|--|--------------------------|
| Spectre des SSFE-1 | Participation à une vaste transaction stratégique avec Vidéotron, qui pourrait mener à l'acquisition du spectre SSFE-1 de niveau 3 de Vidéotron à Toronto. | Abonnés du réseau LTE 4G |

CABLE

Notre vaste infrastructure de réseau hybride fibre optique-câble coaxial offre des services aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous exploitons également un réseau de fibre optique transcontinental qui s'étend sur plus de 46 000 kilomètres et dessert les clients d'affaires, notamment les administrations gouvernementales et autres fournisseurs de services de télécommunications. Nous utilisons aussi notre vaste réseau de fibre optique pour la liaison terrestre du trafic des stations cellulaires sans fil. Au Canada, le réseau s'étend d'un océan à l'autre et comprend les fibres locales et régionales, les systèmes et circuits de transmission, les stations pivots, les points de présence et l'infrastructure de commutation et d'acheminement IP. Par ailleurs, le réseau s'étend également aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le Sud, jusqu'à Seattle, de la frontière du Manitoba et du Minnesota jusqu'à Minneapolis, Milwaukee et Chicago, de Toronto jusqu'à Buffalo et de Montréal jusqu'à New York et à Ashburn en passant par Albany, permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données et de la voix.

Le réseau est conçu de manière à optimiser la performance et la fiabilité et à permettre la transmission simultanée de vidéos, de la voix et d'Internet au moyen d'une seule plateforme. Le réseau est généralement configuré en anneaux reliant ses stations pivots de distribution de manière à minimiser les interruptions pouvant découler du sectionnement d'une fibre ou d'autres événements.

Les immeubles résidentiels et commerciaux sont reliés à notre réseau par l'intermédiaire de nœuds de fibre coaxiale hybride. Nous relierons chaque nœud au réseau à l'aide de fibre optique, puis chaque immeuble au nœud par câble coaxial. Faisant appel au spectre de la câblodistribution partagé de 860 MHz et de 750 MHz en Ontario et dans le Canada Atlantique, respectivement, nous acheminons nos services de transmission des vidéos et de la voix, ainsi que les services à large bande vers nos abonnés. La segmentation en nœuds de fibre coaxiale hybride accroît la largeur de bande des foyers branchés en réduisant le nombre d'abonnés qui se partagent le spectre.

Nous mettons sans cesse à niveau le réseau pour en améliorer la capacité, en accroître la performance et la fiabilité, réduire les coûts opérationnels et introduire de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités. Par exemple, nous investissons dans :

- la segmentation additionnelle de nos nœuds de réseau pour réduire le nombre de résidences qui se partagent le spectre dans chaque nœud;
- l'amélioration de la compression du signal vidéo en passant à des protocoles vidéo plus avancés;
- la hausse de la capacité des canaux existants et des services sur demande grâce à la vidéo commutée numérique;
- l'augmentation de la couverture de la connexion par fibre optique jusqu'au domicile en raccordant directement davantage de maisons au réseau de fibre optique.

Nous avons achevé au début de 2016 la conversion des utilisateurs qui recevaient toujours nos signaux de télédiffusion analogiques

par l'entremise de nos canaux de diffusion analogiques à des services entièrement numériques, libérant une importante capacité réseau pouvant être utilisée pour la prestation de fonctionnalités et de services additionnels.

La conversion des abonnés des services de câble analogiques aux services de câble numériques a renforcé l'expérience client en plus de nous avoir permis d'accroître considérablement la capacité des réseaux et de réduire les futurs coûts opérationnels et d'entretien des réseaux. La conversion des services de câble analogiques a nécessité des dépenses additionnelles pour fournir des convertisseurs numériques aux abonnés aux services analogiques restants et pour mettre le matériel de filtrage analogique existant hors service.

Le service d'accès Internet à large bande est offert au moyen d'une plateforme convergente d'accès au câble (CCAP) DOCSIS 3.0/3.1, qui combine des canaux radioélectriques de multiples fréquences en un seul accès chez le consommateur, offrant une performance exceptionnelle. La bande passante de nos services d'accès Internet s'est multipliée par 55 dans les dix dernières années et nous introduisons de nouvelles technologies sur le marché lorsque celles-ci sont offertes. Cet historique d'investissements dans nos réseaux et la démonstration de notre capacité à déployer un service de premier plan constituent une de nos stratégies clés afin de nous assurer de demeurer concurrentiels par rapport aux autres fournisseurs de services qui offrent un service d'accès Internet sur fil de cuivre aux clients résidentiels et aux entreprises. Au 31 décembre 2016, l'ensemble de notre réseau par câble avait été mis à niveau à la technologie CCAP et prenait en charge la norme DOCSIS 3.1 et l'accès Internet Gigabit Élan.

Nous continuons d'investir dans le réseau de câbles et de le perfectionner; par exemple, en l'équipant de la technologie capable de prendre en charge des débits Internet à 1 Gb/s et la télé 4K de Rogers, en mettant en marché notre terminal EVP 4K et en prenant un important engagement en matière de diffusion d'événements sportifs en direct au format 4K, dont tous les matchs de la saison régulière que les Blue Jays de Toronto joueront à domicile en 2017 ainsi qu'un grand nombre de matchs de la LNH et de la NBA.

Les services de téléphonie par câble sont fournis à partir d'un réseau DOCSIS dédié. Nous assurons un service de grande qualité en offrant le dédoublement du réseau et l'alimentation de secours de matériel privé d'abonné et du réseau. Notre service de téléphonie présente une vaste gamme de fonctionnalités, tels l'affichage des appels sur le téléviseur, les conférences téléphoniques et les fonctions avancées de boîte vocale qui permettent aux consommateurs d'être informés de leurs messages vocaux et de les écouter sur leur boîte vocale résidentielle, sur leur téléphone cellulaire ou sur Internet.

SOLUTIONS D'AFFAIRES

Nous possédons et exploitons certains des réseaux et centres de données les plus sophistiqués au Canada. Nous tirons parti de nos réseaux nationaux de fibre optique, câblés et sans fil et de notre infrastructure de centre de données pour permettre aux entreprises d'offrir une plus grande valeur à leurs clients grâce à une surveillance du réseau et à une résolution de problèmes proactive assortie d'une fiabilité, d'une sécurité et d'une performance de haut calibre. Nous exploitons nos solides réseaux

transcontinentaux axés sur les installations grâce à un réseau constitué d'un réseau fédérateur 100 % fibre optique numérique et de points d'interconnexions stratégiques vers les États-Unis et l'étranger pour la couverture transfrontalière et internationale. Nos centres d'exploitation primaires et secondaires du réseau surveillent de façon proactive les réseaux de Rogers pour atténuer le risque d'interruption de service et permettre une réponse rapide en cas de panne.

Nos centres de données garantissent le temps de disponibilité et une expertise en solutions de colocation, d'infonuagique et de services gérés. Nous possédons et exploitons à l'échelle du Canada 16 centres de données à la fine pointe de la technologie hautement fiables, certifiés, y compris :

- le premier centre de données pour de multiples utilisateurs au Canada à recevoir la certification de niveau III pour la construction et la conception, ouvert en 2012 à Toronto;
- le premier centre de données à recevoir la certification de niveau III en Alberta, ouvert en 2014;
- le troisième centre de données ayant reçu la certification de niveau III à Ottawa, ouvert en 2015.

MARQUES FORTES

La marque Rogers jouit d'une forte reconnaissance à l'échelle nationale grâce :

- à ses réseaux établis;
- à ses vastes réseaux de distribution;
- au contenu et à la programmation média qui lui sont associés;
- à la publicité;
- aux commandites d'événements tels la Coupe Rogers;
- aux événements communautaires tels le Fonds pour la jeunesse Rogers;
- à la nomination d'immeubles phares au Canada.

Nous détenons ou utilisons également certaines des marques les plus reconnues du Canada, y compris :

- les marques sans fil de Rogers, Fido et chatr;
- plus de 20 stations de télévision et de chaînes spécialisées, dont Sportsnet, FX (Canada) et FXX (Canada), OMNI, VICELAND et City;
- des publications, dont Maclean's, Châtelaine, Today's Parent, Flare et Hello! Canada;
- Texture par Next Issue, composé d'un catalogue de plus de 230 magazines canadiens et américains de premier ordre;
- plus de 50 stations de radio, dont 98,1 CHFI, 680 NEWS, Sportsnet The Fan, KiSS, JACK FM et SONiC;
- des équipes des ligues majeures telles les Blue Jays de Toronto et les équipes appartenant à MLSE, comme les Maple Leafs de Toronto, les Toronto Raptors et le Toronto FC;
- un contrat de licence exclusif de 12 ans conclu avec la LNH, qui nous autorise à assurer une couverture sans précédent du hockey professionnel;
- TSC, le plus grand détaillant canadien multiplateforme interactif diffusé à l'échelle nationale;
- VICE, une société média jeunesse produisant et distribuant du contenu vidéo en ligne à l'échelle mondiale.

DISTRIBUTION DE PRODUITS À GRANDE ÉCHELLE

SANS-FIL

Nous distribuons nos produits sans fil à l'échelle nationale au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- un vaste réseau de détaillants indépendants;
- les magasins Rogers, Fido et chatr détenus par la Société;
- les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs;
- d'autres canaux de distribution tels que WOW! boutique mobile, les magasins « Wave sans fil » et la cabine T sans fil, par l'intermédiaire de notre participation dans Glentel;
- les sites rogers.com, fido.ca et chatwireless.com et leur option de libre-service, de même que divers sites Web d'affaires électroniques;
- nos centres d'appel;
- le télémarketing.

CABLE

Nous distribuons nos produits de Cable au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers et Fido détenus par la Société;
- les sites rogers.com et fido.ca et leur option de libre-service;
- nos centres d'appel, le télémarketing et les agents faisant du porte-à-porte;
- les grandes chaînes de vente au détail;
- un vaste réseau de points de vente au détail détenus par des tiers.

SOLUTIONS D'AFFAIRES

Notre équipe de vente et divers tiers détaillants vendent les services de Solutions d'Affaires aux marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. Un vaste réseau de distributeurs de canaux de vente indépendants conclut des ententes avec des intégrateurs des TI, des consultants, des fournisseurs de services locaux, ainsi que d'autres relations de vente indirecte. Cette approche diversifiée permet une couverture plus vaste et une forte croissance des ventes pour les services de prochaine génération.

CONTENU MÉDIA DE PREMIER ORDRE

Nous offrons un contenu de divertissement sportif très recherché et amélioré grâce aux initiatives suivantes :

- un contrat de licence exclusif national d'une durée de 12 ans conclu avec la LNH, qui a commencé avec la saison 2014-2015 de la LNH, qui nous autorise à assurer une couverture sans précédent du hockey professionnel nord-américain sur de multiples plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et Internet);
- GameCentre LIVE de la LNH par Rogers, une destination en ligne améliorée pour porter plus loin l'action de la LNH sur tout écran;
- MatchPlus, une expérience innovante et interactive à même GameCentre LIVE de la LNH par Rogers qui présente des prises de vue révolutionnaires, des entrevues et des analyses exclusives, ainsi que du contenu vidéo sur demande original;

- *Rogers Hometown Hockey Tour*, une tournée s'arrêtant dans 24 communautés à l'échelle du Canada pendant la saison 2016-2017 de la LNH et offrant des festivités sur le thème du hockey, ainsi que l'écoute de matchs en plein air;
- MLB Network, une chaîne en ondes 24 heures sur 24 vouée au baseball, lancée pour la première fois au Canada par l'entremise du service de câble numérique de Rogers;
- une convention de cession de droits de huit ans conclue avec MLB Properties et MLB Advanced Media pour la diffusion en direct des matchs ainsi que des faits saillants de ceux-ci au Canada jusqu'en 2021;
- une entente multiplateforme de dix ans, entrée en vigueur en août 2014, aux termes de laquelle Rogers sera le grossiste exclusif et un distributeur de la programmation vedette de la World Wrestling Entertainment (« WWE ») au Canada;
- les droits de télédiffusion et de diffusion exclusifs pour les Blue Jays de Toronto en raison de notre propriété de l'équipe;
- les droits de diffusion en langue anglaise de la Coupe du monde de hockey 2016, y compris les droits de diffusion par services mobiles.

EXPÉRIENCE CLIENT

Nous sommes déterminés à offrir à nos clients la meilleure expérience possible. C'est pourquoi nous avons investi dans divers modes de prestation de services, dont voici quelques exemples :

- centres d'appels répartis dans tout le Canada;
- un système de réponse vocale intégrée, ou RVI, novateur qui peut répondre en quatre langues, à savoir le français, l'anglais, le mandarin et le cantonais;
- des options libre-service, notamment :
 - la possibilité, pour les clients grand public de Fido et de Rogers, d'effectuer en ligne des changements de forfaits tarifaires et des rehaussements de matériel;
 - une ouverture de session simplifiée qui permet aux abonnés Fido de se connecter à leur compte en ligne ou au moyen de l'application Mon Compte de Fido en utilisant leurs données d'identification Facebook, ce qui élimine la multiplication des données de connexion à retenir et simplifie l'accès à nos options en libre-service;
 - la possibilité pour les clients d'installer leurs produits d'accès Internet et de télévision sans que l'installation nécessite l'intervention d'un technicien à domicile;
 - le nouvel outil Rogers EnRoute, qui permet aux clients de gagner du temps en faisant le suivi, sur leur téléphone, du moment où un technicien arrivera chez eux pour une installation ou un appel de service;
- le service à la clientèle accessible à l'aide de Facebook Messenger (grande première mondiale pour une société de télécommunications) et de Twitter (Rogers est parmi les premières sociétés de son secteur dans le monde à offrir cette possibilité);
- un gestionnaire de données pour les familles, qui donne aux clients de Sans-fil la possibilité de gérer et de personnaliser leur consommation de données en temps réel grâce à MonROGERS;
- facturation mobile simplifiée rendant la lecture et la compréhension des frais mensuels plus aisées pour les clients;

- les services d'itinérance sans fil Partout chez vous et Fido Nomade, qui permettent aux Canadiens de se servir sans souci de leur forfait de services sans fil quand ils se trouvent dans l'une des destinations désignées, exactement comme ils le feraient chez eux;
- l'application Rogers Assistance, qui permet à tous les employés de Rogers de signaler un problème au service à la clientèle au nom de leurs amis, des membres de leur famille et de leurs connaissances.

EMPLOYÉS JOUANT UN RÔLE ACTIF

Pour nos quelque 25 200 employés, nous nous efforçons de créer un milieu où il fait bon travailler, en mettant l'accent sur toutes les dimensions de l'expérience employé, soit :

- l'engagement des employés et la mise sur pied d'équipes très performantes en utilisant des outils tels des sondages sur l'engagement des employés et des programmes de perfectionnement du leadership;
- le recrutement et le maintien en poste d'éléments prometteurs grâce à une formation et à un perfectionnement efficaces, à des programmes de reconnaissance des employés liés au rendement, et des programmes d'avancement de carrière pour les employés de première ligne;
- le maintien de notre engagement envers la diversité et l'inclusion;
- la prestation d'un environnement de travail sécuritaire, coopératif et souple procurant aux employés les outils et la formation menant à leur réussite.

VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Nous affichons un bilan de première qualité, utilisons l'effet de levier de l'endettement de façon prudente et possédons d'importantes liquidités disponibles à hauteur de 2,7 milliards de dollars au 31 décembre 2016. Les ressources en capital de la Société se composent essentiellement des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des lignes de crédit disponibles, des fonds disponibles dans le cadre de notre programme de titrisation des débiteurs et des émissions de titres d'emprunt à long terme. Nous détenons également environ 1 047 millions de dollars de titres de participation négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2016.

Les informations qui suivent sont prospectives et devraient être lues de concert avec les rubriques « À propos des énoncés prospectifs », « Objectifs financiers et opérationnels » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société »,

ainsi qu'avec nos informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Nous prévoyons dégager comme en 2016 un excédent de trésorerie net sur les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles en 2017. Nous prévoyons disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à nos besoins de trésorerie en 2017, dont le financement des dividendes versés sur nos actions ordinaires, le remboursement de la dette à long terme arrivant à échéance et d'autres activités de financement, les activités d'investissement et autres obligations. Ces ressources tiennent compte du solde de trésorerie ou des avances bancaires à l'ouverture, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles et des disponibilités aux termes de notre facilité de crédit bancaire de 2,8 milliards de dollars, de notre programme de titrisation des débiteurs et des fonds dont nous disposons par suite de l'émission de temps à autre de titres d'emprunt bancaires, de titres cotés en bourse ou de titres de sociétés privées. Au 31 décembre 2016, aucune restriction importante n'était applicable aux mouvements de trésorerie entre Rogers et ses filiales.

Nous sommes d'avis que nous pouvons combler tout besoin de financement supplémentaire prévisible en contractant des emprunts supplémentaires, ce qui, selon la conjoncture du marché, pourrait nécessiter la restructuration de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit existantes, la conclusion de nouvelles facilités de crédit bancaire ou l'émission de titres d'emprunt publics ou privés, la modification des modalités de notre programme de titrisation des débiteurs ou l'émission de titres de participation. De plus, la Société pourrait également profiter de l'occasion pour refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives en matière de financement seront ou pourront être réalisées lorsqu'elles seront nécessaires.

SOLIDES VOLUMES DE TRANSACTIONS ET DIVIDENDES

Nos actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen combiné des opérations quotidiennes étant d'environ 1,1 million d'actions en 2016. En outre, nos actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote sont négociées à la Bourse de Toronto. Les dividendes sont les mêmes pour les deux catégories d'actions. En 2016, un dividende annualisé de 1,92 \$ a été versé pour chaque action.

Résultats financiers de 2016

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » dans le présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2016 pour obtenir de l'information importante sur ces méthodes et estimations comptables dans le contexte de l'analyse qui suit.

Nous avons recours à divers indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer adéquatement notre performance par

rapport à notre stratégie, de même que par rapport aux résultats de nos pairs et de nos concurrents. Bon nombre de ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et ne doivent pas être considérées comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure financière indicatrice de performance conforme aux IFRS. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

| (en millions de dollars, sauf les marges et leurs montants par action) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|---------------|-------------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Produits | | | |
| Sans-fil | 7 916 | 7 651 | 3 |
| Cable | 3 449 | 3 465 | - |
| Solutions d'Affaires | 384 | 377 | 2 |
| Media | 2 146 | 2 079 | 3 |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (193) | (158) | 22 |
| Produits | 13 702 | 13 414 | 2 |
| Résultat d'exploitation ajusté | | | |
| Sans-fil | 3 285 | 3 239 | 1 |
| Cable | 1 674 | 1 658 | 1 |
| Solutions d'Affaires | 123 | 116 | 6 |
| Media | 169 | 172 | (2) |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (159) | (153) | 4 |
| Résultat d'exploitation ajusté¹ | 5 092 | 5 032 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée ¹ | 37,2 % | 37,5 % | (0,3) pt |
| Bénéfice net ² | 835 | 1 342 | (38) |
| Bénéfice de base par action ² | 1,62 \$ | 2,61 \$ | (38) |
| Bénéfice dilué par action ² | 1,62 \$ | 2,60 \$ | (38) |
| Résultat net ajusté ^{1,2} | 1 481 | 1 479 | - |
| Résultat par action de base ajusté ^{1,2} | 2,88 \$ | 2,87 \$ | - |
| Résultat par action dilué ajusté ^{1,2} | 2,86 \$ | 2,86 \$ | - |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 2 352 | 2 440 | (4) |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | 3 957 | 3 747 | 6 |
| Flux de trésorerie disponibles ¹ | 1 705 | 1 676 | 2 |
| Total des produits tirés des services ³ | 13 027 | 12 649 | 3 |

¹ Le résultat d'exploitation ajusté, la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

³ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

PRINCIPALES VARIATIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS PAR RAPPORT À 2015

PRODUITS

Au cours de l'exercice, les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés et de l'adoption soutenue des forfaits facturés Partagez tout de Rogers générateurs de PMPC accrus.

Les produits de Cable ont légèrement baissé pour l'exercice, car l'incidence de l'augmentation du nombre d'abonnés à nos produits Internet et de la migration de nos clients vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures a été largement annulée par la perte d'abonnés aux services de télévision et l'incidence des forfaits de téléphonie à tarifs réduits.

Les produits de Solutions d'Affaires ont augmenté pour l'exercice considéré en raison de la croissance des services de prochaine génération sur réseaux possédés, y compris la hausse des produits tirés de nos centres de données, qui a largement compensé le recul persistant des marges des services traditionnels hors réseau à marge inférieure.

Les produits de Media se sont accrus au cours de l'exercice considéré essentiellement grâce à l'augmentation des produits liés aux sports sous l'effet du succès remporté par Sportsnet et les Blue Jays de Toronto, facteur annulé en partie par la faiblesse persistante des produits tirés de la publicité imprimée et radiodiffusée.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil a augmenté au cours de l'exercice considéré principalement grâce à l'accroissement des produits tirés des services décrit plus haut, qui a été en partie annulé par les coûts plus importants associés aux volumes accrus et au coût plus élevé des appareils.

Le résultat d'exploitation ajusté de Cable pour l'exercice considéré a augmenté grâce à la baisse des charges opérationnelles.

Le résultat d'exploitation ajusté de Solutions d'Affaires a augmenté au cours de l'exercice considéré grâce à l'accroissement des produits mentionné plus haut.

Enfin, le résultat d'exploitation ajusté de Media a diminué au cours de l'exercice considéré par suite essentiellement des coûts plus élevés liés aux sports, facteur atténué par la réduction des coûts de programmation de la télévision conventionnelle, de l'édition et de la radio ainsi que de la hausse des produits susmentionnée.

BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le bénéfice net a diminué pour l'exercice considéré sous l'effet surtout de la charge de 484 millions de dollars comptabilisée relativement à notre produit IPTV, d'une perte de 140 millions de dollars associée à la réduction de valeur de notre coentreprise shomi et de la hausse des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges.

Le résultat net ajusté de l'exercice a été légèrement supérieur par suite de l'augmentation du résultat d'exploitation ajusté, qui a été en partie annulée par la hausse des autres charges et la hausse de la charge d'impôt sur le résultat.

ROGERS EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE SERVICES DE COMMUNICATIONS SANS FIL AU CANADA

Au 31 décembre 2016, nous avons :

- environ 10,3 millions d'abonnés;
- une part de marché représentant environ 34 % des abonnés des services sans fil et 33 % des produits tirés du marché canadien des services sans fil.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SANS-FIL

| (en millions de dollars, sauf les marges) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|-------------------|----------------|
| | 2016 | 2015 ¹ | Variation en % |
| Produits | | | |
| Produits tirés des services | 7 258 | 6 902 | 5 |
| Produits tirés du matériel | 658 | 749 | (12) |
| Produits | 7 916 | 7 651 | 3 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût du matériel ² | 1 947 | 1 845 | 6 |
| Autres charges opérationnelles | 2 684 | 2 567 | 5 |
| Charges opérationnelles | 4 631 | 4 412 | 5 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 3 285 | 3 239 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée exprimée en pourcentage des produits tirés des réseaux | 45,3 % | 46,9 % | (1,6) pt |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 702 | 866 | (19) |

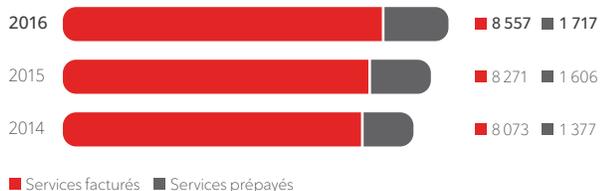
¹ Les résultats opérationnels de Mobicity sont compris dans ceux de Sans-fil depuis la date d'acquisition, soit le 2 juillet 2015.

² Le coût du matériel comprend le coût des produits tirés du matériel et les subventions directes pour les chaînes.

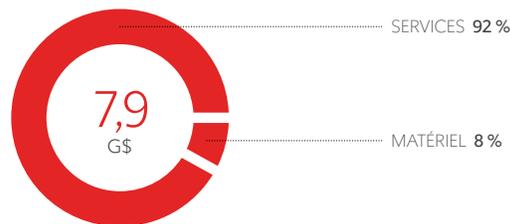
PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE SANS-FIL (EN MILLIONS DE DOLLARS)



RÉPARTITION DES ABONNÉS DE SANS-FIL (EN MILLIERS)



COMPOSITION DES PRODUITS DE SANS-FIL EN 2016 (en %)



SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE SANS-FIL¹

| (en milliers, sauf les taux d'attrition, les PMPC des services facturés et les PMPA mixtes) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|-----------|-----------|
| | 2016 | 2015 | Variation |
| Services facturés | | | |
| Ajouts bruts d'abonnés | 1 521 | 1 354 | 167 |
| Ajouts nets d'abonnés | 286 | 106 | 180 |
| Total des abonnés aux services facturés ² | 8 557 | 8 271 | 286 |
| Attrition (mensuelle) | 1,23 % | 1,27 % | (0,04) pt |
| PMPC (mensuels) | 117,37 \$ | 110,74 \$ | 6,63 \$ |
| Services prépayés | | | |
| Ajouts bruts d'abonnés | 761 | 677 | 84 |
| Ajouts nets d'abonnés | 111 | 75 | 36 |
| Total des abonnés aux services prépayés ^{2,3} | 1 717 | 1 606 | 111 |
| Attrition (mensuelle) | 3,32 % | 3,45 % | (0,13) pt |
| PMPA mixtes (mensuels) | 60,42 \$ | 59,71 \$ | 0,71 \$ |

¹ Le nombre d'abonnés, le taux d'attrition, les PMPC des services facturés et les PMPA mixtes sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Le 2 juillet 2015, nous avons fait l'acquisition d'environ 154 000 abonnés aux services prépayés de Sans-fil dans le cadre de notre acquisition de Mobicity, abonnés qui ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets, mais figurent dans le total au 31 décembre 2015.

ATTRITION MENSUELLE DES SERVICES FACTURÉS DE SANS-FIL (en %)



PRODUITS

Nos produits sont tributaires du nombre d'abonnés, des produits par compte et des produits tirés de la vente d'appareils sans fil et des autres produits tirés du matériel.

Produits tirés des services

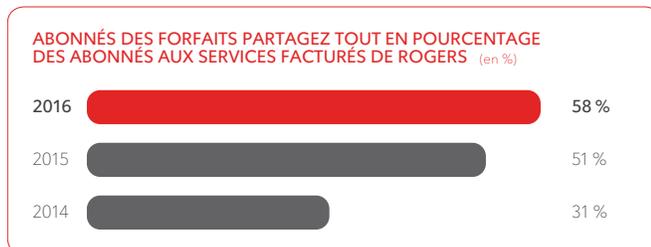
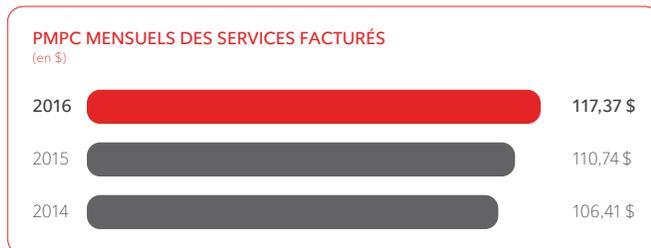
Les produits tirés des services comprennent les services facturés de la transmission de la voix et des données composés :

- des frais mensuels pour les services facturés et prépayés;
- de l'utilisation des services de transmission des données;
- du temps d'antenne;
- des appels interurbains;
- des services essentiels;
- des frais d'itinérance;
- de certains autres frais.

La hausse de 5 % des produits tirés des services au cours de l'exercice considéré est attribuable aux facteurs suivants :

- un nombre d'abonnés accru aux services facturés et aux services prépayés. L'accroissement global des produits tirés des services se rapportant à l'élargissement du nombre d'abonnés aux services prépayés découle en partie de l'acquisition de Mobicity, réalisée au milieu de 2015;
- l'adoption soutenue des forfaits économiques Partagez tout de Rogers et l'augmentation généralisée de l'utilisation de données observée pour ces types de forfaits. Ces forfaits génèrent des PMPC des services facturés plus élevés, regroupent diverses fonctions supplémentaires et les appels interurbains, offrent la possibilité de combiner et de gérer l'utilisation des données de plusieurs appareils et donnent aux clients un accès à nos autres produits et services tels que Partout chez vous, GameCentre LIVE de la LNH par Rogers, Spotify et Texture par Next Issue.

L'augmentation de 6 % des PMPC des services facturés s'explique par l'adoption soutenue des forfaits Partagez tout de Rogers qui, eu égard au nombre de comptes d'abonnés, font en sorte que les abonnés ont profité de plus en plus des offres à tarification additionnelle et de leurs forfaits à partager et y accèdent à partir de plusieurs appareils qui sont tous rattachés au même compte.



L'augmentation de 1 % des PMPA mixtes de l'exercice à l'étude est attribuable à :

- la croissance des produits tirés des services mentionnée plus haut;
- facteur contrebalancé en partie par les retombées de l'accroissement, par suite de l'acquisition de Mobicity, du nombre d'abonnés aux services prépayés générateurs de PMPA mixtes moins élevés par rapport à l'ensemble des abonnés et l'augmentation globale des ajouts nets d'abonnés aux services prépayés par rapport à l'exercice précédent.

Nous croyons que la hausse des ajouts bruts et nets d'abonnés aux services facturés et le taux d'attrition moindre pour l'exercice considéré découlent de notre stratégie visant la bonification de l'expérience client grâce à des offres à valeur accrue comme les forfaits Partagez tout, l'amélioration de notre service à la clientèle et la qualité toujours supérieure de notre réseau. Selon nous, l'augmentation des ajouts bruts et nets d'abonnés aux services prépayés et la baisse du taux d'attrition sont attribuables à nos efforts constants consacrés à la promotion de notre gamme chatr.



Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel (déduction faite des subventions) comprennent les produits tirés des ventes :

- à des courtiers, agents ou détaillants indépendants;
- aux abonnés, par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web, de la télévente et des magasins de la Société.

La baisse de 12 % des produits tirés du matériel pour l'exercice considéré découle des éléments suivants :

- l'augmentation des subventions moyennes accordées aux clients faisant l'achat d'appareils;
- la diminution de 4 % du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants;
- facteurs en partie neutralisés par les ajouts bruts d'abonnés plus élevés.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles en deux catégories :

- le coût des appareils et du matériel sans fil;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

La hausse de 6 % du coût du matériel pour l'exercice considéré s'explique par les facteurs suivants :

- la variation de la composition des produits visés par les ventes d'appareils vers des téléphones intelligents à coût plus élevé;
- des ajouts bruts d'abonnés plus élevés;
- facteurs en partie compensés par la diminution du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants, mentionnée ci-dessus.

La hausse de 5 % des autres charges opérationnelles pour l'exercice à l'étude s'explique par les éléments suivants :

- la hausse des coûts des services faisant le pendant à l'accroissement des produits tirés des services mentionné ci-dessus;
- l'augmentation des coûts publicitaires;
- facteurs en partie compensés par la baisse des commissions.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

La légère augmentation du résultat d'exploitation ajusté au cours de l'exercice considéré s'explique par la hausse des produits, contrebalancée en partie par l'augmentation susmentionnée des charges opérationnelles.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DE SANS-FIL

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



COUVERTURE LTE EN POURCENTAGE DE LA POPULATION CANADIENNE

(en %)



CABLE

UN DES PLUS IMPORTANTS FOURNISSEURS DE SERVICES D'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE, DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE ET DE TÉLÉPHONIE

Au 31 décembre 2016, nous avons :

- environ 2,1 millions d'abonnés à nos services d'accès Internet haute vitesse;
- environ 1,8 million d'abonnés aux services de télévision, ce qui représente environ 31 % de tous les abonnés aux services de télévision par câble au Canada;
- environ 1,1 million d'abonnés à nos services de téléphonie;
- un réseau desservant environ 4,2 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

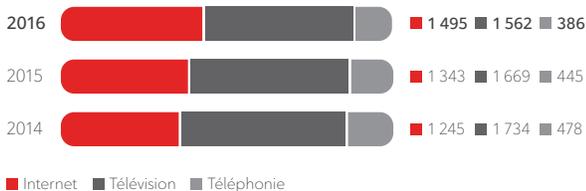
RÉSULTATS FINANCIERS DE CABLE

| (en millions de dollars, sauf les marges) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|--------------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Produits | | | |
| Services d'accès Internet | 1 495 | 1 343 | 11 |
| Services de télévision | 1 562 | 1 669 | (6) |
| Services de téléphonie | 386 | 445 | (13) |
| Produits tirés des services | 3 443 | 3 457 | - |
| Produits tirés du matériel | 6 | 8 | (25) |
| Produits | 3 449 | 3 465 | - |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût du matériel | 3 | 4 | (25) |
| Autres charges opérationnelles | 1 772 | 1 803 | (2) |
| Charges opérationnelles | 1 775 | 1 807 | (2) |
| Résultat d'exploitation ajusté | 1 674 | 1 658 | 1 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 48,5 % | 47,8 % | 0,7 pt |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 1 085 | 1 030 | 5 |

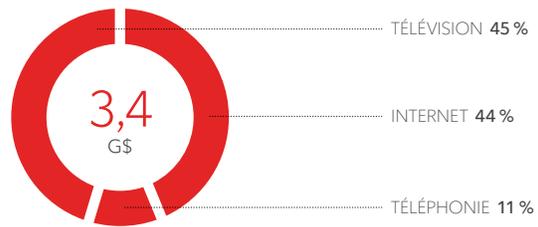
PRODUITS DE CABLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)



RÉPARTITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE CABLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)



COMPOSITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE CABLE EN 2016 (en %)



RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE CABLE¹

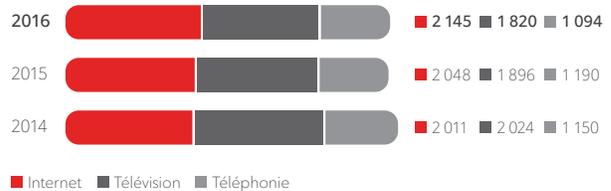
| (en milliers) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|--------------|-----------|
| | 2016 | 2015 | Variation |
| Services d'accès Internet | | | |
| Ajouts nets d'abonnés | 97 | 37 | 60 |
| Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet ² | 2 145 | 2 048 | 97 |
| Services de télévision | | | |
| Réductions nettes d'abonnés | (76) | (128) | 52 |
| Nombre total d'abonnés aux services de télévision ² | 1 820 | 1 896 | (76) |
| Services de téléphonie | | | |
| Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés | 4 | (60) | 64 |
| Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie ² | 1 094 | 1 090 | 4 |
| Foyers branchés² | 4 241 | 4 153 | 88 |
| Nombre total d'abonnés³ | | | |
| Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés | 25 | (151) | 176 |
| Nombre total d'abonnés ² | 5 059 | 5 034 | 25 |

¹ Le nombre d'abonnés est un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Comprend les abonnés aux services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie.

RÉPARTITION DES ABONNÉS DE CABLE (EN MILLIERS)



PRODUITS

Les produits tirés des services d'accès Internet comprennent :

- les produits tirés des abonnements mensuels et de l'utilisation excédentaire des consommateurs, petites entreprises et revendeurs de services Internet en gros;
- les produits tirés de la location de modems.

Les produits tirés des services de télévision comprennent :

- les services de câbles numériques et analogiques, composés des éléments suivants :
 - les frais de câble de base;
 - les frais des forfaits;
 - les frais d'accès imposés à des tiers pour l'utilisation des réseaux;
 - les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, notamment les frais de la programmation à la carte et liés à la vidéo sur demande;
- la location de terminaux numériques.

Les produits tirés des services de téléphonie comprennent les produits tirés des services de téléphonie pour les consommateurs et les petites entreprises découlant :

- des frais de service mensuels;
- des fonctions supplémentaires comme la messagerie vocale, l'appel en attente et l'afficheur;
- des appels interurbains.

La légère diminution des produits pour l'exercice considéré s'explique principalement par les éléments suivants :

- les réductions du nombre d'abonnés aux services de télévision par rapport à l'exercice précédent;
- facteur compensé en partie par l'incidence et le calendrier des augmentations de prix générales appliquées au cours de l'exercice, déduction faite des prix promotionnels;
- la hausse du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet;
- la migration générale des clients des services d'accès Internet vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures.

Produits tirés des services d'accès Internet

Les produits tirés des services d'accès Internet ont augmenté de 11 % au cours de l'exercice considéré en raison :

- d'un nombre accru d'abonnés aux services d'accès Internet;
- d'une migration générale des clients vers la gamme de services d'accès Internet à large bande Élan, offrant des vitesses et des capacités supérieures;
- de l'incidence nette des modifications de tarifs pour les services d'accès Internet;
- facteurs partiellement contrebalancés par le recul des produits tirés de l'utilisation accrue des services causé par la migration d'une partie des abonnés vers des forfaits à utilisation illimitée à valeur plus élevée;
- la diminution des produits de gros après une décision du CRTC qui a eu pour effet de réduire les tarifs des services d'accès.

ABONNÉS AUX SERVICES D'ACCÈS INTERNET (EN MILLIERS)



ABONNÉS À ≥100 Mb/s EN POURCENTAGE DE NOS ABONNÉS AUX SERVICES D'ACCÈS INTERNET (en %)



Produits tirés des services de télévision

La baisse de 6 % des produits tirés des services de télévision au cours de l'exercice considéré s'explique par :

- la réduction du nombre d'abonnés aux services de télévision au cours de l'exercice combinée surtout à l'évolution des habitudes de consommation en matière de télévision;

- facteur partiellement compensé par l'incidence et le calendrier des augmentations de prix générales appliquées au cours de l'exercice, déduction faite des prix promotionnels.

Produits tirés des services de téléphonie

Les produits tirés des services de téléphonie ont reculé de 13 % au cours de l'exercice à l'étude pour les raisons suivantes :

- l'incidence des forfaits à tarifs réduits;
- facteur en partie compensé par la réduction de l'offre de prix promotionnels aux abonnés par suite des forfaits proposés décrits plus haut.

Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés de la vente de terminaux numériques et de modems pour l'accès Internet.

- La diminution des produits tirés du matériel au cours de l'exercice considéré découle d'une baisse des ventes de terminaux par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles de Cable en trois catégories :

- le coût de la programmation;
- le coût des produits tirés du matériel (terminaux numériques et modems Internet);
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer et fidéliser les abonnés existants et attirer de nouveaux abonnés.

Les charges opérationnelles ont diminué de 2 % au cours de l'exercice considéré, en raison :

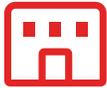
- de la baisse des coûts liés aux services et à la programmation, qui s'explique en partie par un crédit de fournisseur reçu au cours de l'exercice à l'étude;
- de l'évolution de la composition des produits vers des services d'accès Internet à marge supérieure au détriment de la télédiffusion conventionnelle;
- de diverses mesures visant une hausse de l'efficacité et de la productivité;
- facteurs contrebalancés partiellement par des coûts de publicité accrues liés en partie à nos services d'accès Internet Élan et de télé 4K.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Le résultat d'exploitation ajusté a augmenté de 1 % au cours de l'exercice considéré en raison des variations des produits et des charges susmentionnées.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DE CABLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)





SOLUTIONS D'AFFAIRES

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES D'AVANT-GARDE AUX ENTREPRISES CANADIENNES

Au 31 décembre 2016, Solutions d'Affaires :

- vendait aux entreprises et aux entités du secteur public;
- vendait en gros aux autres fournisseurs de services;
- possédait 9 300 immeubles branchés aux réseaux de fibre optique possédés;
- avait un réseau de fibre optique passant à proximité de 24 500 immeubles branchés à des réseaux proches.

SOLUTIONS D'AFFAIRES - RÉSULTATS FINANCIERS

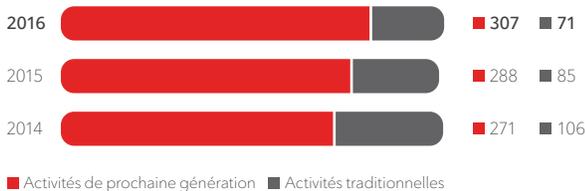
| (en millions de dollars, sauf les marges) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|---------------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Produits | | | |
| Activités de prochaine génération | 307 | 288 | 7 |
| Activités traditionnelles | 71 | 85 | (16) |
| Produits tirés des services | 378 | 373 | 1 |
| Produits tirés du matériel | 6 | 4 | 50 |
| Produits | 384 | 377 | 2 |
| Charges opérationnelles | 261 | 261 | - |
| Résultat d'exploitation ajusté | 123 | 116 | 6 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 32,0 % | 30,8 % | 1,2 pt |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 146 | 187 | (22) |

Le secteur Solutions d'Affaires tire des produits de la prestation de services de communications filaires et de la vente de matériel connexe à des entreprises et à des entités du secteur public à des tarifs de détail, et à d'autres fournisseurs de services de télécommunications à des tarifs de gros.

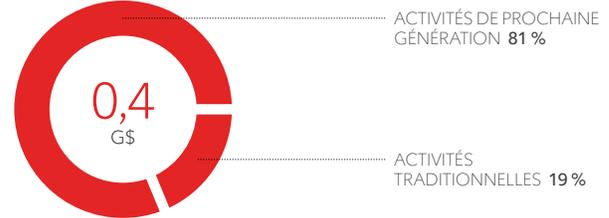
Les produits des activités de prochaine génération sont tirés de la prestation de services de transmission des données et de la voix à haute vitesse et d'une grande fiabilité qu'offrent les plateformes IP, Ethernet et d'infonuagique de Rogers, et ce, essentiellement sur le réseau étendu de communications et au moyen de l'infrastructure des centres de données de Rogers.

Les produits tirés des activités traditionnelles sont principalement générés par les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés, les services de transmission de données traditionnels fournis sur des réseaux de multiplexage dans le temps et les plateformes de génération antérieure dont l'accès est offert aux clients par les réseaux de tiers et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

RÉPARTITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE SOLUTIONS D'AFFAIRES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



COMPOSITION DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES DE SOLUTIONS D'AFFAIRES EN 2016 (en %)



Le secteur Solutions d'Affaires continue de mettre surtout l'accent sur les services IP de prochaine génération, vise à offrir davantage de services à marge supérieure à partir des réseaux possédés ou proches et a pour but d'accroître, au moyen des installations de réseau existantes, sa prestation de services aux entreprises, aux entités du secteur public et au marché des fournisseurs de services de télécommunications de gros. Solutions d'Affaires offre également des services de transmission de la voix et des données, et des services évolués, dont les centres de données, l'infonuagique, les réseaux de fibre optique et les services professionnels.

PRODUITS

La hausse de 1 % des produits tirés des services au cours de l'exercice considéré est attribuable :

- à la poursuite de la mise en œuvre de notre plan visant à accroître les produits tirés des services IP de prochaine génération à marge supérieure à partir des réseaux possédés ou proches;
- facteur contrebalancé en partie par la poursuite du déclin des services traditionnels hors réseau de transmission de la voix, tendance qui devrait se poursuivre alors que nous concentrons nos activités sur les occasions que présentent les réseaux possédés ou proches et que les clients se tournent vers des solutions et services IP plus évolués et rentables.

Les services de prochaine génération, qui comprennent les activités de nos centres de données, représentaient 81 % (77 % en 2015) du total des produits tirés des services au cours de l'exercice.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de l'exercice considéré sont restées semblables à celles de 2015.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

L'augmentation de 6 % du résultat d'exploitation ajusté au cours de l'exercice à l'étude découle des variations des produits susmentionnés.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DE SOLUTIONS D'AFFAIRES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



SOCIÉTÉ CANADIENNE DIVERSIFIÉE DANS LES MÉDIAS

Nous possédons un vaste portefeuille d'actifs de médias, qui comprend principalement :

- des actifs de divertissement et de médias sportifs, comme les Blue Jays de Toronto;
- notre contrat national exclusif de 12 ans avec la LNH;
- des actifs de télédiffusion et de radiodiffusion de premier plan;
- des services d'achat multiplateformes télévisés et en ligne;
- des médias numériques;
- des actifs d'édition.

RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

| (en millions de dollars, sauf les marges) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|-------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Produits | 2 146 | 2 079 | 3 |
| Charges opérationnelles | 1 977 | 1 907 | 4 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 169 | 172 | (2) |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 7,9 % | 8,3 % | (0,4) pt |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 62 | 60 | 3 |

PRODUITS

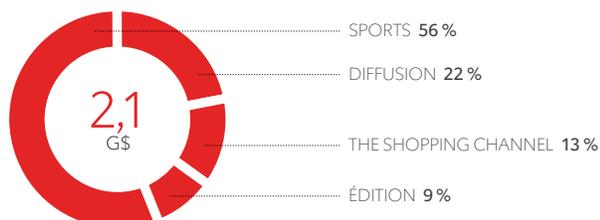
Les produits de Media proviennent des sources suivantes :

- les ventes de publicité dans l'ensemble de ses propriétés de télédiffusion, de radiodiffusion, d'édition et de médias numériques;
- les abonnements aux produits de télévision;
- la vente de produits aux particuliers;
- les ventes de billets, le partage des recettes de la ligue majeure de baseball et des recettes des concessions;
- la diffusion des produits imprimés.

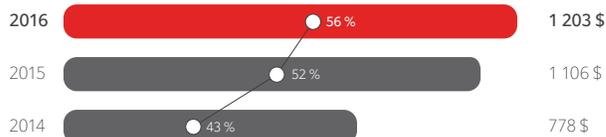
PRODUITS DE MEDIA (EN MILLIONS DE DOLLARS)



COMPOSITION DES PRODUITS DE MEDIA EN 2016 (en %)



PRODUITS LIÉS AUX SPORTS ET PRODUITS LIÉS AUX SPORTS EN POURCENTAGE DES PRODUITS DE MEDIA (en %) (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Les produits se sont accrus de 3 % au cours de l'exercice considéré en raison des facteurs suivants :

- une hausse des produits liés aux sports grâce à la vigueur de Sportsnet et aux succès remportés par les Blue Jays de Toronto;
- une augmentation des produits tirés de la publicité numérique;
- facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits tirés de la publicité imprimée et radiodiffusée.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de Media se répartissent comme suit :

- le coût du contenu diffusé, y compris de la programmation sportive et de la production;
- le coût des marchandises vendues par TSC, les actifs de divertissement et les médias sportifs;
- les hausses salariales des joueurs des Blue Jays de Toronto;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Les charges opérationnelles se sont accrues de 4 % au cours de l'exercice considéré, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- la hausse des coûts liés aux sports;
- l'augmentation des coûts liés aux médias numériques;
- facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des coûts de la publicité radiodiffusée et télédiffusée conventionnelle, en partie grâce aux économies de coûts provenant des efficacités opérationnelles et des mises à pied réalisées au cours du premier semestre de 2016;
- la baisse des coûts d'édition attribuable à l'orientation stratégique axée sur le contenu des magazines annoncée plus tôt cette année.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Le recul de 2 % du résultat d'exploitation ajusté pour l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DE MEDIA (EN MILLIONS DE DOLLARS)



ENTRÉES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service d'immobilisations corporelles. Les activités ayant trait aux télécommunications nécessitent des investissements importants et soutenus, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et dans l'expansion de la couverture géographique et de la capacité. Les dépenses liées à l'acquisition de licences de spectre ne figurent pas aux entrées d'immobilisations corporelles et n'entrent pas dans le calcul des flux de trésorerie disponibles ou de l'intensité du capital. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières », « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR » pour en savoir davantage.

Les entrées d'immobilisations corporelles sont importantes et ont une incidence significative sur nos flux de trésorerie. C'est pourquoi la direction se concentre sur leur planification, leur financement et leur gestion.

Les entrées d'immobilisations corporelles avant les variations connexes du fonds de roulement hors trésorerie représentent des immobilisations dont la Société a acquis le titre de propriété. Nous sommes d'avis que cette mesure rend mieux compte du coût des immobilisations corporelles pour une période donnée et représente une mesure plus simple aux fins de comparaison entre deux périodes.

| (en millions de dollars, sauf l'intensité du capital) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|--------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Entrées d'immobilisations corporelles | | | |
| Sans-fil | 702 | 866 | (19) |
| Cable | 1 085 | 1 030 | 5 |
| Solutions d'Affaires | 146 | 187 | (22) |
| Media | 62 | 60 | 3 |
| Siège social | 357 | 297 | 20 |
| Total des entrées d'immobilisations corporelles ¹ | 2 352 | 2 440 | (4) |
| Intensité du capital ² | 17,2 % | 18,2 % | (1,0) pt |

¹ Les entrées d'immobilisations corporelles n'incluent pas les dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

² Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

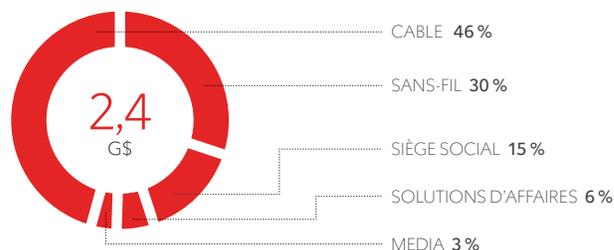
SANS-FIL

La diminution des entrées d'immobilisations corporelles de Sans-fil au cours de l'exercice considéré fait suite à la réduction des dépenses consacrées à notre réseau sans fil et à la baisse des coûts des logiciels et des technologies de l'information. Au 31 décembre 2016, le déploiement de notre réseau LTE de 700 MHz atteignait 91 % de la population canadienne (78 % en 2015). Le réseau LTE de 700 MHz fournit un signal de qualité supérieure dans les sous-sols, les ascenseurs et les bâtiments aux murs de béton épais. Le déploiement de l'ensemble de notre réseau LTE atteignait environ 95 % de la population canadienne au 31 décembre 2016 (93 % en 2015).

ENTRÉES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



ENTRÉES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN 2016 (en %)



CABLE

L'augmentation des entrées d'immobilisations corporelles de Cable au cours de l'exercice considéré découle des investissements plus importants que nous avons consacrés à l'infrastructure du réseau pour accroître la fiabilité et la qualité du réseau et améliorer la capacité de notre plateforme Internet afin d'offrir des vitesses d'accès Internet atteignant le gigabit. Ces facteurs ont été en partie annulés par la baisse des achats de terminaux de télévision numérique TerminalPlus de prochaine génération et la diminution des investissements dans les technologies de l'information par rapport à l'exercice précédent.

SOLUTIONS D'AFFAIRES

La diminution des entrées d'immobilisations corporelles du secteur Solutions d'Affaires au cours de l'exercice considéré s'explique par les investissements plus élevés dans le réseau et les centres de données consentis au cours de l'exercice précédent.

MEDIA

La hausse des entrées d'immobilisations corporelles du secteur Media au cours de l'exercice considéré découle des investissements plus importants effectués dans nos installations de diffusion et notre infrastructure de technologies de l'information.

SIÈGE SOCIAL

L'augmentation des entrées d'immobilisations corporelles du siège social pour l'exercice à l'étude s'explique par l'augmentation des coûts liés à la technologie de l'information et la hausse des dépenses liées aux améliorations apportées à nos divers bureaux.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital a décliné au cours de l'exercice en raison de la baisse des entrées d'immobilisations corporelles susmentionnée et de la hausse des produits décrite plus haut dans le présent rapport de gestion.

REVUE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE

La présente rubrique analyse notre bénéfice net ainsi que d'autres charges qui n'ont pas été analysées au préalable.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|-------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Résultat d'exploitation ajusté ¹ | 5 092 | 5 032 | 1 |
| Déduire (ajouter) : | | | |
| Rémunération fondée sur des actions | 61 | 55 | 11 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 276 | 2 277 | - |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 484 | - | - |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 160 | 111 | 44 |
| Charges financières | 761 | 774 | (2) |
| Autres charges (produits) ² | 191 | (4) | n. s. |
| Charge d'impôt sur le résultat ² | 324 | 477 | (32) |
| Bénéfice net ² | 835 | 1 342 | (38) |

¹ Le résultat d'exploitation ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui ne doit pas être considéré comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure et sur la façon dont nous la calculons.

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à 2015 » pour obtenir une analyse de la hausse du résultat d'exploitation ajusté de l'exercice considéré.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Notre charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui comprend des options sur actions (y compris des droits à l'appréciation d'actions), des unités d'actions de négociation restreinte (« UAR ») et des unités d'actions différées (« UAD ») est habituellement déterminée selon :

- l'acquisition des droits aux options sur actions et aux unités d'actions;
- la fluctuation du cours des actions de catégorie B de RCI;
- l'incidence de certains instruments dérivés pour couvrir une partie du risque d'appréciation des prix à l'égard de notre programme de rémunération fondée sur des actions. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Incidence de l'acquisition des droits | 70 | 57 |
| Incidence des variations du cours | 24 | 20 |
| Dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus | (33) | (22) |
| Total de la rémunération fondée sur des actions | 61 | 55 |

La rémunération fondée sur des actions a augmenté et s'est établie à 61 millions de dollars en 2016 (55 millions de dollars en 2015), essentiellement en raison de l'acquisition des droits sur une nouvelle part de la rémunération fondée sur des actions accordée à des membres du personnel, administrateurs et dirigeants clés.

Au 31 décembre 2016, la Société avait un passif de 189 millions de dollars (157 millions de dollars en 2015) découlant de la rémunération fondée sur des actions comptabilisée à la juste valeur, y compris des options sur actions, des UAR et des UAD.

Au cours de 2016, un montant de 69 millions de dollars (73 millions de dollars en 2015) a été versé aux porteurs d'options sur actions, d'UAR et d'UAD à la date d'exercice.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|-------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 2 183 | 2 117 | 3 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 93 | 160 | (42) |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, montant total | 2 276 | 2 277 | - |

Les amortissements sont restés pratiquement les mêmes au cours de l'exercice considéré, principalement en raison :

- de l'augmentation globale des entrées d'immobilisations corporelles au cours des dernières années, ce qui a donné lieu à un nombre accru d'actifs amortissables;
- facteur contrebalancé par le fait que certaines immobilisations incorporelles étaient entièrement amorties;
- la fin de l'amortissement de certains noms de marques en 2016.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET COÛTS DES CONTRATS DÉFICITAIRES CONNEXES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé une charge globale de 484 millions de dollars correspondant à la dépréciation d'actifs et aux coûts des contrats déficitaires connexes se rapportant à notre produit IPTV.

| (en millions de dollars) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | |
|---|-----------------------------------|-----|
| Dépréciation d'immobilisations corporelles | | 412 |
| Contrats déficitaires et autres | | 72 |
| Total de la dépréciation d'actifs et des contrats déficitaires connexes | | 484 |

Ces charges font suite à notre décision d'interrompre le développement de notre produit IPTV après la conclusion d'un partenariat à long terme avec Comcast dans le but d'offrir sa plateforme vidéo IP X1. La charge relative aux contrats déficitaires se rapporte essentiellement aux obligations contractuelles résiduelles relatives au développement de notre produit IPTV et a été comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer. Aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée en 2015.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice, nous avons engagé des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges de 160 millions de dollars (111 millions de dollars en 2015). Les frais de 2016 comprenaient principalement des indemnités de départ versées dans le cadre de la restructuration ciblée de nos effectifs et des coûts liés à la liquidation et à la transformation de certaines activités. En 2015, les frais avaient été engagés essentiellement à cause des indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de nos effectifs, de la réorganisation des stations de télévision OMNI, de l'acquisition de Mobicity et de l'acquisition de notre participation dans Glentel.

CHARGES FINANCIÈRES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Intérêts sur les emprunts ¹ | 758 | 761 | - |
| Intérêts sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 9 | 11 | (18) |
| Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme | - | 7 | (100) |
| Perte de change | 13 | 11 | 18 |
| Variation de la juste valeur des dérivés | (16) | 3 | n. s. |
| Intérêts inscrits à l'actif | (18) | (29) | (38) |
| Autres | 15 | 10 | 50 |
| Total des charges financières | 761 | 774 | (2) |

¹ Les emprunts comprennent la dette à long terme et les emprunts à court terme en lien avec notre programme de titrisation des débiteurs.

Intérêts sur les emprunts

Les intérêts sur les emprunts ont été moins élevés pour l'exercice considéré par suite de la baisse de l'encours de la dette par rapport à 2015. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme

Nous avons constaté une perte de 7 millions de dollars sur les remboursements de la dette à long terme en 2015 au titre des dérivés liés à la dette associés au remboursement ou au rachat de certains billets de premier rang en mars 2015. Cette perte, qui avait été différée dans la réserve de couverture jusqu'à échéance des billets, a alors été comptabilisée en résultat net. Elle avait trait à des transactions effectuées en 2013 dans le cadre desquelles les cours de change sur les dérivés liés à la dette connexes ont été mis à jour selon les cours alors en vigueur.

Pertes de change

En 2016, la totalité de nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains était couverte à des fins comptables. Les pertes de change comptabilisées en 2016 étaient principalement liées à nos emprunts sur des facilités de crédit libellés en dollars américains, qui ne sont pas désignés comme des couvertures à des fins comptables en raison de leur nature à court terme. Les pertes de change enregistrées en 2015 découlaient principalement de l'effet sur le fonds de roulement des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, qui ont touché surtout la partie non couverte des créditeurs libellés en dollars américains.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

AUTRES CHARGES (PRODUITS)

L'augmentation des autres charges pour l'exercice à l'étude s'explique principalement par les pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisées sur certaines de nos coentreprises. Au cours de l'exercice, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi et avons comptabilisé à cet effet une perte de 140 millions de dollars liée à la réduction de valeur du placement et de notre quote-part du coût estimatif des obligations résiduelles de shomi. Par ailleurs, nous avons comptabilisé pour l'exercice considéré une perte nette de 11 millions de dollars sur les dessaisissements liés à des placements. En 2015, nous avons comptabilisé un profit de 74 millions de dollars sur l'acquisition de Mobicity; ce profit avait été en partie annulé par une perte de 72 millions de dollars correspondant à notre quote-part d'une obligation d'achat à la juste valeur d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'une de nos coentreprises.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat calculée en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat et la charge d'impôt sur le résultat réelle pour l'exercice.

| (en millions de dollars, sauf les taux d'impôt) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|--------|
| | 2016 | 2015 |
| Taux d'impôt prévu par la loi | 26,6 % | 26,5 % |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat ¹ | 1 159 | 1 819 |
| Charge d'impôt sur le résultat calculée ¹ | 308 | 482 |
| Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit : | | |
| Rémunération fondée sur des actions non déductible | 5 | 5 |
| Partie non déductible des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 18 | 11 |
| Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales | 3 | 6 |
| Profit sur acquisition non imposable ¹ | - | (20) |
| Tranche non imposable du gain en capital | (7) | - |
| Autres éléments | (3) | (7) |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat ¹ | 324 | 477 |
| Taux d'impôt effectif ¹ | 28,0 % | 26,2 % |
| Impôt sur le résultat en trésorerie payé | 295 | 184 |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

Le taux d'impôt effectif de la Société a atteint 28,0 % pour l'exercice considéré, contre 26,2 % pour 2015. Le taux d'impôt effectif pour 2016 était supérieur au taux d'impôt prévu par la loi essentiellement en raison de pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence non déductibles comptabilisées à l'égard de certains de nos placements, contrebalancées en partie par la tranche non imposable du gain en capital constaté à la vente de placements.

L'impôt sur le résultat en trésorerie payé au cours de l'exercice à l'étude a augmenté en raison de l'utilisation de pertes autres qu'en capital constatées sur l'opération relative à Mobilicity pour réduire le passif fiscal de 2015.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a reculé de 38 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales

variations des résultats financiers par rapport à 2015 » pour obtenir une information plus complète.

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|---------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Bénéfice net ¹ | 835 | 1 342 | (38) |
| Bénéfice de base par action ¹ | 1,62 \$ | 2,61 \$ | (38) |
| Bénéfice dilué par action ¹ | 1,62 \$ | 2,60 \$ | (38) |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté a été légèrement plus élevé comparativement à celui de 2015, principalement en raison de la hausse du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse des charges financières, partiellement contrebalancées par l'accroissement des autres charges (produits) et la hausse de la charge d'impôt sur le résultat.

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|---------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Résultat d'exploitation ajusté ¹ | 5 092 | 5 032 | 1 |
| Déduire (ajouter) : | | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 276 | 2 277 | - |
| Charges financières ² | 761 | 767 | (1) |
| Autres charges (produits) ³ | 40 | (2) | n. s. |
| Charge d'impôt sur le résultat ^{4,5} | 534 | 511 | 5 |
| Résultat net ajusté ¹ | 1 481 | 1 479 | - |
| Résultat par action de base ajusté ¹ | 2,88 \$ | 2,87 \$ | - |
| Résultat par action dilué ajusté ¹ | 2,86 \$ | 2,86 \$ | - |

¹ Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté et le résultat par action de base et dilué ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Les charges financières ne tiennent pas compte de la perte de 7 millions de dollars liée aux remboursements sur la dette à long terme pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

³ Les autres charges de 2016 ne tiennent pas compte d'une perte nette de 11 millions de dollars sur les dessaisissements liés à des placements et d'une perte de 140 millions de dollars sur la liquidation de notre coentreprise shomi. Les autres produits de 2015 ne tiennent pas compte d'un profit de 74 millions de dollars sur l'acquisition de Mobilicity ni d'une perte de 72 millions de dollars liée à notre quote-part d'une obligation d'achat à la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'une de nos coentreprises.

⁴ La charge d'impôt sur le résultat ne tient pas compte d'un recouvrement de 213 millions de dollars (40 millions de dollars en 2015) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 lié à l'incidence fiscale des éléments ajustés. Pour 2016, la charge d'impôt sur le résultat exclut également une charge de 3 millions de dollars (6 millions de dollars en 2015) pour la réévaluation des soldes d'impôt différé en raison de changements apportés au taux d'impôt prévu par la loi.

⁵ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.



MEMBRES DU PERSONNEL

Les salaires et avantages du personnel représentent une part significative des charges de la Société. Au 31 décembre 2016, la Société comptait environ 25 200 employés (26 200 en 2015) dans l'ensemble de ses groupes opérationnels, y compris les services partagés et le siège social. Le total des salaires et avantages du personnel pour les membres du personnel à temps plein et à temps partiel en 2016 s'est chiffré à environ 2 073 millions de dollars (1 975 millions de dollars en 2015). La hausse d'un exercice à l'autre est imputable essentiellement aux augmentations de salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto et à la hausse de la charge de retraite.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015 COMPARATIVEMENT À CEUX DE 2014

Produits

Les produits consolidés avaient augmenté de 4 % en 2015, rendant compte de la croissance de 5 % des produits de Sans-fil et de 14 % des produits de Media, alors que les produits de Cable étaient restés stables. Les produits tirés du secteur Sans-fil avaient progressé sous l'effet de l'adoption soutenue de forfaits Partagez tout de Rogers, qui génèrent des PMPC des services facturés plus élevés, contrebalancée en partie par l'incidence du lancement de forfaits d'itinérance à prix moins élevé. Les produits de Cable étaient demeurés stables, puisque la croissance des produits tirés des services d'accès Internet avait été contrebalancée par le recul des produits tirés des services de télévision et de téléphonie. Les produits tirés de Media avaient augmenté en raison de l'accord de licence conclu avec la LNH, de la croissance de Sportsnet et de la hausse des produits tirés des Blue Jays de Toronto, facteurs partiellement contrebalancés par le ralentissement persistant de la publicité conventionnelle télédiffusée et imprimée et de la baisse des ventes au détail de TSC.

Résultat d'exploitation ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté consolidé s'était accru en 2015 pour se chiffrer à 5 032 millions de dollars, rendant compte de la hausse de 41 millions de dollars de Media, partiellement contrebalancée par la baisse de 6 millions de dollars de Solutions d'Affaires. Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil avait diminué de manière négligeable par suite de l'augmentation des coûts unitaires nets du matériel et du plus grand nombre de rehaussements; sa baisse avait été compensée en partie par l'adoption constante de forfaits de services générant des PMPC plus élevés des services facturés et la hausse des produits tirés du matériel. Le résultat d'exploitation ajusté de Cable avait été stable en 2015 par suite des investissements plus élevés consentis dans le service à la clientèle et le réseau et des coûts liés à l'amélioration de la valeur offerte aux clients, facteurs compensés par diverses mesures favorisant l'efficacité et la productivité. La diminution observée dans Solutions d'Affaires découlait des reculs persistants de nos services traditionnels hors réseau, en partie compensés par la croissance constante des produits tirés des services de prochaine génération à marge supérieure à partir des réseaux possédés. Enfin, le résultat d'exploitation ajusté de Media avait progressé principalement grâce aux succès des Blue Jays de Toronto.

Bénéfice net et résultat net ajusté

Le bénéfice net est passé de 1 341 millions de dollars en 2014 à 1 342 millions de dollars en 2015, en raison surtout d'une baisse des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, d'une diminution des charges financières, de la réduction de la charge d'impôt sur le résultat et de la hausse des autres produits, en partie contrebalancées par l'accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le bénéfice net a été retraité de manière rétrospective par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

Le résultat net ajusté avait affiché une baisse, passant de 1 532 millions de dollars en 2014 à 1 479 millions de dollars en 2015, en raison de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la hausse des autres charges, facteurs en partie compensés par l'accroissement du résultat d'exploitation ajusté et la réduction de la charge d'impôt sur le résultat. Le résultat net ajusté a été retraité de manière rétrospective par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les résultats financiers consolidés trimestriels et les indicateurs clés de performance pour les exercices 2016 et 2015.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | 2016 | | | | | 2015 | | | | |
|---|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Exercice complet | T4 | T3 | T2 | T1 | Exercice complet | T4 | T3 | T2 | T1 |
| Produits | | | | | | | | | | |
| Sans-fil | 7 916 | 2 058 | 2 037 | 1 931 | 1 890 | 7 651 | 1 981 | 1 973 | 1 903 | 1 794 |
| Cable | 3 449 | 858 | 865 | 870 | 856 | 3 465 | 855 | 871 | 869 | 870 |
| Solutions d'Affaires | 384 | 96 | 95 | 97 | 96 | 377 | 95 | 94 | 94 | 94 |
| Media | 2 146 | 550 | 533 | 615 | 448 | 2 079 | 560 | 473 | 582 | 464 |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (193) | (52) | (38) | (58) | (45) | (158) | (39) | (27) | (45) | (47) |
| Total des produits | 13 702 | 3 510 | 3 492 | 3 455 | 3 245 | 13 414 | 3 452 | 3 384 | 3 403 | 3 175 |
| Résultat d'exploitation ajusté | | | | | | | | | | |
| Sans-fil | 3 285 | 792 | 884 | 846 | 763 | 3 239 | 754 | 879 | 841 | 765 |
| Cable | 1 674 | 435 | 431 | 415 | 393 | 1 658 | 426 | 416 | 414 | 402 |
| Solutions d'Affaires | 123 | 30 | 31 | 31 | 31 | 116 | 30 | 31 | 27 | 28 |
| Media | 169 | 49 | 79 | 90 | (49) | 172 | 56 | 58 | 90 | (32) |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (159) | (47) | (40) | (35) | (37) | (153) | (40) | (39) | (35) | (39) |
| Résultat d'exploitation ajusté¹ | 5 092 | 1 259 | 1 385 | 1 347 | 1 101 | 5 032 | 1 226 | 1 345 | 1 337 | 1 124 |
| Déduire (ajouter) : | | | | | | | | | | |
| Rémunération fondée sur des actions | 61 | 16 | 18 | 15 | 12 | 55 | 16 | 13 | 14 | 12 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 276 | 555 | 575 | 572 | 574 | 2 277 | 580 | 576 | 562 | 559 |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 484 | 484 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 160 | 34 | 55 | 27 | 44 | 111 | 23 | 37 | 42 | 9 |
| Charges financières | 761 | 188 | 188 | 189 | 196 | 774 | 192 | 190 | 182 | 210 |
| Autres charges (produits) ² | 191 | (4) | 220 | 9 | (34) | (4) | 4 | (31) | 26 | (3) |
| Bénéfice net (perte nette) avant la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat² | 1 159 | (14) | 329 | 535 | 309 | 1 819 | 411 | 560 | 511 | 337 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat² | 324 | (5) | 109 | 141 | 79 | 477 | 112 | 135 | 148 | 82 |
| Bénéfice net (perte nette)² | 835 | (9) | 220 | 394 | 230 | 1 342 | 299 | 425 | 363 | 255 |
| Bénéfice (perte) par action² | | | | | | | | | | |
| De base | 1,62 \$ | (0,02)\$ | 0,43 \$ | 0,77 \$ | 0,45 \$ | 2,61 \$ | 0,58 \$ | 0,83 \$ | 0,70 \$ | 0,50 \$ |
| Dilué(e) | 1,62 \$ | (0,04)\$ | 0,43 \$ | 0,76 \$ | 0,44 \$ | 2,60 \$ | 0,58 \$ | 0,82 \$ | 0,70 \$ | 0,48 \$ |
| Bénéfice net (perte nette)² | 835 | (9) | 220 | 394 | 230 | 1 342 | 299 | 425 | 363 | 255 |
| Ajouter (déduire) : | | | | | | | | | | |
| Rémunération fondée sur des actions | 61 | 16 | 18 | 15 | 12 | 55 | 16 | 13 | 14 | 12 |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 160 | 34 | 55 | 27 | 44 | 111 | 23 | 37 | 42 | 9 |
| Profit sur l'acquisition de Mobilicity ² | - | - | - | - | - | (74) | - | (74) | - | - |
| Perte liée à une obligation d'achat liée à la participation ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | - | 72 | - | 72 | - | - |
| Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme | - | - | - | - | - | 7 | - | - | - | 7 |
| Perte sur la liquidation de shomi | 140 | - | 140 | - | - | - | - | - | - | - |
| Perte nette (profit net) sur les dessaisissements liés aux placements | 11 | - | 50 | - | (39) | - | - | - | - | - |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 484 | 484 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Incidence fiscale des éléments susmentionnés ² | (213) | (143) | (56) | (9) | (5) | (40) | (7) | (12) | (13) | (8) |
| Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales | 3 | - | - | - | 3 | 6 | - | - | 6 | - |
| Résultat net ajusté^{1,2} | 1 481 | 382 | 427 | 427 | 245 | 1 479 | 331 | 461 | 412 | 275 |
| Résultat par action ajusté^{1,2} | | | | | | | | | | |
| De base | 2,88 \$ | 0,74 \$ | 0,83 \$ | 0,83 \$ | 0,48 \$ | 2,87 \$ | 0,64 \$ | 0,90 \$ | 0,80 \$ | 0,53 \$ |
| Dilué | 2,86 \$ | 0,74 \$ | 0,83 \$ | 0,83 \$ | 0,47 \$ | 2,86 \$ | 0,64 \$ | 0,89 \$ | 0,80 \$ | 0,53 \$ |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 2 352 | 604 | 549 | 647 | 552 | 2 440 | 773 | 571 | 621 | 475 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | 3 957 | 1 053 | 1 185 | 1 121 | 598 | 3 747 | 950 | 1 456 | 1 114 | 227 |
| Flux de trésorerie disponibles¹ | 1 705 | 392 | 598 | 495 | 220 | 1 676 | 274 | 660 | 476 | 266 |
| Total des produits tirés des services³ | 13 027 | 3 306 | 3 328 | 3 308 | 3 085 | 12 649 | 3 214 | 3 183 | 3 204 | 3 048 |

¹ Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

³ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2016

L'analyse des résultats de la présente section compare le quatrième trimestre de 2016 avec le quatrième trimestre de 2015.

Hausse des produits

Les produits consolidés ont augmenté de 2 % au quatrième trimestre, en grande partie sous l'effet de la croissance de 6 % des produits tirés des services de Sans-fil.

Les produits tirés des services de Sans-fil se sont accrus de 6 % au quatrième trimestre essentiellement en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la poursuite de l'adoption de forfaits Partagez tout de Rogers générant des PMPC sur les services facturés plus élevés et de l'accroissement de l'utilisation des données par les clients abonnés à ces forfaits.

Les produits de Cable n'ont que légèrement augmenté au quatrième trimestre, car la forte croissance de 9 % des produits tirés des services d'accès Internet a été en grande partie contrebalancée par le recul des produits tirés des services de téléphonie et de télévision. Nous continuons d'observer une migration constante de la composition des produits au profit des services d'accès Internet à marge supérieure.

Les produits de Media ont connu une baisse de 2 % au quatrième trimestre essentiellement en raison de la diminution du nombre de matchs des Blue Jays de Toronto hors saison régulière comparativement à l'an dernier, du recul global des produits tirés de la publicité et de la baisse des produits tirés de la diffusion des produits imprimés, en partie compensés par la hausse des ventes de TSC.

Augmentation du résultat d'exploitation ajusté

La hausse du résultat d'exploitation ajusté consolidé au quatrième trimestre reflète la croissance du résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil sous l'effet de la vigoureuse croissance du chiffre d'affaires susmentionnée et l'amélioration de la performance de Cable en raison de la migration de la composition des produits au profit des services d'accès Internet à marge supérieure.

Perte nette et résultat net ajusté supérieur

La perte nette du quatrième trimestre s'est chiffrée à 9 millions de dollars et découlait essentiellement de la somme de 484 millions de dollars au titre de la dépréciation et des autres charges comptabilisées relativement à l'interruption de notre investissement dans notre produit IPTV. Se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée » pour en savoir plus sur ce sujet. Le résultat net ajusté, lui, a progressé au quatrième trimestre sous l'effet de la hausse du résultat d'exploitation ajusté, de la baisse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la diminution des charges financières, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat.

TENDANCES TRIMESTRIELLES ET CARACTÈRE SAISONNIER

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media

comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux profits et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

Sans-fil

Les tendances à l'égard des produits et du résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil reflètent :

- l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil de transmission de la voix et des données;
- l'utilisation accrue des services sans fil de transmission des données;
- la hausse des ventes d'appareils découlant de l'engouement des clients pour les téléphones intelligents;
- un taux d'attrition stable des services facturés, qui commencent selon nous à refléter les effets de nos efforts d'amélioration du service à la clientèle;
- facteurs en partie annulés par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix, les plans tarifaires incorporant de plus en plus de minutes mensuelles et d'options d'appel, comme des appels interurbains;
- le recul des produits tirés des services d'itinérance, car davantage d'abonnés tirent profit des forfaits d'itinérance à valeur ajoutée, comme les forfaits Partout chez vous et Fido Nomade. Les hautes saisons pour les voyageurs influent généralement sur l'utilisation des services d'itinérance, qui varie au cours de l'année civile.

Les tendances à l'égard du résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil reflètent :

- la hausse des subventions visant les appareils, qui annule l'accroissement des ventes d'appareils, puisque davantage de clients troquent leur appareil pour un téléphone intelligent;
- l'augmentation des coûts des services de transmission de la voix et des données découlant du nombre grandissant d'abonnés.

Nous continuons à cibler une croissance interne des abonnés aux services facturés générant des produits plus élevés. Nous avons conservé un équilibre entre le nombre d'abonnés aux services facturés et aux services prépayés. Les forfaits prépayés se dotent de caractéristiques semblables à celles des forfaits facturés typiques. Nous pensons que cette évolution procure aux Canadiens un choix élargi en ce qui a trait aux services prépayés ou facturés. La croissance de notre clientèle au fil du temps a donné lieu à des coûts plus élevés au titre du service à la clientèle, de la fidélisation et du recouvrement; toutefois, la majeure partie de ces augmentations de coûts a été annulée par des gains d'efficacité opérationnelle.

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel la Société engage des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions connexes, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. En effet, c'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent les comportements saisonniers en

matière de consommation qu'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Le lancement de nouveaux appareils sans fil populaires peut aussi influencer sur les ajouts d'abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général à l'automne. Les ajouts d'abonnés sont en général moins nombreux au premier trimestre, ce qui découle directement de leur nombre accru durant les Fêtes de fin d'année, au quatrième trimestre. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients, qui dépendent à leur tour du taux de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

Cable

Les tendances à l'égard des produits tirés des services de Cable sont surtout attribuables :

- à la hausse des frais d'abonnement à Internet, les clients passant de plus en plus à des services offrant des vitesses supérieures, dont ceux à utilisation illimitée;
- à des augmentations généralisées des tarifs;
- facteurs contrebalancés par des réductions du nombre d'abonnés aux services de télévision au profit de la concurrence;
- le passage, par certains abonnés aux services de télévision, à des forfaits de services plus limités;
- l'augmentation moins marquée de l'utilisation des produits et services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie étant donné que les forfaits de services regroupent de plus en plus de fonctions comme l'utilisation illimitée de la bande passante ou un plus grand nombre de canaux de télédiffusion.

Les tendances à l'égard du résultat d'exploitation ajusté de Cable reflètent essentiellement :

- la hausse des charges opérationnelles liées à Internet, proportionnelle à la hausse des frais d'abonnement à Internet;
- l'augmentation des frais des fournisseurs de contenu de premier ordre pour les services de télévision en raison du regroupement de plus d'offres à valeur ajoutée dans les produits du secteur Cable;
- facteurs compensés par la diminution des charges opérationnelles généralement associées aux services de télévision et de téléphonie.

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences pour étudiants, qui déménagent au début du deuxième trimestre et se désabonnent ou qui emménagent à la fin du troisième trimestre et s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- de la concentration habituelle de nos activités de commercialisation au quatrième trimestre.

Les résultats opérationnels de Cable suivent aussi les tendances en matière de branchement minimaliste et de débranchement : moins d'abonnés recourent à la câblodistribution pour regarder la télévision et moins de clients s'abonnent aux services de télévision. Par ailleurs, la tendance à utiliser des produits sans fil, Internet ou les médias sociaux au lieu de produits de téléphonie résidentielle traditionnels a entraîné une diminution des abonnés aux services de téléphonie.

Solutions d'Affaires

Les tendances relatives à la marge bénéficiaire opérationnelle de Solutions d'Affaires tiennent principalement compte de l'abandon progressif des services traditionnels hors réseau à marge inférieure de transmission de la voix interurbains et des données au profit des services de prochaine génération à marge supérieure et des activités des centres de données.

En règle générale, les activités de Solutions d'Affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

Media

Les tendances quant aux résultats de Media reflètent, en règle générale :

- les fluctuations des conditions des marchés au chapitre de la consommation et de la publicité;
- l'accroissement des tarifs d'abonnement;
- la hausse des droits afférents à la diffusion de divertissement sportif, y compris les hausses prévues par notre accord de licence avec la LNH;
- l'investissement soutenu dans la programmation télévisée spécialisée et aux heures de grande écoute se rapportant à nos réseaux de diffusion (comme City) et à nos chaînes spécialisées (comme FX Canada).

Les fluctuations saisonnières découlent :

- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre;
- de la saison de la MLB, dont les effets sont les suivants :
 - les matchs sont disputés surtout au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice;
 - les produits tirés des ventes de billets le jour des matchs, de produits dérivés et de la publicité sont concentrés au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des ventes de billets le jour des matchs et des ventes de produits dérivés lorsque les Blue Jays de Toronto font partie des séries éliminatoires, si c'est le cas;
 - les coûts de programmation et de production et les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées;
- de la saison de la Ligue nationale de hockey, dont les effets sur la saisonnalité sont les suivants :
 - les matchs de la saison régulière sont disputés surtout à l'automne et en hiver, soit aux premier et quatrième trimestres de l'exercice, tandis que ceux des séries éliminatoires sont concentrés au printemps, soit le deuxième trimestre de l'exercice. Nous nous attendons à une corrélation entre la qualité des produits et du résultat et la durée de la participation des équipes canadiennes aux séries éliminatoires;
 - les coûts de programmation et de production sont passés en charges en fonction du calendrier de diffusion ou d'utilisation prévue des droits;

- les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés à l'automne, à l'hiver et au printemps, les matchs des séries éliminatoires générant des produits publicitaires plus importants.

Autres charges

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont tendance à augmenter depuis quelques années par suite de l'accroissement de nos actifs amortissables, considérablement lié au déploiement et à l'expansion récents de

notre réseau sans fil. Cette hausse est due directement aux entrées accrues d'immobilisations au cours de l'exercice considéré et du précédent, occasionnées par la mise à niveau de notre réseau sans fil, l'acquisition de terminaux TerminalPlus ainsi que le lancement du service Internet Gigabit Élan et de la télévision 4K ajoutés à notre réseau par câble. Nous prévoyons que les amortissements resteront relativement stables au cours des prochaines années, car nos entrées d'immobilisations corporelles vont diminuer et certaines immobilisations incorporelles seront amorties en entier.

SURVOL DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| Aux 31 décembre (en millions de dollars) | 2016 | 2015 | Variation en \$ | Variation en % | Explication des principales variations |
|--|---------------|---------------|--------------------|-------------------|--|
| Actifs | | | | | |
| Actifs courants | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | 11 | (11) | (100) | Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir davantage de renseignements. |
| Débiteurs | 1 949 | 1 792 | 157 | 9 | Rend compte d'une hausse des créances clients entraînée par l'accroissement des produits. |
| Stocks | 315 | 318 | (3) | (1) | n. s. |
| Autres actifs courants | 215 | 303 | (88) | (29) | Rend principalement compte de la réduction d'une créance se rapportant à la sortie des activités internationales de Glentel. |
| Partie courante des instruments dérivés | 91 | 198 | (107) | (54) | Rend compte des variations des valeurs de marché des dérivés liés à la dette et des dérivés liés aux dépenses essentiellement attribuables à l'écart entre le taux de change à la clôture de l'exercice et le taux couvert sur les instruments dérivés en cours de même que du règlement et de l'échéance de certains dérivés dont il est question à la rubrique « Gestion des risques financiers ». |
| Total des actifs courants | 2 570 | 2 622 | (52) | (2) | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 7 130 | 7 243 | (113) | (2) | Rend compte de la dépréciation de nos actifs liés à la télévision par IP ainsi que de la charge d'amortissement annuelle des immobilisations corporelles, éléments compensés en partie par les entrées d'immobilisations corporelles. Se reporter à la rubrique « Entrées d'immobilisations corporelles » pour obtenir d'autres renseignements. |
| Placements | 2 174 | 2 271 | (97) | (4) | Rend compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles. Rend compte de la diminution de la valeur comptable par suite de certains dessaisissements et de la liquidation de shomi, en partie compensée par les augmentations de la juste valeur de placements négociables en bourse. |
| Instruments dérivés | 1 708 | 1 992 | (284) | (14) | Se reporter au poste « Partie courante des instruments dérivés » pour en savoir plus. |
| Autres actifs à long terme | 98 | 150 | (52) | (35) | Rend compte du reclassement de créances à long terme dans les créances courantes. |
| Actifs d'impôt différé | 8 | 9 | (1) | (11) | n. s. |
| Goodwill ¹ | 3 905 | 3 905 | - | - | n. s. |
| Total des actifs | 28 342 | 29 189 | (847) | (3) | |
| Passifs et capitaux propres | | | | | |
| Passifs courants | | | | | |
| Avances bancaires | 71 | - | 71 | n. s. | Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir plus à ce sujet. |
| Emprunts à court terme | 800 | 800 | - | - | n. s. |
| Créditeurs et charges à payer | 2 783 | 2 708 | 75 | 3 | Rend principalement compte de l'accroissement des passifs se rapportant aux contrats déficitaires comptabilisés relativement à notre produit IPTV et d'une hausse globale des dettes fournisseurs en raison du calendrier des paiements effectués, en partie compensés par la réduction d'un créateur se rapportant à la sortie des activités internationales de Glentel. |
| Impôt sur le résultat à payer | 186 | 96 | 90 | 94 | Rend compte du calendrier des acomptes provisionnels effectués. |
| Partie courante des provisions | 134 | 10 | 124 | n. s. | Correspond essentiellement à une provision liée à notre quote-part des obligations résiduelles qui découleront vraisemblablement de notre coentreprise shomi. |
| Produits constatés d'avance | 367 | 388 | (21) | (5) | Rend compte de la réduction d'un programme de fidélisation, en partie compensée par l'augmentation des dépôts de clients se rapportant aux Blue Jays de Toronto. |
| Partie courante de la dette à long terme | 750 | 1 000 | (250) | (25) | Rend compte de l'arrivée à échéance de nos billets de premier rang de 250 millions de dollars et de 500 millions de dollars en 2017, en partie compensée par le remboursement de billets de premier rang de 1 000 millions de dollars au cours de l'exercice. |
| Partie courante des instruments dérivés | 22 | 15 | 7 | 47 | Rend compte des variations des valeurs de marché des dérivés liés aux capitaux propres et aux dépenses. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir d'autres renseignements. |
| Total des passifs courants | 5 113 | 5 017 | 96 | 2 | |
| Provisions | | | | | |
| Dette à long terme | 33 | 50 | (17) | (34) | n. s. |
| | 15 330 | 15 870 | (540) | (3) | Rend principalement compte de la réévaluation découlant de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, de l'arrivée à échéance de billets de premier rang de 750 millions de dollars au début de 2017 qui sont actuellement classés dans la partie courante et d'une diminution des emprunts sur nos facilités de crédit. Se reporter à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie » pour en savoir plus. |
| Instruments dérivés | 118 | 95 | 23 | 24 | Rend compte des variations des valeurs de marché des contrats à terme sur obligations et des dérivés liés à la dette, principalement par suite de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir d'autres renseignements. |
| Autres passifs à long terme | 562 | 455 | 107 | 24 | Rend compte d'une augmentation des obligations à long terme au titre des régimes de retraite. |
| Passifs d'impôt différé ¹ | 1 917 | 2 066 | (149) | (7) | Rend principalement compte du renversement de certaines différences temporaires. |
| Total des passifs | 23 073 | 23 553 | (480) | (2) | |
| Capitaux propres¹ | | | | | |
| | 5 269 | 5 636 | (367) | (7) | Rend compte des variations des résultats non distribués et des réserves liées aux capitaux propres. |
| Total des passifs et des capitaux propres | 28 342 | 29 189 | (847) | (3) | |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

PROVENANCE ET AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES, ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés | 4 994 | 5 004 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel | 14 | (302) |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés | 5 008 | 4 702 |
| Impôt sur le résultat payé | (295) | (184) |
| Intérêts payés | (756) | (771) |
| Entrées de trésorerie liées des activités opérationnelles | 3 957 | 3 747 |
| Activités d'investissement | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles | (2 352) | (2 440) |
| Entrées de droits de diffusion | (46) | (64) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (103) | (116) |
| Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise | – | (1 077) |
| Autres | 45 | (70) |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | (2 456) | (3 767) |
| Activités de financement | | |
| Remboursements sur les emprunts à court terme, montant net | – | (42) |
| Émission de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net | (538) | 754 |
| Produit tiré du (paiements versés au) règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net | (45) | 129 |
| Coûts de transaction engagés | (17) | (9) |
| Dividendes payés | (988) | (977) |
| Autres | 5 | – |
| Sorties de trésorerie liées aux activités de financement | (1 583) | (145) |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | (82) | (165) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 11 | 176 |
| (Avances bancaires) trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | (71) | 11 |

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La hausse de 6 % des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour l'exercice est attribuable à l'augmentation du financement net apporté par les éléments hors trésorerie du fonds de roulement et à la baisse des intérêts payés, et elle a été en partie annulée par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé en trésorerie.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Entrées d'immobilisations corporelles

Les entrées d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 2 352 millions de dollars pour l'exercice considéré, avant la

variation connexe des éléments hors trésorerie du fonds de roulement moins élevée de 4 % que celle de 2015. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Entrées d'immobilisations corporelles » pour en savoir plus à ce sujet.

Acquisitions et autres transactions stratégiques

Les paiements de 2015 comprenaient une somme de 129 millions de dollars se rapportant à l'acquisition de nos licences d'utilisation du spectre de 2 500 MHz auprès de Shaw (dont 2 millions de dollars de coûts de transaction connexes) et de 948 millions de dollars relativement à l'acquisition de Mobilicity, de notre participation dans Glentel et de certains magasins de concessionnaires.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Titrisation des débiteurs

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'évolution de notre programme de titrisation des débiteurs pour le trimestre et l'exercice considérés.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Emprunts à court terme | | |
| Produit tiré des emprunts à court terme | 295 | 294 |
| Remboursements sur les emprunts à court terme | (295) | (336) |
| Remboursements sur les emprunts à court terme, montant net | – | (42) |

Au 31 décembre 2016, le total du financement provenant du programme de titrisation se chiffrait à 800 millions de dollars (800 millions de dollars en 2015), et le programme prévoyait un montant maximal de 1 050 millions de dollars (1 050 millions de dollars en 2015). En juillet 2016, nous avons modifié les modalités du programme de titrisation des débiteurs afin, entre autres, d'en reporter la date d'échéance du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019.

Nous continuons de gérer les débiteurs que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces débiteurs demeurent comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur ceux de la Société. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les débiteurs comme garantie à aucune autre fin. L'acheteur des créances clients de la Société ne détient aucun droit sur les autres actifs de la Société.

Facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit

En avril 2015, nous avons prélevé intégralement une nouvelle facilité de crédit bancaire de 1,0 milliard de dollars (la « facilité de crédit non renouvelable »), qui s'est ajoutée à la facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars dont nous disposions déjà. La facilité de crédit non renouvelable vient à échéance en avril 2018, et aucun remboursement de principal n'est prévu avant l'échéance. En décembre 2015, nous avons modifié notre facilité de crédit non renouvelable afin d'en autoriser le remboursement partiel de décembre 2015 à mai 2016; le plafond de la facilité est resté fixé à 1,0 milliard de dollars. Après les remboursements effectués au cours de l'exercice, nous avons réduit le plafond de la facilité de crédit non renouvelable, le faisant passer de 1,0 milliard de dollars à 301 millions de dollars. Le taux d'intérêt applicable aux emprunts visés par la facilité de crédit non renouvelable se situe dans la fourchette qui s'applique à notre facilité de crédit renouvelable.

Les tableaux ci-dessous présentent le sommaire de l'évolution de nos facilités de crédit bancaire renouvelable et non renouvelable en 2015 et en 2016.

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | |
|--|-----------------------------------|-----------------|------------------------------|
| | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme en dollars américains | 2 188 | 1,31 | 2 877 |
| Émission de titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | | | 1 140 |
| Total des émissions de titres d'emprunt à long terme | | | 4 017 |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme en dollars américains | (2 038) | 1,32 | (2 686) |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | | | (1 540) |
| Total des remboursements sur les titres d'emprunt à long terme | | | (4 226) |

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2015 | | |
|---|-----------------------------------|-----------------|------------------------------|
| | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | – | – | 6 025 |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | – | – | (5 525) |

Au 31 décembre 2016, le solde impayé de nos facilités de crédit renouvelable et non renouvelable totalisait 301 millions de dollars (100 millions de dollars et 150 millions de dollars américains) (500 millions de dollars en 2015). Certains fonds ont été empruntés en dollars américains pour que nous puissions tirer avantage de l'écart de taux d'intérêt favorable; nous avons conclu des dérivés liés à la dette relativement à ces emprunts pour convertir la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de principal en dollars canadiens. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 31 décembre 2016, des liquidités s'élevant à 2,4 milliards de dollars étaient disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Chacune de ces facilités a pour unique garantie le cautionnement de RCCI et a égalité de rang avec la totalité de nos débentures et billets de premier rang.

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre | |
|--|----------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Total des facilités de crédit renouvelable et non renouvelable et des facilités de lettres de crédit | 2 860 | 3 568 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Lettres de crédit en cours | (68) | (68) |
| Prélèvements | (301) | (500) |
| Avances bancaires | (71) | – |
| Liquidités disponibles – facilités de crédit bancaire | 2 420 | 3 000 |

Le 1^{er} avril 2016, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars pour, entre autres, en faire passer la date d'échéance de juillet 2019 à septembre 2020. En parallèle, nous avons aussi modifié la facilité de crédit non renouvelable de 1,0 milliard de dollars pour, entre autres, en faire passer la date d'échéance d'avril 2017 à avril 2018.

Émissions de billets de premier rang et dérivés liés à la dette s'y rapportant

Le tableau ci-dessous présente un résumé des billets de premier rang que nous avons émis en 2016 et en 2015, le produit ayant été affecté au remboursement des prélèvements impayés sur nos facilités de crédit et aux besoins généraux de l'entreprise.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les escomptes)

| Date d'émission | Principal | | Échéance | Taux d'intérêt | Escompte ou prime à l'émission | Produit brut total ¹ (en \$ CA) | Coûts de transaction et escomptes ² (en \$ CA) |
|--------------------------|-----------|----|----------|----------------|--------------------------------|---|--|
| <i>Émission de 2016</i> | | | | | | | |
| 4 novembre 2016 | 500 | US | 2026 | 2,900 % | 98,354 % | 671 | 17 |
| <i>Émissions de 2015</i> | | | | | | | |
| 8 décembre 2015 | 700 | US | 2025 | 3,625 % | 99,252 % | 937 | |
| 8 décembre 2015 | 300 | US | 2044 | 5,000 % | 101,700 % | 401 | |
| Total de 2015 | | | | | | 1 338 | 13 |

¹ Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

² Les coûts de transaction, les escomptes et les primes sont comptabilisés à titre de coûts de transaction différés et escomptes à même la valeur comptable de la dette à long terme et constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets de premier rang émis en 2016 et en 2015 s'inscrivaient dans le cadre de placements publics qui ont eu lieu aux États-Unis.

Simultanément aux émissions de 2016 et de 2015, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour en savoir plus à ce sujet.

Les billets émis ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débentures et billets de premier rang non garantis et des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société.

Remboursement de billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de billets de premier rang effectués en 2016 et en 2015.

(en millions de dollars)

| Date d'échéance | Montant notionnel (en \$ US) | Montant notionnel (en \$ CA) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <i>Remboursement de 2016</i> | | |
| 26 mai 2016 | – | 1 000 |
| <i>Remboursements de 2015</i> | | |
| 15 mars 2015 | 550 | 702 |
| 15 mars 2015 | 280 | 357 |
| Total de 2015 | 830 | 1 059 |

Aucun dérivé lié à la dette n'était associé au remboursement de 2016. Les dérivés liés à la dette associés aux remboursements de 2015 ont été réglés à l'échéance. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour en savoir plus à ce sujet.

COÛT MOYEN PONDÉRÉ DES EMPRUNTS (en %)

| | | |
|------|--|--------|
| 2016 | | 4,72 % |
| 2015 | | 4,82 % |
| 2014 | | 5,20 % |

RATIO DE LA DETTE NETTE AJUSTÉE SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

| | | |
|------|--|------|
| 2016 | | 3,0x |
| 2015 | | 3,1x |
| 2014 | | 2,9x |

Dividendes

En 2016, nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A avec droit de vote et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation. Nous avons payé un montant total de 988 millions de dollars en dividendes en trésorerie, soit une hausse de 11 millions de dollars par rapport aux dividendes versés en 2015. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Données sur les dividendes et les actions » pour obtenir davantage d'information.

Prospectus préalables

Nous avons deux prospectus préalables visant le placement de temps à autre de titres d'emprunt. Un de ces prospectus préalables vise le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars de nos titres d'emprunt dans chacune des provinces du Canada (le « prospectus préalable canadien ») et l'autre prospectus préalable (conjointement avec une déclaration d'inscription connexe déposée auprès de la US Securities and Exchange Commission) vise le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars américains de nos titres d'emprunt aux États-Unis et en Ontario (le « prospectus préalable américain »). Les deux prospectus viendront à échéance en avril 2018. En novembre 2016, nous avons émis pour un montant de 500 millions de dollars américains (671 millions de dollars) de titres d'emprunt aux termes du prospectus préalable américain.

Dissolution de RCP

Par suite de sa dissolution, le 1^{er} janvier 2016, RCP n'est plus garant ni codébiteur, selon le cas, des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société, de ses débentures et billets de premier rang, ni de ses instruments dérivés. Depuis le 1^{er} janvier 2016, RCI demeure codébiteur relativement à chacun de ces instruments, tandis que RCCI demeure codébiteur ou garant des débentures et billets de premier rang, et garant, le cas échéant, des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit et des instruments dérivés. Se reporter aux rubriques « Comprendre nos activités » et « Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme » pour obtenir de plus amples renseignements.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|--------------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Résultat d'exploitation ajusté ¹ | 5 092 | 5 032 | 1 |
| Déduire (ajouter) : | | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles ² | 2 352 | 2 440 | (4) |
| Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif | 740 | 732 | 1 |
| Impôt sur le résultat en trésorerie ³ | 295 | 184 | 60 |
| Flux de trésorerie disponibles ¹ | 1 705 | 1 676 | 2 |

¹ Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Les entrées d'immobilisations corporelles ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre.

³ L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements d'impôt reçus.

L'augmentation de 2 % des flux de trésorerie disponibles pour l'exercice considéré provient essentiellement :

- de l'augmentation du résultat d'exploitation ajusté;
- des entrées d'immobilisations corporelles moins importantes;
- facteurs en partie annulés par la hausse des paiements en trésorerie d'impôt sur le résultat découlant de l'application de pertes autres qu'en capital lors de l'opération relative à Mobilitycity réalisée en 2015.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

| | | |
|------|--|----------|
| 2016 | | 1 705 \$ |
| 2015 | | 1 676 \$ |
| 2014 | | 1 437 \$ |

SITUATION FINANCIÈRE

LIQUIDITÉS

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|---|-----------------|--------------|
| | 2016 | 2015 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | – | 11 |
| Facilités de crédit bancaire | 2 420 | 3 000 |
| Programme de titrisation des débiteurs | 250 | 250 |
| Total des liquidités disponibles | 2 670 | 3 261 |

En plus des sources de liquidités disponibles mentionnées, nous détenons 1 047 millions de dollars de titres négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2016 (966 millions de dollars en 2015).

Coût moyen pondéré des emprunts

Le coût moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait à 4,72 % au 31 décembre 2016 (4,82 % en 2015) et le terme moyen pondéré à l'échéance était de 10,6 années (10,8 années en 2015). Cette réduction favorable de notre taux d'intérêt moyen pondéré pour 2016 rend compte de l'incidence combinée des éléments suivants :

- l'utilisation plus massive de nos facilités de crédit bancaire;
- l'émission de billets de premier rang en novembre 2016 assortis de taux d'intérêt moins élevés;
- les remboursements et rachats prévus de billets de premier rang relativement plus coûteux en mars 2015 et en mai 2016.

CLAUSES RESTRICTIVES

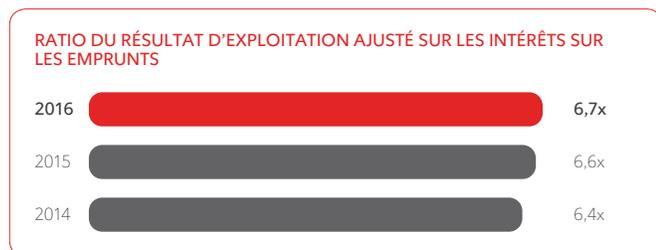
Les modalités de nos facilités de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars et non renouvelable de 301 millions de dollars décrites plus haut imposent certaines restrictions sur nos transactions et nos activités, dont les plus importantes portent sur le maintien de ratios d'endettement. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt. Tout au long de 2016, ces clauses restrictives n'ont imposé aucune restriction ayant une quelconque conséquence importante sur nos activités.

Le tableau suivant présente les notations de crédit octroyées à nos titres d'emprunt par les agences de notation au 31 décembre 2016 :

| Émission | Standard & Poor's | Fitch | Moody's |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Cote de risque financier d'entreprise | BBB+ avec perspective stable | BBB+ avec perspective stable | Baa1 avec perspective stable |
| Dettes de premier rang non garantie | BBB+ avec perspective stable | BBB+ avec perspective stable | Baa1 avec perspective stable |

Les notations des instruments d'emprunt à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « AAA », pour Standard & Poor's et Fitch, et « Aaa », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « D », pour Standard & Poor's, à « Risque important », pour Fitch et à « C », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations se situent généralement dans une fourchette allant de BBB- (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) à AAA (Standard & Poor's et Fitch) ou Aaa (Moody's).

Les cotes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de vente des titres cotés, pas plus qu'elles ne constituent une appréciation du cours des titres ni de leur caractère convenable pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une cote demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'une cote ne sera pas révisée ou retirée par une agence dans l'avenir si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notations de nos dettes de premier rang octroyées par Standard & Poor's, Fitch et Moody's sont des notations de premier ordre.



NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit offrent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Nous avons retenu les services de Standard & Poor's Ratings Services (« Standard & Poor's »), de Fitch Ratings (« Fitch ») et de Moody's Investors Service (« Moody's ») pour procéder à la notation de nos émissions de titres d'emprunt publics. Au 31 décembre 2016, les notations de crédit des débetures et billets de premier rang en circulation de RCI s'établissaient comme suit :

- Standard & Poor's a attribué la cote « BBB+ avec perspective stable » à la dette de premier rang non garantie de RCI;
- Fitch a attribué la cote « BBB+ avec perspective stable »;
- Moody's a attribué sa cote équivalente « Baa1 avec perspective stable ».

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Société présentaient un déficit de solvabilité d'approximativement 387 millions de dollars au 31 décembre 2016 (281 millions de dollars en 2015). En 2016, notre déficit aux fins de solvabilité a augmenté de 106 millions de dollars, surtout en raison d'une baisse du taux de désactualisation que nous utilisons pour mesurer ces obligations et de la participation accrue à notre régime de retraite à prestations définies avant que celui-ci cesse d'accueillir de nouveaux participants, en 2016.

Nous avons versé des cotisations totales de 125 millions de dollars (118 millions de dollars en 2015) à nos régimes de retraite. Nous nous attendons à ce que les exigences de capitalisation estimées totales s'établissent à 144 millions de dollars en 2017 et soient ajustées annuellement par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les rendements escomptés et les hypothèses à l'égard de l'effectif.

Les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, les taux de participation, l'augmentation de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influencer sur l'obligation au titre des prestations définies, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations définies à l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour obtenir de plus amples renseignements. Pour que nous puissions gérer le coût grandissant de nos régimes de retraite, le régime de retraite à prestations définies de Rogers n'accepte plus de nouveaux participants depuis

le 30 juin 2016. À compter du 1^{er} juillet 2016, les salariés qui ne participent pas au régime de retraite à prestations définies de Rogers sont devenus admissibles à un nouveau régime de retraite à cotisations définies.

Achat de rentes

De temps à autre, nous versons des cotisations forfaitaires supplémentaires à nos régimes de retraite et les régimes de retraite achètent des rentes auprès de compagnies d'assurance dans le but de financer les obligations au titre des prestations

définies de certains membres du personnel à la retraite participant aux régimes en question. L'achat de ces rentes dégage la Société de sa responsabilité première à l'égard de cette portion des obligations au titre des prestations définies des membres du personnel à la retraite et élimine le risque important qui y est associé.

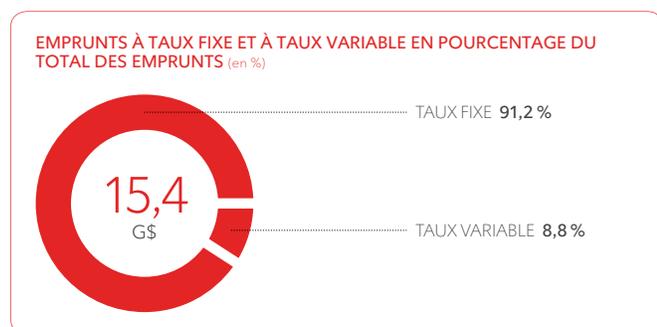
En 2016 et en 2015, la Société n'a versé aucune cotisation forfaitaire supplémentaire à l'égard de ses régimes de retraite aux termes desquels aucune rente supplémentaire n'a été achetée.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Nous avons parfois recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à nos activités, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie | Risque géré | Types d'instruments dérivés |
|-----------------------------------|---|---|
| Dérivés liés à la dette | <ul style="list-style-type: none"> Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour la dette à long terme libellée en dollars américains | <ul style="list-style-type: none"> Swaps de devises Contrats de change à terme (de temps à autre, selon le cas) |
| Contrats à terme sur obligations | <ul style="list-style-type: none"> Incidence des fluctuations des taux d'intérêt de marché applicables aux paiements d'intérêts prévus de la dette à long terme attendue | <ul style="list-style-type: none"> Contrats de taux d'intérêt à terme |
| Dérivés liés aux dépenses | <ul style="list-style-type: none"> Incidence des fluctuations des cours de change sur les charges prévisionnelles libellées en dollars américains | <ul style="list-style-type: none"> Contrats de change à terme |
| Dérivés liés aux capitaux propres | <ul style="list-style-type: none"> Incidence de la variation du cours de l'action sur la charge de rémunération fondée sur des actions | <ul style="list-style-type: none"> Swaps sur rendement total |

Nous gérons également notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et, au 31 décembre 2016, nous avons un taux d'intérêt fixe pour 91,2 % de notre dette (90,3 % en 2015), y compris les emprunts à court terme.



Nous désignons les dérivés liés à la dette se rapportant à nos débetures et billets de premier rang à titre de couvertures à des fins comptables contre le risque de change associé à certains instruments d'emprunt précis. Nous ne désignons pas les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit à titre de couvertures à des fins comptables. Les contrats à terme sur obligations et dérivés liés aux dépenses ont également été désignés comme couvertures à des fins comptables.

DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE

Nous avons recours à des swaps de devises (« dérivés liés à la dette ») pour couvrir le risque de change lié à la totalité des obligations au titre du principal et des intérêts de nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains.

Nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les billets de premier rang émis

| (en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt) | Montant du principal/montant notionnel (en \$ US) | Date d'échéance | Instruments américains | | Incidences de la couverture | |
|---|---|-----------------|------------------------|---|--|-----|
| | | | Taux d'intérêt nominal | Taux d'intérêt couvert fixe en \$ CA ¹ | Taux d'intérêt couvert équivalent (en \$ CA) | |
| Entrée en vigueur | | | | | | |
| 4 novembre 2016 | 500 | 2026 | 2,900 % | 2,834 % | | 671 |
| 8 décembre 2015 | 700 | 2025 | 3,625 % | 3,566 % | | 937 |
| 8 décembre 2015 | 300 | 2044 | 5,000 % | 5,145 % | | 401 |

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en dollars américains en un taux moyen pondéré fixe libellé en dollars canadiens.

Dérivés liés à la dette échus

| (en millions de dollars) Date d'échéance | Montant notionnel (en \$ US) | (Produit) règlement net en trésorerie (en \$ CA) |
|---|---------------------------------|---|
| 15 mars 2015 | 550 | (106) |
| 15 mars 2015 | 280 | (48) |
| Total | 830 | (154) |

Au cours de l'exercice, nous avons conclu des dérivés liés à la dette relativement aux prélèvements que nous avons effectués sur nos facilités de crédit par suite de l'écart de taux d'intérêt favorable obtenu sur nos emprunts libellés en dollars américains. Nous avons utilisé ces dérivés pour atténuer le risque de change et le risque de taux d'intérêt liés aux montants prélevés sur nos facilités de crédit libellées en dollars américains. En raison de la nature à court terme des dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit, nous ne les avons pas désignés à titre de couvertures à des fins comptables.

En 2016, nous avons conclu et réglé des dérivés liés à la dette se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | |
|---|------------------------------------|--------------------|------------------------------------|
| | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) |
| Dérivés liés à la dette conclus | 8 683 | 1,31 | 11 360 |
| Dérivés liés à la dette réglés | 8 533 | 1,31 | 11 159 |
| Trésorerie nette reçue | | | 8 |

En 2015, nous n'avons conclu aucun dérivé lié à la dette relativement aux prélèvements sur nos facilités de crédit.

Au 31 décembre 2016, nous avons des débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains d'un montant de 6,7 milliards de dollars américains, lesquels avaient tous été couverts au moyen de dérivés liés à la dette.

| (en millions de dollars, sauf les taux de change, les pourcentages et les années) | Aux 31 décembre | |
|--|--------------------|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Dette à long terme libellée en dollars américains ¹ | 6 700 \$ US | 6 200 \$ US |
| Tranche couverte au moyen des dérivés liés à la dette | 6 700 \$ US | 6 200 \$ US |
| Cours de change couvert | 1,1070 | 1,0882 |
| Pourcentage de couverture ² | 100,0 % | 100,0 % |
| Tranche des emprunts à taux fixe ³ | | |
| Total des emprunts | 15 418 \$ | 15 947 \$ |
| Total des emprunts à taux fixe | 14 067 \$ | 14 397 \$ |
| Pourcentage des emprunts à taux fixe | 91,2 % | 90,3 % |
| Taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts | 4,72 % | 4,82 % |
| Durée moyenne pondérée à l'échéance | 10,6 ans | 10,8 ans |

¹ La dette à long terme libellée en dollars américains reflète le taux de change couvert et le taux d'intérêt couvert.

² Conformément aux exigences relatives à la comptabilité de couverture prescrites par l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, RCI a, aux 31 décembre 2016 et 2015, comptabilisé la totalité de ses dérivés liés à la dette à titre de couvertures en diminution de la dette libellée en dollars américains désignée. Par conséquent, aux 31 décembre 2016 et 2015, la totalité de notre dette libellée en dollars américains était couverte à des fins comptables et économiques.

³ Les emprunts comprennent la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette, et les emprunts à court terme associés à notre programme de titrisation des débiteurs.

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS

Nous avons parfois recours à des dérivés liés aux contrats à terme sur obligations renouvelables (les « contrats à terme sur obligations ») pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les instruments d'emprunt que nous prévoyons émettre à l'avenir. Au 31 décembre 2016, une tranche d'environ 5,9 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2015) de nos titres d'emprunt publics en circulation venaient à échéance au cours des cinq prochaines années et nous prévoyons émettre des titres d'emprunt publics au cours de cette période pour financer au moins une partie de ces titres échus ainsi que d'autres obligations financières générales de l'entreprise. Les contrats à terme sur obligations sont utilisés uniquement pour la gestion des risques. Les contrats à terme sur obligations dont il est question ci-après ont été désignés comme couvertures à des fins comptables.

En 2014, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations afin de couvrir le risque sous-jacent lié au taux d'intérêt du gouvernement du Canada (« GDC »), qui constituera une partie du taux d'intérêt lié à nos émissions de titres d'emprunt futures prévues. Grâce à ces contrats à terme sur obligations, nous avons couvert le taux sous-jacent de 10 ans du GDC sur un montant notionnel de 1,5 milliard de dollars relatif aux émissions de titres d'emprunt futures prévues de 2015 à 2018 de même que le taux sous-jacent de 30 ans du GDC sur un montant nominal de 0,4 milliard de dollars relatif aux émissions de titres d'emprunt futures prévues à compter du 31 décembre 2018. Les contrats à terme sur obligations prennent effet en décembre 2014.

Le 4 novembre 2016, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars échéant le 4 janvier 2017 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026 et nous avons payé 53 millions de dollars pour régler l'instrument dérivé. Le montant ainsi payé représente la juste valeur du contrat à terme sur obligations au moment du règlement et sera transféré de la réserve de couverture aux charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026.

Le 8 décembre 2015, nous avons exercé notre contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars échéant le 31 décembre 2015 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 700 millions de dollars américains échéant en 2025 et nous avons payé 25 millions de dollars pour régler l'instrument dérivé. Le montant ainsi payé représente la juste valeur du contrat à terme sur obligations au moment du règlement et sera transféré de la réserve de couverture aux charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets de premier rang de 700 millions de dollars américains échéant en 2025.

Au 31 décembre 2016, le montant notionnel des contrats à terme sur obligations en cours totalisait 900 millions de dollars (1 400 millions de dollars en 2015), et l'ensemble de ces contrats étaient désignés à titre de couvertures à des fins comptables.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)

| Échéance du GDC (en années) | Date de prise d'effet | Date d'échéance ¹ | Montant notionnel | Taux d'intérêt | Taux d'intérêt du | 2016 | 2015 |
|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|--------------------------------------|---|-------------|-------|
| | | | | du GDC couvert au 31 déc. 2016 | GDC couvert au 31 déc. 2015 ¹ | | |
| 10 | Décembre 2014 | 4 janvier 2017 | 500 | — | 2,34 % | — | 500 |
| 10 | Décembre 2014 | 30 avril 2018 | 500 | 2,52 % | 2,23 % | 500 | 500 |
| 30 | Décembre 2014 | 31 décembre 2018 | 400 | 2,62 % | 2,52 % | 400 | 400 |
| Total | | | 1 400 | | | 900 | 1 400 |

¹ Les contrats à terme sur obligations venant à échéance au-delà du 31 décembre 2016 sont parfois assujettis à l'ajustement des taux du GDC. La date d'ajustement des contrats de 500 millions de dollars venant à échéance en avril 2018 a été prorogée en avril 2016; l'ajustement de taux aura lieu en avril 2017. La date d'ajustement des contrats de 400 millions de dollars venant à échéance en décembre 2018 a été prorogée en décembre 2016; l'ajustement de taux aura lieu en janvier 2018.

DÉRIVÉS LIÉS AUX DÉPENSES

Nous avons recours aux contrats de change à terme (les « dérivés liés aux dépenses ») pour couvrir le risque de change lié au montant notionnel de certaines dépenses libellées en dollars américains

prévues. Le tableau ci-dessous présente les dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus pour gérer le risque de change découlant de certaines dépenses prévues.

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | | Exercice clos le 31 décembre 2015 | | |
|--|------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) |
| Dérivés liés aux dépenses conclus | 990 | 1,33 | 1 318 | 990 | 1,28 | 1 266 |
| Dérivés liés aux dépenses réglés | 840 | 1,22 | 1 025 | 810 | 1,11 | 902 |

Les dérivés liés aux dépenses susmentionnés ont été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2016, les dérivés liés aux dépenses en cours totalisaient 1 290 millions de dollars américains (1 140 millions de dollars américains en 2015), au taux de change moyen de 1,32 \$ CA/1 \$ US (1,24 \$ CA/1 \$ US en 2015); les échéances allaient de janvier 2017 à décembre 2018 (de janvier 2016 à décembre 2017 en 2015). Les dérivés liés aux dépenses en cours échéant en 2017 sont couverts au taux de change moyen de 1,33 \$ CA/1 \$ US.

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons recours aux dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B de RCI attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Au 31 décembre 2016, nous avons conclu

des dérivés liés aux capitaux propres à l'égard de 5,4 millions d'actions de catégorie B de RCI assorties d'un cours moyen pondéré de 50,30 \$. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables. Nous comptabilisons toute variation de leur juste valeur en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et cela contrebalance en grande partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B de RCI sur la valeur accumulée du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions lié aux programmes de rémunération fondée sur des actions. En avril 2016, nous avons signé des accords de prorogation pour chacun de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2017 (auparavant en avril 2016).

En août 2016, nous avons réglé 0,3 million de dérivés liés aux capitaux propres au prix moyen pondéré de 58,16 \$ par suite de la réduction du nombre d'unités de rémunération fondée sur des actions en cours.

ÉVALUATION DES DÉRIVÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Nous comptabilisons nos dérivés selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit et calculée conformément aux IFRS.

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Au 31 décembre 2016 | | | |
|--|------------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------------|
| | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) | Juste valeur (en \$ CA) |
| Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 5 200 | 1,0401 | 5 409 | 1 751 |
| En passifs | 1 500 | 1,3388 | 2 008 | (68) |
| Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures | | | | |
| En passifs | 150 | 1,3407 | 201 | – |
| Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif | | | | 1 683 |
| Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En passifs | | | 900 | (51) |
| Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 990 | 1,2967 | 1 284 | 40 |
| En passifs | 300 | 1,4129 | 424 | (21) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif | | | | 19 |
| Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures | | | | |
| En actifs | | | 270 | 8 |
| Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif | | | | 1 659 |

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Au 31 décembre 2015 | | | |
|--|------------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------------|
| | Montant notionnel (en \$ US) | Cours de change | Montant notionnel (en \$ CA) | Juste valeur (en \$ CA) |
| Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 5 900 | 1,0755 | 6 345 | 2 032 |
| En passifs | 300 | 1,3367 | 401 | (4) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif | | | | 2 028 |
| Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En passifs | – | – | 1 400 | (91) |
| Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 1 140 | 1,2410 | 1 415 | 158 |
| Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures | | | | |
| En passifs | – | – | 286 | (15) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif | | | | 2 080 |

DETTE NETTE AJUSTÉE ET RATIO DE LA DETTE NETTE AJUSTÉE SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

Nous utilisons la dette nette ajustée et le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. La dette nette ajustée comprend la dette à long terme, les actifs ou passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, les emprunts à court terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

| (en millions de dollars, sauf les ratios) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Dettes à long terme ¹ | 16 197 | 16 981 |
| Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit | (1 740) | (2 180) |
| Emprunts à court terme | 800 | 800 |
| Avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie) | 71 | (11) |
| Dettes nette ajustée ² | 15 328 | 15 590 |
| Ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté ^{2,3} | 3,0 | 3,1 |

¹ Compte tenu de la partie courante et de la partie à long terme de la dette à long terme, compte non tenu des coûts de transaction différés et des escomptes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapprochement de la dette nette ajustée » de la section « Mesures non conformes aux PCGR » pour connaître le mode de calcul de ce montant.

² La dette nette ajustée et le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

³ Le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté est calculé en fonction du résultat d'exploitation ajusté des douze derniers mois consécutifs.

En plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 déjà présentés, nous détenons des titres négociables de sociétés cotées en bourse d'une valeur de 1 047 millions de dollars (966 millions de dollars en 2015).

Notre dette nette ajustée a diminué de 0,26 milliard de dollars depuis le 31 décembre 2015, en raison surtout d'une réduction de l'encours de la dette à long terme, en partie contrebalancée par une diminution de la juste valeur de notre position nette au titre des dérivés liés à la dette représentant un actif. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Aperçu de la situation financière » pour obtenir de plus amples renseignements.

DONNÉES SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS

DIVIDENDES

Le tableau suivant indique les dates de déclaration et de versement des dividendes pour nos deux catégories d'actions :

| Date de déclaration | Date de clôture des registres | Date de versement | Dividende par action (en \$) | Dividendes payés (en millions de dollars) |
|---------------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|
| 27 janvier 2016 | 13 mars 2016 | 1 ^{er} avril 2016 | 0,48 | 247 |
| 18 avril 2016 | 12 juin 2016 | 4 juillet 2016 | 0,48 | 247 |
| 11 août 2016 | 11 septembre 2016 | 3 octobre 2016 | 0,48 | 247 |
| 20 octobre 2016 | 12 décembre 2016 | 3 janvier 2017 | 0,48 | 247 |
| 28 janvier 2015 | 13 mars 2015 | 1 ^{er} avril 2015 | 0,48 | 248 |
| 21 avril 2015 | 12 juin 2015 | 2 juillet 2015 | 0,48 | 247 |
| 13 août 2015 | 11 septembre 2015 | 1 ^{er} octobre 2015 | 0,48 | 247 |
| 22 octobre 2015 | 11 décembre 2015 | 4 janvier 2016 | 0,48 | 247 |

En janvier 2017, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,48 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, qui sera payé le 3 avril 2017 aux actionnaires inscrits au 13 mars 2017.

Nous nous attendons à ce que les dates de clôture des registres et les dates de versement restantes à l'égard de la déclaration de dividendes pour 2017, sous réserve de la déclaration au gré du conseil, se présentent comme suit :

| Date de clôture des registres | Date de versement |
|-------------------------------|-------------------|
| 12 juin 2017 | 4 juillet 2017 |
| 15 septembre 2017 | 3 octobre 2017 |
| 11 décembre 2017 | 2 janvier 2018 |

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

| | Aux 31 décembre | |
|---|-----------------|-------------|
| | 2016 | 2015 |
| Actions ordinaires en circulation ¹ | | |
| De catégorie A avec droit de vote | 112 411 992 | 112 438 692 |
| De catégorie B sans droit de vote | 402 396 133 | 402 307 976 |
| Total des actions ordinaires | 514 808 125 | 514 746 668 |
| Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote | | |
| Options en circulation | 3 732 524 | 4 873 940 |
| Options en circulation exerçables | 1 770 784 | 2 457 005 |

¹ Les porteurs de nos actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister; toutefois, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou de nos actes constitutifs ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes de nos actes constitutifs. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions des deux catégories d'actions, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A avec droit de vote et pour celles des actions de catégorie B sans droit de vote.

Nous utilisons le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour calculer le bénéfice par action et le résultat par action ajusté.

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|------|
| (nombre d'actions en millions) | 2016 | 2015 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base | 515 | 515 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - après dilution | 517 | 517 |

DIVIDENDES ANNUALISÉS PAR ACTION

(en \$)

| | | |
|------|--|---------|
| 2016 | | 1,92 \$ |
| 2015 | | 1,92 \$ |
| 2014 | | 1,83 \$ |

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-après présente les principales obligations aux termes d'accords contractuels fermes de la Société au 31 décembre 2016. Il y a lieu de se reporter aux notes 3, 21 et 28 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

| (en millions de dollars) | Moins de un an | De 1 an à 3 ans | De 4 à 5 ans | Après 5 ans | Total |
|--|-------------------|--------------------|-----------------|----------------|---------------|
| Emprunts à court terme | 800 | – | – | – | 800 |
| Dette à long terme ¹ | 750 | 3 081 | 2 350 | 10 016 | 16 197 |
| Paievements d'intérêts nets | 727 | 1 294 | 1 033 | 5 832 | 8 886 |
| Instruments dérivés liés à la dette ² | – | (445) | – | (1 134) | (1 579) |
| Instruments dérivés liés aux dépenses ² | 9 | 15 | – | – | 24 |
| Contrats à terme sur obligations ² | – | (51) | – | – | (51) |
| Contrats de location simple | 159 | 235 | 109 | 94 | 597 |
| Contrats avec des joueurs ³ | 161 | 165 | 18 | – | 344 |
| Obligations liées à des achats ⁴ | 422 | 359 | 153 | 105 | 1 039 |
| Immobilisations corporelles | 73 | 110 | 31 | 27 | 241 |
| Immobilisations incorporelles | 93 | 108 | 32 | – | 233 |
| Droits de diffusion ⁵ | 510 | 1 083 | 1 067 | 2 421 | 5 081 |
| Autres passifs à long terme | – | 12 | 3 | 3 | 18 |
| Total | 3 704 | 5 966 | 4 796 | 17 364 | 31 830 |

¹ Obligations au titre du principal de la dette à long terme (y compris la partie courante) exigible à l'échéance.

² (Encaissements nets) décaissements nets à l'échéance. Les montants exprimés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens aux cours de la Banque du Canada en vigueur à la clôture de l'exercice.

³ Les contrats avec des joueurs s'entendent des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus par contrat de payer.

⁴ Les obligations liées à des achats sont des obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils par lesquels nous nous sommes engagés pour les cinq prochaines années au moins.

⁵ Les droits de diffusion s'entendent des ententes que nous avons conclues dans le but d'acquiescer les droits de diffusion pour des programmes de diffusion d'événements sportifs et des films pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

ENTENTES HORS BILAN

GARANTIES

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des transactions concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés audités de 2016.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société a conclu des contrats de location simple de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et d'autres contrats. La résiliation de l'un ou l'autre de ces contrats n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la Société dans son ensemble. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Engagements et autres obligations contractuelles » ainsi qu'à la note 28 afférente à nos états financiers consolidés audités de 2016 pour obtenir des chiffres à cet égard.

Gouvernance et gestion des risques

GOVERNANCE CHEZ ROGERS

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de Rogers Communications en faveur des générations successives de la famille Rogers, au moyen de la propriété de 91 % des actions de catégorie A à droit de vote de la Société (91 % en 2015). La famille Rogers représente une partie prenante importante et détenait environ 27 % des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2016 (28 % en 2015) au moyen de la propriété d'un total combiné de 141 millions d'actions de catégorie A à droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote (142 millions d'actions en 2015).

Notre conseil compte quatre membres de la famille Rogers, ainsi que 10 autres membres qui combinent un vaste éventail de compétences et d'expérience à titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil

d'administration se sont engagés à exercer une gouvernance ferme et une surveillance accrue et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration de Rogers s'emploie pleinement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Le conseil d'administration croit que le système de gouvernance de Rogers est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

GOVERNANCE ET MEILLEURES PRATIQUES

La majorité des membres de notre conseil d'administration sont indépendants et nous avons adopté une panoplie de pratiques exemplaires afin d'assurer une gouvernance efficace :

- administrateur principal indépendant;
- politiques et chartes officielles en matière de gouvernance;
- code de déontologie et ligne de dénonciation;
- lignes directrices sur la propriété d'actions par les administrateurs;
- discussions du conseil et des comités se déroulant à huis clos;
- examen annuel du rendement du conseil et des administrateurs;
- réunions du comité d'audit et de risque se déroulant avec des auditeurs internes et externes;
- programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs;
- séances de formation régulières du conseil;
- autorisation donnée aux comités d'engager des conseillers indépendants;
- normes régissant les relations importantes des administrateurs;
- séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil, à l'exception de la période où le président du conseil remplit les fonctions de chef de la direction de façon intérimaire jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé à ce poste.

Nous nous conformons aux lignes directrices et normes pertinentes en matière de gouvernance d'entreprise auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes canadiennes cotées à la TSX et à titre d'émetteur privé étranger coté à la NYSE aux États-Unis.

SURVEILLANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses sept comités permanents afin d'assurer une surveillance et une reddition de compte adéquates :

- Comité d'audit et de risque - Le comité d'audit et de risque examine nos méthodes et pratiques comptables, l'intégrité de nos processus de présentation de l'information financière, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Par ailleurs, ce comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue nos

systèmes de contrôles comptables et financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs internes et externes. Il examine également les politiques de gestion des risques et les processus employés dans la gestion des principaux risques.

- Comité de gouvernance - Le comité de gouvernance aide le conseil afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriées pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité élabore des politiques et pratiques de gouvernance et les recommande au conseil aux fins d'approbation et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.
- Comité des candidatures - Le comité des candidatures trouve des candidats potentiels au poste d'administrateur pour notre conseil. Les membres du conseil d'administration sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée ou, encore, nommés par le conseil d'administration. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.
- Comité des ressources humaines - Le comité aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Il est également responsable de la formulation de recommandations quant à la rémunération des hauts dirigeants et de la surveillance du plan de relève de ces derniers.
- Comité de direction - Le comité de direction aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités entre les réunions, y compris à agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier les questions éventuelles qui pourraient survenir de temps à autre.
- Comité des finances - Le comité des finances examine les questions relatives à nos stratégies d'investissement et à la structure générale de nos capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil d'administration.
- Comité de retraite - Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs de notre site Web (rogers.com/gouvernance), pour obtenir de plus amples renseignements sur la gouvernance chez Rogers, y compris :

- un énoncé complet relatif à nos pratiques de gouvernance;
- notre code de déontologie;
- le mandat complet des comités du conseil;
- les biographies des membres de la direction;
- un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

Au 9 février 2017

| | Le conseil d'administration et ses comités | | | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Audit et risque | Gouvernance d'entreprise | Candidatures | Ressources humaines | Direction | Finances | Retraite |
| Alan D. Horn, CPA, CA | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Charles Sirois | | <input checked="" type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| C. William D. Birchall | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | |
| Bonnie R. Brooks | | | | <input type="checkbox"/> | | | |
| Robert K. Burgess | <input type="checkbox"/> | | | | | | |
| John H. Clappison, FCPA, FCA | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | | <input type="checkbox"/> |
| Philip B. Lind, CM | | | | | | | |
| John A. MacDonald | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |
| Isabelle Marcoux | | <input type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| L'hon. David R. Peterson, C.P., C.R. | | | <input type="checkbox"/> | | | | <input type="checkbox"/> |
| Edward S. Rogers | | | <input checked="" type="checkbox"/> | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Loretta A. Rogers | | | | | | | |
| Martha L. Rogers | | | | | | | |
| Melinda M. Rogers | | | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

RESPONSABILITÉ SOCIALE

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Rogers se fait un point d'honneur d'être une société socialement responsable. Nos parties prenantes souhaitent savoir qu'ils font affaire avec une société transparente et respectueuse des normes d'éthique; c'est pourquoi nous créons des programmes qui produisent des avantages sociétaux, économiques et environnementaux.

Nos principaux volets, regroupés en six priorités en matière de responsabilité sociale d'entreprise, sont présentés ci-après, tout comme nos approches pour les traiter.

Bonne gouvernance

- **Gouvernance et éthique** : Nous nous faisons un point d'honneur d'observer les normes d'intégrité, d'éthique et de responsabilité sociale les plus élevées, et c'est pourquoi des lignes directrices et des politiques régissent le comportement de nos administrateurs et employés et encouragent une conduite responsable en tout temps.

Expérience client

- **Service à la clientèle et transparence** : Le service à la clientèle est l'un des piliers de notre stratégie. Nous sommes déterminés à parfaire l'expérience client et avons mis sur pied des programmes pour répondre aux préoccupations de la clientèle.
- **Leadership en matière de réseau et innovation** : L'innovation a toujours été au cœur de notre identité, qu'il s'agisse de lancer des produits novateurs ou de commercialiser une technologie de pointe. Miser sur l'innovation et notre position de chef de file en ce qui a trait au réseau demeure une priorité fondamentale de notre stratégie.
- **Responsabilité liée aux produits** : Nous nous sommes dotés de programmes et de politiques servant à gérer tout un éventail de

questions liées à cet aspect de notre responsabilité. Par exemple, nous respectons tous les règlements et codes en matière de sécurité, nous avons instauré des programmes et mis sur pied des équipes afin d'encadrer l'offre de services conçus pour favoriser l'accessibilité et de formuler des conseils sur cette question, et nous dirigeons des programmes de gestion de l'élimination et du recyclage de nos produits usagés tels que Échange max de Rogers et FidoTROC.

- **Vie privée des clients** : Rogers veille jalousement à la sécurité, à l'intégrité et au caractère sensible des renseignements personnels de ses clients. Notre politique de confidentialité définit nos responsabilités et nos manières de faire à l'égard de la protection des renseignements personnels de nos employés et de nos clients. Notre chef de la protection des renseignements personnels supervise notre conformité à cette politique ainsi qu'à toutes les lois en vigueur et répond aux demandes des autorités portant sur les données des clients.

Expérience employé

- **Gestion des talents** : Lorsque notre stratégie a été instaurée, en 2014, nous avons insisté sur le fait qu'« Investir dans les employés et les former » était l'une de nos priorités stratégiques. Nous voulons attirer, former et motiver les personnes les plus talentueuses du Canada. Nous avons relevé nos investissements dans les programmes à l'intention des employés; ces derniers comprennent notamment un programme d'orientation, de nouveaux modules de formation, un nouveau modèle de planification du perfectionnement et un sondage sur la motivation des employés qui a été revu. Nous modifions aussi la façon dont nos employés travaillent afin de favoriser la collaboration dans toute l'entreprise. Notre chef de la direction des Ressources humaines supervise la gestion des talents tandis que le comité des ressources humaines seconde le conseil d'administration dans ses tâches de supervision, d'examen et d'approbation des politiques et des pratiques de rémunération et d'avantages sociaux.

- **Inclusion et diversité** : Chez Rogers, nous croyons qu'un milieu de travail accueillant et représentatif des communautés qui forment notre clientèle favorise la performance, ce qui profite à la fois à nos employés, à nos clients et à notre entreprise. Réunissant divers dirigeants de toute l'entreprise, notre conseil sur l'inclusion et la diversité supervise la mise au point de notre stratégie en matière d'inclusion et de diversité.
- **Santé, sécurité et bien-être** : Nous avons mis en place un programme exhaustif et intégré de santé au travail. Notre objectif consiste à protéger les personnes en tout temps en prévenant les blessures. Nous consacrons chaque année des millions de dollars et des milliers d'heures à la formation en sécurité. Nous nous sommes dotés de programmes et de pratiques solides pour cerner les risques potentiels et les réduire. Nous examinons continuellement ces pratiques, nos sites et notre travail afin d'assurer la sécurité de notre personnel.

Responsabilité environnementale

- **Consommation d'énergie et atténuation des changements climatiques** : Rogers détient ou loue des milliers d'installations - immeubles, stations cellulaires de transmission, centrales électriques et magasins de détail - de même qu'un immense parc de véhicules. Nous sommes déterminés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de nos installations, comme en témoignent nos objectifs à l'échelle de l'entreprise visant à réduire d'ici 2025 les émissions de gaz à effet de serre de 25 % et la consommation d'énergie de 10 % par rapport aux niveaux de 2011.
- **Réduction de la consommation de papier** : Nous sommes fermement décidés à réduire l'effet sur l'environnement de notre consommation de papier. Nos pratiques en matière d'approvisionnement en papier destiné à l'édition guident les décisions d'achat de papier de nos activités d'édition. Nous travaillons de concert avec les fournisseurs pour nous assurer que leurs pratiques d'approvisionnement, de production et de recyclage sont responsables, et nous invitons nos employés à réduire leur consommation. Nous proposons à nos clients la facturation électronique, qui contribue à diminuer la consommation de papier et d'énergie. De plus, notre conversion graduelle aux médias numériques, comme Texture par Next Issue, réduira encore notre consommation de papier.
- **Recyclage et gestion des déchets** : Réduire la quantité de déchets que nous produisons est encore une façon importante de gérer notre empreinte environnementale. Pour réduire les déchets produits et en assurer la gestion responsable, nous cherchons des moyens pour éviter la production de déchets, mettons en place des programmes de recyclage et de réutilisation des matériaux et travaillons à encourager les habitudes de recyclage de notre personnel grâce à notre programme « Pousse Vert! », qui a remporté un prix.

Investissement communautaire

- **Bienfaisance communautaire** : Nous appuyons les principes de responsabilité sociale de l'entreprise en visant à donner annuellement au moins 1 % de notre bénéfice net avant impôt à des organismes de bienfaisance et à des organismes à but non lucratif. En 2016, Rogers a versé environ 60 millions de dollars en dons en argent et en nature pour soutenir divers organismes et

causes. Nous appuyons aussi notre personnel et les activités de leur communauté par le biais du Programme des employés bénévoles de Rogers qui donne l'occasion à nos employés de faire une journée de bénévolat payée par année. Enfin, la fondation Jays Care veille à ce que les enfants dans le besoin fassent des choix de vie positifs au moyen de programmes qui soutiennent l'activité physique, l'éducation et le développement en compétences de vie.

- **Inclusion numérique** : L'inclusion numérique est une priorité pour Rogers et constitue l'une des meilleures façons d'apporter notre contribution à la société. Notre programme « Branché sur le succès » offre un accès Internet à bande passante aux locataires d'habitations subventionnées par des organismes sans but lucratif et des fournisseurs de logement avec lesquels nous avons conclu des partenariats. Plus de 150 000 ménages canadiens sont admissibles au service d'accès Internet grâce à « Branché sur le succès », qui met à leur portée les outils et les ressources nécessaires pour qu'ils bénéficient des avantages de la connectivité.

Économie et société

- **Rendement économique** : Nous veillons à offrir des solutions novatrices aux clients, à créer des emplois diversifiés et bien rémunérés, à soutenir les petites entreprises, à payer notre juste part d'impôts et de taxes et à procurer des dividendes élevés à nos actionnaires. Au-delà de ces retombées économiques directes, notre rendement produit aussi des avantages économiques indirects tels que des dons de bienfaisance considérables et des produits et services d'origine locale.
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement** : Nos fournisseurs participent de très près à notre prospérité, et c'est pourquoi nous faisons en sorte de les sélectionner selon un processus rigoureux, de les gérer adéquatement et de faire affaire avec des entreprises qui partagent nos valeurs et sont responsables sur le plan social et environnemental. Notre Code de déontologie des fournisseurs définit des normes élevées pour les fournisseurs en matière d'éthique, de droit du travail, de santé et sécurité, d'environnement et de systèmes de gestion. Depuis le début de 2016, nous faisons partie de la Joint Audit Cooperation (la « JAC »), groupe de sociétés mondiales de télécommunications qui ont certains fournisseurs en commun. Par notre participation à la JAC, nous échangeons des résultats d'audit avec nos pairs afin de nous assurer que nos fournisseurs adhèrent à des normes de chaîne d'approvisionnement et de durabilité mondialement reconnues. Rogers a été la première société canadienne à se joindre à la JAC, et nos premiers audits ont commencé en 2016.
- **Engagement en matière de politique publique** : Nous participons activement aux débats publics ayant une incidence sur nos activités et veillons à la transparence constante de nos positions et de nos activités. Nous nous investissons activement auprès des gouvernements et des organismes de réglementation à l'échelle fédérale, par l'entremise de nos services et de nos équipes chargés de nos relations avec eux, à Toronto et à Ottawa. La plupart de nos interventions nous mettent en rapport avec les deux organismes qui régissent nos activités : le CRTC et le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada.

Il y a lieu de se reporter à notre rapport annuel sur la responsabilité sociale, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse rogers.com/rse, pour obtenir de plus amples renseignements sur nos mesures sociales et environnementales.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS AUX GOUVERNEMENTS

Rogers gère de façon proactive sa situation fiscale afin de prendre des décisions d'affaires éclairées et d'optimiser ses flux de trésorerie disponibles après impôt dans le but de les réinvestir dans ses activités et d'offrir un rendement à ses actionnaires. Nous nous sommes dotés de politiques et de procédures exhaustives visant à faire en sorte que nous nous conformions à l'ensemble des lois fiscales et des exigences en matière de communication de l'information, notamment en ce qui concerne les déclarations de revenus et de taxes de vente requises et les paiements connexes en temps opportun. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforçons de demeurer transparents et coopératifs dans nos relations avec les autorités fiscales afin de réduire au minimum les travaux d'audit nécessaires et d'atténuer les positions fiscales incertaines tout en dialoguant avec les décideurs des gouvernements sur les questions fiscales qui influent sur Rogers et ses actionnaires, ses employés, ses clients et ses autres parties prenantes.

Paiements au titre de l'impôt

La charge d'impôt sur le résultat totale de Rogers, qui s'est chiffrée à 324 millions de dollars en 2016, avoisine la charge inscrite à l'égard de son bénéfice comptable au taux prévu par la loi de

26,6 %. Les paiements d'impôt en trésorerie se sont établis à 295 millions de dollars en 2016. Les paiements d'impôt en trésorerie peuvent différer de la charge d'impôt présentée dans les états financiers pour diverses raisons, notamment le moment auquel les paiements sont effectués. Notre impôt sur le résultat en trésorerie est généralement inférieur à notre charge d'impôt en raison essentiellement des importantes dépenses d'investissement que nous continuons d'effectuer à l'égard de nos réseaux de télécommunications sans fil et à large bande à l'échelle du Canada. À l'instar d'autres régimes fiscaux dans le monde, les lois fiscales canadiennes permettent, de façon générale, que ces entrées d'immobilisations corporelles soient déduites à des fins fiscales plus rapidement qu'amorties aux fins de la constatation dans les états financiers. En 2015, nos paiements d'impôt en trésorerie avaient été réduits encore par l'utilisation de reports de pertes découlant de l'acquisition de Mobilicity.

Autres paiements destinés à des gouvernements

Nous représentons un apport pour les Canadiens étant donné que nous payons non seulement de l'impôt sur les bénéfices que nous dégageons, mais également des impôts et taxes et des droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales, qui se détaillent comme suit :

- diverses taxes sur les salaires (cotisations sociales) que nous versons à l'intention de nos employés, qui sont environ 25 200;
- les taxes foncières et la taxe d'affaires;
- les taxes de vente et les droits de douane non recouvrables;
- les droits liés aux licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et d'autres droits d'ordre réglementaire.

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, ces paiements ont coûté au total environ 998 millions de dollars à Rogers en 2016.

(en millions de dollars)

| | Impôt sur le résultat | Taxes de vente non recouvrables | Cotisations sociales | Droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre ¹ | Taxes foncières et taxe d'affaires | Total des taxes et impôts et des autres paiements |
|---------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------|---|------------------------------------|---|
| Total des paiements | 295 | 9 | 133 | 511 | 50 | 998 |

¹ Comprend un montant de 266 millions de dollars relatif aux montants de 1,0 milliard de dollars, de 3,3 milliards de dollars et de 24 millions de dollars que nous avons payés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre de 2008, de 2014 et de 2015, respectivement.

Nous avons perçu, au nom du gouvernement, des taxes de vente d'environ 1 809 millions de dollars sur nos produits et services et des cotisations sociales d'environ 545 millions de dollars.

GESTION DES RISQUES

Nous nous sommes engagés à renforcer sans relâche nos capacités de gestion des risques afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. La gestion du risque ne vise pas l'élimination du risque, mais plutôt l'optimisation du rapport risque-rendement de manière à maximiser la valeur pour l'organisation.

GOUVERNANCE DU RISQUE

La responsabilité de la gouvernance du risque incombe dans son ensemble au conseil d'administration, qui supervise les travaux de la direction visant l'identification des principaux risques auxquels

sont assujetties nos activités et la mise en place de processus d'appréciation du risque adéquat aux fins d'atténuation. Le conseil d'administration délègue certaines tâches de surveillance et de gestion au comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque analyse les politiques sur le risque avec la direction et le conseil d'administration et épaulé le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les exigences réglementaires.

Le comité d'audit et de risque examine aussi :

- le caractère adéquat des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude et pour vérifier l'exactitude des registres financiers;
- les processus d'identification, d'appréciation et de gestion des risques;

- notre exposition aux principaux risques et tendances et la mise en œuvre par la direction des politiques et mesures de surveillance et de contrôle de cette exposition aux risques;
- nos plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre;
- toute procédure d'audit spéciale appliquée lorsque des faiblesses ou des défaillances importantes sont décelées;
- d'autres questions liées à la gestion des risques de temps à autre au gré du comité d'audit et de risque ou du conseil d'administration.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion des risques d'entreprise (« GRM ») utilise un modèle en trois points de contrôle pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques. Nos unités d'affaires et services, sous la tutelle de l'équipe de haute direction, constituent le premier point de contrôle de ce modèle et sont responsables de la gestion ou de l'acceptation des risques. Ensemble, ils détectent et évaluent les principaux risques, définissent les contrôles et plans d'action qui permettront de réduire ces risques et facilitent l'atteinte de nos objectifs d'entreprise.

La GRM constitue le deuxième point de contrôle. Elle aide la direction à repérer les principaux risques découlant de la poursuite de nos objectifs d'entreprise, à délimiter notre tolérance au risque et à cerner les nouveaux risques. Au niveau des unités d'affaires et des services, la GRM travaille de concert avec la direction pour assurer la gouvernance et formuler des conseils en ce qui a trait à la gestion des principaux risques et des contrôles liés de manière à atténuer ces risques. Enfin, la GRM collabore avec la fonction d'audit interne pour surveiller l'efficacité et le caractère approprié des contrôles afin de réduire les risques à un niveau acceptable.

La GRM procède annuellement à une évaluation des risques stratégique afin de détecter les principaux risques afférents à l'atteinte de nos objectifs d'entreprise en cernant les risques au niveau de l'entreprise, des unités d'affaires et des services et en harmonisant les objectifs des unités et des services avec ceux de l'entreprise. Suivant une approche globale, la GRM repère les principaux risques et leur incidence éventuelle sur notre capacité à atteindre nos objectifs. Sa méthode passe notamment par l'examen de rapports sur les risques, de rapports d'audit et d'études du secteur ainsi que des entretiens avec les membres de la direction responsables des unités et des services. La GRM présente les résultats de l'évaluation stratégique annuelle des risques à l'équipe de haute direction, au comité d'audit et de risque et au conseil.

L'audit interne constitue le troisième point de contrôle du modèle. L'équipe évalue la conception et l'efficacité opérationnelle du programme de gouvernance, des contrôles internes et de la gestion des risques. Les risques, contrôles et plans d'atténuation identifiés dans le cadre de ce processus sont intégrés au plan d'audit interne annuel. Une fois l'an, l'audit interne effectuée une évaluation du risque de fraude dans les états financiers et en surveille l'exécution par la direction afin de déterminer quels éléments de nos états financiers et de nos informations financières pourraient laisser place à la fraude ou à l'inexactitude et de s'assurer que ces contrôles sont conçus et fonctionnent efficacement.

Il incombe à l'équipe de haute direction et au comité d'audit et de risque d'approuver notre politique portant sur les risques

d'entreprise. Notre méthodologie et nos politiques de GRM reposent sur l'expertise de notre direction et de notre personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La présente rubrique décrit les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers et nos activités. Toute information concernant les risques devrait être lue de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs ».

RISQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, des ralentissements économiques et l'incertitude économique peuvent réduire la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, y compris des baisses de la publicité, des produits et de la rentabilité ainsi que des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses. Une part importante des produits tirés de la radiodiffusion, de l'édition et des services numériques provient de la vente de publicité et varie en fonction de la vigueur de l'économie.

Une mauvaise conjoncture économique risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société puisque rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables utilisées pour calculer nos obligations au titre des régimes de retraite, nous contraignant à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations actuelles et des hypothèses utilisées pour le processus d'évaluation actuarielle.

FORTE CONCURRENCE

Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou des services à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. N'importe lequel de ces facteurs pourrait réduire les parts de marché ou les produits de nos activités ou accroître les taux d'attrition.

Nous pourrions devoir modifier notre tarification courante des produits et services en raison des tarifs réduits que nous proposons pour attirer de nouveaux clients et fidéliser nos abonnés existants. Ainsi, à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

Sans-fil pourrait faire face à une concurrence accrue en raison des changements récents apportés aux règles sur la propriété et le contrôle étrangers de licences de services sans fil.

- Des entreprises de télécommunications étrangères pourraient pénétrer le marché canadien en acquérant des licences ou des entreprises détenant des licences de services sans fil. L'entrée sur le marché de telles entreprises ayant des ressources en capital de loin supérieures pourrait entraîner la baisse de nos parts de marché des services sans fil. Il y a lieu de se reporter à la section « Propriété et contrôle étrangers » de la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.
- La politique de ISDE Canada concernant le transfert des licences d'utilisation de spectre combinée à la législation de 2012 autorisant la propriété étrangère des fournisseurs de services sans fil détenant moins de 10 % des parts de marché pourraient rendre plus difficile l'acquisition de spectre additionnel par les fournisseurs de services titulaires. La législation régissant les intérêts étrangers dans les entreprises de services sans fil pourrait rendre plus abordable l'accès au marché des services sans fil canadien pour les fournisseurs de services étrangers. Cela pourrait avoir pour effet d'intensifier la concurrence dans le secteur canadien des services sans fil.

De plus, en vertu du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC*, les fournisseurs de services par câble ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux systèmes de transmission ou plus.

RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES

RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Notre secteur est vulnérable aux cyberattaques, dont la fréquence aussi bien que la complexité ne cessent de croître. Rogers et ses fournisseurs utilisent des systèmes et une infrastructure de réseaux exposés aux cyberattaques comme le vol d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles ou la perturbation des activités. Une cyberattaque importante visant l'infrastructure de réseaux critique et les systèmes d'information qui la sous-tendent, chez Rogers ou chez ses fournisseurs, pourrait se traduire par l'interruption des services, des litiges, la perte de clients, des coûts de correction considérables et des atteintes à notre réputation.

Sachant qu'il importe que notre entreprise reste sûre, vigilante et résiliente, la direction s'est engagée à mettre sur pied un programme de sécurité de l'information et de cybersécurité. Notre succès continu dépend de la protection des données sensibles, y compris les renseignements personnels que nous détenons sur nos clients et notre personnel. Nous nous appuyons sur nos formations de sensibilisation à la sécurité, sur nos politiques et procédures ainsi que sur nos systèmes de technologie de l'information pour protéger cette information. Rogers continue de surveiller les risques liés à la cybersécurité et au besoin, fait appel à des renseignements sur les menaces externes, à la surveillance interne, à l'examen des pratiques exemplaires et à la mise en application de contrôles pour atténuer ces risques. Nous avons souscrit des assurances contre certains dommages liés aux violations de la cybersécurité, aux intrusions et aux attaques dirigées contre nos systèmes. Le comité d'audit et de risque est chargé de superviser les politiques et les procédures employées par la direction relativement aux risques liés à la cybersécurité.

Les facteurs externes qui menacent le réseau évoluent sans cesse, et rien ne garantit que nous serons en mesure de protéger le réseau contre toutes les menaces qui pourraient se présenter. De telles attaques pourraient faire varier les produits opérationnels tirés des services.

INCIDENCE DES PANNES DE RÉSEAU SUR LES PRODUITS ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Les défaillances de nos réseaux ou de leurs principales composantes pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant certaines périodes et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société. La Société compte sur ses partenaires pour l'acheminement d'une partie du trafic de certains clients. La défaillance de l'un de ces fournisseurs pourrait également entraîner une interruption des services pour ces clients, qui durerait jusqu'à ce que la Société puisse réacheminer le trafic vers un autre fournisseur.

Nous travaillons à protéger nos services des désastres naturels et des grands phénomènes météorologiques tels les tempêtes de verglas, les inondations ou les glissements de terrain lorsque c'est nécessaire et faisable. Rien ne garantit qu'un événement futur n'occasionnera pas des interruptions des services, interruptions qui pourraient influencer sur les produits tirés des services.

DÉPENDANCE AUX SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

L'exploitation quotidienne de nos activités dépend de systèmes de technologie de l'information. Notre incapacité d'exploiter ou d'améliorer nos systèmes en fonction de la croissance du nombre d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services ou la survenance de pannes de nos systèmes pourraient influencer défavorablement sur notre capacité d'acquérir de nouveaux abonnés, de servir nos clients, de gérer les taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges opérationnelles. Cela pourrait influencer défavorablement sur nos résultats financiers ou notre situation financière.

La majeure partie de notre effectif ainsi que certains éléments critiques de notre infrastructure de réseaux et de nos systèmes de technologie de l'information sont concentrés dans diverses installations. Si nous ne sommes pas en mesure d'accéder à l'une ou à plusieurs de ces installations, en raison d'une catastrophe naturelle ou d'un désastre imputable à l'homme ou autrement, nos activités pourraient être affectées de manière significative dans la mesure où il pourrait être difficile pour nous de reprendre nos activités sans interruption de service majeure ou incidence défavorable importante sur nos produits ou notre clientèle.

ACCÈS NON AUTORISÉ AUX TERMINAUX NUMÉRIQUES OU AUX MODEMS INTERNET

Nous employons une technologie de chiffrement conçue et exploitée par nos fournisseurs pour protéger nos signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Nous utilisons également des technologies de chiffrement et de sécurité afin d'empêcher l'accès non autorisé à nos services d'accès Internet.

Rien ne garantit que nous saurons de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux de télévision ou d'accès Internet à l'avenir. Si nous ne pouvons contrôler l'accès aux signaux avec notre technologie de chiffrement, les abonnements à la programmation numérique, y compris la vidéo sur demande et la vidéo sur demande offerte par abonnement, de même que les produits tirés des services d'accès Internet, pourraient régresser, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits de notre secteur Câble.

NOUVELLE TECHNOLOGIE

Nos plans concernant les réseaux présument que la nouvelle technologie sera disponible pour nos réseaux sans fil et filaires. Nous collaborons avec les organismes de rédaction des normes du secteur et avec nos fournisseurs pour favoriser la mise à notre disposition de la nouvelle technologie en temps opportun, mais rien ne garantit que nous y aurons accès au moment voulu.

TECHNOLOGIES CONCURRENTES

Plusieurs technologies ont entraîné des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société, notamment :

- les services à large bande;
- les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo IP;
- l'utilisation accrue des technologies de fibre optique à l'intention des entreprises et des résidences;
- l'accès sans fil à large bande ainsi que les services sans fil utilisant un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait ne pas avoir accès ou n'avoir qu'un accès limité.

Ces technologies pourraient également nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines de nos technologies actuelles. Certaines de ces nouvelles technologies ont permis aux concurrents de pénétrer nos marchés avec des produits ou services similaires, mais à coût moindre. Ces concurrents pourraient être de plus grande envergure que la Société et disposer d'un meilleur accès aux ressources financières que Rogers.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet, conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films en ligne offerts par les fournisseurs de services par contournement qui nous font concurrence pour les cotes d'écoute, devrait accroître la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de câblodistribution de la Société risque de s'intensifier. En outre, l'accès Internet sans fil est en voie, dans certains cas, de remplacer l'accès Internet filaire traditionnel alors que le développement de la technologie liée à l'accès Internet sans fil se poursuit.

L'utilisation des EVP a influé sur notre capacité à tirer des produits de la publicité télévisée puisque les téléspectateurs ont la possibilité de sauter la publicité diffusée à la télévision. L'émergence et la croissance soutenues de services de radiodiffusion AM/FM numérique et par satellite par abonnement pourraient modifier les habitudes d'écoute et influencer défavorablement sur les résultats de nos stations de radio. Certaines sections de l'auditoire passent également des

plateformes de diffusion conventionnelle à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos et de contenu audio en diffusion continue.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

La quasi-totalité des activités de la Société est réglementée par ISDE Canada et le CRTC, et toute modification ou décision réglementaire pourrait influencer défavorablement sur les résultats des activités sur une base consolidée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir d'autres renseignements sur ce sujet.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats, sur une base consolidée. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences et les frais connexes, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaire et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme l'atteinte au droit d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces modalités en tout temps. Ils pourraient décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux modalités de maintien d'une licence pourrait entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition d'amendes. Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

Les licences sont assorties de modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. En revanche, si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait se voir imposer diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte d'une licence.

SPECTRE

Le spectre radio est l'un des actifs fondamentaux essentiels aux activités de notre secteur Sans-fil. Notre capacité à continuer d'offrir les services actuels et à les améliorer dépend, entre autres choses, d'un accès continu au spectre et du déploiement adéquat de celui-ci, ce qui comprend à la fois la capacité de renouveler les licences d'utilisation de spectre existantes et d'acquiescer de nouvelles licences d'utilisation de spectre.

Si nous ne pouvons acquérir et conserver les licences d'utilisation de spectre nécessaires, nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à offrir et à améliorer les services actuels ni de déployer de nouveaux services en temps utile, notamment en ce qui concerne l'offre de débits de données concurrentiels recherchés par les clients. Par conséquent, notre capacité à attirer et à fidéliser la clientèle pourrait subir une incidence défavorable. En outre, une incapacité d'acquérir et de conserver des licences d'utilisation de spectre pourrait avoir une incidence sur les niveaux de qualité au sein du réseau et entraîner une hausse des entrées d'immobilisations corporelles.

Des modifications des droits de licence d'utilisation de spectre imposées par le gouvernement pourraient entraîner une augmentation considérable de nos paiements et, par conséquent, réduire de beaucoup notre bénéfice net.

HAUSSE DES SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'APPAREILS

Notre modèle de gestion des services sans fil, à l'instar de celui d'autres fournisseurs de services sans fil au Canada, est essentiellement fondé sur la subvention du coût des téléphones vendus. Cela attire les clients, qui, en retour, s'engagent envers la Société en vertu d'un contrat à terme. Nous nous engageons également auprès du fabricant de certains téléphones et appareils intelligents à verser une subvention minimale. Si nous sommes dans l'impossibilité de recouvrer les coûts des subventions pendant la durée des contrats des abonnés, cela pourrait avoir des conséquences néfastes sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

CODE SUR LES SERVICES SANS FIL

La décision du CRTC d'appliquer son Code sur les services sans fil, a pour effet, entre autres choses, de contraindre, dans les faits, les fournisseurs de services sans fil canadiens à offrir des contrats de service de deux ans plutôt que des contrats de trois ans. Ce changement modifie notre coût d'acquisition et de fidélisation de la clientèle et le taux d'attrition des abonnés. Le Code a été appliqué à tous les contrats (sauf les plans d'entreprises) conclus ou renouvelés après le 2 décembre 2013 et s'applique aussi à tous les contrats (sauf les plans d'entreprises), depuis le 3 juin 2015, sans égard à la date à laquelle ils ont été conclus. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus à ce sujet.

Nos activités de Sans-fil pourraient subir des répercussions défavorables importantes si la réglementation ou la réaction de la clientèle rendait difficile l'imposition de contrats à terme ou de frais de résiliation par anticipation à nos clients ou la réalisation des produits prévus aux termes des contrats à terme que nous avons conclus.

POLITIQUE NATIONALE SUR LES PYLÔNES

Cette politique s'applique à toutes les parties qui prévoient installer ou modifier un système d'antennes, y compris les fournisseurs de service de communications personnelles (« SCP »), de services cellulaires et de services de radiodiffusion. La politique exige entre autres des promoteurs de systèmes d'antennes qu'ils étudient la possibilité d'utiliser les structures porteuses d'antennes en place avant de proposer de nouvelles structures et que ces propriétaires de systèmes d'antennes accèdent aux demandes de partage. Les

promoteurs de systèmes d'antennes doivent suivre un processus défini pour aviser le public et répondre aux exigences et préoccupations locales. Certains types d'installations d'antennes ne sont pas assujettis aux exigences de consultation avec les autorités locales et le public. La politique pourrait nous empêcher d'installer certains systèmes d'antennes ou d'élargir notre réseau, ce qui, ultimement, pourrait se répercuter sur notre capacité à servir nos clients.

RADIOFRÉQUENCES ÉMISES

De temps à autre, des médias et d'autres parties ont fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les téléphones sans fil et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ni de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, cela pourrait décourager l'utilisation de téléphones sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. De futures mesures réglementaires pourraient entraîner l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les téléphones sans fil. Nous ne pouvons prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions.

OBTENTION D'UN ACCÈS À DES STRUCTURES DE SOUTIEN ET À DES DROITS DE PASSAGE MUNICIPAUX

Nous devons avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin de déployer les installations de nos services par câble. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, nous pouvons nous adresser au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « Loi sur les télécommunications »). Le défaut d'obtenir un tel accès pourrait accroître les coûts de Câble et compromettre ses activités.

Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques. Par conséquent, nous obtenons habituellement les accès nécessaires selon les conditions établies par les organismes de services publics provinciaux.

DÉPENDANCE ENVERS LES INSTALLATIONS ET LES SERVICES DES ESLT

Les services de téléphonie pour entreprises fournis hors du territoire de nos services par câble dépendent fortement de la disponibilité des installations et des services obtenus des entreprises de services locaux titulaires, conformément aux règles du CRTC. La modification de ces règles pourrait avoir une incidence importante sur les coûts d'exploitation de ces services.

COÛT DES DROITS

Les pressions relatives aux droits d'auteur continuent d'influer sur les services de la Société. Toute augmentation des droits pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats opérationnels.

RENOUVELLEMENT DE LICENCES PAR LE CRTC

En novembre 2016, le CRTC a tenu des audiences pour étudier le renouvellement de plusieurs des licences qui nous étaient

accordées et qui nous autorisent à exploiter bon nombre des propriétés télévisuelles de notre secteur Media. Ces licences viennent à expiration le 31 août 2017. Le CRTC n'a pas encore rendu sa décision quant au renouvellement des licences en question. Le non-renouvellement de l'une ou l'autre de ces licences, ou leur renouvellement selon des modalités qui ne concordent pas avec nos plans d'affaires, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

RISQUES D'ENTREPRISE

ATTENTES À L'ÉGARD DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES NOUVEAUX ET ÉVOLUÉS

Nous nous attendons à ce qu'une part importante de la croissance de nos produits futurs émane de nos services nouveaux et améliorés, et nous continuons d'injecter d'importants capitaux pour développer nos réseaux de manière à offrir ces services. Il se pourrait, toutefois, que la demande ne soit pas assez forte ou que la Société ne réussisse pas à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou qu'elle ne soit pas en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si nous ne pouvons inciter de façon rentable nos abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvons suivre l'évolution des préférences des consommateurs, nous pourrions enregistrer un ralentissement de la croissance des produits et des taux d'attrition accrus. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

COMPLEXITÉ DE NOS ACTIVITÉS

Les activités, technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel et de plus en plus interconnectés. Si nous ne les exploitons pas comme il se doit ou si une catastrophe naturelle ou un désastre fait par l'homme devait les toucher, les clients pourraient avoir une expérience négative se soldant par un taux d'attrition plus élevé et des produits en baisse.

STRATÉGIE ET PLANS D'AFFAIRES

Notre stratégie est essentielle à notre réussite à long terme. La modification de nos priorités stratégiques ou l'adoption de nouvelles priorités pourraient compromettre les projets en cours et avoir des répercussions défavorables significatives sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous élaborons des plans d'affaires, exécutons des projets et nous nous engageons dans de nouvelles entreprises afin de prendre de l'expansion. Si les avantages attendus de ces initiatives ne se réalisent pas, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en pâtir de manière significative.

DÉPENDANCE ENVERS DES FOURNISSEURS DE SERVICES EXTERNES

Nous avons conclu des ententes d'impartition avec des tiers pour fournir certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les membres du personnel et les clients, notamment la paie, certaines fonctions de gestion des installations et des immeubles, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés

à certaines installations et au service, certaines fonctions de réseau et de technologie de l'information et l'impression des factures. Des interruptions de ces services pourraient influencer défavorablement sur la capacité de la Société à fournir des services à ses clients.

ACQUISITIONS, DESSAISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le dessaisissement de certaines portions de nos activités exigent souvent une mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie commerciale. Certains volets de nos activités opérationnelles (et activités connexes) sont exposés à des technologies en évolution rapide et à des tendances dans l'utilisation et la demande des consommateurs; il est possible que nous ne puissions prévoir convenablement la valeur de la demande ou le risque que les technologies concurrentes engendrent une hausse des évaluations relativement aux acquisitions éventuelles ou nous fassent passer à côté d'occasions d'affaires.

Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou aux services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait également être incapable de mener à terme un dessaisissement ou de le mener de manière satisfaisante.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET TALENTS

Les entreprises du secteur se livrent concurrence en ce qui a trait à l'attraction et à la fidélisation de personnel qualifié. La perte de certains membres du personnel ou les baisses de moral par suite d'une restructuration ou d'autres événements pourraient nuire à nos produits et à notre rentabilité dans certaines circonstances.

DÉPENDANCE ENVERS CERTAINS FOURNISSEURS CLÉS D'INFRASTRUCTURE DE RÉSEAUX ET D'APPAREILS

Nos services sans fil entretiennent des relations avec un nombre relativement petit de fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et d'appareils. Nous ne détenons pas le contrôle financier ou opérationnel sur ceux-ci et nous n'avons qu'une influence limitée sur la façon dont ils feront affaire avec nous. Une tendance récente fait que de moins en moins de fournisseurs d'appareils occupant le haut du segment se partagent le marché, de sorte que notre dépendance ne fera qu'augmenter.

La défaillance de l'un des fournisseurs d'infrastructure de réseaux de la Société pourrait entraîner des retards dans l'expansion de la capacité des réseaux ou dans l'ajout de nouvelles capacités et de nouveaux services à l'échelle de l'entreprise. Les fournisseurs d'infrastructure de réseaux et d'appareils peuvent, notamment, reporter les dates de livraison, accroître les prix ou limiter l'approvisionnement s'ils subissent eux-mêmes des pénuries ou s'ils éprouvent d'autres problèmes. Si ces fournisseurs ne mettent pas au point des appareils qui répondent aux besoins des clients ou ne livrent pas leurs produits et services au moment opportun, cela pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière ou à nos résultats opérationnels. Toute interruption de l'approvisionnement en matériel pour les réseaux de la Société pourrait également nuire à la qualité de nos services ou entraver l'expansion et l'aménagement des réseaux.

Apple a ajouté la technologie de la carte « soft SIM » (SIM pour *subscriber identification module*, ou module d'identification d'abonné) aux derniers iPad lancés aux États-Unis. La carte « soft SIM » permet aux clients de certains fournisseurs de changer de fournisseur sans avoir recours à une carte SIM fournie par le fournisseur en question. Si Apple ou d'autres importants vendeurs d'appareils introduisaient la carte « soft SIM » pour leurs produits mobiles au Canada, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités, nos taux d'attrition et nos résultats opérationnels puisque de nombreux clients n'ayant pas d'appareil subventionné ne sont pas tenus par contrat de demeurer avec Rogers. Nous nous attendons à ce que la carte « soft SIM » atteigne le marché canadien d'ici quelques années.

AUGMENTATION DES CLIENTS QUI APPORTENT LEUR PROPRE APPAREIL

Avec le Code sur les services sans fil du CRTC qui limite la durée des contrats à deux ans, au lieu de trois, le nombre de clients qui apportent leur propre appareil ayant des contrats sans échéance a augmenté. En effet, ces clients ne sont pas tenus par contrat de demeurer avec Rogers et cela pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur notre taux d'attrition.

OBSOLESCENCE DES STOCKS

Nos stocks sont essentiellement constitués d'appareils sans fil qui peuvent généralement avoir une relativement courte durée de vie en raison des fréquents lancements de nouveaux appareils sans fil. Si nous ne pouvons pas gérer nos stocks en fonction de la demande, cela pourrait accroître le risque d'obsolescence des stocks.

ACCROISSEMENT DES COÛTS DE PROGRAMMATION

Les coûts de programmation représentent l'engagement le plus important du secteur des services de télévision de Cable et constituent des coûts significatifs pour les propriétés télévisuelles de Media. La concurrence accrue touchant les droits de diffusion de contenu et d'émissions populaires des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de formats numériques continue de faire monter les coûts liés aux droits de diffusion. Les coûts de programmation en hausse pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels de nos activités si nous n'étions pas en mesure de recouvrer nos investissements par le truchement d'augmentations des frais d'abonnement reflétant le marché.

DISSOCIATION DE CHAÎNES

Des décisions récentes du CRTC touchant la réglementation ont été défavorables pour certaines des propriétés télévisuelles de notre secteur Media et ont rendu difficile le contexte d'exploitation. La dissociation des chaînes et la mise en place d'assemblages de chaînes souples imposées aux EDR par le CRTC pourraient avoir une incidence néfaste sur le volet dont font partie certaines chaînes du secteur Media, dont TSC, Sportsnet, Sportsnet 360, SportsnetONE, Sportsnet World et nos chaînes spécialisées, notamment Outdoor Life Network, FX (Canada), FXX (Canada),

G4 Canada et VICELAND, jouer à la baisse sur les abonnements et influencer sur les résultats. Certaines chaînes sont actuellement comprises dans des forfaits de chaînes avantageux offerts par de nombreuses EDR. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats et certains réseaux spécialisés de l'industrie pourraient ne pas survivre dans un tel contexte. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Distribution des services de télévision » pour un complément d'information.

DÉCROISSANCE DU NOMBRE D'ABONNÉS À LA TÉLÉVISION PAYANTE AU CANADA

Le nombre de ménages canadiens abonnés à la télévision payante continue de s'effriter. D'autres services vidéo offerts aux consommateurs (comme les abonnements directement au consommateur et les services gratuits) ainsi que le piratage ont contribué à cette tendance. Ce déclin, s'il persiste, pourrait avoir une incidence négative significative sur nos résultats d'exploitation.

PASSAGE DES MÉDIAS CONVENTIONNELS AUX MÉDIAS NUMÉRIQUES

Notre secteur Media exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui peuvent être touchés par le passage des clients des médias conventionnels aux médias numériques, lequel stimule des changements en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité des données et des solutions mobiles de rechange aux médias conventionnels. Afin de limiter ce risque, la Société a commencé à se tourner vers le marché numérique. La concurrence accrue en matière de produits tirés de la publicité qui provient des plateformes numériques, comme les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et d'autres modes de contenu numérique, a entraîné une transition des produits tirés de la publicité des diffuseurs de télévisions conventionnels aux plateformes numériques. L'effet est plus important sur les réseaux de télévision par voie hertzienne conventionnels, comme City et OMNI, qui ne génèrent pas de produits secondaires découlant de l'abonnement. Les résultats de Media pourraient être touchés défavorablement si nous ne réussissons pas à détourner les revenus publicitaires des médias conventionnels pour les attirer vers les plateformes numériques.

NOTRE POSITION SUR LES MARCHÉS DANS LES SECTEURS DE LA RADIODIFFUSION, DE LA TÉLÉDIFFUSION OU DE L'ÉDITION DE MAGAZINES

Les annonceurs privilégient habituellement les médias ayant une position dominante sur leurs marchés et dans leurs catégories respectifs, particulièrement lorsque leurs budgets de publicité sont serrés. Nos stations de radio et de télévision et les magazines de Media pourraient ne pas continuer d'afficher la même performance que maintenant. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques portant sur les cotes d'écoute et le lectorat produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute de nos stations de radio et de télévision ou du lectorat de nos magazines de Media pourrait influencer défavorablement sur nos volumes des ventes et nos tarifs de publicité.

RISQUES FINANCIERS

ENGAGEMENTS EN CAPITAL, LIQUIDITÉ, DETTE ET PAIEMENTS AU TITRE DES INTÉRÊTS

Nos engagements en capital et obligations de financement pourraient avoir d'importantes conséquences, notamment :

- obliger la Société à consacrer une part importante des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles au versement de dividendes et paiement des intérêts et du principal, ce qui réduirait les fonds disponibles à d'autres fins, y compris d'autres transactions financières;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à des concurrents qui ont peut-être plus de ressources financières ou un ratio d'endettement moindre;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses entrées d'immobilisations corporelles et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières dépend de sa performance opérationnelle future ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités futures pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les transactions de financement à venir pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse s'acquitter de ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit constituent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'un émetteur de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement en question. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société recouvre, paie et accumule des montants importants au titre de l'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, telles les taxes de vente fédérale et provinciales, les charges sociales et les taxes foncières à l'égard de diverses autorités fiscales.

Nous avons enregistré d'importantes sommes au titre du passif d'impôt sur le résultat différé et au titre de la charge d'impôt sur le résultat exigible, et avons calculé ces sommes selon des taux d'impôt pratiquement en vigueur au moment pertinent. Un changement législatif de ces taux d'impôt pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés et exigibles à l'avenir.

La Société est d'avis qu'elle a comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt et les taxes indirectes selon les renseignements dont

elle dispose actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt et les taxes, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation des lois et de la réglementation fiscales.

RISQUES LIÉS AUX LITIGES

FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME - SASKATCHEWAN

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». En 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

En 2013, les demandeurs ont déposé une demande d'ordonnance pour que la deuxième poursuite visant les frais d'accès au système soit autorisée à aller de l'avant. Cependant, la Cour a rejeté la demande de prolongation et la deuxième poursuite demeure assujettie à une suspension conditionnelle.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, en 2004, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada bien que les demandeurs n'aient pris aucune mesure concrète. La cour d'appel de plusieurs provinces a rejeté les réclamations correspondantes pour cause d'abus de procédure. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

FRAIS LIÉS AU SERVICE D'URGENCE 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

APPAREILS CELLULAIRES

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

AUTRES ACTIONS EN JUSTICE

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

ISSUE DES POURSUITES

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable, nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

RISQUES INHÉRENTS À LA PROPRIÉTÉ

ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Rogers est une société qui a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Le contrôle des voix de Rogers Communications est détenu par Fiducie de contrôle Rogers, dont les bénéficiaires sont des membres de la famille Rogers, dont plusieurs membres siègent au conseil d'administration. Cette

fiducie détient le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. et de ses filiales en faveur des générations successives de la famille Rogers. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2016, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la fiducie détenaient, environ 91 % de nos actions de catégorie A avec droit de vote en circulation (91 % en 2015), et environ 10 % de nos actions de catégorie B sans droit de vote (10 % en 2015) pour un total d'environ 27 % du total des actions en circulation (28 % en 2015). Seules les actions de catégorie A à droit de vote sont assorties du droit de vote dans la plupart des circonstances. Par conséquent, la fiducie est en position de nommer tous les membres de notre conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous avons effectué une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de l'information au 31 décembre 2016 sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des Finances, conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Rogers a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Notre système de contrôle interne est conçu pour donner à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers sont préparés et présentés fidèlement selon les IFRS publiées par l'IASB. Le système a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication, et pour surveiller la performance et les procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2016 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control - Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission et a conclu qu'ils étaient efficaces à cette date. Nos auditeurs indépendants, KPMG S.F.I./S.E.N.C.R.L., ont délivré un rapport d'audit portant sur l'évaluation faite par la direction du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, et ont fourni une opinion sans réserve quant à

l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société à cette date. Ce rapport est inclus dans nos états financiers consolidés audités de 2016 déposés sur SEDAR (sedar.com).

Tous les systèmes de contrôle, aussi bien conçus soient-ils, ont toutefois des limitations inhérentes, et même les systèmes qui ont été réputés efficaces ne peuvent que fournir une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation des états financiers.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AINSI QU'ÀUX CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière en 2016 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur ces contrôles.

Réglementation de notre secteur

Nos activités, à l'exception des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par deux groupes :

- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada), au nom du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique;
- le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « Loi sur la radiodiffusion »).

La réglementation concerne notamment ce qui suit :

- les licences d'utilisation de spectre et de diffusion;
- la concurrence;
- les services de programmation de télévision par câble que nous devons et pouvons distribuer;
- les conventions d'interconnexion filaire et sans fil;
- les tarifs que nous pouvons exiger pour l'accès aux réseaux par des tiers;
- la revente de nos réseaux;
- l'itinérance sur nos réseaux et les réseaux d'autrui;
- la propriété et l'exploitation de nos systèmes de communication;
- notre capacité d'acquérir des participations dans d'autres systèmes de communications.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats opérationnels consolidés.

Le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme la violation des droits d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences d'utilisation de spectre et de diffusion octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les autorités de réglementation peuvent modifier ces conditions d'octroi de licences en tout temps, et elles peuvent décider de ne pas renouveler une licence qui arrive à échéance. Si nous ne nous conformons pas aux modalités stipulées, une licence pourrait être suspendue ou révoquée et nous pourrions devoir payer une amende.

Les licences sont assorties de conditions qui exigent entre autres que nous nous conformions aux restrictions canadiennes en matière de propriété de la réglementation applicable. Nous nous conformons à l'heure actuelle à l'ensemble de celles-ci. En cas de non-respect des exigences, nous nous assujettissons à diverses pénalités qui pourraient engager la perte d'une licence dans un cas extrême.

Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

ACTIVITÉS DE DIFFUSION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA

Au Canada, les activités de diffusion et de télécommunications, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision ainsi que les services spécialisés de la Société, sont autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la Loi sur la radiodiffusion.

Le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion et de télécommunications. Il est également responsable, en vertu de la Loi sur les télécommunications, de la réglementation des entreprises de télécommunications, dont :

- les activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil;
- les services d'accès Internet et de téléphonie de Câble.

Nos services de détail de câblodistribution et de télécommunications ne sont pas soumis à la réglementation des prix, sauf pour ce qui est des abonnements aux services de câblodiffusion de base d'entrée de gamme à prix abordable que les fournisseurs sont tenus d'offrir depuis 2016, car le CRTC est d'avis qu'il y a suffisamment de concurrence pour ces services, également offerts par d'autres fournisseurs de services, pour permettre la protection de l'intérêt des utilisateurs et s'est donc abstenu de les réglementer. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les modalités selon lesquelles la Société offre ces services.

LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

ISDE Canada établit des normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « Loi sur la radiocommunication ») et de la Loi sur les télécommunications. Le ministère octroie des licences et exerce une surveillance à l'égard :

- des aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision;
- des questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble;
- de l'octroi et de la surveillance des licences d'utilisation de spectre pour les systèmes de communications sans fil au Canada.

DROITS D'AUTEUR

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « Commission du droit d'auteur ») surveille l'administration des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. Elle établit les droits

d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de câblodistribution, de radiodiffusion et de télévision et les services spécialisés.

FACTURATION ET CONTRATS

Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et le Québec ont édicté des lois visant la protection des clients qui concluent des contrats de service sans fil, filaires et d'accès Internet. Ces lois régissent le contenu de ces contrats, la détermination des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, la perception de dépôts de garantie, les droits de résiliation et de renouvellement des clients, la vente de cartes d'appel prépayées et la communication d'informations sur les coûts connexes. À l'heure actuelle, Rogers est également assujettie au Code sur les services sans fil du CRTC et devra aussi se conformer au Code des fournisseurs de services de télévision du même organisme, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Code sur les services sans fil du CRTC » pour obtenir d'autres informations.

PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE ÉTRANGERS

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et à contrôler de manière directe ou indirecte :

- jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et les voix connexes d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion;
- jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et les voix connexes de la société titulaire de la licence d'exploitation.

Prises ensemble, ces limites permettent un contrôle effectif allant jusqu'à 46,7 %.

Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Sauf en cas d'appel auprès du Cabinet fédéral, le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la Loi sur les télécommunications et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent également aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf que le chef de la direction n'est pas tenu d'être un résident canadien. Nous sommes d'avis que nous sommes conformes aux exigences en matière de propriété et de contrôle étrangers.

Le projet de loi C-38 modifiant la Loi sur les télécommunications a été édicté le 29 juin 2012. Les modifications exemptent les entreprises de télécommunications générant moins de 10 % du total des produits sur le marché des télécommunications canadien des restrictions relatives à la propriété étrangère. Les entreprises qui réussiront à gonfler leur part de marché au-delà de 10 % du total des produits générés sur le marché des télécommunications canadien, autrement que par voie de fusions ou d'acquisitions, continueront d'être exemptées des restrictions.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Le 9 avril 2015, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134. Dans une longue procédure qui s'est terminée par une audience publique de trois semaines tenue en avril 2016, le CRTC a examiné les services de télécommunications dont les Canadiens ont besoin pour participer de manière significative à l'économie numérique ainsi que le rôle du CRTC en vue d'assurer la disponibilité de services de télécommunications de base abordables à tous les Canadiens. Le 21 décembre 2016, le CRTC a rendu publiques ses décisions dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496. Dans cette politique, le CRTC énonce son objectif du service universel, selon lequel les Canadiens, dans les régions urbaines ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans fil mobiles. Pour mesurer l'atteinte concluante de cet objectif, le CRTC a établi plusieurs critères, dont les suivants :

- D'ici 2021, 90 % des abonnés canadiens de services d'accès Internet à large bande fixes de résidence et d'affaires doivent être en mesure d'avoir accès à des vitesses d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et 10 Mbps pour le téléversement, et de s'abonner à une offre de service proposant une allocation de données illimitée; les 10 % restants de la population devront avoir accès à ces services d'ici 2031.
- La technologie sans fil mobile généralement déployée la plus récente doit être disponible non seulement aux ménages et entreprises canadiens, mais également sur le plus grand nombre possible de routes principales au Canada.

Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif du service universel, le CRTC commencera à orienter ses cadres de réglementation non plus sur les services vocaux filaires, mais plutôt sur les services d'accès Internet à large bande. Ainsi les services suivants, qui font partie de l'objectif du service universel, constituent de par cette Politique des services de télécommunication de base au sens du paragraphe 46.5(1) de la *Loi sur les télécommunications* :

- les services d'accès Internet à large bande fixes et mobiles;
- les services vocaux fixes et sans fil mobiles.

Les zones de desserte du service vocal local à coût élevé désignées ont reçu des subventions d'environ 100 millions de dollars en 2016, récoltées au moyen d'un droit de 0,53 % imposé sur les produits tirés des services vocaux filaires et sans fil. Dans sa décision, le CRTC a déterminé que l'actuelle subvention du service vocal local serait retirée progressivement, à l'exception des régions où aucun service d'accès Internet à large bande fiable n'est disponible, et une instance de suivi aura lieu en 2017, qui permettra au CRTC de définir les détails du retrait progressif du régime de subvention du service local.

Pour appuyer l'offre d'accès Internet à large bande aux collectivités rurales et éloignées actuellement mal desservies, le CRTC instituera un nouveau mécanisme de financement dont les particularités – principes directeurs, conception du fonds et critères d'évaluation – seront arrêtées lors d'une instance de suivi devant avoir lieu en 2017. La mise en œuvre se fera par la suite; le financement maximal sera fixé à 100 millions de dollars pour la première année, puis ce montant sera haussé annuellement de 25 millions de dollars au cours des quatre années suivantes pour atteindre un plafond annuel de 200 millions de dollars. Les augmentations

graduelles à la quatrième année et à la cinquième année seront subordonnées aux résultats d'un examen auquel le CRTC procédera au cours de la troisième année afin de s'assurer que le fonds est géré de manière efficiente et qu'il sert bien les fins prévues. Les fonds seront récoltés au moyen d'un droit perçu en pourcentage des revenus appliqué aux revenus tirés des services filaires et sans fil d'accès Internet et de messagerie texte. Le CRTC a fait observer que les frais en pourcentage des revenus du plafond annuel de 200 millions de dollars de la cinquième année seraient approximativement les mêmes que les frais actuels en pourcentage des revenus.

Le CRTC a également mis en place des mesures réglementaires visant à traiter ce qui suit :

- les questions liées à l'accessibilité des services sans fil pour les personnes handicapées;
- les outils en ligne dont les consommateurs peuvent se servir pour gérer facilement leur utilisation de données.

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La *Loi canadienne anti-pourriel* a été entérinée le 15 décembre 2010 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, sauf en ce qui concerne les articles de la loi portant sur l'installation non sollicitée de programmes informatiques ou de logiciels, qui sont entrés en vigueur le 15 janvier 2015. Un droit privé d'action est décrété par la loi à compter du 1^{er} juillet 2017. La Société est d'avis qu'elle respecte cette loi.

LOI C-43

Le 23 octobre 2014, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-43, qui prévoit des modifications, notamment, à la Loi sur la radiodiffusion et à la Loi sur les télécommunications, afin d'interdire que des frais soient imposés à un abonné pour l'obtention de factures papier. Le projet de loi C-43 confère également au CRTC le pouvoir d'évaluer les sanctions administratives pécuniaires relatives à toute contravention à la Loi sur les télécommunications, à la réglementation ou aux décisions du CRTC. Le projet de loi a été adopté le 16 décembre 2014 et ces modifications ont pris effet immédiatement. Nous croyons que la Société se conforme à cette loi.

SANS-FIL

LICENCES DE SPECTRE DE LA BANDE DE 600 MHz

Le 14 août 2015, ISDE Canada a rendu publique sa décision sur la réattribution aux services mobiles de licences de spectre de la bande de 600 MHz. Le Canada réattribuera le même nombre de licences de spectre que les États-Unis après les enchères incitatives portant sur cette bande qui ont commencé dans ce pays en 2016 et se poursuivent à l'heure actuelle. Les canaux de télédiffusion qui utilisent actuellement le spectre de la bande de 600 MHz qui sera mis aux enchères au profit des services mobiles se verront attribuer un nouveau canal dans le cadre du nouveau plan d'allotissement et disposeront d'au moins 18 mois pour effectuer la transition. Certains canaux de télédiffusion en direct de Rogers devront effectuer cette transition. Aucune décision n'a encore été prise quant au financement de la transition pour les canaux de télédiffusion concernés par cette décision; on ne sait pas encore si le Ministère canadien optera aussi pour une mise aux enchères

incitative. D'autres consultations devront être menées avant la mise aux enchères canadienne de ce spectre, qui aura vraisemblablement lieu d'ici deux ou trois ans.

MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE VISANT LA BANDE DE 3,5 GHz

En décembre 2014, ISDE Canada a rendu publiques ses modifications à la politique visant la bande du spectre de 3,5 GHz. Rogers détient une participation de 50 % dans Inukshuk Wireless Partnership qui détient, en moyenne, entre 100 et 175 MHz du spectre de 3,5 GHz dans la plupart des grands marchés urbains du Canada. Les fréquences de la bande de 3,5 GHz seront réattribuées aux services mobiles (actuellement, les licences ne visent que les services sans fil fixes au Canada). La mise en place d'un nouveau plan de répartition des fréquences et d'un nouveau cadre de délivrance de licences relatif aux services mobiles fera l'objet d'une consultation future. Les licences relatives à la bande seront un jour réattribuées selon un usage flexible dans le cadre duquel il sera permis aux titulaires de licences de déterminer la mesure dans laquelle ils mettront en œuvre les services fixes ou mobiles de la bande dans une région géographique donnée.

Jusqu'à ce que le processus de consultation futur soit achevé et que les décisions connexes soient rendues publiques, toutes les licences existantes qui seront renouvelées se limiteront à la prestation de services fixes. Les licences des titulaires qui auront satisfait à l'ensemble de leurs conditions de licence seront renouvelées pour une durée de un an. Après les consultations et l'annonce des décisions en découlant, les titulaires dont la licence aura été renouvelée auront des attentes élevées quant à la délivrance de leurs nouvelles licences pour 10 ou 20 ans (tout dépend de l'issue des consultations). Les fréquences liées aux licences existantes qui ne seront pas renouvelées par ISDE Canada seront rendues disponibles, au terme du processus pour soumettre une demande, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

LÉGISLATION À L'ÉGARD DES SERVICES D'ITINÉRANCE SANS FIL DE GROS AU CANADA

Le 19 juin 2014, le gouvernement fédéral a promulgué la loi limitant les tarifs d'itinérance de gros au Canada que les fournisseurs peuvent se facturer entre eux aux tarifs que le fournisseur impute lui-même à ses propres clients de détail. La législation conférerait également au CRTC le pouvoir d'établir des tarifs d'itinérance au Canada entre les fournisseurs, et ce, sans égard à la formule de calcul. Le CRTC a procédé à l'examen des tarifs d'itinérance sans fil et du statut de la concurrence présente dans les secteurs des services sans fil de gros, examen qui comprend notamment une audience publique qui s'est conclue au début d'octobre 2014.

Le 5 mai 2015, le CRTC a publié sa décision sur le cadre de réglementation régissant les services sans fil mobiles de gros (la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177). Le CRTC a déterminé qu'il est nécessaire de réglementer les tarifs que Rogers Communications et deux de ses concurrents (Bell Mobilité et Telus Communications) facturent aux autres entreprises canadiennes de services sans fil pour les services nationaux d'itinérance de gros au moyen de la technologie GSM. Le CRTC a ordonné à Rogers, à Bell et à Telus de déposer chacune, le 4 novembre 2015, des

propositions tarifaires fondées sur les coûts pour les services d'itinérance de gros. En attendant sa conclusion définitive quant aux propositions tarifaires, le CRTC a approuvé provisoirement un tarif maximal pour chacun des services d'itinérance de gros de voix, de messagerie texte et de données fournis par Bell, Rogers et Telus à l'échelle de leurs réseaux respectifs fondés sur la technologie GSM aux autres entreprises canadiennes de services sans fil. Ce tarif maximal correspond au tarif le plus élevé facturé par Rogers, Bell et Telus à n'importe quelle autre entreprise canadienne de services sans fil pour chacun des services d'itinérance de gros de voix, de messagerie texte et de données sur les réseaux fondés sur la technologie GSM à la date de la décision. Ce tarif a été remplacé lorsque le CRTC a approuvé provisoirement les tarifs fondés sur les coûts proposés par les fournisseurs le 3 décembre 2015 et a mis ces tarifs provisoires en vigueur le 23 novembre 2015. Le processus du CRTC visant l'établissement des tarifs définitifs est toujours en cours.

Le CRTC a par ailleurs déterminé qu'il n'est pas indiqué de rendre obligatoires les services d'accès de gros pour les ERMV.

Enfin, le CRTC a déterminé que les mesures réglementaires établies dans sa décision seront appliquées pendant au moins cinq ans, période au cours de laquelle le CRTC observera les conditions de concurrence dans le marché des services sans fil mobiles.

TRANSFERT, DIVISION ET SUBORDINATION DES LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

En juin 2013, ISDE Canada a publié son *Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences de spectre mobile commercial*. Le cadre établit les critères que ISDE Canada prendra en compte, ainsi que les processus qu'il appliquera dans le cadre de son examen des transferts des licences d'utilisation de spectre, y compris dans le cas de transferts prospectifs pouvant survenir relativement à des options d'achat ou de vente et à des conventions. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- ISDE Canada procédera à l'examen de toutes les demandes de transfert de licences d'utilisation de spectre et celles qui feraient place à une concentration du spectre indésirable et diminueraient par le fait même la concurrence ne seront pas acceptées. Les décisions seront prises au cas par cas et seront rendues publiques afin d'en augmenter la transparence.
- Les détenteurs de licence sont tenus de demander un examen dans les 15 jours suivant la conclusion de toute convention pouvant se solder par un éventuel transfert. ISDE Canada procédera à l'examen de la convention comme si le transfert de licence susceptible d'en découler avait été effectué. Ce calendrier ne s'appliquait pas aux conventions conclues avant la publication du cadre, soit les conventions relatives au spectre SSFE conclues avec Shaw et Québecor.

CODE SUR LES SERVICES SANS FIL DU CRTC

En juin 2013, le CRTC a publié son Code sur les services sans fil (le « Code »). Le Code impose plusieurs obligations aux fournisseurs de services sans fil, dont une durée maximale pour les contrats, des plafonds au titre des services d'itinérance, des exigences en matière de déverrouillage des appareils et des exigences visant les principales modalités du contrat. Il établit également des règles en matière de subvention des appareils et de frais de résiliation anticipée. En vertu du Code, si un client met fin à un contrat avant

la fin de son engagement, les fournisseurs peuvent uniquement facturer le solde de la subvention de l'appareil reçue, laquelle diminue d'un montant équivalent chaque mois sur une période maximale de 24 mois. Dans les faits, cela limite la durée des contrats à deux ans.

Le CRTC s'est engagé à examiner l'efficacité du Code dans les trois années suivant sa mise en œuvre. Dans l'Avis de consultation de télécom CRTC 2016-293, publié le 28 juillet 2016, le CRTC a lancé un appel aux observations concernant l'efficacité du Code et la façon dont il devrait être mis à jour en vue de refléter l'évolution du marché des services sans fil depuis sa mise en œuvre. Une audience avec comparution a commencé le 6 février 2017.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARTAGE DES PYLÔNES D'ANTENNE

En mars 2013, ISDE Canada a publié les Cadres révisés d'itinérance obligatoire et de partage obligatoire des pylônes d'antennes et des emplacements, en conclusion de la consultation commencée en 2012. Ce cadre établit les règles en vigueur pour le partage d'emplacements et de pylônes d'antennes, entre autres. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Tous les titulaires de licences d'utilisation de spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion doivent partager les pylônes d'antennes et les emplacements, lorsque cela est techniquement possible, en contrepartie de tarifs commerciaux.
- La période de négociation des ententes est de 60 jours, après quoi l'arbitrage aux termes des règles de ISDE Canada commencera.

Dans la politique réglementaire de télécom 2015-177 publiée en mai 2015, le CRTC a déterminé qu'il ne rendra pas obligatoires ni n'exigera des tarifs de gros généraux pour le partage de pylônes et d'emplacements. En parallèle, il a déterminé que ses pouvoirs et processus actuels sont suffisants pour traiter les différents litiges touchant aux tarifs et modalités applicables au partage de pylônes et d'emplacements. Par conséquent, les entreprises peuvent avoir recours au processus d'arbitrage mis en place par ISDE Canada, ou encore demander au CRTC d'intervenir dans le cas où les négociations relatives au partage de pylônes et d'emplacements échouent.

CABLE

DIFFÉRENCIATION DES PRIX SE RAPPORTANT AUX FORFAITS DE DONNÉES INTERNET

Le CRTC a amorcé le 18 mai 2016 une instance (l'Avis de consultation de télécom CRTC 2016-192) en vue d'examiner les questions de politique entourant le recours à des pratiques de différenciation des prix par les FSI canadiens dans le cadre de la fourniture de forfaits de données Internet. Cette instance découle d'une demande présentée par plusieurs parties concernant les pratiques de tarification empruntées par Vidéotron au moment d'offrir à ses clients de services mobiles sans fil le service Musique illimitée. Le CRTC a l'intention d'établir une politique de réglementation claire et transparente relativement aux pratiques de différenciation des prix à l'égard des forfaits de données Internet. L'audience avec comparution a commencé le 31 octobre 2016 et s'est terminée le 4 novembre 2016. Une décision doit être rendue au premier trimestre de 2017.

ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET DES PRIX DES SERVICES D'ACCÈS INTERNET DE GROS

Le 31 mars 2016, le CRTC a rendu publique sa décision faisant suite à l'examen des données pour l'établissement des coûts et du processus de demande relatif aux services d'accès haute vitesse de gros existants qui offrent un point d'interconnexion unique pour une province donnée, mais ne sont pas disponibles sur les installations de fibre optique jusqu'au domicile (Décision de télécom CRTC 2016-117). Le CRTC a déterminé que les tarifs de télécommunication de gros payés par des fournisseurs concurrents n'étaient plus appropriés et a exigé que tous les fournisseurs de services d'accès haute vitesse de gros déposent de nouvelles études de coûts présentant les tarifs proposés pour approbation définitive. Le CRTC a aussi rendu provisoires tous les tarifs d'accès Internet de gros actuellement approuvés à compter de la date de la décision. Le CRTC évaluera dans quelle mesure la rétroactivité, s'il y a lieu, s'appliquera quand de nouvelles études de coûts auront été présentées à l'appui des demandes visant la révision des tarifs pour des services d'accès haute vitesse de gros. Le 30 juin 2016, nous avons présenté au CRTC nos nouvelles études de coûts, dans lesquelles étaient exposés les tarifs proposés.

Le 6 octobre 2016, le CRTC a rendu publique son ordonnance de télécom 2016-396 qui réduit fortement les tarifs provisoires actuels des services d'accès haute vitesse de gros en ce qui concerne l'élément tarifaire couvrant les frais en fonction de la capacité de réseau, en attendant l'approbation des tarifs définitifs. Les réductions des tarifs provisoires sont entrées en vigueur à cette date. Le CRTC évaluera dans quelle mesure la rétroactivité, s'il y a lieu, s'appliquera quand les tarifs des services d'accès haute vitesse de gros seront établis de manière définitive. Le processus par lequel le CRTC détermine des tarifs définitifs passe par le dépôt des mémoires d'ici le 31 mai 2017, date après laquelle le CRTC rendra sa décision.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES DE GROS

En octobre 2013, le CRTC a commencé l'examen prévu de sa décision rendue en mars 2008, à l'égard des services essentiels de télécommunications. L'examen a déterminé les services filaires que les fournisseurs de services de télécommunications exploitant leurs propres installations doivent rendre disponibles aux autres fournisseurs de services de télécommunications, tels que les revendeurs, et en vertu de quelles modalités. Un nombre important de commentaires a été déposé en 2014, donnant ainsi lieu à une audience publique de deux semaines qui a pris fin le 4 décembre 2014.

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié sa décision sur le cadre de réglementation régissant les services filaires de gros (la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326). Le CRTC a déterminé que les services d'accès haute vitesse de gros, qui sont utilisés pour soutenir la concurrence dans la vente au détail de services comme la téléphonie locale, la télévision et l'accès à Internet, demeureront obligatoires; toutefois, la prestation de services groupés sur une base provinciale ne sera plus obligatoire et sera progressivement éliminée parallèlement à la mise en œuvre d'un service dégroupé avec des raccordements aux centraux des entreprises de services de téléphonie et aux têtes de lignes des entreprises de

câblodistribution. L'exigence de mettre en œuvre des services d'accès haute vitesse de gros dégroupés inclura d'offrir ces services au moyen d'installations de fibre optique jusqu'au domicile. Les tarifs réglementaires continueront d'être établis en fonction des études sur les coûts différentiels à long terme.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a rendu publique sa décision (Décision de télécom CRTC 2016-379) de suivi de la politique réglementaire de télécom 2015-326 sur la mise en œuvre technique d'un nouveau service d'accès Internet de tiers (« AIT ») haute vitesse dégroupé, service qui permettra l'accès aux installations de fibre optique jusqu'au domicile stipulé dans la décision du 22 juillet 2015 du CRTC. Cette décision est conforme aux positions proposées par Rogers dans nos dépôts de documents. Les propositions tarifaires et les études de coûts qui les sous-tendent à l'égard de ce nouveau service ont été soumises le 9 janvier 2017.

EXAMEN PAR LE CRTC DE LA PROGRAMMATION LOCALE ET COMMUNAUTAIRE

Le 14 septembre 2015, le CRTC a annoncé une procédure de révision du cadre de politique relatif à la programmation télévisuelle locale et communautaire (l'« Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2015-421 »). La date butoir pour le dépôt des observations était fixée au 29 octobre 2015 et une audience avec comparution s'est tenue le 3 février 2016. Le 15 juin 2016, le CRTC a rendu publique sa décision sur le cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire (la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224). Le CRTC a élaboré un nouveau modèle de contributions des EDR à la programmation canadienne, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Les contributions annuelles resteront fixées à 5 % des produits bruts annuels de radiodiffusion; cependant, jusqu'à 1,5 % de ce montant (c'était 2 % auparavant) pourra servir à financer la programmation des chaînes communautaires. De ces produits, une partie de 0,3 % doit désormais être attribuée au nouveau Fonds pour les nouvelles locales indépendantes destiné à financer les stations de télévision locales, tandis que le reste du financement continuera d'alimenter le Fonds des médias du Canada et les fonds de production indépendants. Cette décision donnera aux EDR qui exploitent des chaînes communautaires sur certains grands marchés comme Montréal, Toronto, Edmonton, Calgary ou Vancouver la possibilité de réallouer les produits tirés des chaînes communautaires de ces grands marchés au financement de la programmation de leurs chaînes communautaires sur les petits marchés ou au financement des nouvelles locales sur les chaînes de télévision (comme City, dans le cas de Rogers), si elles le souhaitent.

DISTRIBUTION DES SERVICES DE TÉLÉVISION

Le 24 octobre 2013, le CRTC a lancé une vaste consultation publique au sujet de la télévision, intitulée *Parlons télé*, couvrant trois grands thèmes au sujet desquels on demandait l'avis des consommateurs, soit :

- la programmation télévisuelle offerte;
- la réception de la programmation télévisuelle des fournisseurs de services et autres sources;
- le fait qu'ils aient ou non assez d'information en mains pour prendre des décisions éclairées et chercher des solutions en cas d'insatisfaction.

En novembre 2014, le CRTC a publié sa première décision prise dans le cadre de l'audience *Parlons télé* qui concerne l'élimination de la disposition d'annulation de 30 jours des services de câble, d'Internet et de téléphonie, avec prise d'effet le 23 janvier 2015.

Le 29 janvier 2015, le CRTC a publié ses décisions selon lesquelles les stations locales sont tenues de poursuivre la transmission en direct dans le cadre du régime réglementaire actuellement en place et de maintenir les exigences de substitution simultanée, à l'exception du Super Bowl de la NFL à compter de 2017. Dans une décision connexe publiée la même journée, le CRTC a déterminé qu'une entreprise verticalement intégrée offrant un service de télévision mobile qui soustrairait ce service aux limites standards d'utilisation mensuelle de données sans fil et aux frais d'utilisation généralement applicable aux services sans fil constituerait une préférence induite en vertu de la Loi sur les télécommunications.

Le 19 mars 2015, le CRTC a rendu publique la troisième de ses décisions dans le cadre de son initiative *Parlons télé*. Le CRTC a ordonné aux distributeurs d'offrir aux clients un service d'entrée de gamme de base se composant uniquement de canaux canadiens locaux (la radio locale est offerte en option), des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et, s'ils le souhaitent, des principaux réseaux américains (4+1) à compter du 1^{er} mars 2016. Le tarif au détail de ce service d'entrée de gamme sera plafonné à 25 \$ par mois (matériel en sus). Le CRTC a adopté des exigences qui seront mises en œuvre graduellement en ce qui a trait à la vente de canaux à la carte et dans le cadre de forfaits. Tous les canaux autres que ceux de base devront être offerts à la carte ou au sein de forfaits plus petits à prix raisonnables d'ici le 1^{er} mars 2016. Au plus tard le 1^{er} décembre 2016, ils devront être offerts de ces deux façons. En tant qu'EDR, nous pourrions continuer d'offrir nos forfaits de services et de programmation de base existants. Le CRTC révisera également sa règle en matière de « prépondérance », de sorte que les consommateurs devront se voir offrir, sans nécessairement les recevoir, une majorité de services canadiens.

Le CRTC a par ailleurs proposé plusieurs modifications au code sur la vente en gros (auparavant appelé le « code de déontologie relatif à l'intégration verticale (IV) ») qui portent, entre autres, sur les grilles de tarifs fondées sur les taux de pénétration et les garanties minimales. Tous les responsables de la programmation licenciés et les EDR devront se conformer au code sur la vente en gros, qui a pris effet le 22 janvier 2016.

La décision du 19 mars abordait également les règles en matière de distribution de services étrangers dont la distribution est approuvée au Canada, notamment les exigences en ce qui a trait à l'offre par les services étrangers de leurs canaux à la carte et sous forme de forfaits ou dans le cadre de forfaits préassemblés plus petits et au respect du code sur la vente en gros. La décision portait également sur les règles d'accès relatives aux services à intégration verticale et aux services indépendants, aux forfaits de chaînes et aux règles d'abonnement préalable s'appliquant aux services multiculturels.

Le 26 mars 2015, dans sa décision finale relative à *Parlons télé*, le CRTC a annoncé ses plans en ce qui a trait à la création d'un Code des fournisseurs de services de télévision qui régirait certains

aspects de la relation entre les fournisseurs de services de télévision et leurs clients et qui permettrait aux consommateurs de formuler des plaintes au CPRST relativement à leur fournisseur. Le 8 janvier 2016, le CRTC a publié la version définitive du Code des fournisseurs de services de télévision, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017. La décision prévoyait également de nouvelles exigences en matière de prestation des services par les EDR et les diffuseurs aux personnes ayant un handicap.

Le 1^{er} mars 2016, la première phase du mandat imposé par le CRTC aux distributeurs d'offrir un service de télévision d'entrée de gamme de base à 25 \$ par mois (matériel en sus) est entrée en vigueur. Depuis le 1^{er} mars 2016, nous offrons un service d'entrée de gamme de base composé de canaux canadiens locaux, des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et des principaux réseaux américains (4+1). Nous proposons aussi des forfaits plus petits à prix raisonnables composés de canaux spécialisés et de chaînes à supplément. Le 1^{er} décembre 2016, nous avons commencé à offrir également tous les canaux spécialisés et les chaînes à supplément « à la carte ».

Le 24 mai 2016, le CRTC a publié un avis de consultation (l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-197) annonçant la tenue d'une audience sur les demandes de renouvellement de licences des EDR, dont Rogers fait partie. L'audience, qui a commencé le 7 septembre 2016, a passé en revue les pratiques de toutes les EDR détentrices de licences en ce qui concerne les exigences relatives aux services d'entrée de gamme de base et aux assemblages souples mentionnés ci-dessus et entrées en vigueur le 1^{er} mars 2016.

Le 21 novembre 2016, le CRTC a publié sa Décision de radiodiffusion CRTC 2016-458, dans laquelle il renouvelle les licences d'EDR de Rogers pour la période allant du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017. Dans sa décision, le CRTC a établi une liste des pratiques exemplaires à l'intention des EDR qui permettent de promouvoir le choix pour les Canadiens. Le CRTC a aussi déclaré qu'il surveillerait toutes ces pratiques, y compris la manière dont les EDR promeuvent et offrent le petit service de base, les services à la carte et les forfaits souples, et qu'il apporterait les redressements nécessaires lors de son examen du renouvellement de licence des EDR en 2017 pour un nouveau terme complet.

MEDIA

DROIT DE RETRANSMISSION DE SIGNAUX ÉLOIGNÉS

Aux termes de l'article 31(2) de la *Loi sur le droit d'auteur*, les fournisseurs de services de télévision ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux éloignés de télévision en direct dans le cadre d'un système d'octroi de licences obligatoire. Les tarifs de transmission de la programmation sont fixés au moyen de négociations ou par la Commission du droit d'auteur. Les distributeurs et les fournisseurs de contenu ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau tarif de transmission des signaux éloignés avant l'expiration de l'accord qui était en vigueur jusqu'en 2013. La Commission du droit d'auteur a entrepris une procédure le 23 novembre 2015, qui s'est poursuivie en 2016, une décision étant attendue en 2017.

Les sociétés de gestion collective (les fournisseurs de contenu) ont proposé un tarif qui représente pratiquement le double du tarif actuel et qui, s'il est homologué, aurait une incidence financière considérable sur Rogers en raison des coûts additionnels d'environ 30 millions de dollars par année qui s'y rattachent.

RENOUVELLEMENT DE LICENCES

Dans le cadre d'une instance lancée par l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-225, publié le 15 juin 2016, nous avons demandé le renouvellement de nos licences par groupe de propriété (six licences visant nos stations de télévision directe en langue anglaise City, Sportsnet 360, VICELAND, G4Tech, Outdoor Life, FX et FXX), des cinq licences visant nos stations de télévision directe à caractère ethnique OMNI et des licences visant nos services de sport d'intérêt général Sportsnet et Sportsnet One. Nous avons aussi demandé l'approbation d'une demande de nouvelle licence en vue d'exploiter un nouveau service facultatif appelé OMNI Regional qui bénéficierait d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h) rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés. Une audience avec comparaison a eu lieu durant la semaine du 28 novembre 2016, notre réplique finale a été déposée le 9 janvier 2017, et une décision devrait être rendue au deuxième trimestre de 2017.

Information supplémentaire

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La direction pose des jugements et des hypothèses et effectue des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants que nous inscrivons au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur notre présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Des modifications importantes de nos hypothèses, y compris en ce qui concerne nos plans d'affaires et flux de trésorerie futurs, pourraient donner lieu à des changements importants des montants que nous avons comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont critiques pour nos activités commerciales et pour l'appréciation de nos résultats opérationnels. Nous pourrions devoir exercer davantage de jugement en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges.

ESTIMATIONS

JUSTE VALEUR

Nous avons recours à des estimations pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'une acquisition, utilisant la meilleure information disponible, y compris l'information émanant des marchés financiers. Ces estimations comprennent des hypothèses clés telles les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux qui servent à effectuer des analyses de flux de trésorerie actualisés.

DURÉES D'UTILITÉ

Le coût des immobilisations est amorti sur leur durée d'utilité estimée. Pour ce faire, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs propres à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations au moment opportun. Chaque année, ou lorsque les circonstances changent, nous réévaluons nos estimations de la durée d'utilité pour nous assurer que celle-ci concorde avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement au cours de périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur. Nous révisons nos choix au moins une fois par année et nous modifions nos taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

INSCRIPTION À L'ACTIF DE FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE DIRECTS, DE FRAIS GÉNÉRAUX ET DE CHARGES D'INTÉRÊTS

Certains frais de main-d'œuvre directs et frais généraux et certaines charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif sont calculés en fonction des coûts estimés des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. De plus, les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif augmentent le coût de l'actif et donnent lieu à un accroissement de la dotation aux amortissements au cours de périodes futures.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris le goodwill et les licences d'utilisation de spectre ou de diffusion) sont évalués aux fins de dépréciation, au moins une fois par année, ou plus souvent si les événements ou les circonstances le justifient, tout comme les actifs à durée d'utilité déterminée (y compris les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles) font l'objet de tests de dépréciation si les événements ou les circonstances le justifient. La détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») nécessite d'importantes estimations des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Si les principales estimations venaient à différer de façon défavorable à l'avenir, la Société pourrait devoir comptabiliser des charges de dépréciation qui viendraient diminuer le bénéfice net.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de nos dérivés est comptabilisée selon une évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité de crédit. Dans le cas des dérivés en position débitrice (soit la contrepartie qui doit un montant à Rogers), l'écart de crédit pour la contrepartie bancaire est ajouté au taux d'actualisation sans

risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas des dérivés en position créditrice (soit Rogers qui doit un montant aux contreparties), notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque. Pour déterminer la valeur estimée des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués.

Nous sommes tenus de veiller à ce que les relations de couverture répondent aux critères d'efficacité de la couverture, tant rétrospectivement que prospectivement, et ce, pour tous les instruments dérivés auxquels s'applique la comptabilité de couverture. Les tests d'efficacité de la couverture nécessitent le recours au jugement et aux estimations.

PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Lors de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations. Les hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération futur et le taux de mortalité. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur la charge de retraite, l'actif et le passif des régimes et les autres éléments du résultat global. Le changement de conjoncture économique, notamment les changements sur les marchés financiers et les fluctuations des taux d'intérêt, risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Par ailleurs, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient nous obliger à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau présenté ci-après démontre quelle serait l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution des principales hypothèses et estimations sur notre obligation au titre des prestations définies et sur notre charge de retraite pour l'exercice 2016 :

| (en millions de dollars) | Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies | Augmentation (diminution) de la charge de retraite |
|--|--|---|
| Taux d'actualisation | | |
| Incidence d'une augmentation de 0,5 % | (174) | (21) |
| Incidence d'une diminution de 0,5 % | 199 | 23 |
| Taux de croissance de la rémunération future | | |
| Incidence d'une augmentation de 0,25 % | 18 | 4 |
| Incidence d'une diminution de 0,25 % | (18) | (4) |
| Taux de mortalité | | |
| Incidence d'une augmentation de un an | 48 | 5 |
| Incidence d'une diminution de un an | (49) | (5) |

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société incluent un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en trésorerie des DAA permet au porteur de l'option de choisir de recevoir un paiement en trésorerie égal à la valeur intrinsèque de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote.

La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. Nous calculons la juste valeur des options en utilisant le cours des actions de catégorie B sans droit de vote et les modèles d'évaluation des options et comptabilisons toutes les options sur actions en circulation à titre de passifs. Le passif est évalué à la valeur de marché chaque période et est passé en charges selon une acquisition graduelle des droits au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux. La charge de chaque période dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la période.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées à titre de passifs, évaluant les passifs et les charges de rémunération selon les justes valeurs, qui sont fondées sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et nous les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice de droits, nous enregistrons la variation dans les passifs à titre de charge portée aux coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Dans le cas des unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

JUGEMENTS

DURÉES D'UTILITÉ ET MODES D'AMORTISSEMENT

La Société formule des jugements importants pour choisir les modes d'amortissement des immobilisations corporelles qui, selon elle, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent la réalité économique de l'utilisation prévue des actifs sous-jacents.

Nous amortissons le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur leur durée d'utilité estimée. Nous examinons leur durée d'utilité, leur valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois l'an.

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et certains noms de marque) puisqu'il n'y a pas de

limite prévisible à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Nous formulons des jugements pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation. L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie requiert une part considérable de jugement par la direction en ce qui a trait à la détermination des UGT (ou aux groupes d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant d'un regroupement d'entreprises. Une UGT correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés aux UGT (ou aux groupes d'UGT) en fonction du niveau de surveillance du goodwill effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel.

SECTEURS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Nous formulons des jugements importants pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture, y compris les hypothèses concernant les modèles d'évaluation de l'efficacité.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société constitue des provisions pour impôt sur le résultat et autres impôts et taxes en se fondant sur les renseignements couramment disponibles pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont

complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

ÉVENTUALITÉS

L'établissement des passifs éventuels nécessite l'exercice d'un degré élevé de jugement. Notre jugement est fondé sur l'information dont nous sommes au fait, et sur la probabilité du dénouement ultime des éventualités. S'il devient probable qu'un passif éventuel se soldera par des sorties de ressources économiques, nous comptabiliserons une provision dans la période où le changement de probabilité survient. L'estimation de la perte nécessite du jugement et repose sur les données disponibles au moment de l'estimation en question. Toute provision comptabilisée à l'égard d'un passif éventuel pourrait avoir une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats opérationnels consolidés.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu certaines transactions dans le cours normal des activités avec des parties liées dans lesquelles elle possède une participation. Le tableau qui suit présente les montants reçus de ces parties ou versés à ces dernières :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--------------------------|--------------------------------|------|----------------|
| | 2016 | 2015 | Variation en % |
| Produits | 177 | 115 | 54 % |
| Achats | 215 | 170 | 26 % |

Nous avons conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent au conseil d'administration de RCI, notamment :

- le président du conseil non membre de la direction d'un cabinet d'avocats qui offre une portion des services juridiques de la Société;
- le président du conseil d'une entreprise qui offre des services d'impression à la Société;
- le président du conseil et chef de la direction d'une société à laquelle la Société verse des commissions sur les primes d'assurance (il a cessé d'être une partie liée depuis avril 2015).

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Services d'impression, services juridiques et commissions versées sur les primes d'assurance | 27 | 31 |

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons annoncé un changement stratégique de toutes nos activités d'édition, qui porteront désormais essentiellement sur le contenu numérique par la voie d'Internet et des applications mobiles. Par

conséquent, nous avons vendu certains de nos titres à l'entreprise de services d'impression mentionnée ci-dessus, pour une contrepartie de 5 millions de dollars.

La Société a aussi conclu certaines transactions avec son actionnaire détenant le contrôle et avec les sociétés contrôlées par celui-ci. Ces transactions sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Le total des montants versés à ces parties liées rend généralement compte de charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale occasionnelle d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs, et a été inférieur à 1 million de dollars pour chacun des exercices 2016 et 2015.

Ces transactions sont inscrites au montant convenu par les parties liées et examinées par le comité d'audit et de risque. Les montants exigibles ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et leur paiement est exigible en trésorerie dans le mois suivant la date de transaction.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification de la méthode comptable d'évaluation de l'impôt différé

Après la publication, en novembre 2016, de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative au mode attendu de recouvrement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée aux fins de l'évaluation de l'impôt différé, nous avons changé de méthode comptable de manière rétrospective. Le comité d'interprétation des IFRS a en effet observé que lors de

l'application de l'International Accounting Standard 12, une entité doit déterminer son mode attendu de recouvrement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et présenter les conséquences fiscales qui en découlent. Auparavant, nous mesurons l'impôt différé relatif aux différences temporaires découlant de la partie des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à laquelle aucune base fiscale sous-jacente n'était associée à l'aide du taux d'imposition applicable aux gains en capital, présumant que le recouvrement proviendrait uniquement de la vente des immobilisations en question. Nous avons donc maintenant adopté une nouvelle méthode comptable pour évaluer l'impôt différé relatif aux différences temporaires découlant des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en fonction des conséquences fiscales découlant du mode attendu de recouvrement des immobilisations concernées.

Les méthodes comptables exposées dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés ont été mises en application lors de la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date et des informations correspondantes présentées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date. Lors de la préparation des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés de la situation financière et des états consolidés des capitaux propres (d'ouverture et de l'exercice précédent, après la modification), nous avons retraité certains montants qui figuraient dans les états financiers publiés auparavant.

Ajustements apportés aux états consolidés des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Montants précédemment présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 | | Ajustements | Montants retraités pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 |
|--|--|---------|-------------|---|
| | | | | |
| Autres (produits) charges | | (32) | 28 | (4) |
| Charge d'impôt sur le résultat | | 466 | 11 | 477 |
| Bénéfice net | | 1 381 | (39) | 1 342 |
| Résultat par action | | | | |
| De base | | 2,68 \$ | (0,07)\$ | 2,61 \$ |
| Dilué | | 2,67 \$ | (0,07)\$ | 2,60 \$ |

Ajustements apportés aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2015

| (en millions de dollars) | Montants précédemment présentés au 1 ^{er} janvier 2015 | | Ajustements | Montants retraités au 1 ^{er} janvier 2015 |
|---|---|--------|-------------|--|
| | | | | |
| Goodwill ¹ | | 3 883 | 14 | 3 897 |
| Total des actifs ¹ | | 26 522 | 14 | 26 536 |
| Passifs d'impôt différé | | 1 769 | 84 | 1 853 |
| Capitaux propres | | 5 481 | (70) | 5 411 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 26 522 | 14 | 26 536 |

¹ L'ajustement se rapportant au total des actifs et au goodwill a été comptabilisé en entier par le secteur Media.

Ajustements apportés aux états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015

| (en millions de dollars) | Montants précédemment | | Ajustements | |
|---|----------------------------------|--|---|---|
| | présentés au 31 décembre 2015 | Ajustements au 1 ^{er} janvier 2015 | de l'exercice clos le 31 décembre 2015 | Montants retraités au 31 décembre 2015 |
| Goodwill ¹ | 3 891 | 14 | - | 3 905 |
| Total des actifs ¹ | 29 175 | 14 | - | 29 189 |
| Passifs d'impôt différé | 1 943 | 84 | 39 | 2 066 |
| Capitaux propres | 5 745 | (70) | (39) | 5 636 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 29 175 | 14 | - | 29 189 |

¹ L'ajustement se rapportant au total des actifs et au goodwill a été comptabilisé en entier par le secteur Media.

Adoption de modifications aux IFRS

En 2016, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables suivantes :

- Modifications de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et de l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, qui introduisent la présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée dans le cas des immobilisations incorporelles. Nous avons adopté ces modifications de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Modifications de l'IFRS 11, *Partenariats*, qui exigent l'application des principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise. Nous avons adopté ces modifications de manière prospective aux acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers.

RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes, qui entreront en vigueur pour un exercice ultérieur et auront ou pourraient avoir une incidence sur nos états financiers consolidés de périodes à venir.

- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 ») – L'IFRS 15 annulera et remplacera toutes les normes et interprétations existantes des IFRS se rapportant aux produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

L'IFRS 15 présente un seul modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette norme s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, sauf pour certaines exceptions, notamment les contrats comptabilisés aux termes d'autres IFRS. La norme impose de comptabiliser les produits de manière à représenter le transfert des produits ou des services promis à des clients selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces produits ou services. Pour ce faire, il convient de suivre les cinq étapes suivantes :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;

3. déterminer le prix de la transaction;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat;
5. comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

L'IFRS 15 fournit également des directives relatives au traitement des coûts d'obtention de contrats et d'exécution de contrats.

Nous estimons que l'application de cette nouvelle norme aura d'importantes incidences sur les résultats que nous présentons, plus précisément en ce qui a trait au moment de la comptabilisation des produits et à leur classement, ainsi qu'au traitement des coûts engagés pour l'acquisition des contrats avec des clients. Le moment de la comptabilisation des produits et leur classement seront touchés parce que l'IFRS 15 exige que soit évaluée la contrepartie totale estimative sur la durée du contrat à la passation de ce dernier et que la contrepartie soit répartie à l'ensemble des obligations de prestation figurant dans le contrat en proportion de leur prix de vente spécifique. Nous nous attendons à ce que cette disposition touche surtout nos accords du secteur Sans-fil qui regroupent du matériel et des services au sein des frais de service mensuels, ce qui se traduira par une augmentation des produits tirés du matériel comptabilisés à la conclusion du contrat et une diminution des produits tirés des services sur la durée des contrats.

Le traitement des coûts engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats avec des clients sera aussi touché, car l'IFRS 15 exige que certains coûts d'acquisition des contrats (comme les commissions de vente) soient constatés à titre d'actifs et amortis dans les charges opérationnelles au fil du temps. À l'heure actuelle, ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

De plus, certains nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière. Plus précisément, un actif ou un passif sur contrat sera comptabilisé pour rendre compte de tout écart temporaire entre les produits constatés et les montants facturés au client.

Nous sommes d'avis que la définition des droits et des obligations exécutoires découlant d'un contrat, la réponse à la question de savoir si les biens ou les services promis doivent être considérés comme distincts et la détermination du moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service distinct exigeront le recours à d'importants jugements.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous sommes tenus d'appliquer l'IFRS 15 de manière rétrospective à tous les contrats qui ne sont pas terminés à la date de première application. Nous avons l'intention de faire le choix de retraiter chaque période précédente présentée et de comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 15 à titre d'ajustement des capitaux propres à l'ouverture de la première période présentée, sous réserve de certaines mesures de simplification dont nous prévoyons nous prévaloir.

Nous avons mis sur pied une équipe qui s'assurera de notre conformité aux exigences de l'IFRS 15. Cette équipe a aussi été chargée de déterminer les adaptations à faire au système comptable, de vérifier que notre cueillette de données est appropriée et de communiquer les changements à venir à diverses parties concernées. En outre, cette équipe supervise l'élaboration de nouveaux contrôles internes qui contribueront à faire en sorte que le système fonctionne comme prévu et que les résultats qu'il produit sont exacts.

Nous nous affairons à la mise en œuvre d'un nouveau système de comptabilisation des produits qui doit nous permettre de respecter les exigences de l'IFRS 15 pour chaque contrat et de répartir correctement les produits entre les différentes obligations de prestation d'un contrat donné pour certaines sources de produits. Nous prévoyons mettre ce système en service en 2017 pour entamer la comptabilisation en parallèle selon l'IAS 18 et selon l'IFRS 15. Nous aurons élaboré à cette fin des processus détaillés de validation des données, que nous suivrons pendant toute la durée de l'exercice 2017. Par conséquent, nous poursuivons notre évaluation de l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés, et il n'est pas possible pour l'heure d'en faire une estimation raisonnable. Nous prévoyons communiquer les répercussions financières estimatives de l'adoption de l'IFRS 15 dans nos états financiers consolidés de 2017.

- IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») – En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, laquelle annulera et remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 contient des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle des pertes sur créances attendues pour le calcul de la dépréciation d'actifs financiers et la nouvelle ligne directrice en matière de comptabilité de couverture. Selon l'IFRS 9, les actifs financiers seront classés et évalués en fonction du modèle économique dans lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La nouvelle norme en matière de comptabilité de couverture fera concorder plus étroitement la comptabilité de couverture et la gestion des risques. L'IFRS 9 ne modifie pas fondamentalement les types de relations de couverture ni l'obligation d'en évaluer et d'en constater l'inefficacité, mais davantage de stratégies de couverture employées aux fins de la gestion des risques seront admissibles à la comptabilité de couverture. Il faudra aussi faire davantage appel au jugement pour évaluer l'efficacité d'une relation de couverture. Par ailleurs, la norme maintient les directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation des

instruments financiers de l'IAS 39. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons à l'heure actuelle l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

- IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») – En janvier 2016, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 16, laquelle annulera et remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») actuellement en vigueur. L'IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les preneurs et tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise, mais seulement si l'entité adopte aussi l'IFRS 15. Nous pouvons choisir l'une des deux options suivantes :

- adopter l'IFRS 16 selon une application rétrospective intégrale;
- comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 16 à titre d'ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de la première application.

Nous évaluons à l'heure actuelle l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés. Toutefois, nous sommes d'avis qu'elle se traduira par une augmentation considérable des actifs et des passifs et que nous serons tenus de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante dans notre état consolidé de la situation financière, de même que par une baisse des coûts opérationnels, une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative) et une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement du droit d'utilisation).

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis ci-dessous. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle, de même que par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux IFRS.

NOMBRES D'ABONNÉS

Les nombres d'abonnés à nos services sont fondés sur les abonnés actifs. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus.

Sans-fil

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services facturés et les abonnés aux services prépayés. Les abonnés aux services facturés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix ou des données, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 180 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

Cable

- Les abonnés aux services de télévision et d'accès Internet par câble sont représentés par une adresse; les abonnés aux services de téléphonie par câble sont représentés par le nombre de lignes téléphoniques.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.

TAUX D'ATTRITION DES ABONNÉS

Le taux d'attrition des abonnés constitue une mesure du nombre d'abonnés qui sont mis hors service pendant une période en tant que pourcentage du total des abonnés et est normalement calculé mensuellement et nous indique à quel point nous avons réussi à fidéliser notre clientèle. Nous le calculons en divisant le nombre d'abonnés de Sans-fil qui ont désactivé leur service sur une période donnée (habituellement sur une période de un mois) par le nombre total d'abonnés au début de cette même période. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, le taux d'attrition correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant la période, divisé par le nombre total d'abonnés au début de la période.

PRODUITS MOYENS PAR COMPTE DES SERVICES FACTURÉS

Les produits moyens par compte (« PMPC ») des services facturés aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attraction et à la fidélisation d'abonnés ayant plusieurs appareils rattachés au même compte. Un seul compte aux services facturés de Sans-fil permet habituellement aux abonnés de profiter des

options du forfait à partir de plusieurs appareils, et ce, en n'apparaissant que sur une seule facture. À chaque compte aux services facturés de Sans-fil est associé un numéro de compte de facturation identifiable. Un seul compte aux services facturés de Sans-fil peut englober plus d'un numéro de téléphone identifiable et recevoir des services sans fil mensuels pour divers appareils connectés comme les téléphones intelligents, les téléphones de base, les tablettes et autres appareils. Les comptes aux services facturés de Sans-fil sous divers noms de marques sont considérés comme des comptes distincts. Nous calculons les PMPC des services facturés de Sans-fil en divisant le total des produits tirés des services facturés de Sans-fil (mensuels) par le nombre moyen de comptes de services facturés de Sans-fil pour une même période.

PRODUITS MOYENS PAR ABONNÉ MIXTES

Les produits moyens par abonné (« PMPA ») mixtes aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Nous calculons les PMPA mixtes en divisant les produits tirés des services (sur une base mensuelle) par le nombre total moyen d'abonnés aux services sans fil pour une même période.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital nous permet de comparer le niveau de nos entrées d'immobilisations corporelles à ceux d'autres sociétés du même secteur. Nos entrées d'immobilisations corporelles ne comprennent pas les dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre. Nous calculons l'intensité du capital en divisant les entrées d'immobilisations corporelles par les produits. Pour Sans-fil, l'intensité du capital est calculée au moyen du total des produits tirés des services. Nous l'utilisons pour évaluer la performance de nos actifs et lorsque nous prenons des décisions au sujet de nos entrées d'immobilisations corporelles. Nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent l'intensité du capital pour mesurer le rendement des achats et de la construction d'actifs par rapport aux produits.

RATIOS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous calculons le ratio de distribution de dividendes en divisant les dividendes déclarés pour l'exercice par le bénéfice net ou les flux de trésorerie disponibles de l'exercice. Nous utilisons les dividendes en pourcentage du bénéfice net et des flux de trésorerie disponibles pour effectuer des analyses et aider à décider des dividendes que nous devrions verser.

RENDEMENT DE L'ACTIF

Nous utilisons le rendement de l'actif pour mesurer notre efficacité en ce qui a trait à l'utilisation de nos actifs pour générer un bénéfice net. Nous calculons le rendement de l'actif en divisant le bénéfice net de l'exercice par le total des actifs à la clôture de l'exercice.

TOTAL DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES

Depuis le quatrième trimestre de 2016, nous présentons le total des produits tirés des services parmi nos indicateurs clés de performance. Nous utilisons le total des produits tirés des services pour mesurer le rendement de nos principales activités, qui consistent à offrir des services à notre clientèle, séparément des produits tirés de la vente de matériel que nous achetons auprès de divers fabricants d'appareils et que nous revendons. Cette mesure de performance comprend les produits de détail provenant de TSC et des Blue Jays de Toronto, qui sont également au cœur de nos activités. Nous calculons le total des produits tirés des services en retranchant du total des produits ceux qui sont tirés du matériel des secteurs Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires et Siège social¹.

¹ Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés audités de 2016.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|--------|
| | 2016 | 2015 |
| Produits | 13 702 | 13 414 |
| Déduire : | | |
| Produits tirés du matériel de Sans-fil | 658 | 749 |
| Produits tirés du matériel de Cable | 6 | 8 |
| Produits tirés du matériel de Solutions d'Affaires | 6 | 4 |
| Produits tirés du matériel relevant du siège social | 5 | 4 |
| Total des produits tirés des services | 13 027 | 12 649 |

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR suivantes, qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures, en totalité ou en partie, peuvent également être utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesures d'évaluation des entreprises œuvrant dans le secteur des télécommunications. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

| Mesure non conforme aux PCGR | Raison de son utilisation | Calcul | Mesure financière la plus comparable en IFRS |
|---|--|---|---|
| Résultat d'exploitation ajusté Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | <ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités et pour prendre des décisions à l'égard des activités courantes de l'entreprise et de la capacité à générer des flux de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le résultat d'exploitation ajusté pour mesurer notre capacité à rembourser nos emprunts et à honorer nos autres obligations de paiement. Nous l'utilisons également à titre de composante du calcul de la rémunération incitative à court terme de tous les membres du personnel de direction. | <p>Résultat d'exploitation ajusté : Bénéfice net <i>Plus (moins) les éléments suivants</i> charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat, autres charges (produits), charges financières, frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, rémunération fondée sur des actions et dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes</p> <p>Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée : Résultat d'exploitation ajusté <i>Divisé par l'élément suivant</i> Produits (produits tirés des services de Sans-fil)</p> | Bénéfice net |
| Résultat net ajusté Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté | <ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents. | <p>Bénéfice net ajusté : Bénéfice net <i>Plus (moins) les éléments suivants</i> rémunération fondée sur des actions, frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes, perte (profit) sur la vente ou la liquidation de placements, (profit) sur les acquisitions, perte liée aux obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives</p> <p>Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté : Résultat net ajusté <i>Divisé par l'élément suivant</i> Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant et après dilution</p> | Bénéfice net Bénéfice de base et dilué par action |
| Flux de trésorerie disponibles | <ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant en trésorerie disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. | <p>Résultat d'exploitation ajusté <i>Moins les éléments suivants</i> Entrées d'immobilisations corporelles, intérêts sur les emprunts déduction faite des intérêts inscrits à l'actif et impôt sur le résultat en trésorerie</p> | Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles |
| Dette nette ajustée | <ul style="list-style-type: none"> Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions en lien avec la structure du capital. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement. | <p>Total de la dette à long terme <i>Plus (moins) les éléments suivants</i> Partie courante de la dette à long terme, coûts de transaction différés et escomptes, (actifs) passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, ajustement lié au risque de crédit relativement à la position nette au titre des dérivés liés à la dette, avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie) et emprunts à court terme</p> | Dette à long terme |
| Ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté | <ul style="list-style-type: none"> Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement. | <p>Dette nette ajustée (selon la définition fournie ci-dessus) <i>Divisée par l'élément suivant</i> Résultat d'exploitation ajusté des 12 derniers mois (selon la définition fournie ci-dessus)</p> | Dette à long terme divisée par le bénéfice net |

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ ET DE LA MARGE BÉNÉFICIAIRE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Bénéfice net ¹ | 835 | 1 342 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Charge d'impôt sur le résultat ¹ | 324 | 477 |
| Autres (produits) charges ¹ | 191 | (4) |
| Charges financières | 761 | 774 |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 160 | 111 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 276 | 2 277 |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 484 | - |
| Rémunération fondée sur des actions | 61 | 55 |
| Résultat d'exploitation ajusté ¹ | 5 092 | 5 032 |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

| (en millions de dollars, sauf les pourcentages) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|--------|
| | 2016 | 2015 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | | |
| Résultat d'exploitation ajusté | 5 092 | 5 032 |
| Diviser par : total des produits | 13 702 | 13 414 |
| Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée | 37,2 % | 37,5 % |

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Bénéfice net ¹ | 835 | 1 342 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Rémunération fondée sur des actions | 61 | 55 |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 160 | 111 |
| Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme | - | 7 |
| Perte nette sur les dessaisissements liés aux placements | 11 | - |
| Profit sur l'acquisition de Mobilicity ¹ | - | (74) |
| Perte liée à une obligation d'achat liée à la participation ne donnant pas le contrôle | - | 72 |
| Perte sur la liquidation de shomi | 140 | - |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 484 | - |
| Incidence fiscale des éléments susmentionnés | (213) | (40) |
| Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales | 3 | 6 |
| Résultat net ajusté ¹ | 1 481 | 1 479 |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION AJUSTÉ

| (en millions de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions en circulation, en millions) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Résultat par action de base ajusté : | | |
| Résultat net ajusté ¹ | 1 481 | 1 479 |
| Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 515 | 515 |
| Résultat par action de base ajusté ¹ | 2,88 \$ | 2,87 \$ |
| Résultat par action dilué ajusté : | | |
| Résultat net ajusté ¹ | 1 481 | 1 479 |
| Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution | 517 | 517 |
| Résultat par action dilué ajusté ¹ | 2,86 \$ | 2,86 \$ |
| Bénéfice de base par action : | | |
| Bénéfice net ¹ | 835 | 1 342 |
| Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 515 | 515 |
| Bénéfice de base par action ¹ | 1,62 \$ | 2,61 \$ |
| Bénéfice dilué par action : | | |
| Bénéfice net ¹ | 835 | 1 342 |
| Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution | 517 | 517 |
| Bénéfice dilué par action ¹ | 1,62 \$ | 2,60 \$ |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | 3 957 | 3 747 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles | (2 352) | (2 440) |
| Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif | (740) | (732) |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 160 | 111 |
| Intérêts payés | 756 | 771 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | (14) | 302 |
| Autres ajustements | (62) | (83) |
| Flux de trésorerie disponibles | 1 705 | 1 676 |

RAPPROCHEMENT DU RATIO DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EN POURCENTAGE DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

| (en millions de dollars, sauf les pourcentages) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles : | | |
| Dividendes déclarés au cours de l'exercice | 988 | 988 |
| Diviser par : flux de trésorerie disponibles | 1 705 | 1 676 |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles | 58 % | 59 % |

RAPPROCHEMENT DE LA DETTE NETTE AJUSTÉE ET DU RATIO DE LA DETTE NETTE AJUSTÉE SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Partie courante de la dette à long terme | 750 | 1 000 |
| Dettes à long terme | 15 330 | 15 870 |
| Coûts de transaction différés et escomptes | 117 | 111 |
| | 16 197 | 16 981 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette | (1 683) | (2 028) |
| Ajustement lié au risque de crédit relativement à la position nette au titre des dérivés liés à la dette | (57) | (152) |
| Emprunts à court terme | 800 | 800 |
| Avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie) | 71 | (11) |
| Dettes nettes ajustées | 15 328 | 15 590 |
| | | |
| (en millions de dollars, sauf les ratios) | Aux 31 décembre | |
| | 2016 | 2015 |
| Ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté | | |
| Dettes nettes ajustées | 15 328 | 15 590 |
| Diviser par : résultat d'exploitation ajusté des 12 derniers mois | 5 092 | 5 032 |
| Ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté | 3,0 | 3,1 |

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GARANT DE LA DETTE À LONG TERME

Nos titres d'emprunt publics en circulation, nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 2,9 milliards de dollars et nos dérivés sont des obligations non garanties de RCI, en sa qualité de débiteur, et de RCCI, en sa qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit un sommaire des principales données financières consolidées non auditées résumées de RCI pour les périodes indiquées et inclut des colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCCI, iii) les filiales non garanties, sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés.

| Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, non audité) | RCI 1.2 | | RCCI 1.2.3.4 | | Filiales non garantes 1.2.4 | | Ajustements de consolidation 1.2 | | Total | |
|--|---------|--------|--------------|--------|--------------------------------|-------|-------------------------------------|----------|--------|--------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Données tirées de l'état du résultat net | | | | | | | | | | |
| Produits | 10 | 24 | 11 746 | 11 489 | 2 173 | 2 099 | (227) | (198) | 13 702 | 13 414 |
| Bénéfice net (perte nette) ⁵ | 835 | 1 342 | 674 | 1 439 | 990 | 1 104 | (1 664) | (2 543) | 835 | 1 342 |
| | | | | | | | | | | |
| Aux 31 décembre (en millions de dollars, non audité) | RCI 1.2 | | RCCI 1.2.3.4 | | Filiales non garantes 1.2.4 | | Ajustements de consolidation 1.2 | | Total | |
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Données tirées de l'état de la situation financière | | | | | | | | | | |
| Actifs courants | 22 831 | 23 891 | 19 665 | 19 322 | 9 780 | 8 331 | (49 706) | (48 922) | 2 570 | 2 622 |
| Actifs non courants ⁵ | 28 812 | 27 161 | 38 448 | 36 862 | 5 805 | 8 250 | (47 293) | (45 706) | 25 772 | 26 567 |
| Passifs courants | 25 712 | 24 024 | 25 190 | 25 951 | 5 558 | 5 609 | (51 347) | (50 567) | 5 113 | 5 017 |
| Passifs non courants ⁵ | 17 159 | 17 928 | 2 084 | 1 719 | 75 | 281 | (1 358) | (1 392) | 17 960 | 18 536 |

¹ Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

² Les montants présentés au titre des passifs courants et des passifs non courants de RCCI n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

³ Le 1^{er} janvier 2016, Fido Solutions Inc., filiale de RCI, a transféré sa participation dans RCP à Rogers Cable and Data Centres Inc. (« RCDCI »), filiale de RCI, ce qui a fait de RCDCI le seul détenteur de RCP, cette dernière cessant de ce fait d'exister. RCDCI est devenue seule propriétaire des actifs précédemment détenus par RCP, dont elle a également pris en charge tous les passifs. Après cette réorganisation, RCDCI a pris le nom de Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI »).

⁴ L'information financière de RCCI et de nos filiales non garanties est présentée sur une base pro forma comme si la dissolution de RCP avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015.

⁵ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus.

SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| | Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre | | | | |
|---|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| (en millions de dollars, sauf les montants par action, les nombres d'abonnés, les taux d'attrition, les PMPC, les PMPA, les pourcentages et les ratios) | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
| Résultat et flux de trésorerie : | | | | | |
| Produits | | | | | |
| Sans-fil | 7 916 | 7 651 | 7 305 | 7 270 | 7 280 |
| Cable | 3 449 | 3 465 | 3 467 | 3 475 | 3 358 |
| Solutions d'Affaires | 384 | 377 | 382 | 374 | 351 |
| Media | 2 146 | 2 079 | 1 826 | 1 704 | 1 620 |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (193) | (158) | (130) | (117) | (123) |
| Total des produits | 13 702 | 13 414 | 12 850 | 12 706 | 12 486 |
| Résultat d'exploitation ajusté ¹ | | | | | |
| Sans-fil | 3 285 | 3 239 | 3 246 | 3 157 | 3 063 |
| Cable | 1 674 | 1 658 | 1 665 | 1 718 | 1 605 |
| Solutions d'Affaires | 123 | 116 | 122 | 106 | 89 |
| Media | 169 | 172 | 131 | 161 | 190 |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (159) | (153) | (145) | (149) | (113) |
| Total du résultat d'exploitation ajusté | 5 092 | 5 032 | 5 019 | 4 993 | 4 834 |
| Bénéfice net des activités poursuivies ² | 835 | 1 342 | 1 341 | 1 669 | 1 725 |
| Bénéfice net ² | 835 | 1 342 | 1 341 | 1 669 | 1 693 |
| Résultat net ajusté des activités poursuivies ^{1,2} | 1 481 | 1 479 | 1 532 | 1 769 | 1 781 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | 3 957 | 3 747 | 3 698 | 3 990 | 3 421 |
| Flux de trésorerie disponibles ¹ | 1 705 | 1 676 | 1 437 | 1 548 | 1 649 |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 2 352 | 2 440 | 2 366 | 2 240 | 2 142 |
| Bénéfice par action des activités poursuivies ² | | | | | |
| De base | 1,62 \$ | 2,61 \$ | 2,60 \$ | 3,24 \$ | 3,32 \$ |
| Dilué | 1,62 \$ | 2,60 \$ | 2,56 \$ | 3,22 \$ | 3,30 \$ |
| Bénéfice par action ² | | | | | |
| De base | 1,62 \$ | 2,61 \$ | 2,60 \$ | 3,24 \$ | 3,26 \$ |
| Dilué | 1,62 \$ | 2,60 \$ | 2,56 \$ | 3,22 \$ | 3,24 \$ |
| Résultat par action ajusté ^{1,2} | | | | | |
| De base | 2,88 \$ | 2,87 \$ | 2,97 \$ | 3,43 \$ | 3,43 \$ |
| Dilué | 2,86 \$ | 2,86 \$ | 2,96 \$ | 3,42 \$ | 3,41 \$ |
| États de la situation financière : | | | | | |
| Actifs | | | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 10 749 | 10 997 | 10 655 | 10 255 | 9 576 |
| Goodwill ² | 3 905 | 3 905 | 3 897 | 3 765 | 3 215 |
| Immobilisations incorporelles | 7 130 | 7 243 | 6 588 | 3 211 | 2 951 |
| Placements | 2 174 | 2 271 | 1 898 | 1 487 | 1 484 |
| Autres actifs | 4 384 | 4 773 | 3 498 | 4 897 | 2 392 |
| Total des actifs | 28 342 | 29 189 | 26 536 | 23 615 | 19 618 |
| Passifs et capitaux propres | | | | | |
| Passifs à long terme ² | 17 960 | 18 536 | 16 205 | 14 410 | 12 918 |
| Passifs courants | 5 113 | 5 017 | 4 920 | 4 606 | 3 002 |
| Total des passifs ² | 23 073 | 23 553 | 21 125 | 19 016 | 15 920 |
| Capitaux propres ² | 5 269 | 5 636 | 5 411 | 4 599 | 3 698 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 28 342 | 29 189 | 26 536 | 23 615 | 19 618 |
| Nombre d'abonnés (en milliers) ³ | | | | | |
| Abonnés aux services sans fil | 10 274 | 9 877 | 9 450 | 9 503 | 9 437 |
| Abonnés aux services d'accès Internet | 2 145 | 2 048 | 2 011 | 1 961 | 1 864 |
| Abonnés aux services de télévision | 1 820 | 1 896 | 2 024 | 2 127 | 2 214 |
| Abonnés aux services de téléphonie | 1 094 | 1 090 | 1 150 | 1 153 | 1 074 |
| Mesures additionnelles sur les services sans fil ³ | | | | | |
| Taux d'attrition des services facturés (mensuel) | 1,23 % | 1,27 % | 1,27 % | 1,24 % | 1,29 % |
| PMPC des services facturés (mensuels) ⁴ | 117,37 \$ | 110,74 \$ | 106,41 \$ | | |
| PMPA mixtes (mensuels) | 60,42 \$ | 59,71 \$ | 59,41 \$ | 59,58 \$ | 59,79 \$ |
| Mesures additionnelles consolidées | | | | | |
| Croissance des produits | 2 % | 4 % | 1 % | 2 % | 1 % |
| Croissance du résultat d'exploitation ajusté | 1 % | 0 % | 1 % | 3 % | 2 % |
| Dividendes déclarés par action | 1,92 \$ | 1,92 \$ | 1,83 \$ | 1,74 \$ | 1,58 \$ |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ^{2,3} | 118 % | 74 % | 70 % | 54 % | 48 % |
| Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ^{1,3} | 58 % | 59 % | 66 % | 58 % | 50 % |
| Rendement de l'actif ^{2,3} | 2,9 % | 4,6 % | 5,1 % | 7,1 % | 8,6 % |
| Dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté ¹ | 3,0 | 3,1 | 2,9 | 2,3 | 2,3 |
| Total des produits tirés des services ^{3,5} | 13 027 | 12 649 | | | |

¹ Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté, les flux de trésorerie disponibles, la dette nette ajustée, le ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté et le ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour en savoir plus. Les ajustements faisant suite à la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, s'appliquaient aussi à des périodes antérieures au 1^{er} janvier 2015, qui ont été retraitées de manière rétrospective.

³ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

⁴ Les PMPC des services facturés n'ont pas été présentés pour les périodes antérieures à 2014. Nous avons commencé à les présenter à titre d'indicateur clé de performance au premier trimestre de 2015. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

⁵ Le total des produits tirés des services n'a pas été présenté pour les périodes antérieures à 2015. Nous avons commencé à le présenter à titre d'indicateur clé de performance au quatrième trimestre de 2016. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 31 décembre 2016

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Société et ses filiales ci-joints et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et l'exercice de son meilleur jugement et, de l'avis de celle-ci, ces montants donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient un système de contrôles internes en vue d'accroître l'intégrité des états financiers consolidés. Le système de contrôles internes est soutenu par le groupe d'audit interne et comprend la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

La direction est d'avis que les contrôles internes fournissent l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées et inscrites;
- les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés;
- les actifs de Rogers Communications Inc. et de ses filiales sont comptabilisés et protégés convenablement.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et approuve les états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque rencontre régulièrement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter des contrôles internes liés au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes. Le comité d'audit et de risque fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit et de risque se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes et soumet ensuite sa recommandation au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 a été audité par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit et de risque.

Le 9 février 2017

Alan D. Horn, CPA, CA
Président et chef de la direction
intérimaire

Anthony Staffieri, FCPA, FCA
Chef de la direction des
Finances

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires de Rogers Communications Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Rogers Communications Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2d) afférente aux états financiers consolidés, qui indique que les informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été ajustées pour refléter l'adoption rétrospective d'une nouvelle méthode comptable.

Autre point

Nous avons aussi effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2016, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Dans notre rapport daté du 9 février 2017, nous exprimons une opinion non modifiée (sans réserve) sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 9 février 2017
Toronto, Canada



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2016, selon les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). La direction de Rogers Communications Inc. est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, présentée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière inclus dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en nous fondant sur notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, à tous les égards importants. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque d'existence d'une faiblesse importante, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction du niveau de risque déterminé. Notre audit a également compris la mise en œuvre d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont

enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, Rogers Communications Inc. a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

Nous avons également audité conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les états consolidés de la situation financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que les états consolidés connexes du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, et notre rapport daté du 9 février 2017 exprimait une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés.

KPMG S.R.L. / SENC.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 9 février 2017
Toronto, Canada

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| Exercices clos les 31 décembre | Note | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
|---|------|---------|---------------------------|
| Produits | 5 | 13 702 | 13 414 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coûts opérationnels | 6 | 8 671 | 8 437 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 7, 8 | 2 276 | 2 277 |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 7 | 484 | - |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 9 | 160 | 111 |
| Charges financières | 10 | 761 | 774 |
| Autres charges (produits) | 11 | 191 | (4) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | | 1 159 | 1 819 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 12 | 324 | 477 |
| Bénéfice net de l'exercice | | 835 | 1 342 |
| Bénéfice par action | | | |
| De base | 13 | 1,62 \$ | 2,61 \$ |
| Dilué | 13 | 1,62 \$ | 2,60 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

| Exercices clos les 31 décembre | Note | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
|--|------|-------|---------------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | | 835 | 1 342 |
| Autres éléments du résultat global : | | | |
| Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice | | | |
| Régimes de retraite à prestations définies | | | |
| Réévaluations | 22 | (101) | 24 |
| Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe | | 27 | (6) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net | | (74) | 18 |
| Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice | | | |
| Placements disponibles à la vente | | | |
| Augmentation (diminution) de la juste valeur | | 90 | (143) |
| Reclassement du profit sur la vente de placements dans le bénéfice net | | (39) | - |
| Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe | | (7) | 20 |
| Placements disponibles à la vente | | 44 | (123) |
| Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie | | | |
| (Perte latente) profit latent lié(e) à la juste valeur des instruments dérivés | | (336) | 1 524 |
| Reclassement de la perte (du profit) sur les dérivés liés à la dette dans le bénéfice net | | 255 | (1 307) |
| Reclassement de la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme dans le bénéfice net | 16 | - | 7 |
| Reclassement du profit sur les dérivés liés aux dépenses dans le bénéfice net ou les immobilisations corporelles | | (80) | (148) |
| Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net | | (69) | (58) |
| Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe | | 66 | (65) |
| Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie | | (164) | (47) |
| Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | | | |
| Quote-part des autres éléments du résultat global au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt | | (8) | 23 |
| Reclassement dans le bénéfice net des autres éléments du résultat global réalisés au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | | (15) | - |
| Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | | (23) | 23 |
| Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net | | (143) | (147) |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | | (217) | (129) |
| Résultat global de l'exercice | | 618 | 1 213 |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

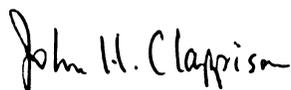
| Aux 31 décembre | Note | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
|--|------|---------------|---------------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | – | 11 |
| Débiteurs | 14 | 1 949 | 1 792 |
| Stocks | 15 | 315 | 318 |
| Autres actifs courants | | 215 | 303 |
| Partie courante des instruments dérivés | 16 | 91 | 198 |
| Total des actifs courants | | 2 570 | 2 622 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 10 749 | 10 997 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 7 130 | 7 243 |
| Placements | 17 | 2 174 | 2 271 |
| Instruments dérivés | 16 | 1 708 | 1 992 |
| Autres actifs à long terme | | 98 | 150 |
| Actifs d'impôt différé | 12 | 8 | 9 |
| Goodwill | 8 | 3 905 | 3 905 |
| Total des actifs | | 28 342 | 29 189 |
| Passifs et capitaux propres | | | |
| Passifs courants | | | |
| Avances bancaires | | 71 | – |
| Emprunts à court terme | 18 | 800 | 800 |
| Créditeurs et charges à payer | | 2 783 | 2 708 |
| Impôt sur le résultat à payer | | 186 | 96 |
| Partie courante des provisions | 19 | 134 | 10 |
| Produits constatés d'avance | | 367 | 388 |
| Partie courante de la dette à long terme | 20 | 750 | 1 000 |
| Partie courante des instruments dérivés | 16 | 22 | 15 |
| Total des passifs courants | | 5 113 | 5 017 |
| Provisions | 19 | 33 | 50 |
| Dette à long terme | 20 | 15 330 | 15 870 |
| Instruments dérivés | 16 | 118 | 95 |
| Autres passifs à long terme | 21 | 562 | 455 |
| Passifs d'impôt différé | 12 | 1 917 | 2 066 |
| Total des passifs | | 23 073 | 23 553 |
| Capitaux propres | 23 | 5 269 | 5 636 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 28 342 | 29 189 |
| Garanties | 27 | | |
| Engagements et passifs éventuels | 28 | | |
| Événements postérieurs à la date de clôture | 23 | | |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil d'administration,



Alan D. Horn, CPA, CA
Administrateur



John H. Clappison, FCPA, FCA
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

| | Actions de catégorie A avec droit de vote | | Actions de catégorie B sans droit de vote | | Résultats non distribués | Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente | Réserve de couverture | Réserve de couverture visant les investissements en titres de capitaux propres | Total des capitaux propres |
|---|---|--------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|--|-----------------------|--|----------------------------|
| | Montant | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Nombre d'actions (en milliers) | | | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2016 | | | | | | | | | |
| Soldes au 1 ^{er} janvier 2016 [note 2 d)] | 72 | 112 439 | 402 | 402 308 | 4 474 | 598 | 57 | 33 | 5 636 |
| Bénéfice net de l'exercice | - | - | - | - | 835 | - | - | - | 835 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | | | | | | |
| Régimes de retraite à prestations définies, après impôt | - | - | - | - | (74) | - | - | - | (74) |
| Placements disponibles à la vente, après impôt | - | - | - | - | - | 44 | - | - | 44 |
| Instruments dérivés comptabilisés à titre de couvertures, après impôt | - | - | - | - | - | - | (164) | - | (164) |
| Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt | - | - | - | - | - | - | - | (23) | (23) |
| Total des autres éléments du résultat global | - | - | - | - | (74) | 44 | (164) | (23) | (217) |
| Résultat global de l'exercice | - | - | - | - | 761 | 44 | (164) | (23) | 618 |
| Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres : | | | | | | | | | |
| Dividendes déclarés | - | - | - | - | (988) | - | - | - | (988) |
| Actions émises à l'exercice d'options sur actions | - | - | 3 | 61 | - | - | - | - | 3 |
| Actions ayant changé de catégorie | - | (27) | - | 27 | - | - | - | - | - |
| Total des transactions avec les actionnaires | - | (27) | 3 | 88 | (988) | - | - | - | (985) |
| Soldes au 31 décembre 2016 | 72 | 112 412 | 405 | 402 396 | 4 247 | 642 | (107) | 10 | 5 269 |

| | Actions de catégorie A avec droit de vote | | Actions de catégorie B sans droit de vote | | Résultats non distribués | Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente | Réserve de couverture | Réserve de couverture visant les investissements en titres de capitaux propres | Total des capitaux propres |
|---|---|--------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|--|-----------------------|--|----------------------------|
| | Montant | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Nombre d'actions (en milliers) | | | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2015 | | | | | | | | | |
| Soldes au 1 ^{er} janvier 2015 [note 2 d)] | 72 | 112 448 | 402 | 402 298 | 4 102 | 721 | 104 | 10 | 5 411 |
| Bénéfice net de l'exercice [note 2 d)] | - | - | - | - | 1 342 | - | - | - | 1 342 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | | | | | | |
| Régimes de retraite à prestations définies, après impôt | - | - | - | - | 18 | - | - | - | 18 |
| Placements disponibles à la vente, après impôt | - | - | - | - | - | (123) | - | - | (123) |
| Instruments dérivés comptabilisés à titre de couvertures, après impôt | - | - | - | - | - | - | (47) | - | (47) |
| Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt | - | - | - | - | - | - | - | 23 | 23 |
| Total des autres éléments du résultat global | - | - | - | - | 18 | (123) | (47) | 23 | (129) |
| Résultat global de l'exercice | - | - | - | - | 1 360 | (123) | (47) | 23 | 1 213 |
| Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres : | | | | | | | | | |
| Dividendes déclarés | - | - | - | - | (988) | - | - | - | (988) |
| Actions ayant changé de catégorie | - | (9) | - | 9 | - | - | - | - | - |
| Actions émises à l'exercice d'options sur actions | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - |
| Total des transactions avec les actionnaires | - | (9) | - | 10 | (988) | - | - | - | (988) |
| Soldes au 31 décembre 2015 [note 2 d)] | 72 | 112 439 | 402 | 402 308 | 4 474 | 598 | 57 | 33 | 5 636 |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

| Exercices clos les 31 décembre | Note | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
|---|-----------|----------------|---------------------------|
| Activités opérationnelles | | | |
| Bénéfice net de l'exercice | | 835 | 1 342 |
| Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 7, 8 | 2 276 | 2 277 |
| Amortissement des droits de diffusion | 8 | 71 | 87 |
| Charges financières | 10 | 761 | 774 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 12 | 324 | 477 |
| Rémunération fondée sur des actions | 24 | 61 | 55 |
| Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges | 22 | (3) | (16) |
| Perte nette sur les dessaisissements liés aux placements | | 11 | - |
| Perte liée à la liquidation de shomi | 11 | 140 | - |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 7 | 484 | - |
| Profit sur l'acquisition de Mobilicity | 25 | - | (74) |
| Autres | | 34 | 82 |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés | | 4 994 | 5 004 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel | 29 | 14 | (302) |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés | | 5 008 | 4 702 |
| Impôt sur le résultat payé | | (295) | (184) |
| Intérêts payés | | (756) | (771) |
| Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles | | 3 957 | 3 747 |
| Activités d'investissement | | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 7 | (2 352) | (2 440) |
| Entrées de droits de diffusion | 8 | (46) | (64) |
| Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | | (103) | (116) |
| Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise | 8, 17, 25 | - | (1 077) |
| Autres | | 45 | (70) |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | | (2 456) | (3 767) |
| Activités de financement | | | |
| Remboursements sur les emprunts à court terme, montant net | 18 | - | (42) |
| (Remboursements sur les) émission de titres d'emprunt à long terme, montant net | 29 | (538) | 754 |
| (Paiements versés au) produit tiré du règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net | 29 | (45) | 129 |
| Coûts de transaction engagés | | (17) | (9) |
| Dividendes payés | | (988) | (977) |
| Autres | | 5 | - |
| Sorties de trésorerie liées aux activités de financement | | (1 583) | (145) |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (82) | (165) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 11 | 176 |
| (Avances bancaires) trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | | (71) | 11 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires. Au 31 décembre 2015, le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se composait de la trésorerie et de dépôts à vue.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et la « Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. RCI détient également des participations dans divers placements et entreprises.

| Page | Note | Page | Note |
|------|---------|------|---------|
| 116 | Note 1 | 137 | Note 16 |
| 117 | Note 2 | 147 | Note 17 |
| 120 | Note 3 | 148 | Note 18 |
| 121 | Note 4 | 149 | Note 19 |
| 123 | Note 5 | 150 | Note 20 |
| 124 | Note 6 | 153 | Note 21 |
| 125 | Note 7 | 153 | Note 22 |
| 128 | Note 8 | 158 | Note 23 |
| 132 | Note 9 | 159 | Note 24 |
| 132 | Note 10 | 162 | Note 25 |
| 133 | Note 11 | 163 | Note 26 |
| 133 | Note 12 | 164 | Note 27 |
| 136 | Note 13 | 164 | Note 28 |
| 136 | Note 14 | 166 | Note 29 |
| 136 | Note 15 | | |

NOTE 1 : NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. La quasi-totalité de nos activités et de nos ventes ont lieu au Canada. RCI est constituée en personne morale au Canada et son siège social est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9. Les actions de RCI sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Nous présentons nos résultats selon quatre secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

| Secteur | Principales activités |
|----------------------|---|
| Sans-fil | Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens. |
| Cable | Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie pour les entreprises et les consommateurs canadiens. |
| Solutions d'Affaires | Connectivité réseau au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et au centre de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseau, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. |
| Media | Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des activités de divertissement et de médias sportifs, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, d'achat multiplateforme, de médias numériques et d'édition. |

Le 1^{er} janvier 2016, Fido Solutions Inc., filiale de RCI, a transféré sa participation dans Rogers Communications Partnership (« RCP ») à Rogers Cable and Data Centres Inc. (« RCDCI »), filiale de RCI, ce qui a fait de RCDCI le seul détenteur de RCP, cette dernière cessant de ce fait d'exister. RCDCI est devenue seule propriétaire des actifs précédemment détenus par RCP, dont elle a également pris en charge tous les passifs. Après cette réorganisation, RCDCI a pris le nom de Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI »).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires étaient exploités par notre filiale en propriété exclusive RCCI (RCP en 2015) et certaines autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media était exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 pour plus de renseignements sur nos secteurs opérationnels à présenter.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous avons établi nos états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le 9 février 2017, notre conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

NOTE 2 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) MODE DE PRÉSENTATION

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le dollar canadien est notre monnaie fonctionnelle. Nous établissons les états financiers consolidés au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- certains instruments financiers, présentés à la note 16, qui sont évalués à la juste valeur;
- le montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite, qui est évalué selon ce qui est décrit à la note 22;
- les passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui sont évalués à la juste valeur, comme il en est question à la note 24.

b) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entreprises que nous contrôlons. Nous intégrons les états financiers de nos filiales dans nos états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les opérations et soldes intersociétés ayant trait à nos filiales sont éliminés au moment de la consolidation.

c) ÉCARTS DE CONVERSION

Nous convertissons les devises en dollars canadiens comme suit :

- les actifs monétaires et les passifs monétaires – au cours de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière;
- les actifs non monétaires, les passifs non monétaires ainsi que les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles connexes – aux cours de change historiques;
- les produits et les charges, à l'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles – au cours de change moyen du mois au cours duquel la transaction a été comptabilisée.

d) MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ADOPTÉES EN 2016

Modification de méthode comptable pour l'évaluation de l'impôt sur le résultat différé

Après la publication, en novembre 2016, de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative au mode attendu de recouvrement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée aux fins de l'évaluation de l'impôt différé, nous avons changé de méthode comptable de manière rétrospective. Le comité d'interprétation des IFRS a en effet observé que lors de l'application de l'International Accounting Standard 12, une entité doit déterminer son mode attendu de recouvrement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et présenter les conséquences fiscales qui en découlent. Auparavant, nous mesurions l'impôt différé relatif aux différences temporaires découlant de la partie des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à laquelle aucune base fiscale sous-jacente n'était associée à l'aide du taux d'imposition applicable aux gains en capital, présumant que le recouvrement proviendrait uniquement de la vente des immobilisations en question. Nous avons donc maintenant adopté une nouvelle méthode comptable pour évaluer l'impôt différé relatif aux différences temporaires découlant des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en fonction des conséquences fiscales découlant du mode attendu de recouvrement des immobilisations concernées.

Les méthodes comptables énoncées dans les présentes notes afférentes à nos états financiers consolidés ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, et des informations comparatives figurant aux présents états financiers consolidés au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date. Lors de la préparation des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés de la situation financière et des états consolidés des capitaux propres (d'ouverture et de l'exercice précédent, après la modification), nous avons retraité certains montants qui figuraient dans les états financiers publiés auparavant.

Ajustements apportés aux états consolidés des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Montants précédemment présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 | | | Montants retraités pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 | |
|--|--|-------------|------|---|---------|
| | | Ajustements | Note | | |
| Autres (produits) charges | (32) | 28 | 11 | | (4) |
| Charge d'impôt sur le résultat | 466 | 11 | 12 | | 477 |
| Bénéfice net | 1 381 | (39) | | | 1 342 |
| Résultat par action | | | | | |
| De base | 2,68 \$ | (0,07)\$ | 13 | | 2,61 \$ |
| Dilué | 2,67 \$ | (0,07)\$ | 13 | | 2,60 \$ |

Ajustements apportés aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2015

| (en millions de dollars) | Montants précédemment | | | Montants retraités au 1 ^{er} janvier 2015 |
|---|--|-------------|------|---|
| | présentés au 1 ^{er} janvier 2015 | Ajustements | Note | |
| Goodwill ¹ | 3 883 | 14 | 8 | 3 897 |
| Total des actifs ¹ | 26 522 | 14 | | 26 536 |
| Passifs d'impôt différé | 1 769 | 84 | 12 | 1 853 |
| Capitaux propres | 5 481 | (70) | | 5 411 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 26 522 | 14 | | 26 536 |

¹ L'ajustement se rapportant au total des actifs et au goodwill a été comptabilisé en entier par le secteur Media.

Ajustements apportés aux états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015

| (en millions de dollars) | Montants précédemment | | Ajustements | | Montants retraités au 31 décembre 2015 |
|---|----------------------------------|--|---|------|---|
| | présentés au 31 décembre 2015 | Ajustements au 1 ^{er} janvier 2015 | de l'exercice clos le 31 décembre 2015 | Note | |
| Goodwill ¹ | 3 891 | 14 | — | 8 | 3 905 |
| Total des actifs ¹ | 29 175 | 14 | — | | 29 189 |
| Passifs d'impôt différé | 1 943 | 84 | 39 | 12 | 2 066 |
| Capitaux propres | 5 745 | (70) | (39) | | 5 636 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 29 175 | 14 | — | | 29 189 |

¹ L'ajustement se rapportant au total des actifs et au goodwill a été comptabilisé en entier par le secteur Media.

Adoption des modifications aux IFRS

En 2016, nous avons adopté les modifications aux IFRS suivantes :

- Modifications de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et de l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, qui introduisaient la présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée dans le cas des immobilisations incorporelles. Nous avons adopté la modification de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Modifications de l'IFRS 11, *Partenariats*, qui exigent l'application des principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise. Nous avons adopté la modification de façon prospective pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers.

e) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ADDITIONNELS

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Nos principales méthodes comptables, estimations et jugements sont décrits dans la présente note. En outre, les informations suivantes sont présentées dans les notes, tel que l'indique le tableau ci-dessous :

- des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur les jugements formulés dans l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur nos principales méthodes comptables.

| Note | Sujet | Page | Méthode comptable | Utilisation d'estimations | Recours aux jugements |
|------|---|------|-------------------|---------------------------|-----------------------|
| 4 | Secteurs à présenter | 121 | X | | X |
| 5 | Comptabilisation des produits | 123 | X | | |
| 7 | Immobilisations corporelles | 125 | X | X | X |
| 8 | Immobilisations incorporelles et goodwill | 128 | X | X | X |
| 12 | Impôt sur le résultat | 133 | X | | X |
| 13 | Bénéfice par action | 136 | X | | |
| 14 | Débiteurs | 136 | X | | |
| 15 | Stocks | 136 | X | | |
| 16 | Instruments financiers | 137 | X | X | X |
| 17 | Placements | 147 | X | | |
| 19 | Provisions | 149 | X | X | |
| 22 | Avantages postérieurs à l'emploi | 153 | X | X | |
| 24 | Rémunération fondée sur des actions | 159 | X | X | |
| 25 | Regroupements d'entreprises | 162 | X | X | |
| 28 | Engagements et passifs éventuels | 164 | X | | X |

f) RÉCENTES PRISES DE POSITIONS COMPTABLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié les nouvelles normes qui suivent, lesquelles entreront en vigueur au cours d'exercices futurs et auront ou pourraient avoir une incidence sur nos états financiers consolidés des périodes à venir :

- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 ») – L'IFRS 15 annulera et remplacera toutes les normes et interprétations existantes des IFRS se rapportant aux produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

L'IFRS 15 présente un seul modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette norme s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, sauf pour certaines exceptions, notamment les contrats comptabilisés aux termes d'autres IFRS. La norme impose de comptabiliser les produits de manière à représenter le transfert des produits ou des services promis à des clients selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces produits ou services. Pour ce faire, il convient de suivre les cinq étapes suivantes :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. déterminer le prix de la transaction;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat;
5. comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

L'IFRS 15 fournit également des directives relatives au traitement des coûts d'obtention de contrats et d'exécution de contrats.

Nous estimons que l'application de cette nouvelle norme aura d'importantes incidences sur les résultats que nous présentons, plus précisément en ce qui a trait au moment de la comptabilisation des produits et à leur classement, ainsi qu'au traitement des coûts engagés pour l'acquisition des contrats avec des clients. Le moment de la comptabilisation des produits

et leur classement seront touchés parce que l'IFRS 15 exige que soit évaluée la contrepartie totale estimative sur la durée du contrat à la passation de ce dernier et que la contrepartie soit répartie à l'ensemble des obligations de prestation figurant dans le contrat en proportion de leur prix de vente spécifique. Nous nous attendons à ce que cette disposition touche surtout nos accords du secteur Sans-fil qui regroupent du matériel et des services au sein des frais de service mensuels, ce qui se traduira par une augmentation des produits tirés du matériel comptabilisés à la conclusion du contrat et une diminution des produits tirés des services sur la durée des contrats.

Le traitement des coûts engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats avec des clients sera aussi touché, car l'IFRS 15 exige que certains coûts d'acquisition des contrats (comme les commissions de vente) soient constatés à titre d'actifs et amortis dans les charges opérationnelles au fil du temps. À l'heure actuelle, ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

De plus, certains nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière. Plus précisément, un actif ou un passif sur contrat sera comptabilisé pour rendre compte de tout écart temporaire entre les produits constatés et les montants facturés au client.

Nous sommes d'avis que la définition des droits et des obligations exécutoires découlant d'un contrat, la réponse à la question de savoir si les biens ou les services promis doivent être considérés comme distincts et la détermination du moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service distinct exigeront le recours à d'importants jugements.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous sommes tenus d'appliquer l'IFRS 15 de manière rétrospective à tous les contrats qui ne sont pas terminés à la date de première application. Nous comptons retraiter chaque période précédente présentée et de comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 15 à titre d'ajustement des capitaux propres à l'ouverture de la première période présentée, sous réserve de certaines mesures de simplification que nous prévoyons adopter.

Nous avons mis sur pied une équipe qui s'assurera de notre conformité aux exigences de l'IFRS 15. Cette équipe a aussi été chargée de déterminer les adaptations à faire au système comptable, de vérifier que notre cueillette de données est appropriée et de communiquer les changements à venir à diverses parties concernées. En outre, cette équipe supervise l'élaboration de nouveaux contrôles internes qui contribueront à faire en sorte que le système fonctionne comme prévu et que les résultats qu'il produit sont exacts.

Nous nous affairons à la mise en œuvre d'un nouveau système de comptabilisation des produits qui doit nous permettre de respecter les exigences de l'IFRS 15 pour chaque contrat et de répartir correctement les produits entre les différentes obligations de prestation d'un contrat donné pour certaines sources de produits. Nous prévoyons mettre ce système en service en 2017 pour entamer la comptabilisation en parallèle selon l'IAS 18 et selon l'IFRS 15. Nous aurons élaboré à cette fin des processus détaillés de validation des données, que nous suivrons pendant toute la durée de l'exercice 2017. Par conséquent, nous poursuivons notre évaluation de l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés, et il n'est pas possible pour l'heure d'en faire une estimation raisonnable. Nous prévoyons communiquer les répercussions financières estimatives de l'adoption de l'IFRS 15 dans nos états financiers consolidés de 2017.

- IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») – En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, laquelle annulera et remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 contient des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle des pertes sur créances attendues pour le calcul de la dépréciation d'actifs financiers et la nouvelle ligne directrice en matière de comptabilité de couverture. Selon l'IFRS 9, les actifs financiers seront classés et évalués en fonction du modèle économique dans lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La nouvelle norme en matière de comptabilité de couverture fera concorder plus étroitement la comptabilité de couverture et la gestion des risques. L'IFRS 9 ne modifie pas fondamentalement les types de relations de couverture ni l'obligation d'en évaluer et d'en constater l'inefficacité, mais davantage de stratégies de

couverture employées aux fins de la gestion des risques seront admissibles à la comptabilité de couverture. Il faudra aussi faire davantage appel au jugement pour évaluer l'efficacité d'une relation de couverture. Par ailleurs, la norme maintient les directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers de l'IAS 39. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons à l'heure actuelle l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés.

- IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») – En janvier 2016, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 16, laquelle annulera et remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») actuellement en vigueur. L'IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les preneurs et tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise, mais seulement si l'entité adopte aussi l'IFRS 15. Nous pouvons choisir l'une des deux options suivantes :

- adopter l'IFRS 16 selon une application rétrospective intégrale;
- comptabiliser l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 16 à titre d'ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de la première application.

Nous évaluons à l'heure actuelle l'incidence de cette norme sur nos états financiers consolidés. Toutefois, nous sommes d'avis qu'elle se traduira par une augmentation considérable des actifs et des passifs et que nous serons tenus de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante dans notre état consolidé de la situation financière, de même que par une baisse des coûts opérationnels, une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative) et une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement du droit d'utilisation).

NOTE 3 : GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, nous visons à avoir suffisamment de liquidités pour honorer tous nos engagements et exécuter notre plan d'affaires. Nous définissons le capital que nous gérons comme étant les capitaux propres et la dette (y compris la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme et les emprunts à court terme).

Nous gérons notre structure du capital, nos engagements et les échéances et y apportons des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des marchés financiers, des risques opérationnels, de nos priorités en matière d'investissements et de nos besoins de fonds de roulement. Pour

maintenir ou ajuster notre structure du capital, nous pouvons, avec l'approbation de notre conseil d'administration, émettre ou rembourser des titres d'emprunt ou des emprunts à court terme, émettre ou racheter des actions, verser des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans les circonstances. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets annuels d'investissement et d'exploitation, ainsi que toute opération importante qui sort du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres transactions de financement, d'investissement ou de désinvestissement importantes.

Dans le cadre de la gestion de nos liquidités et du rendement offert à nos actionnaires, nous surveillons notre ratio d'endettement pour soutenir l'expansion future de nos activités, nous procédons à des analyses liées à l'évaluation et prenons des décisions concernant le capital.

La filiale en propriété exclusive qui exploite nos programmes de carte Platine MasterCard de Rogers et de carte Fido MasterCard est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui exige qu'un niveau minimum de capital réglementaire soit maintenu. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la

filiale de Rogers respectait cette condition. Les exigences en matière de capital n'étaient pas significatives pour la Société au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Sauf en ce qui concerne les programmes de carte Platine MasterCard de Rogers et de carte Fido MasterCard et la filiale qui les exploite, nous ne sommes pas tenus de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes. Notre stratégie générale en matière de gestion du risque de capital demeure inchangée depuis le 31 décembre 2015.

NOTE 4 : INFORMATIONS SECTORIELLES

MÉTHODES COMPTABLES

Secteurs à présenter

Nous déterminons nos secteurs à présenter en fonction, entre autres, de la façon dont nos principaux décideurs opérationnels, soit le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de RCI, examinent régulièrement nos activités et notre performance. Ils examinent le résultat d'exploitation ajusté, qu'ils considèrent comme l'indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance pour chaque secteur, et afin de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources. Le résultat d'exploitation ajusté correspond au bénéfice avant la rémunération fondée sur des actions, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, les charges financières, la dépréciation d'actifs et les coûts des contrats déficitaires connexes, les autres charges (produits) et la charge d'impôt sur le résultat.

Les méthodes comptables applicables à nos secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés. Nous comptabilisons les transactions entre les secteurs à présenter comme nous le faisons pour les transactions avec des tiers et les éliminons au moment de la consolidation.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nos secteurs à présenter sont Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires et Media (se reporter à la note 1). Les activités des quatre secteurs sont menées essentiellement au Canada. Les éléments relevant du siège social et les éliminations comprennent nos participations dans des unités opérationnelles qui ne sont pas des secteurs opérationnels à présenter, les fonctions administratives du siège social et l'élimination des produits et des coûts intersectoriels. Les résultats par secteur comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui, de façon raisonnable, peuvent y être affectés.

INFORMATION PAR SECTEUR

| Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars) | Note | Sans-fil | Cable | Solutions d'Affaires | Media | Éléments relevant du siège social et éliminations | Totaux consolidés |
|--|------|----------|-------|-------------------------|-------|--|----------------------|
| Produits | 5 | 7 916 | 3 449 | 384 | 2 146 | (193) | 13 702 |
| Coûts opérationnels ¹ | | 4 631 | 1 775 | 261 | 1 977 | (34) | 8 610 |
| Résultat d'exploitation ajusté | | 3 285 | 1 674 | 123 | 169 | (159) | 5 092 |
| Rémunération fondée sur des actions ¹ | 24 | | | | | | 61 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 7, 8 | | | | | | 2 276 |
| Dépréciation d'actifs et coûts des contrats déficitaires connexes | 7 | | | | | | 484 |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 9 | | | | | | 160 |
| Charges financières | 10 | | | | | | 761 |
| Autres charges | 11 | | | | | | 191 |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | | | | | | | 1 159 |
| Entrées d'immobilisations corporelles | | 702 | 1 085 | 146 | 62 | 357 | 2 352 |
| Goodwill | | 1 160 | 1 379 | 429 | 937 | - | 3 905 |
| Total des actifs | | 14 074 | 5 288 | 1 219 | 2 474 | 5 287 | 28 342 |

¹ Inclus dans le poste « Coûts opérationnels » des états consolidés du résultat net.

| Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars) | Note | Sans-fil | Cable | Solutions d'Affaires | Media | Éléments relevant du siège social et éliminations | Totaux consolidés |
|--|------|----------|-------|-------------------------|-------|--|----------------------|
| Produits | 5 | 7 651 | 3 465 | 377 | 2 079 | (158) | 13 414 |
| Coûts opérationnels ¹ | | 4 412 | 1 807 | 261 | 1 907 | (5) | 8 382 |
| Résultat d'exploitation ajusté | | 3 239 | 1 658 | 116 | 172 | (153) | 5 032 |
| Rémunération fondée sur des actions ¹ | 24 | | | | | | 55 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 7, 8 | | | | | | 2 277 |
| Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges | 9 | | | | | | 111 |
| Charges financières | 10 | | | | | | 774 |
| Autres produits ² | 11 | | | | | | (4) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat ² | | | | | | | 1 819 |
| Entrées d'immobilisations corporelles | | 866 | 1 030 | 187 | 60 | 297 | 2 440 |
| Goodwill ² | | 1 160 | 1 379 | 429 | 937 | - | 3 905 |
| Total des actifs ² | | 14 543 | 6 007 | 1 338 | 2 579 | 4 722 | 29 189 |

¹ Inclus dans le poste « Coûts opérationnels » des états consolidés du résultat net.

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la note 2 d).

NOTE 5 : PRODUITS

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Nous comptabilisons les produits lorsque leur montant peut être estimé, que nous avons respecté nos obligations conformément aux accords relatifs aux activités génératrices de produits et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits sont comptabilisés déduction faite des remises ou escomptes.

| Sources des produits | Méthodes de comptabilisation |
|--|---|
| Les frais d'abonnement mensuels liés : <ul style="list-style-type: none"> • aux services sans fil de temps d'antenne et de transmission de données; • aux services de câblodistribution, de téléphonie et d'accès Internet; • aux services de réseau; • aux abonnements aux médias; • à la location de matériel | <ul style="list-style-type: none"> • À mesure que les services sont rendus |
| Les produits tirés des services d'itinérance, des services interurbains, des services à la carte et d'autres services optionnels ou sans abonnement et d'autres ventes de produits | <ul style="list-style-type: none"> • À mesure que les services sont rendus ou que les produits sont livrés |
| Les produits tirés de la vente de matériel sans fil et de câble | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné dans un contexte de ventes directes |
| Les subventions de matériel liées à la fourniture de matériel aux abonnés nouveaux ou existants | <ul style="list-style-type: none"> • Portées en réduction des produits tirés du matériel au moment de l'activation du matériel en question |
| Les frais de mise en service facturés aux abonnés de Sans-fil | <ul style="list-style-type: none"> • À titre de produits tirés de la vente de matériel au moment de la mise en service du matériel • Ces frais ne remplissent pas les critères afférents à une unité de comptabilisation distincte |
| Les produits tirés de la publicité | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la publicité est diffusée sur les ondes de nos stations de radio ou de télévision, et présentée dans nos publications ou nos médias numériques |
| Les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services par câble ou par satellite | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'ils sont livrés aux abonnés des fournisseurs de services par câble ou par satellite |
| Les produits tirés des Blue Jays de Toronto, soit les droits d'entrée aux matchs à domicile et les recettes des concessions | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les matchs en question sont disputés pendant la saison de baseball et que des biens sont vendus |
| Les produits touchés par les Blue Jays de Toronto aux termes de la convention de partage des recettes de la ligue majeure de baseball (<i>Major League Baseball</i>), selon laquelle les fonds sont redistribués entre les clubs membres en fonction des produits relatifs de chaque club | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque leur montant peut être déterminé |
| Les produits tirés des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision pour la diffusion des matchs des Blue Jays de Toronto | <ul style="list-style-type: none"> • Au moment où les matchs visés sont diffusés |
| Les produits tirés de l'octroi de sous-licences visant les droits de diffusion | <ul style="list-style-type: none"> • Sur la durée de la saison applicable |
| Les récompenses accordées aux clients au moyen de programmes de fidélisation de la clientèle sont considérées comme une composante séparément identifiable des ventes | <ul style="list-style-type: none"> • Estimation de la tranche de la vente initiale devant être affectée aux crédits en fonction de la juste valeur des biens et des services futurs pouvant être obtenus au moment où les crédits sont échangés • La tranche affectée aux crédits est différée en tant que produits constatés d'avance jusqu'à ce que les clients utilisent leurs crédits ou que les biens et services soient fournis par la Société • Produits comptabilisés selon le nombre de crédits échangés par rapport à nos attentes |
| Les produits d'intérêts liés aux créances sur cartes de crédit | <ul style="list-style-type: none"> • À mesure qu'ils sont gagnés (c.-à-d. selon l'écoulement du temps), au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif |

Accords de prestations multiples

Nous offrons certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. Ces produits et services sont comptabilisés de la façon suivante :

- les produits et services sont séparés en unités de comptabilisation distinctes pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable;
- la contrepartie versée est ensuite calculée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative et les produits de chaque unité sont comptabilisés lorsque chaque unité remplit les conditions pertinentes;
- cependant, si un montant affecté à un élément fourni dépend de la livraison d'éléments additionnels ou de la satisfaction de conditions de performance spécifiques, le montant affecté à l'élément fourni se limite au montant non conditionnel, le cas échéant.

Produits constatés d'avance

Nous comptabilisons en tant que produits constatés d'avance les paiements reçus avant d'avoir fourni les biens ou services. Les paiements reçus d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation pour les services de câblodistribution, les dépôts reçus relativement à la vente de billets pour les matchs des Blue Jays de Toronto et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|--------|
| | 2016 | 2015 |
| Sans-fil | | |
| Produits tirés des services | 7 258 | 6 902 |
| Ventes de matériel | 658 | 749 |
| Total pour Sans-fil | 7 916 | 7 651 |
| Cable | | |
| Services d'accès Internet | 1 495 | 1 343 |
| Services de télévision | 1 562 | 1 669 |
| Services de téléphonie | 386 | 445 |
| Produits tirés des services | 3 443 | 3 457 |
| Ventes de matériel | 6 | 8 |
| Total pour Cable | 3 449 | 3 465 |
| Solutions d'Affaires | | |
| Services de prochaine génération | 307 | 288 |
| Services traditionnels | 71 | 85 |
| Produits tirés des services | 378 | 373 |
| Ventes de matériel | 6 | 4 |
| Total pour Solutions d'Affaires | 384 | 377 |
| Media | | |
| Publicité | 870 | 866 |
| Abonnements | 474 | 440 |
| Détail | 325 | 308 |
| Autres | 477 | 465 |
| Total pour Media | 2 146 | 2 079 |
| Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés | (193) | (158) |
| Total des produits | 13 702 | 13 414 |

NOTE 6 : COÛTS OPÉRATIONNELS

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Coût des ventes de matériel et subventions directes pour les ventes de chaînes | 1 954 | 1 849 |
| Marchandise destinée à la revente | 209 | 202 |
| Autres achats externes | 4 435 | 4 411 |
| Salaires et avantages du personnel et rémunération fondée sur des actions | 2 073 | 1 975 |
| Total des coûts opérationnels | 8 671 | 8 437 |

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation et évaluation, y compris l'amortissement

Nous évaluons les immobilisations corporelles au moment de la comptabilisation initiale au coût et enregistrons l'amortissement lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par l'entité pour elle-même comprend également :

- les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe;
- les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue;
- les coûts attendus relativement au démantèlement des immobilisations et à la remise en état des sites sur lesquels elles sont situées (se reporter à la note 19);
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé au bénéfice net sur la durée d'utilité estimée des immobilisations comme suit :

| Actif | Mode | Durée d'utilité estimée |
|------------------------------------|-----------|--|
| Bâtiments | Dégressif | De 5 à 40 ans |
| Réseaux câblés et sans fil | Linéaire | De 3 à 30 ans |
| Matériel informatique et logiciels | Linéaire | De 4 à 10 ans |
| Matériel installé chez l'abonné | Linéaire | De 3 à 5 ans |
| Aménagements des locaux loués | Linéaire | Sur la durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux |
| Matériel et véhicules | Dégressif | De 3 à 20 ans |

Nous comptabilisons tous les coûts liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés dans le bénéfice net à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des coûts de connexion et d'installation liés aux services de câblodistribution, qui sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilité attendue de l'abonné.

Nous déterminons le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et comptabilisons le montant des profits et des pertes dans le bénéfice net.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif si elles répondent aux critères de constatation d'un actif et sont amorties sur leur durée d'utilité attendue une fois que les actifs auxquels elles se rapportent sont prêts à être mis en service. Les dépenses de recherche, de même que les coûts associés à la maintenance et à la formation sont comptabilisés dans les charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tests de dépréciation

Les actifs non financiers ayant des durées de vie déterminées sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou

des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. L'actif est déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable. Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») est soumis à un test de dépréciation.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation

Une immobilisation corporelle ou une immobilisation incorporelle ou le goodwill est déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable. La valeur comptable d'une UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente;
- sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement déprécié augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Les durées d'utilité des composantes d'une immobilisation corporelle peuvent différer. Le choix des taux d'amortissement et des durées d'utilité des actifs exige que des estimations importantes soient faites en tenant compte des facteurs propres à l'entreprise, tels que notre expérience et l'utilité attendue, et des tendances sectorielles, telles que les progrès technologiques. Nous surveillons et révisons la valeur résiduelle, les taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs au moins une fois par année et les modifications s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

Afin d'établir certains coûts directement attribuables aux actifs produits par la Société pour elle-même, nous faisons des estimations, lesquelles visent principalement certains frais directs de main-d'œuvre à l'interne et à l'externe, les frais généraux et les charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration de nos réseaux.

En outre, nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'UGT et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés - Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq à dix ans, en fonction de l'UGT, et d'une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée,

tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.

- Utilisation d'une approche marché - Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans le choix des méthodes pour la dépréciation de nos immobilisations incorporelles qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2016 | | | 31 décembre 2015 | | | 31 décembre 2014 | | |
|---------------------------------------|------------------|--------------------------|------------------------|------------------|--------------------------|------------------------|------------------|--------------------------|------------------------|
| | Coût | Cumul de l'amortissement | Valeur comptable nette | Coût | Cumul de l'amortissement | Valeur comptable nette | Coût | Cumul de l'amortissement | Valeur comptable nette |
| Terrains et bâtiments | 1 062 | (375) | 687 | 998 | (347) | 651 | 942 | (319) | 623 |
| Réseaux câblés et sans fil | 20 108 | (13 035) | 7 073 | 20 900 | (13 579) | 7 321 | 19 588 | (12 387) | 7 201 |
| Matériel informatique et logiciels | 4 296 | (2 424) | 1 872 | 5 294 | (3 421) | 1 873 | 4 960 | (3 353) | 1 607 |
| Matériel installé chez l'abonné | 1 560 | (1 156) | 404 | 1 658 | (1 197) | 461 | 1 543 | (988) | 555 |
| Aménagements des locaux loués | 457 | (193) | 264 | 423 | (175) | 248 | 383 | (151) | 232 |
| Matériel et véhicules | 1 169 | (720) | 449 | 1 311 | (868) | 443 | 1 236 | (799) | 437 |
| Total des immobilisations corporelles | 28 652 | (17 903) | 10 749 | 30 584 | (19 587) | 10 997 | 28 652 | (17 997) | 10 655 |

Les variations de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en 2016 et en 2015 se résument comme suit :

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2015 | | | | | 31 décembre 2016 |
|--|------------------------------|--------------|-----------------|---------------|---------------------|------------------------------|
| | Valeur comptable nette | Entrées | Perte de valeur | Amortissement | Autres ¹ | Valeur comptable nette |
| Terrains et bâtiments | 651 | 64 | (28) | - | - | 687 |
| Réseaux câblés et sans fil | 7 321 | 1 173 | (1 216) | (205) | - | 7 073 |
| Matériel informatique et logiciels | 1 873 | 732 | (522) | (207) | (4) | 1 872 |
| Matériel installé chez l'abonné | 461 | 240 | (296) | - | (1) | 404 |
| Aménagements des locaux loués | 248 | 46 | (30) | - | - | 264 |
| Matériel et véhicules | 443 | 97 | (91) | - | - | 449 |
| Total des immobilisations corporelles | 10 997 | 2 352 | (2 183) | (412) | (5) | 10 749 |

¹ Comprend les sorties, les reclassements et les autres ajustements.

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2014 | | | | | 31 décembre 2015 |
|--|------------------------------|--------------|---|----------------|---------------------|------------------------------|
| | Valeur comptable nette | Entrées | Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises | Amortissement | Autres ¹ | Valeur comptable nette |
| Terrains et bâtiments | 623 | 57 | - | (29) | - | 651 |
| Réseaux câblés et sans fil | 7 201 | 1 322 | 15 | (1 217) | - | 7 321 |
| Matériel informatique et logiciels | 1 607 | 691 | 1 | (426) | - | 1 873 |
| Matériel installé chez l'abonné | 555 | 245 | - | (339) | - | 461 |
| Aménagements des locaux loués | 232 | 37 | 1 | (25) | 3 | 248 |
| Matériel et véhicules | 437 | 88 | - | (81) | (1) | 443 |
| Total des immobilisations corporelles | 10 655 | 2 440 | 17 | (2 117) | 2 | 10 997 |

¹ Comprend les sorties, les reclassements et les autres ajustements.

Les immobilisations corporelles non encore mises en service et donc non amorties au 31 décembre 2016 s'établissaient à 949 millions de dollars (1 017 millions de dollars en 2015). Au cours de 2016, les intérêts inscrits à l'actif relativement aux immobilisations corporelles ont été comptabilisés à un taux moyen pondéré d'environ 3,9 % (4,0 % en 2015).

En 2016, nous avons effectué une analyse afin d'identifier les actifs entièrement amortis, qui avaient été cédés, ce qui a donné lieu à un ajustement du coût et du cumul de l'amortissement s'élevant à 3 557 millions de dollars. Les cessions n'ont eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET COÛTS DES CONTRATS DÉFICITAIRES CONNEXES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé une charge globale de 484 millions de dollars correspondant à la dépréciation d'actifs et aux coûts des contrats déficitaires connexes se rapportant à notre produit de télévision par IP (IPTV).

| (en millions de dollars) | Exercice clos le 31 décembre 2016 |
|--|--------------------------------------|
| Dépréciation d'immobilisations corporelles | 412 |
| Contrats déficitaires et autres | 72 |
| Total de la dépréciation d'actifs et des contrats déficitaires connexes | 484 |

La charge de 484 millions de dollars a trait à une nouvelle orientation stratégique qui fait en sorte que nous avons interrompu le développement en interne de notre produit IPTV. Nous avons déterminé que la valeur de récupération de tout actif ayant été déprécié, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie, n'est pas importante. Les coûts des contrats déficitaires représentent essentiellement les obligations contractuelles résiduelles quant au développement de notre produit IPTV et ont été comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer. Tous les frais connexes ont eu une incidence sur notre secteur Câble.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous n'avons comptabilisé aucune charge de dépréciation.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

MÉTHODES COMPTABLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION, Y COMPRIS L'AMORTISSEMENT

Nous évaluons les immobilisations incorporelles à la comptabilisation initiale au coût, à moins qu'elles aient été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas elles sont évaluées à la comptabilisation initiale à la juste valeur. Nous enregistrons l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Lorsque l'amortissement est commencé, l'actif est comptabilisé au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition de l'actif. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux;
- tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Durée d'utilité indéterminée

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comme les licences d'utilisation de spectre, les licences de diffusion et certaines marques.

Durée d'utilité déterminée

Nous amortissons les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et nous présentons l'amortissement au poste « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » des états consolidés du résultat net, sauf pour ce qui est des droits de programmation que nous amortissons et présentons au poste « Coûts opérationnels » des états consolidés du résultat net. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, comme le démontre le tableau suivant. Nous surveillons et révisons la durée d'utilité, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois par année et les modifions s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence des changements dans le bénéfice net.

| Immobilisation incorporelle | Durée d'utilité estimée |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Relations clients | De 3 à 10 ans |
| Ententes de services d'itinérance | 12 ans |

Droits de diffusion acquis

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions acquis auprès de tiers et comprennent les droits de diffusion d'événements sportifs en direct. Nous les constatons au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les droits de diffusion sont inscrits à l'actif aux états consolidés de la situation financière lorsque la

période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion, et le coût est amorti en tant qu'autres achats externes dans les coûts opérationnels aux états consolidés du résultat net sur la durée de diffusion prévue. Si la diffusion d'une programmation n'est pas prévue, les droits de diffusion connexes sont considérés comme dépréciés et sont radiés. Dans le cas contraire, ils sont soumis à des tests de dépréciation à titre d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le coût des accords pluriannuels visant les droits de diffusion de la programmation télévisuelle et sportive est amorti dans les charges opérationnelles au cours de la saison applicable en fonction du rythme attendu de diffusion et de consommation. Si des paiements par anticipation sont effectués à l'entrée en vigueur d'un contrat pluriannuel en faveur de droits de diffusion visant des exercices futurs, ces paiements par anticipation sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles et amortis dans les charges opérationnelles sur la durée du contrat. Si des paiements par anticipation sont effectués relativement aux frais contractuels annuels d'une saison en cours, ces paiements sont inclus dans les autres actifs courants - charges payées d'avance dans nos états consolidés de la situation financière, car les avantages économiques tirés des droits seront consommés dans les douze prochains mois.

Goodwill

Nous comptabilisons le goodwill attribuable à un regroupement d'entreprises si la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables séparément est inférieure à la contrepartie que nous avons payée (y compris la valeur comptabilisée de la participation ne donnant pas le contrôle, le cas échéant). Si la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à celle des actifs et des passifs identifiables séparément, nous comptabilisons immédiatement l'écart en tant que profit dans le bénéfice net.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill sont soumis à un test tous les ans au 1^{er} octobre, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont relevées.

Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'UGT est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) en fonction du niveau de surveillance du goodwill effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation

Les immobilisations incorporelles et le goodwill sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente;
- sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée, à l'exception d'une perte de valeur à l'égard du goodwill, fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement déprécié augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et du goodwill. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'UGT et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés - Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq à dix ans, en fonction de l'UGT, et d'une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants

du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.

- Utilisation d'une approche marché - Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements qui ont une incidence sur l'évaluation de nos immobilisations incorporelles et du goodwill.

Nous avons recours à notre jugement lorsque nous décidons de désigner nos licences d'utilisation de spectre et licences de diffusion en tant qu'actifs à durée d'utilité indéterminée étant donné qu'elles seront probablement renouvelées dans un avenir prévisible; il n'y a donc pas de limite quant à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent des entrées nettes de trésorerie. La durée d'utilité indéterminée de ces actifs repose sur un jugement qui tient compte d'une analyse de tous les facteurs pertinents, notamment l'utilisation attendue de l'actif, le cycle de vie caractéristique de l'actif et les fluctuations anticipées de la demande du marché pour les produits et les services que les actifs contribuent à produire. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques et à la réglementation, ainsi que d'autres facteurs, nous sommes d'avis que ceux-ci ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de diffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

Enfin, nous avons recours à notre jugement pour identifier les UGT et déterminer l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins de tests de dépréciation.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2016 | | | | 31 décembre 2015 | | | | 31 décembre 2014 | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|
| | Coût avant les pertes de valeur | Cumul de l'amortissement | Cumul des pertes de valeur | Valeur comptable nette | Coût avant les pertes de valeur | Cumul de l'amortissement | Cumul des pertes de valeur | Valeur comptable nette | Coût avant les pertes de valeur | Cumul de l'amortissement | Cumul des pertes de valeur | Valeur comptable nette |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée : | | | | | | | | | | | | |
| Licences d'utilisation de spectre | 6 416 | - | - | 6 416 | 6 416 | - | - | 6 416 | 5 576 | - | - | 5 576 |
| Licences de diffusion | 329 | - | (99) | 230 | 324 | - | (99) | 225 | 324 | - | (99) | 225 |
| Marques | 420 | (270) | (14) | 136 | 420 | (270) | (14) | 136 | 420 | (255) | (14) | 151 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée : | | | | | | | | | | | | |
| Relations clients | 1 609 | (1 470) | - | 139 | 1 609 | (1 414) | - | 195 | 1 620 | (1 339) | - | 281 |
| Ententes de services d'itinérance | 524 | (524) | - | - | 523 | (488) | - | 35 | 523 | (444) | - | 79 |
| Conventions de commercialisation | 10 | (10) | - | - | 10 | (10) | - | - | 10 | (10) | - | - |
| Droits de diffusion acquis | 289 | (75) | (5) | 209 | 332 | (91) | (5) | 236 | 343 | (62) | (5) | 276 |
| Total des immobilisations incorporelles | 9 597 | (2 349) | (118) | 7 130 | 9 634 | (2 273) | (118) | 7 243 | 8 816 | (2 110) | (118) | 6 588 |
| Goodwill ¹ | 4 126 | - | (221) | 3 905 | 4 126 | - | (221) | 3 905 | 4 118 | - | (221) | 3 897 |
| Total des immobilisations incorporelles et du goodwill | 13 723 | (2 349) | (339) | 11 035 | 13 760 | (2 273) | (339) | 11 148 | 12 934 | (2 110) | (339) | 10 485 |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la note 2 d).

La variation de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill en 2016 et 2015 se présente comme suit :

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2015 | | | | 31 décembre 2016 | |
|--|-------------------------------------|----------------|----------------------------|---------------------|------------------------|--|
| | Valeur comptable nette ¹ | Entrées nettes | Amortissement ² | Autres ³ | Valeur comptable nette | |
| Licences d'utilisation de spectre | 6 416 | - | - | - | 6 416 | |
| Licences de diffusion | 225 | - | - | 5 | 230 | |
| Marques | 136 | - | - | - | 136 | |
| Relations clients | 195 | - | (58) | 2 | 139 | |
| Ententes de services d'itinérance | 35 | - | (35) | - | - | |
| | 7 007 | - | (93) | 7 | 6 921 | |
| Droits de diffusion acquis | 236 | 46 | (71) | (2) | 209 | |
| Total des immobilisations incorporelles | 7 243 | 46 | (164) | 5 | 7 130 | |
| Goodwill ¹ | 3 905 | - | - | - | 3 905 | |
| Total des immobilisations incorporelles et du goodwill | 11 148 | 46 | (164) | 5 | 11 035 | |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la note 2 d).

² Le total de l'amortissement de 164 millions de dollars comprend 71 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 93 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

³ Comprend les sorties, les réductions de valeur, les reclassements et les autres ajustements.

Aucune acquisition liée à des regroupements d'entreprises n'a eu lieu en 2016.

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2014 | | | | 31 décembre 2015 | | |
|--|-------------------------------------|--|----------------|----------------------------|---------------------|-------------------------------------|--|
| | Valeur comptable nette ¹ | Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises | Entrées nettes | Amortissement ² | Autres ³ | Valeur comptable nette ³ | |
| Licences d'utilisation de spectre | 5 576 | 458 | 381 | - | 1 | 6 416 | |
| Licences de diffusion | 225 | - | - | - | - | 225 | |
| Marques | 151 | - | - | (15) | - | 136 | |
| Relations clients | 281 | 19 | - | (101) | (4) | 195 | |
| Ententes de services d'itinérance | 79 | - | - | (44) | - | 35 | |
| | 6 312 | 477 | 381 | (160) | (3) | 7 007 | |
| Droits de diffusion acquis | 276 | - | 64 | (87) | (17) | 236 | |
| Total des immobilisations incorporelles | 6 588 | 477 | 445 | (247) | (20) | 7 243 | |
| Goodwill ¹ | 3 897 | 8 | - | - | - | 3 905 | |
| Total des immobilisations incorporelles et du goodwill | 10 485 | 485 | 445 | (247) | (20) | 11 148 | |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la note 2 d).

² Le total de l'amortissement de 247 millions de dollars comprend 87 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 160 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

³ Comprend les sorties, les réductions de valeur, les reclassements et les autres ajustements, notamment une réduction de valeur de certains droits de programmation par suite de la restructuration des stations de télévision OMNI (se reporter à la note 9).

CHANGEMENT D'ESTIMATIONS COMPTABLES

Nous avons apporté un changement d'estimations comptables, qui prend effet le 1^{er} janvier 2016, relativement à la durée d'utilité de certaines marques. Nous avons déterminé que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée, puisque nous sommes d'avis que les marques sont essentielles à la continuité de notre exploitation à long terme. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons cessé de comptabiliser l'amortissement de ces actifs, et ce, de façon prospective.

ACQUISITIONS DE LICENCES DU SPECTRE DE 2015

Enchères liées aux licences d'utilisation du spectre de 2 500 MHz

Au cours de 2015, nous avons participé aux enchères des licences du spectre de 2 500 MHz au Canada. Nous avons obtenu 41 licences du spectre composées de blocs de 20 MHz contigus et appariés sur les principaux marchés géographiques du Canada. À l'acquisition, nous avons comptabilisé les licences de spectre en tant qu'immobilisations incorporelles d'un montant de 27 millions de dollars, dont 3 millions de dollars sont des coûts directement attribuables.

Licences d'utilisation de spectre de Shaw

Nous avons obtenu de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») des licences de spectre du SSFE-1 visant un segment de 20 MHz contigu et apparié après avoir exercé une option antérieurement acquise et payé le dernier versement de 100 millions de dollars (un montant de 250 millions de dollars avait précédemment été payé en 2013). À l'acquisition, nous avons comptabilisé les licences de spectre en tant qu'immobilisations incorporelles d'un montant de 352 millions de dollars, lequel comprenait des coûts directement attribuables de 2 millions de dollars. Par suite de l'exercice de l'option, certaines licences de spectre non contiguës acquises de Shaw ont été transférées à WIND Mobile Corp. (« WIND ») pour un produit en trésorerie symbolique.

Licences d'utilisation du spectre de Data & Audio-Visual Enterprises Wireless Inc. (« Mobicity »)

Nous avons obtenu des licences de spectre du SSFE-1 de 458 millions de dollars dans le cadre de notre acquisition de Mobicity, comme il en est question à la note 25, et avons comptabilisé les licences de 458 millions de dollars à l'acquisition en tant qu'immobilisations incorporelles.

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, nos UGT ou groupes d'UGT représentent nos secteurs opérationnels présentés à la note 4.

Le tableau suivant constitue un survol des méthodes et des principales hypothèses employées en 2016 pour déterminer les montants recouvrables au titre des UGT ou des groupes d'UGT avec des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou le goodwill que nous considérons comme importants.

(en millions de dollars, sauf les périodes utilisées et les taux)

| | Valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Valeur comptable du goodwill | Méthode de la valeur recouvrable | Périodes des flux de trésorerie projetés (en années) | Taux de croissance finaux (en %) | Taux d'actualisation avant impôt (en %) |
|----------|--|---------------------------------|--|---|---|--|
| Sans-fil | 6 549 | 1 160 | Valeur d'utilité | 5 | 0,5 | 7,9 |
| Cable | - | 1 379 | Valeur d'utilité | 5 | 1,0 | 7,6 |
| Media | 233 | 937 | Juste valeur diminuée des coûts de vente | 5 | 2,0 | 9,2 |

Notre évaluation de la juste valeur pour Media se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Nous n'avons comptabilisé aucune charge de dépréciation liée à notre goodwill ou à nos immobilisations incorporelles en 2016 et 2015, puisque les valeurs recouvrables des UGT dépassaient leur valeur comptable.

NOTE 9 : FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons engagé 160 millions de dollars (111 millions de dollars en 2015) en frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges. En 2016, ces charges se composaient essentiellement d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de nos effectifs et des coûts liés à la liquidation et à la réorganisation de certaines

activités. En 2015, ces charges avaient été engagées principalement en raison de la restructuration ciblée de nos effectifs et de la restructuration de nos stations de télévision OMNI, de l'acquisition de Mobilicity et de l'achat de notre participation dans Glentel.

NOTE 10 : CHARGES FINANCIÈRES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|------------|------------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Intérêts sur les emprunts | | 758 | 761 |
| Intérêts sur le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 22 | 9 | 11 |
| Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme | 16 | - | 7 |
| Perte de change | 20 | 13 | 11 |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés | | (16) | 3 |
| Intérêts inscrits à l'actif | | (18) | (29) |
| Autres | | 15 | 10 |
| Total des charges financières | | 761 | 774 |

NOTE 11 : AUTRES CHARGES (PRODUITS)

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|------------|---------------------------|
| | Note | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
| Pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 17 | 216 | 99 |
| Profit sur l'acquisition de Mobicity ¹ | 25 | - | (74) |
| Perte nette sur les dessaisissements liés aux placements | | 11 | - |
| Autres produits de placement | | (36) | (29) |
| Total des autres charges (produits) | | 191 | (4) |

¹ Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la note 2 d).

En 2016, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi. Par conséquent, nous avons comptabilisé, dans les pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, une perte nette de 140 millions de dollars liée à la réduction de valeur du placement et au coût estimatif de notre quote-part des obligations contractuelles résiduelles de shomi (plus particulièrement les coûts liés au contenu vidéo). Il y a lieu de se reporter à la note 19 pour obtenir plus de précisions sur la provision liée à notre quote-part des obligations contractuelles résiduelles établie selon nos meilleures estimations des coûts futurs attendus.

Une perte de 72 millions de dollars liée à notre quote-part de la variation de la juste valeur d'une obligation liée à une de nos coentreprises a été comptabilisée dans les pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NOTE 12 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

MÉTHODES COMPTABLES

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans le bénéfice net sauf si elle se rapporte à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global. Nous comptabilisons une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Nous calculons la charge d'impôt d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé découlent de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans nos états consolidés de la situation financière et leur valeur fiscale respective. Nous évaluons les actifs et passifs d'impôt différé à l'aide des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront au cours des exercices où ces différences temporaires sont censées se résorber.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès :

- de la même entité imposable;
- des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Nous comptabilisons un actif d'impôt différé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que nous disposerons de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

En novembre 2016, le comité d'interprétation des IFRS a publié des clarifications de l'IAS 12, qui fournissent des indications sur l'application attendue des taux d'impôt relativement au recouvrement d'un actif à durée d'utilité indéterminée dans le but d'évaluer l'impôt différé. Nous avons modifié notre méthode comptable connexe de façon rétrospective [se reporter à la note 2 d)].

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

Nous formulons d'importants jugements dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux pour le calcul de la charge d'impôt sur le résultat. Nous exerçons notre jugement pour évaluer si nous pouvons recouvrer un actif d'impôt différé selon notre évaluation des lois existantes, nos estimations du rendement futur et nos stratégies de planification fiscale.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|---------------------------|
| | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
| Charge d'impôt exigible : | | |
| Total de la charge d'impôt exigible | 386 | 234 |
| (Recouvrement) charge d'impôt différé | | |
| (Renversement) naissance des différences temporaires | (65) | 237 |
| Réévaluation des soldes d'impôt différé en raison des changements législatifs | 3 | 6 |
| Total (du recouvrement) de la charge d'impôt différé | (62) | 243 |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 324 | 477 |

La différence entre la charge d'impôt sur le résultat obtenue en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt de l'exercice se présentent comme suit :

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|---------------------------|
| | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
| (en millions de dollars, sauf les taux) | | |
| Taux d'impôt prévu par la loi | 26,6 % | 26,5 % |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat | 1 159 | 1 819 |
| Charge d'impôt sur le résultat calculée | 308 | 482 |
| Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit : | | |
| Rémunération fondée sur des actions non déductible | 5 | 5 |
| Partie non déductible des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | 18 | 11 |
| Ajustement fiscal, modification des lois fiscales | 3 | 6 |
| Profit sur acquisition non imposable | - | (20) |
| Tranche non imposable du gain en capital | (7) | - |
| Autres | (3) | (7) |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 324 | 477 |
| Taux d'impôt effectif | 28,0 % | 26,2 % |

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------------|
| | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
| Actifs d'impôt différé | 8 | 9 |
| Passifs d'impôt différé | (1 917) | (2 066) |
| Passif d'impôt différé, montant net | (1 909) | (2 057) |

Le tableau qui suit résume les fluctuations des actifs et des passifs d'impôt différé, montant net, au cours de 2016 et de 2015.

| Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars) | Immobilisations corporelles et stocks | Goodwill et autres immobilisations incorporelles | Revenu de la période | | Reports en avant des pertes autres qu'en capital | Autres | Total |
|---|---------------------------------------|--|------------------------------------|-------------|--|-----------|----------------|
| | | | réserve de la société de personnes | tampon et | | | |
| 1 ^{er} janvier 2016 | (921) | (844) | (178) | (61) | 32 | (85) | (2 057) |
| (Charge) recouvrement dans le bénéfice net | (26) | (109) | 178 | 7 | (8) | 20 | 62 |
| (Charge) recouvrement dans les autres éléments du résultat global | - | - | - | (7) | - | 93 | 86 |
| 31 décembre 2016 | (947) | (953) | - | (61) | 24 | 28 | (1 909) |

| Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars) | Immobilisations corporelles et stocks | Goodwill et autres immobilisations incorporelles | Revenu de la période tampon et réserve de la société de personnes | Placements | Reports en avant des pertes autres qu'en capital | Autres | Total |
|---|---------------------------------------|--|---|------------|--|--------|---------|
| 1 ^{er} janvier 2015 [voir la note 2 d)] | (889) | (632) | (313) | (80) | 54 | 16 | (1 844) |
| (Charge) recouvrement dans le bénéfice net | (32) | (116) | 135 | - | (197) | (33) | (243) |
| (Charge) recouvrement dans les autres éléments du résultat global | - | - | - | 19 | - | (70) | (51) |
| Acquisitions | - | (96) | - | - | 175 | 2 | 81 |
| 31 décembre 2015 [voir la note 2 d)] | (921) | (844) | (178) | (61) | 32 | (85) | (2 057) |

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés en regard des éléments suivants :

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Pertes en capital au Canada pouvant être portées en diminution de gains en capital futurs | 1 | 31 |
| Pertes fiscales dans des territoires étrangers, qui arriveront à échéance entre 2023 et 2035 | 36 | 34 |
| Différences temporaires déductibles dans des territoires étrangers | 14 | 49 |
| Total des différences temporaires non comptabilisées | 51 | 114 |

La Société possède des différences temporaires imposables liées à ses participations dans des filiales au Canada. Nous ne comptabilisons aucun passif d'impôt différé relativement à ces différences temporaires puisque nous sommes en mesure de décider à quel moment aura lieu le renversement et que ce renversement n'est pas probable dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires imposables ne devrait pas avoir d'incidence fiscale importante.

NOTE 13 : BÉNÉFICE PAR ACTION

MÉTHODES COMPTABLES

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires de catégorie A et de catégorie B par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires de catégorie A et de catégorie B et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Nous utilisons la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action, laquelle tient compte de l'incidence des options sur actions des membres du personnel et d'autres instruments ayant potentiellement un effet dilutif.

Les options assorties de droits à la plus-value des actions ou les paiements prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie sont comptabilisés en tant qu'attributions réglées en trésorerie. Étant donné que ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Société, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action de la Société si elles ont un effet dilutif au cours de la période.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|---------------------------|
| | 2016 | 2015 voir la note 2 d) |
| Numérateur (de base) – Bénéfice net pour l'exercice | 835 | 1 342 |
| Dénominateur – nombre d'actions (en millions) Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base | 515 | 515 |
| Incidence des titres ayant un effet dilutif (en millions) Options sur actions des membres du personnel et unités d'actions de négociation restreinte | 2 | 2 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué | 517 | 517 |
| Bénéfice par action | | |
| De base | 1,62 \$ | 2,61 \$ |
| Dilué | 1,62 \$ | 2,60 \$ |

Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2016, aucune option n'était hors du cours (1 107 344 en 2015). Ces options ont été exclues du calcul de l'effet des titres dilutifs, car leur effet était antidilutif.

NOTE 14 : DÉBITEURS

MÉTHODES COMPTABLES

Nous comptabilisons initialement les débiteurs à la date d'origine. Nous évaluons initialement les débiteurs à la juste valeur et ensuite, au coût amorti; toute variation étant comptabilisée dans le bénéfice net. Une perte de valeur au titre des débiteurs correspond à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'excédent est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|-----------------------------------|-----------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Créances client | 1 455 | 1 329 |
| Autres débiteurs | 553 | 549 |
| Provision pour créances douteuses | (59) | (86) |
| Total des débiteurs | 1 949 | 1 792 |

NOTE 15 : STOCKS

MÉTHODES COMPTABLES

Nous évaluons les stocks, qui comprennent les appareils et la marchandise destinée à la revente, au plus faible du coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation. Une reprise de dépréciation antérieure des stocks sera reprise pour les ramener à la valeur nette de réalisation (sans dépasser le coût comptabilisé à l'origine) si, par la suite, la valeur des stocks en question augmente.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|---------------------------------------|-----------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Appareils sans fil et accessoires | 236 | 238 |
| Autres produits finis et marchandises | 79 | 80 |
| Total des stocks | 315 | 318 |

Le coût des ventes de matériel et de la marchandise destinée à la revente comprend un montant de 2 088 millions de dollars (1 966 millions de dollars en 2015) au titre du coût des stocks.

NOTE 16 : GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation

Nous comptabilisons initialement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les titres de créance et les créditeurs et charges à payer à la date d'origine. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit lorsque nous devenons une partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

Classement et évaluation

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés en catégories lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif des instruments individuels. Nous évaluons initialement tous les instruments financiers à leur juste valeur majorée, dans le cas de nos instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, le classement et les méthodes d'évaluation de nos actifs financiers et de nos passifs financiers sont les suivants :

| Instrument financier | Classement | Méthode d'évaluation |
|---|--|----------------------|
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Prêts et créances | Au coût amorti |
| Débiteurs | Prêts et créances | Au coût amorti |
| Placements disponibles à la vente | Disponibles à la vente ¹ | À la juste valeur |
| Passifs financiers | | |
| Avances bancaires | Autres passifs financiers | Au coût amorti |
| Emprunts à court terme | Autres passifs financiers ² | Au coût amorti |
| Créditeurs | Autres passifs financiers | Au coût amorti |
| Charges à payer | Autres passifs financiers | Au coût amorti |
| Dette à long terme | Autres passifs financiers ² | Au coût amorti |
| Dérivés ³ | | |
| Dérivés liés à la dette | Détenus à des fins de transaction ⁴ | À la juste valeur |
| Contrats à terme sur obligations | Détenus à des fins de transaction ⁴ | À la juste valeur |
| Dérivés liés aux dépenses | Détenus à des fins de transaction ⁴ | À la juste valeur |
| Dérivés liés aux capitaux propres | Détenus à des fins de transaction ⁵ | À la juste valeur |

¹ Ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La variation nette survenue après la comptabilisation initiale, dans le cas des placements, est reclassée dans le bénéfice net à la sortie du placement ou lorsque le placement est déprécié.

² Ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

⁴ Pour les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net.

⁵ Les variations subséquentes sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Nous compensons les actifs financiers et les passifs financiers, et présentons le solde net aux états consolidés de la situation financière, si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et si nous avons l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à certaines activités auxquelles nous prenons part. Ceux-ci comprennent :

| Instrument dérivé | Le risque que gèrent les instruments | Types d'instruments dérivés |
|-----------------------------------|--|--|
| Dérivés liés à la dette | <ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation des cours de change sur les paiements en principal et les paiements d'intérêts liés à la dette à long terme libellée en dollars américains | <ul style="list-style-type: none"> Swaps de devises Contrats de change à terme (de temps à autre, au besoin) |
| Contrats à terme sur obligations | <ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché sur les paiements d'intérêts prévus sur la dette à long terme prévue | <ul style="list-style-type: none"> Contrats sur taux d'intérêt à terme |
| Dérivés liés aux dépenses | <ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains | <ul style="list-style-type: none"> Contrats de change à terme |
| Dérivés liés aux capitaux propres | <ul style="list-style-type: none"> L'incidence de la fluctuation du cours des actions sur la charge liée à la rémunération fondée sur des actions | <ul style="list-style-type: none"> Swaps sur rendement total |

Nous avons recours à des instruments dérivés aux seules fins de la gestion des risques, et non pas à des fins de spéculation.

Lorsque nous désignons un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture à des fins comptables, nous évaluons d'abord la probabilité selon laquelle les instruments de couverture s'avéreront hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts. Nous établissons ensuite une documentation formalisée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris les objectifs et la stratégie en matière de gestion des risques, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité continue de la relation de couverture.

Nous évaluons sur une base trimestrielle la probabilité selon laquelle chaque instrument de couverture continue d'être hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

Nous évaluons les contrats hôtes afin d'identifier les dérivés incorporés qui doivent être séparés des contrats hôtes et comptabilisons ces dérivés incorporés comme étant des dérivés distincts au moment où nous devenons partie à un contrat.

Réserve de couverture

La réserve de couverture correspond au cumul de la variation de la juste valeur des instruments dérivés dans la mesure où ils constituaient une couverture efficace à des fins comptables, diminué du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net.

Coûts de transaction différés

Les coûts engagés dans le cadre de l'émission de titres d'emprunt à long terme et les coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir des facilités de crédit renouvelables sont différés et, ensuite, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument auquel ils se rapportent.

Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente

La réserve d'actifs financiers disponibles à la vente représente le cumul de la variation de la juste valeur des placements disponibles

à la vente diminué du cumul des pertes de valeur liées aux placements et du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net à la sortie des placements.

Tests de dépréciation

Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'au moins un événement a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, incidence qui peut être estimée de façon fiable. Les actifs financiers dont la valeur est importante sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement en fonction de la nature de chaque actif.

Nous évaluons la dépréciation des actifs financiers comme suit :

- *Prêts et créances* - Nous évaluons une perte de valeur au titre des prêts et créances comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'écart est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.
- *Actifs financiers disponibles à la vente* - Nous évaluons une perte de valeur au titre des actifs financiers disponibles à la vente comme étant l'excédent du coût d'acquisition de l'actif (diminué de toute perte de valeur déjà comptabilisée) par rapport à sa juste valeur actuelle, le cas échéant. L'écart est reclassé de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente, dans les capitaux propres, au bénéfice net.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

ESTIMATIONS

Les estimations de la juste valeur de nos instruments dérivés sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers sous-jacents. Pour réaliser ces estimations, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués. Ces justes valeurs et estimations sous-jacentes servent également à tester l'efficacité de nos relations de couverture.

JUGEMENTS

Nous avons recours au jugement pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous formulons ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couvertures se concrétiseront comme prévu et si les relations de couvertures désignées comme couvertures efficaces à des fins comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin d'identifier la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous sommes exposés à des risques de crédit, de liquidité et de marché. Notre principal objectif en matière de gestion des risques est de protéger nos bénéfices, nos flux de trésorerie et, ultimement, la valeur pour les actionnaires. Les stratégies de gestion des risques sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques auxquels la Société est exposée et son degré d'exposition sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la Société, comme on en traite ci-après. Le tableau qui suit fait état de notre exposition aux risques selon les instruments financiers.

| Instrument financier | Risques financiers |
|---|--|
| Actifs financiers | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | De crédit et de change |
| Débiteurs | De crédit et de change |
| Placements disponibles à la vente | De marché |
| Passifs financiers | |
| Avances bancaires | De liquidité |
| Emprunts à court terme | De liquidité et de taux d'intérêt |
| Créditeurs | De liquidité |
| Charges à payer | De liquidité |
| Dettes à long terme | De liquidité, de change et de taux d'intérêt |
| Dérivés ¹ | |
| Dérivés liés à la dette | De crédit, de liquidité et de change |
| Contrats à terme sur obligations | De crédit, de liquidité et de taux d'intérêt |
| Dérivés liés aux dépenses | De crédit, de liquidité et de change |
| Dérivés liés aux capitaux propres | De crédit, de liquidité et de marché |

¹ Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que nous pourrions subir si une contrepartie à un instrument financier, qui nous est redevable en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à nous.

Notre exposition au risque de crédit est essentiellement attribuable à nos débiteurs ainsi qu'à nos dérivés liés à la dette et aux dépenses. La concentration du risque de crédit lié aux débiteurs est toutefois limitée en raison du grand nombre de clients de la Société. Les débiteurs figurant à nos états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, qui est estimée par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de l'évaluation de la conjoncture économique. Nous sommes d'avis que notre provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit connexe associé à nos débiteurs. Au 31 décembre 2016, une tranche de 541 millions de dollars (461 millions de dollars en 2015) des débiteurs bruts était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés.

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients.

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|--------------|
| | 2016 | 2015 |
| Créances clients (déduction faite de la provision pour créances douteuses) | | |
| Moins de 30 jours depuis la date de facturation | 849 | 759 |
| De 30 à 60 jours après la date de facturation | 298 | 305 |
| De 61 à 90 jours après la date de facturation | 134 | 113 |
| Plus de 90 jours après la date de facturation | 115 | 66 |
| Total | 1 396 | 1 243 |

L'évolution de notre provision pour créances douteuses se présente comme suit :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 86 | 98 |
| Charge au titre de la provision pour créances douteuses | 54 | 66 |
| Utilisation, montant net | (81) | (78) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 59 | 86 |

Nous appliquons divers contrôles et processus qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée. Nous surveillons et prenons les mesures nécessaires pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles de crédit et processus de la Société ont été efficaces pour gérer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ou que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Le risque de crédit lié à nos dérivés liés à la dette, contrats à terme sur obligations, dérivés liés aux dépenses et dérivés liés aux capitaux propres découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations. Nous n'exigeons pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié à nos dérivés en raison de notre évaluation de la solvabilité des contreparties. Les contreparties de la totalité de notre portefeuille de dérivés sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A+ à AA- selon Standard & Poor's (ou l'équivalent).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de nous acquitter de nos obligations financières à leur échéance. Nous gérons notre risque de liquidité selon nos engagements et les échéances et au moyen de notre structure du capital et de l'effet de levier financier (se reporter à la note 3). Nous gérons également notre risque de liquidité en surveillant de manière continue nos flux de trésorerie réels et projetés pour nous assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque nos obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher notre réputation.

Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles non actualisées de nos passifs financiers ainsi que la composante débiteurs de nos dérivés aux 31 décembre 2016 et 2015.

| 31 décembre 2016 (en millions de dollars) | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Moins de un an | De 1 an à 3 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|---------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| Avances bancaires | 71 | 71 | 71 | - | - | - |
| Emprunts à court terme | 800 | 800 | 800 | - | - | - |
| Créditeurs et charges à payer | 2 783 | 2 783 | 2 783 | - | - | - |
| Dette à long terme | 16 080 | 16 197 | 750 | 3 081 | 2 350 | 10 016 |
| Autres passifs financiers à long terme | 18 | 18 | - | 12 | 3 | 3 |
| Instruments dérivés liés aux dépenses | | | | | | |
| Sorties de trésorerie (en dollars CA) | - | (1 708) | (1 240) | (468) | - | - |
| Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) | - | 1 732 | 1 249 | 483 | - | - |
| Instruments dérivés liés aux capitaux propres | - | 8 | 8 | - | - | - |
| Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures | | | | | | |
| Sorties de trésorerie (en dollars CA) | - | 7 417 | - | 1 435 | - | 5 982 |
| Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹ | - | (8 996) | - | (1 880) | - | (7 116) |
| Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures | | | | | | |
| Sorties de trésorerie (en dollars CA) | - | 201 | 201 | - | - | - |
| Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹ | - | (201) | (201) | - | - | - |
| Contrats à terme sur obligations | - | (51) | - | (51) | - | - |
| Valeur comptable nette des dérivés (actifs) | (1 659) | | | | | |
| | 18 093 | 18 271 | 4 421 | 2 612 | 2 353 | 8 885 |

¹ Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

| 31 décembre 2015 (en millions de dollars) | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Moins de un an | De 1 an à 3 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|---------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| Emprunts à court terme | 800 | 800 | 800 | - | - | - |
| Créditeurs et charges à payer | 2 708 | 2 708 | 2 708 | - | - | - |
| Dettes à long terme | 16 870 | 16 981 | 1 000 | 3 188 | 1 800 | 10 993 |
| Autres passifs financiers à long terme | 28 | 28 | - | 19 | 5 | 4 |
| Instruments dérivés liés aux dépenses | | | | | | |
| Sorties de trésorerie (en dollars CA) | - | 1 415 | 1 025 | 390 | - | - |
| Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) | - | (1 578) | (1 163) | (415) | - | - |
| Instruments dérivés liés aux capitaux propres | - | 15 | 15 | - | - | - |
| Instruments dérivés liés à la dette | | | | | | |
| Sorties de trésorerie (en dollars CA) | - | 6 746 | - | 1 435 | - | 5 311 |
| Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ¹ | - | (8 581) | - | (1 938) | - | (6 643) |
| Contrats à terme sur obligations | | | | | | |
| Sorties de trésorerie | - | 91 | - | 91 | - | - |
| Entrées de trésorerie | - | - | - | - | - | - |
| Valeur comptable nette des dérivés (actifs) | (2 080) | | | | | |
| | 18 326 | 18 625 | 4 385 | 2 770 | 1 805 | 9 665 |

¹ Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

Les paiements d'intérêts, montants nets, sur la durée de vie de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette connexes, s'établissaient comme suit aux 31 décembre 2016 et 2015.

| 31 décembre 2016 (en millions de dollars) | Moins de un an | De 1 an à 3 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| Paiements d'intérêts, montant net | 727 | 1 294 | 1 033 | 5 832 |

| 31 décembre 2015 (en millions de dollars) | Moins de un an | De 1 an à 3 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| Paiements d'intérêts, montant net | 714 | 1 313 | 1 042 | 6 025 |

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des cours de nos placements disponibles à la vente, des cours de nos actions, des cours de change et des taux d'intérêt, influent sur notre bénéfice, sur nos flux de trésorerie ou sur la valeur de nos instruments financiers. Les instruments dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de marché sont décrits à la présente note.

Risque de marché - Placements dans des sociétés ouvertes

Nous gérons notre risque lié aux fluctuations des cours de nos placements dans des sociétés ouvertes en examinant régulièrement l'information accessible au public à l'égard de ces placements de manière à assurer la conformité de tous les risques avec les seuils de tolérance établis. Nous ne réalisons pas d'opérations de couverture sur dérivés ou instruments de vente à découvert pour gérer le risque lié à nos placements dans des sociétés ouvertes.

Risque de marché - Actions de catégorie B de Rogers

Le passif lié à la rémunération fondée sur des actions est évalué à la valeur de marché chaque période et la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions dépend de la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société pendant la durée de vie d'une attribution, notamment des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. De temps à autre, la Société a recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour gérer son exposition relativement au passif lié à la rémunération fondée sur des actions. En ce qui a trait à la rémunération fondée sur des actions, du fait de nos dérivés liés aux capitaux propres, une variation de 1 \$ de la valeur par action de nos actions de catégories B sans droit de vote n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net.

Cours de change et taux d'intérêt

Nous avons recours à des dérivés liés à la dette pour gérer le risque lié aux fluctuations des cours de change relativement à nos instruments d'emprunt libellés en dollars américains. Nous désignons les dérivés liés à la dette afférents à nos billets de premier rang et débiteures de premier rang comme couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif à des instruments d'emprunt spécifiques. Nous avons recours à des dérivés liés aux dépenses afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme des couvertures à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues. Au 31 décembre 2016, la totalité de la dette à long terme libellée en dollars américains était couverte contre les fluctuations des cours de change par des dérivés liés à la dette. En ce qui a trait à notre dette à long terme, du fait de nos dérivés liés à la dette, une variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice net.

Une tranche de nos débiteurs et de nos créditeurs et charges à payer est libellée en dollars américains; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y avait aucun risque de marché important découlant des fluctuations des cours de change au 31 décembre 2016.

Nous sommes exposés au risque lié à la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché en raison de l'incidence que cette variation a sur la charge d'intérêts relative à nos emprunts à court terme et à nos facilités de crédit bancaire et sur nos billets de premier rang non garantis à taux variable, qui s'élèvent à 250 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, 91,2 % de l'encours de notre dette à long terme et de nos emprunts à court terme portait intérêt à taux fixe (90,3 % en 2015).

Le tableau suivant présente le sommaire d'une analyse de sensibilité dans le cas d'une exposition importante relativement à nos placements dans des sociétés ouvertes, à nos dérivés liés aux capitaux propres, à nos dérivés liés aux dépenses et à nos billets de premier rang, aux 31 décembre 2016 et 2015, toutes les autres variables demeurant constantes. L'analyse expose dans quelle mesure la variation de la variable de risque pertinente toucherait le bénéfice net et les autres éléments du résultat global.

| (variations en millions de dollars) | Autres éléments | | | |
|--|-----------------|------|--------------------|------|
| | Bénéfice net | | du résultat global | |
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Cours par action - placements dans des sociétés ouvertes | | | | |
| Variation de 1 \$ | - | - | 14 | 14 |
| Dérivés liés aux dépenses - variation du cours de change | | | | |
| Variation de 0,01 \$ du \$ CA par rapport au \$ US | - | - | 9 | 8 |
| Emprunts à court terme | | | | |
| Variation de 1 % des taux d'intérêt | 6 | 6 | - | - |
| Billets de premier rang (taux variable) | | | | |
| Variation de 1 % des taux d'intérêt | 2 | 2 | - | - |
| Facilités de crédit bancaire (taux variable) | | | | |
| Variation de 1 % des taux d'intérêt | 2 | 4 | - | - |

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au 31 décembre 2016, tous nos instruments liés à la dette à long terme libellés en dollars américains étaient couverts contre les fluctuations des cours de change à des fins comptables.

La position nette débitrice (créditrice) de nos dérivés s'établissait comme suit :

| (en millions de dollars, sauf le cours de change) | Au 31 décembre 2016 | | | |
|---|---------------------------|-----------------|------------------------------|----------------------|
| | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant de notionnel (\$ CA) | Juste valeur (\$ CA) |
| Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 5 200 | 1,0401 | 5 409 | 1 751 |
| En passifs | 1 500 | 1,3388 | 2 008 | (68) |
| Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures | | | | |
| En passifs | 150 | 1,3407 | 201 | - |
| Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif | | | | 1 683 |
| Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En passifs | | | 900 | (51) |
| Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 990 | 1,2967 | 1 284 | 40 |
| En passifs | 300 | 1,4129 | 424 | (21) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un passif | | | | 19 |
| Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | | | 270 | 8 |
| Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif | | | | 1 659 |

| (en millions de dollars, sauf le cours de change) | Au 31 décembre 2015 | | | |
|---|---------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant (\$ CA) | Juste valeur (\$ CA) |
| Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 5 900 | 1,0755 | 6 345 | 2 032 |
| En passifs | 300 | 1,3367 | 401 | (4) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif | | | | 2 028 |
| Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En passifs | - | - | 1 400 | (91) |
| Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En actifs | 1 140 | 1,2410 | 1 415 | 158 |
| Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| En passifs | - | - | 286 | (15) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif | | | | 2 080 |

Les actifs et les passifs liés aux instruments dérivés présentés dans nos états consolidés de la situation financière se composent de ce qui suit :

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Actifs courants | 91 | 198 |
| Actifs à long terme | 1 708 | 1 992 |
| | 1 799 | 2 190 |
| Passifs courants | (22) | (15) |
| Passifs à long terme | (118) | (95) |
| | (140) | (110) |
| Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif | 1 659 | 2 080 |

Au 31 décembre 2016, une tranche de nos dérivés liés à la dette en cours d'un montant notionnel de 6,7 milliards de dollars américains a été désignée comme couvertures à des fins comptables (6,2 milliards de dollars américains en 2015). Au 31 décembre 2016, tous nos contrats à terme sur obligations et dérivés liés aux dépenses en cours étaient désignés comme couvertures à des fins comptables (tous en 2015). En 2016, nous avons comptabilisé une hausse de 5 millions de dollars du bénéfice net relativement à l'inefficacité de la couverture (baisse de 3 millions de dollars en 2015).

Dérivés liés à la dette

Nous avons recours à des swaps de devises pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change relativement à nos instruments d'emprunt et à nos emprunts sur les facilités de crédit libellés en dollars américains. Nous désignons les dérivés liés à la dette afférents à nos débentures et billets de premier rang comme couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif à des instruments d'emprunt spécifiques. Nous ne désignons pas les dérivés liés à la dette afférents à nos emprunts sur les facilités de crédit comme couvertures à des fins comptables.

En 2016, nous avons conclu et réglé des dérivés liés à la dette se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | |
|--|-----------------------------------|-----------------|---------------------------|
| | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant notionnel (\$ CA) |
| Dérivés liés à la dette conclus | 8 683 | 1,31 | 11 360 |
| Dérivés liés à la dette réglés | 8 533 | 1,31 | 11 159 |
| Trésorerie nette reçue | | | 8 |

En 2015, nous n'avions conclu aucun dérivé lié à la dette relativement aux prélèvements sur nos facilités de crédit.

En 2016 et 2015, nous avons conclu de nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets de premier rang libellés en dollars américains émis le 4 novembre 2016 et le 8 décembre 2015 (se reporter à la note 20). Le tableau suivant présente les dérivés liés à la dette que nous avons conclus afin de couvrir les billets de premier rang émis au cours de 2016 et 2015.

| (en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt) | Montant du principal/ notionnel (\$ US) | Date d'échéance | \$ US | | Incidence de la couverture | |
|--|---|-----------------|------------------------|---|--------------------------------------|---------------------|
| | | | Taux d'intérêt nominal | Taux d'intérêt fixe couvert en \$ CA ¹ | Taux d'intérêt fixe couvert en \$ CA | Équivalent en \$ CA |
| Entrée en vigueur | | | | | | |
| 4 novembre 2016 | 500 | 2026 | 2,900 % | 2,834 % | | 671 |
| 8 décembre 2015 | 700 | 2025 | 3,625 % | 3,566 % | | 937 |
| 8 décembre 2015 | 300 | 2044 | 5,000 % | 5,145 % | | 401 |

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe en \$ US en un taux moyen pondéré fixe en \$ CA.

Le tableau qui suit présente les dérivés liés à la dette qui sont arrivés à échéance parallèlement au remboursement ou au rachat des billets de premier rang connexes au cours de 2015 (se reporter à la note 20).

| (en millions de dollars) | Montant notionnel | (Produit) règlement en trésorerie, montant net |
|--------------------------|-------------------|--|
| Date d'échéance | (\$ US) | (\$ CA) |
| 15 mars 2015 | 550 | (106) |
| 15 mars 2015 | 280 | (48) |
| Total | 830 | (154) |

Contrats à terme sur obligations

Nous n'avons conclu aucun nouveau contrat à terme sur obligations au cours de 2016 et de 2015.

Le tableau suivant présente les contrats à terme sur obligations en cours au 31 décembre 2016 et 2015 que nous avons conclus pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur 10 ans sous-jacent du Gouvernement du Canada (le « GDC ») visant les titres d'emprunt que nous prévoyons émettre.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)

| Durée des taux du GDC (en années) | Entrée en vigueur | Date d'échéance ¹ | Montant notionnel | Taux d'intérêt du GDC couverts au 31 décembre 2016 | Taux d'intérêt du GDC couverts au 31 décembre 2015 ¹ | 2016 | 2015 |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|--|---|------|-------|
| 10 | Décembre 2014 | 4 janvier 2017 | 500 | - | 2,34 % | - | 500 |
| 10 | Décembre 2014 | 30 avril 2018 | 500 | 2,52 % | 2,23 % | 500 | 500 |
| 30 | Décembre 2014 | 31 décembre 2018 | 400 | 2,62 % | 2,52 % | 400 | 400 |
| Total | | | 1 400 | | | 900 | 1 400 |

¹ Les contrats à terme sur obligations dont les dates d'échéance sont postérieures au 31 décembre 2016 sont parfois assujettis aux nouveaux taux fixés par le GDC. La date d'ajustement des contrats de 500 millions de dollars venant à échéance en avril 2018 a été prorogée en avril 2016; l'ajustement de taux aura lieu en avril 2017. La date d'ajustement des contrats de 400 millions de dollars venant à échéance en décembre 2018 a été prorogée en décembre 2016; l'ajustement de taux aura lieu en janvier 2018.

Le 4 novembre 2016, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars échéant le 4 janvier 2017 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026 et nous avons payé 53 millions de dollars pour régler l'instrument dérivé. Le montant ainsi payé représente la juste valeur du contrat à terme sur obligations au moment du règlement et sera reclassé, de la réserve de couverture aux charges financières, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en 2026.

Le 8 décembre 2015, nous avons exercé un contrat à terme sur obligations d'un montant notionnel de 500 millions de dollars échéant le 31 décembre 2015 parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 700 millions de dollars américains échéant en 2025 et nous avons payé 25 millions de dollars pour régler l'instrument dérivé. Le montant ainsi payé représente la juste valeur du contrat à terme sur obligations au moment du règlement et sera reclassé, de la réserve de couverture aux charges financières, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets de premier rang de 700 millions de dollars américains échéant en 2025.

Dérivés liés aux dépenses

Le tableau qui suit présente les dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus en 2016 et 2015 afin de gérer le risque de change à l'égard de certaines dépenses attendues.

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercices clos les 31 décembre | | | | | |
|--|--------------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------------|
| | 2016 | | | 2015 | | |
| | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant notionnel (\$ CA) | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant notionnel (\$ CA) |
| Dérivés liés aux dépenses conclus | 990 | 1,33 | 1 318 | 990 | 1,28 | 1 266 |
| Dérivés liés aux dépenses réglés | 840 | 1,22 | 1 025 | 810 | 1,11 | 902 |

Au 31 décembre 2016, nos dérivés liés aux dépenses en cours s'élevaient à 1 290 millions de dollars américains (1 140 millions de dollars américains en 2015) à un cours de change moyen de 1,32 \$ pour 1 \$ US (1,24 \$ pour 1 \$ US en 2015) et venaient à échéance de janvier 2017 à décembre 2018 (de janvier 2016 à décembre 2017 en 2015). Nos dérivés liés aux dépenses en cours qui viennent à échéance en 2017 sont couverts à un cours de change moyen de 1,33 \$ pour 1 \$ US.

Dérivés liés aux capitaux propres

Nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour couvrir le risque d'appréciation des cours liés aux actions de catégorie B sans droit de vote de RCI qui ont été attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions relativement aux options sur actions, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différées (se reporter à la note 24). Les dérivés liés aux capitaux propres ont été conclus initialement à un prix moyen pondéré de 50,37 \$, et l'échéance de un an est renouvelable pour des périodes de un an additionnelles avec le consentement des contreparties à l'opération de couverture. En 2016, nous avons signé des accords de prorogation pour chacun de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2017 (auparavant en avril 2016). Les dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2016, nos dérivés liés aux capitaux propres visaient 5,4 millions d'actions de catégorie B de RCI (5,7 millions en 2015) à un prix moyen pondéré de 50,30 \$ (50,37 \$ en 2015). En août 2016, nous avons réglé 0,3 million de dérivés liés aux capitaux propres à un prix moyen pondéré de 58,16 \$ par suite de la réduction du nombre d'unités de rémunération fondée sur des actions en cours.

Au cours de 2016, nous avons comptabilisé un recouvrement de 33 millions de dollars, déduction faite des intérêts reçus (recouvrement de 22 millions de dollars en 2015), au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions relativement à la variation de la juste valeur de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des paiements reçus. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des dérivés liés aux capitaux propres se composait d'un actif de 8 millions de dollars (passif de 15 millions de dollars en 2015), lequel est inclus dans la partie courante des instruments dérivés.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des emprunts à court terme et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés ouvertes est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché, lesquelles sont appliquées comme il se doit à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

La juste valeur de chacun de nos titres d'emprunt publics est fondée sur les rendements du marché estimés à la clôture de l'exercice. Nous déterminons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette et de nos dérivés liés aux dépenses selon une méthode d'évaluation de la valeur de marché estimée, en tenant compte de la qualité du crédit et en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Si les dérivés liés à la dette et les dérivés liés aux dépenses sont en position débitrice, l'écart de crédit pour l'institution financière contrepartiste est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, de chaque dérivé. Si ces dérivés liés à la dette et aux dépenses sont en position créditrice, notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque de chaque dérivé.

La juste valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres se fonde sur le cours du marché des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI.

La hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux que nous présentons tient compte de l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 1 sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 2 sont évalués à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés;
- les évaluations de niveau 3 sont établies à partir de données autres que des données du marché observables.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun instrument financier significatif n'avait été classé dans le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'est survenu au cours de ces périodes.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | | | | | |
|---|------------------|--------------|-------------------------|------------|-------------------------|--------------|
| | Valeur comptable | | Juste valeur (niveau 1) | | Juste valeur (niveau 2) | |
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Disponibles à la vente, évalués à la juste valeur | | | | | | |
| Placements dans des sociétés ouvertes | 1 047 | 966 | 1 047 | 966 | - | - |
| Détenus à des fins de transaction | | | | | | |
| Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | 1 751 | 2 032 | - | - | 1 751 | 2 032 |
| Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | 40 | 158 | - | - | 40 | 158 |
| Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | 8 | - | - | - | 8 | - |
| Total des actifs financiers | 2 846 | 3 156 | 1 047 | 966 | 1 799 | 2 190 |
| Passifs financiers | | | | | | |
| Détenus à des fins de transaction | | | | | | |
| Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | 68 | 4 | - | - | 68 | 4 |
| Contrats à terme sur obligations comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | 51 | 91 | - | - | 51 | 91 |
| Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | 21 | - | - | - | 21 | - |
| Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie | - | 15 | - | - | - | 15 |
| Total des passifs financiers | 140 | 110 | - | - | 140 | 110 |

La juste valeur de notre dette à long terme se présentait comme suit :

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | | | |
|--|------------------|---------------------------|------------------|---------------------------|
| | 2016 | | 2015 | |
| | Valeur comptable | Juste valeur ¹ | Valeur comptable | Juste valeur ¹ |
| Dette à long terme (y compris la partie courante) | 16 080 | 17 628 | 16 870 | 18 252 |

¹ La dette à long terme (y compris la partie courante) est évaluée selon les données de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon les rendements du marché à la clôture de l'exercice.

Nous n'avons aucun actif financier non dérivé détenu jusqu'à l'échéance au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

NOTE 17 : PLACEMENTS

MÉTHODES COMPTABLES

Placements dans des sociétés ouvertes et fermées

Nos placements dans des sociétés sur lesquelles nous n'exerçons pas un contrôle ni une influence notable sont classés comme étant disponibles à la vente et comptabilisés comme suit :

- sociétés ouvertes – comptabilisées à la juste valeur selon des prix cotés;
- sociétés fermées – comptabilisées à la juste valeur à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entité est considérée comme une entreprise associée lorsque nous exerçons une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans toutefois la contrôler. En règle générale, il est présumé que nous exerçons une influence notable sur une entité lorsque nous détenons plus de 20 % des droits de vote.

Un partenariat existe si un accord contractuel établit le contrôle conjoint sur les activités de l'entité et exige qu'il y ait consentement unanime en regard des décisions stratégiques financières et opérationnelles. Nous classons nos participations dans des partenariats dans l'une des deux catégories suivantes :

- coentreprises – si nous avons des droits sur l'actif net de l'entreprise;
- entreprises communes – si nous avons des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise.

Nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que nous comptabilisons notre quote-part des actifs, passifs, produits et charges de notre participation dans les entreprises communes.

Nous comptabilisons nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises initialement au coût pour ensuite hausser ou diminuer leur valeur comptable selon notre quote-part dans le bénéfice ou la perte de chaque entité détenue après la comptabilisation initiale. Les distributions reçues de ces entités réduisent la valeur comptable de nos participations.

Les profits et pertes latents liés à nos participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés en contrepartie de ces participations jusqu'à concurrence de notre participation dans l'entité.

Dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises

À la clôture de chaque période de présentation de l'information, nous évaluons s'il existe une indication objective de dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises. S'il existe une indication objective de dépréciation, nous comparons la valeur comptable de la participation à sa valeur recouvrable et comptabilisons l'excédent sur la valeur recouvrable, le cas échéant, à titre de perte dans le bénéfice net.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Placements | | |
| Sociétés ouvertes | 1 047 | 966 |
| Sociétés fermées | 169 | 212 |
| Placements disponibles à la vente | 1 216 | 1 178 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 958 | 1 093 |
| Total des placements | 2 174 | 2 271 |

PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Sociétés ouvertes

Nous détenons un certain nombre de participations dans des sociétés ouvertes. En 2016, nous avons enregistré des pertes réalisées de néant et des profits latents de 81 millions de dollars (pertes réalisées de néant et pertes latentes de 164 millions de dollars en 2015) et des montants correspondants dans le bénéfice net et les autres éléments du résultat global, respectivement.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Nous détenons des participations dans un certain nombre d'entreprises associées et de coentreprises, notamment :

Maple Leaf Sports and Entertainment Limited (« MLSE »)

MLSE, entreprise du secteur des sports et du divertissement, détient et exploite le Air Canada Centre, les Maple Leafs de Toronto de la LNH, les Raptors de Toronto de la NBA, le Toronto FC de la MLS et les Marlies de Toronto de l'AHL, ainsi que d'autres actifs. Nous détenons, conjointement avec BCE Inc. (« BCE »), une participation nette indirecte de 75 % dans MLSE, notre participation comptant pour 37,5 %. Notre participation dans MLSE est comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence.

shomi

shomi est une coentreprise détenue à parts égales par Rogers et Shaw qui exploitait auparavant un service de vidéo sur demande de qualité supérieure offert par abonnement qui permettait de visionner des films et séries télévisées en ligne et sur les terminaux de télévision. Notre participation dans shomi est comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence. En 2016, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi (se reporter à la note 11).

Glentel

En 2015, nous avons conclu l'achat de 50 % des actions ordinaires de Glentel Inc. (« Glentel ») appartenant à BCE pour une contrepartie en trésorerie de 473 millions de dollars, de telle sorte que Glentel est désormais détenue en copropriété par nous et BCE. Glentel est un grand détaillant de téléphones mobiles de

plusieurs fournisseurs ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada. Notre investissement dans Glentel est comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau qui suit présente l'information financière sommaire relative à toutes nos participations et à nos quotes-parts dans des entreprises associées et des coentreprises.

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre | |
|---|--|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Actifs courants | 518 | 1 024 |
| Actifs à long terme | 3 391 | 3 295 |
| Passifs courants | (1 186) | (935) |
| Passifs à long terme | (1 082) | (1 221) |
| Total des actifs, montant net | 1 641 | 2 163 |
| Notre quote-part des actifs, montant net | 834 | 1 086 |
| Produits | 1 596 | 1 958 |
| Charges | (2 027) | (2 178) |
| Total de la perte, montant net | (431) | (220) |
| Notre quote-part de la perte, montant net | (216) | (99) |

Une de nos coentreprises a une participation ne donnant pas le contrôle dont les détenteurs ont le droit d'exiger que notre coentreprise fasse l'acquisition de cette participation ne donnant pas le contrôle à une date ultérieure et à la juste valeur. Au cours de 2015, nous avons comptabilisé une perte de 72 millions de dollars relative à notre quote-part de la variation de la juste valeur de cette obligation (se reporter à la note 11).

NOTE 18 : EMPRUNTS À COURT TERME

Nous participons à un programme de titrisation des débiteurs conclu avec une institution financière canadienne qui nous permet de vendre certaines créances clients visées par le programme. Au 31 décembre 2016, le produit des ventes était engagé jusqu'à concurrence de 1 050 millions de dollars (1 050 millions de dollars en 2015). Nous avons modifié les modalités du programme de titrisation des débiteurs, modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et qui visent l'augmentation du produit éventuel maximal aux termes du programme de 900 millions de dollars à 1 050 millions de dollars. Avec prise d'effet le 8 juillet 2016, l'échéance a été reportée du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des activités relatives à notre programme de titrisation des débiteurs :

| (en millions de dollars) | Périodes de douze mois closes les 31 décembre | |
|---|---|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Emprunts à court terme | | |
| Produit tiré des emprunts à court terme | 295 | 294 |
| Remboursements sur les emprunts à court terme | (295) | (336) |
| (Remboursements sur les) produit tiré des emprunts à court terme, montant net | - | (42) |

Nous continuons de gérer les débiteurs que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces débiteurs demeurent comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur nos droits. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les débiteurs comme garantie à toute autre fin. L'acheteur de nos créances clients ne détient aucun droit sur nos autres actifs.

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|--|-----------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Créances client vendues à l'acheteur à titre de sûreté | 1 460 | 1 359 |
| Emprunts à court terme contractés auprès de l'acheteur | (800) | (800) |
| Surdimensionnement | 660 | 559 |

NOTE 19 : PROVISIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Coûts de démantèlement et de remise en état

Dans le cadre de certaines de nos activités, nous utilisons les réseaux et d'autres actifs dans des locaux que nous louons. Puisque nous nous attendons à quitter ces locaux dans le futur, nous constituons des provisions pour les coûts associés au démantèlement des actifs et à la remise en état des locaux où se trouvent les actifs lorsque l'obligation juridique ou implicite de le faire nous incombe. Nous calculons ces coûts en fonction d'une estimation actuelle des coûts qui seront engagés, nous extrapolons ensuite les coûts dans l'avenir selon les meilleures estimations de la direction relativement aux tendances futures des prix, l'inflation et d'autres facteurs, et nous actualisons ces coûts. Les prévisions sont revues pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des nouvelles exigences technologiques.

Lorsque nous comptabilisons un passif relatif au démantèlement, nous comptabilisons un actif correspondant dans les immobilisations corporelles et l'amortissons selon sa durée d'utilité conformément à nos méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles. Nous comptabilisons la désactualisation du passif dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Restructuration

Nous comptabilisons une provision pour restructuration si nous avons approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et lorsque la restructuration a été amorcée ou que la direction a dévoilé les grandes lignes du plan aux personnes concernées. Les obligations liées à la restructuration dont le calendrier et les montants sont incertains sont comptabilisées à titre de provisions, autrement, elles sont comptabilisées à titre de charges à payer. Toutes les charges sont comptabilisées dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges aux états consolidés du résultat net (se reporter à la note 9).

Contrats déficitaires

Nous comptabilisons une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables que nous devons engager pour satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages que nous nous attendons à recevoir du contrat et lorsqu'un degré élevé de jugement doit être exercé pour déterminer le montant des coûts inévitables. La provision est évaluée à la valeur actualisée

du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, nous comptabilisons toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite découlant d'un événement passé devra se traduire par une sortie de ressources économiques dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Nous comptabilisons une provision même si le moment ou le montant de la sortie demeurent incertains, ce qui peut nous obliger à utiliser des estimations importantes.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

| (en millions de dollars) | Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations shomi | | | | Total |
|--|--|-------|--------|------|-------|
| | d'immobilisations | shomi | Autres | | |
| 31 décembre 2015 | 40 | - | 20 | 60 | |
| Entrées | - | 119 | - | 119 | |
| Ajustements apportés aux provisions existantes | 1 | - | - | 1 | |
| Reprises | - | - | - | - | |
| Montants utilisés | (6) | (7) | - | (13) | |
| 31 décembre 2016 | 35 | 112 | 20 | 167 | |
| Partie courante | 5 | 112 | 17 | 134 | |
| Partie à long terme | 30 | - | 3 | 33 | |

Coûts de démantèlement et de remise en état

En règle générale, on s'attend à ce que les sorties de trésorerie attribuables à nos obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se produisent à la date de la mise hors service des actifs connexes, car ces actifs sont à long terme. Le calendrier et l'étendue des travaux de remise en état qui seront ultimement requis pour ces sites sont incertains.

shomi

En 2016, nous avons annoncé notre décision de liquider notre coentreprise shomi. shomi est détenue à parts égales par Rogers et Shaw. Nous avons donc la responsabilité de notre quote-part de toute obligation contractuelle résiduelle (plus particulièrement les coûts liés au contenu vidéo) engagée par l'entreprise. Nous avons comptabilisé une provision liée à notre quote-part des obligations résiduelles établie selon nos meilleures estimations des coûts futurs attendus.

Autres

Les autres provisions comprennent des provisions pour divers frais juridiques, dont le règlement est prévu d'ici cinq ans.

NOTE 20 : DETTE À LONG TERME

| (en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt) | Date d'échéance | Montant en principal | Taux d'intérêt | Aux 31 décembre | |
|---|-----------------|----------------------|----------------|-----------------|---------|
| | | | | 2016 | 2015 |
| Facilités de crédit bancaire | | 100 | Variable | 100 | 500 |
| Facilités de crédit bancaire | | 150 US | Variable | 201 | - |
| Billets de premier rang | 2016 | 1 000 | 5,800 % | - | 1 000 |
| Billets de premier rang | 2017 | 500 | 3,000 % | 500 | 500 |
| Billets de premier rang | 2017 | 250 | Variable | 250 | 250 |
| Billets de premier rang | 2018 | 1 400 US | 6,800 % | 1 880 | 1 938 |
| Billets de premier rang | 2019 | 400 | 2,800 % | 400 | 400 |
| Billets de premier rang | 2019 | 500 | 5,380 % | 500 | 500 |
| Billets de premier rang | 2020 | 900 | 4,700 % | 900 | 900 |
| Billets de premier rang | 2021 | 1 450 | 5,340 % | 1 450 | 1 450 |
| Billets de premier rang | 2022 | 600 | 4,000 % | 600 | 600 |
| Billets de premier rang | 2023 | 500 US | 3,000 % | 671 | 692 |
| Billets de premier rang | 2023 | 850 US | 4,100 % | 1 141 | 1 176 |
| Billets de premier rang | 2024 | 600 | 4,000 % | 600 | 600 |
| Billets de premier rang | 2025 | 700 US | 3,625 % | 940 | 969 |
| Billets de premier rang | 2026 | 500 US | 2,900 % | 671 | - |
| Débetures de premier rang ¹ | 2032 | 200 US | 8,750 % | 269 | 277 |
| Billets de premier rang | 2038 | 350 US | 7,500 % | 470 | 484 |
| Billets de premier rang | 2039 | 500 | 6,680 % | 500 | 500 |
| Billets de premier rang | 2040 | 800 | 6,110 % | 800 | 800 |
| Billets de premier rang | 2041 | 400 | 6,560 % | 400 | 400 |
| Billets de premier rang | 2043 | 500 US | 4,500 % | 671 | 692 |
| Billets de premier rang | 2043 | 650 US | 5,450 % | 873 | 900 |
| Billets de premier rang | 2044 | 1 050 US | 5,000 % | 1 410 | 1 453 |
| | | | | 16 197 | 16 981 |
| Coûts de transaction différés et escomptes | | | | (117) | (111) |
| Moins la partie courante | | | | (750) | (1 000) |
| Total de la dette à long terme | | | | 15 330 | 15 870 |

¹ Correspond aux débetures de premier rang émises à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent des obligations non garanties de RCI, et pour lesquelles RCCI était un garant ordinaire au 31 décembre 2016 et pour lesquelles RCP était un garant ordinaire au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les billets et débetures de premier rang susmentionnés ont pour seule garantie le cautionnement de RCCI (RCP en 2015) et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres billets et débetures de premier rang, ainsi que les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de RCI. Nous nous servons des dérivés dans le but de couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets et débetures de premier rang libellés en dollars américains (se reporter à la note 16).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, par suite de sa dissolution (se reporter à la note 1), RCP n'est plus garant ni codébiteur, selon le cas, des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société, de ses débetures et billets de premier rang, ni de ses instruments dérivés. RCI demeure codébiteur relativement à chacun de ces instruments, tandis que RCCI demeure codébiteur ou garant des débetures et billets de premier rang, et garant, le cas échéant, des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit et des instruments dérivés.

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ

Au 31 décembre 2016, notre taux d'intérêt moyen pondéré effectif sur la totalité de la dette et des emprunts à court terme, compte tenu de l'incidence de tous les dérivés liés à la dette connexes et des contrats à terme sur obligations exercés, était de 4,72 % (4,82 % en 2015).

FACILITÉS DE CRÉDIT BANCAIRE ET DE LETTRES DE CRÉDIT

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, nos facilités de crédit bancaire renouvelable et non renouvelable se présentaient comme suit :

| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | |
|--|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant notionnel (\$ CA) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme en dollars américains | 2 188 | 1,31 | 2 877 |
| Émission de titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | | | 1 140 |
| Total des titres d'emprunt à long terme émis | | | 4 017 |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme en dollars américains | (2 038) | 1,32 | (2 686) |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | | | (1 540) |
| Total des remboursements sur les titres d'emprunt à long terme | | | (4 226) |
| | | | |
| (en millions de dollars, sauf les cours de change) | Exercice clos le 31 décembre 2015 | | |
| | Montant notionnel (\$ US) | Cours de change | Montant notionnel (\$ CA) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | - | - | 6 025 |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme en dollars canadiens | - | - | (5 525) |

En 2015, nous avons conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire (la « facilité de crédit non renouvelable »), qui nous donne accès à 1,0 milliard de dollars sous forme d'emprunts non renouvelables, ce qui s'ajoute à notre facilité de crédit renouvelable existante de 2,5 milliards de dollars (la « facilité de crédit renouvelable »). Aucun remboursement du montant en principal n'est prévu avant l'échéance de la facilité de crédit non renouvelable. Le taux

d'intérêt appliqué aux sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit non renouvelable se situe dans la fourchette des taux qui s'appliquent à notre facilité de crédit renouvelable.

Notre facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres majoré de 0,85 % à 2,25 % (de 1,00 % à 2,25 % avant avril 2014).

Au 1^{er} avril 2016, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars afin, notamment, de reporter la date d'échéance de juillet 2019 à septembre 2020. Concomitamment, nous avons également modifié la facilité de crédit non renouvelable de 1,0 milliard de dollars afin, notamment, de reporter la date d'échéance d'avril 2017 à avril 2018. Par suite des remboursements effectués au cours de l'exercice, le montant des emprunts disponible aux termes de notre facilité de crédit non renouvelable a baissé, passant de 1,0 milliard de dollars à 301 millions de dollars.

Au 31 décembre 2016, nous avons prélevé 0,3 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars et 0,2 milliard de dollars américains) aux termes de nos facilités de crédit renouvelable et non renouvelable (0,5 milliard de dollars en 2015). Nous avons conclu des dérivés liés à la dette afférents à la tranche libellée en dollars américains de ces emprunts pour convertir l'ensemble des obligations au titre du principal et des intérêts en dollars canadiens (se reporter à la note 16) au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, des liquidités s'élevant à 2,4 milliards de dollars (3 milliards de dollars en 2015) étaient disponibles au titre de nos facilités de crédit renouvelable et non renouvelable et de nos facilités de lettres de crédit de 2,9 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en 2015). Aux termes de ces facilités, une tranche d'environ 0,1 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars en 2015) a été prélevée sous forme de lettres de crédit, lesquelles sont en cours, et une tranche de 0,4 milliard de dollars, sous forme d'emprunts (0,5 milliard de dollars en 2015).

BILLETS ET DÉBENTURES DE PREMIER RANG

Les intérêts sur nos billets de premier rang sont payés comme suit :

- semestriellement sur la totalité de nos billets et débentures de premier rang à taux fixe;
- trimestriellement sur nos billets de premier rang à taux variable.

Nos billets et débentures de premier rang à taux fixe sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, à notre gré, sous réserve du paiement des primes prévues dans les ententes correspondantes.

Émission de billets de premier rang

Le tableau qui suit présente un sommaire des billets de premier rang que nous avons émis en 2016 et 2015.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les taux d'escompte)

| Date d'émission | Montant en principal | Date d'échéance | Taux d'intérêt | Escompte/prime à l'émission | Produit brut total ¹ (\$ CA) | Coûts de transaction et escomptes ² (\$ CA) |
|--------------------------|----------------------|-----------------|----------------|-----------------------------|---|--|
| <i>Émissions de 2016</i> | | | | | | |
| 4 novembre 2016 | 500 US | 2026 | 2,900 % | 98,354 % | 671 | 17 |
| <i>Émissions de 2015</i> | | | | | | |
| 8 décembre 2015 | 700 US | 2025 | 3,625 % | 99,252 % | 937 | |
| 8 décembre 2015 | 300 US | 2044 | 5,000 % | 101,700 % | 401 | |
| Total pour 2015 | | | | | 1 338 | 13 |

¹ Produit brut avant les coûts de transaction et escomptes (se reporter à la note 29).

² Les coûts de transaction et escomptes sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction différés et escomptes, et sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Simultanément aux émissions de 2016 et de 2015, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal (se reporter à la note 16).

Remboursement de billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Le tableau qui suit présente un sommaire de nos remboursements sur les billets de premier rang au cours de 2016 et de 2015.

(en millions de dollars)

| Date d'échéance | Montant notionnel (\$ US) | Montant notionnel (\$ CA) |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <i>Remboursements de 2016</i> | | |
| 26 mai 2016 | – | 1 000 |
| <i>Remboursements de 2015</i> | | |
| 15 mars 2015 | 550 | 702 |
| 15 mars 2015 | 280 | 357 |
| Total pour 2015 | | 1 059 |

Aucun dérivé lié à la dette ne se rapportait au remboursement de 2016. Les dérivés liés à la dette se rapportant aux remboursements de 2015 ont été réglés à l'échéance (se reporter à la note 16).

REMBOURSEMENTS DE PRINCIPAL

Le tableau qui suit présente les remboursements de principal sur la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, au 31 décembre 2016.

(en millions de dollars)

| | | |
|--------------------------------|--------|--------|
| 2017 | 750 | |
| 2018 | 2 181 | |
| 2019 | 900 | |
| 2020 | 900 | |
| 2021 | 1 450 | |
| Par la suite | 10 016 | |
| Total de la dette à long terme | | 16 197 |

CHANGE

En 2016, nous avons comptabilisé des pertes de change nettes de 13 millions de dollars (pertes nettes de 11 millions de dollars en 2015). Ces pertes sont principalement attribuables aux montants prélevés sur nos facilités de crédit libellées en dollars américains, qui n'étaient pas couvertes à des fins comptables. Ces pertes ont été compensées par la variation de la juste valeur des dérivés principalement attribuable à nos dérivés liés à la dette ayant servi à contrebalancer le risque de change lié aux prélèvements libellés en dollars américains. La perte de change et le gain compensatoire lié à la variation de la juste valeur des dérivés ont été comptabilisés dans les charges financières aux états consolidés du résultat net.

MODALITÉS

Aux 31 décembre 2016 et 2015, nous respectons l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt à long terme. Aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables aux facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit.

Les débetures à 8,75 % échéant en 2032 comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que

les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2016, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par conséquent, les restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Nos autres billets de premier rang ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée. Les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt peuvent être devancées si RCI subit un changement de contrôle.

NOTE 21 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | | |
|---|-----------------|------|------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite | 22 | 404 | 296 |
| Régime de retraite complémentaire des dirigeants | 22 | 62 | 56 |
| Rémunération fondée sur des actions | 24 | 64 | 50 |
| Autres | | 32 | 53 |
| Total des autres passifs à long terme | | 562 | 455 |

NOTE 22 : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

MÉTHODES COMPTABLES

Avantages postérieurs à l'emploi - régime de retraite à prestations définies

Nous offrons des régimes de retraite à prestations définies contributifs et non contributifs, lesquels assurent aux membres du personnel une pension mensuelle à vie à leur retraite.

Nous calculons l'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est comptabilisé à sa valeur actualisée.

Nous accumulons les obligations au titre des régimes de retraite à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires au cumul des droits à leurs prestations. Nous utilisons un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité à la date d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies sont établies en fin d'exercice et comprennent les gains actuariels et les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes et toute variation de l'effet du plafond de l'actif. Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et dans les résultats non distribués.

Le coût relatif aux prestations de retraite est établi par calculs actuariels et prend en compte les hypothèses et méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies :

- les taux attendus des augmentations de salaire pour déterminer les augmentations des prestations futures;

- les taux de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie des participants aux régimes;
- les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont immédiatement passés en charges.

Nous comptabilisons les charges nettes afférentes aux régimes de retraite à prestations définies et les cotisations aux régimes à cotisations définies dans les états consolidés du résultat net, dans les coûts opérationnels, en tant que charges au titre des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les services associés sont rendus par les membres du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi - régime de retraite à cotisations définies

Le 1^{er} juillet 2016, notre régime de retraite à prestations définies a cessé d'accepter de nouveaux participants et nous avons instauré un régime de retraite à cotisations définies. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les participants actuels et tout membre du personnel participant au régime de retraite à prestations définies continuera de gagner les droits à prestations et d'accumuler les années décomptées relativement à ces régimes.

Nous comptabilisons une charge de retraite relativement à nos cotisations au régime de retraite à cotisations définies lorsque l'employé fournit des services à la Société.

Indemnités de fin de contrat de travail

Nous comptabilisons les indemnités de fin de contrat de travail en charges si nous nous sommes engagés, selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

ESTIMATIONS

Les hypothèses importantes utilisées dans les calculs actuariels pour déterminer le montant de l'obligation au titre des prestations définies et la charge connexe sont présentées en détail ci-après.

D'importantes estimations sont faites afin de déterminer les soldes relatifs aux prestations de retraite. Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des membres du personnel au moment de leur départ à la retraite. Les prestations maximales sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements. Les évaluations actuarielles les plus récentes datent du 1^{er} janvier 2016.

Principales hypothèses actuarielles

| | 2016 | 2015 |
|---|---|---|
| Moyenne pondérée des hypothèses importantes | | |
| <i>Obligation au titre des prestations définies</i> | | |
| Taux d'actualisation | 4,1 % | 4,3 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,0 % | 3,0 % |
| Taux de mortalité | Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B | Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B |
| <i>Charge de retraite</i> | | |
| Taux d'actualisation | 4,3 % | 4,1 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,0 % | 3,0 % |
| Taux de mortalité | Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B | Table de l'ICA pour le secteur privé et échelle CPM-B |

Sensibilité des hypothèses clés

Dans notre analyse de sensibilité présentée ci-dessous, la méthode employée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes capitalisés est la même que celle ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations définies que nous avons comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Pour calculer la sensibilité, nous modifions une hypothèse tout en maintenant les autres hypothèses constantes. Cette façon de faire limite la portée de l'analyse, puisqu'il se pourrait que la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies diffère de ce qui est présenté dans le tableau ci-dessous, étant donné qu'il est probable que plus d'une hypothèse change simultanément, et que certaines hypothèses soient corrélées.

| | Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies | | Augmentation (diminution) de la charge de retraite | |
|--|---|-------|--|------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| (en millions de dollars) | | | | |
| Taux d'actualisation | | | | |
| Incidence d'une augmentation de 0,5 % | (174) | (146) | (21) | (18) |
| Incidence d'une diminution de 0,5 % | 199 | 167 | 23 | 19 |
| Taux de croissance de la rémunération future | | | | |
| Incidence d'une augmentation de 0,25 % | 18 | 18 | 4 | 3 |
| Incidence d'une diminution de 0,25 % | (18) | (18) | (4) | (3) |
| Taux de mortalité | | | | |
| Incidence d'une augmentation de 1 an | 48 | 39 | 5 | 4 |
| Incidence d'une diminution de 1 an | (49) | (41) | (5) | (4) |

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Nous sommes les promoteurs d'un certain nombre d'ententes de retraite, tant contributives que non contributives, pour les membres du personnel, notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Nous n'offrons pas d'avantages complémentaires de retraite non liés aux régimes de retraite. Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants.

Le régime de retraite à prestations définies de Rogers prévoit des prestations fondées sur les années de service et la rémunération, sans toutefois prévoir d'augmentations des prestations pour tenir compte de l'inflation. Le régime a cessé d'accepter de nouveaux participants le 1^{er} juillet 2016. La participation au régime était facultative, mais les employés participants sont tenus de cotiser au régime de façon régulière. En 2009 et en 2011, nous avons acheté des rentes collectives destinées à nos employés alors retraités. Par conséquent, les participants au régime actuel sont essentiellement des membres du personnel actifs de Rogers et non pas des retraités. Un régime complémentaire de retraite non capitalisé est offert à certains hauts dirigeants. Ce régime fournit des prestations

en sus des montants maximaux pouvant être versés aux termes du régime de retraite à prestations définies conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Outre le régime de retraite à prestations définies de Rogers, nous sommes également les promoteurs de régimes de retraite à prestations définies de plus petite envergure. Le régime de retraite des employés de Rogers Communications Inc. et le régime de retraite de Rogers pour les employés de Selkirk sont d'anciens régimes de retraite à prestations définies et ont été résiliés. Le régime de retraite pour certains employés de Rogers Cable Communications Inc. visés par la réglementation fédérale est comparable au régime de retraite principal, à cela près que seuls les employés du secteur Cable visés par la réglementation fédérale y étaient admissibles; ce régime a cessé d'accepter de nouveaux participants le 1^{er} juillet 2016.

En plus des régimes de retraite à prestations définies, nous offrons divers régimes de retraite à cotisations définies à certains groupes d'employés de la Société et aux employés embauchés après le 31 mars 2016 qui souhaitent participer à un régime. En outre, nous offrons d'autres programmes d'épargne à impôt différé, notamment un REER collectif et un CELI collectif, qui sont comptabilisés à titre d'ententes à cotisations différées.

Le comité de retraite du conseil d'administration supervise l'administration de nos régimes de retraite enregistrés, dans les principaux domaines suivants :

- superviser le financement, l'administration, la communication et la gestion des placements des régimes;
- sélectionner toutes les tierces parties affectées à des tâches liées aux régimes et surveiller l'exécution de celles-ci, y compris les services d'audit, d'actuariat et de gestion de placements;
- proposer, examiner et approuver les modifications;
- proposer, examiner et adopter les changements à tout énoncé relatif aux politiques et aux procédures de placement;
- réviser les rapports de la direction et les rapports actuariels préparés relativement à l'administration des régimes de retraite;
- réviser et approuver les états financiers audités des régimes de retraite.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus dans des comptes séparés, isolés de nos actifs. Ces actifs sont investis et gérés conformément à toute réglementation applicable et aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement, tout en maintenant des fonds suffisants pour payer les prestations promises. Les risques liés aux investissements et aux rendements des marchés sont gérés comme suit :

- en engageant par contrat des gestionnaires de placements professionnels pour mettre à exécution la stratégie d'investissement conformément aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et aux exigences réglementaires;

- en précisant le type d'investissements pouvant être détenus dans les régimes et en surveillant le respect de la réglementation;
- en appliquant des stratégies liées à la répartition d'actifs et à la diversification;
- en achetant des rentes, de temps à autre.

Les régimes de retraite capitalisés sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont régis au fédéral par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les deux régimes à cotisations définies sont enregistrés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, sous réserve de la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations prévues par les régimes et les cotisations aux régimes sont financées et gérées conformément à toute législation et réglementation applicables.

Les régimes de retraite à prestations définies comportent certains risques liés aux augmentations de cotisation, aux excédents des régimes inadéquats, aux obligations au titre des régimes non capitalisés et aux taux de rendement du marché, que nous atténuons au moyen des pratiques de gouvernance décrites ci-dessus. Toutes modifications importantes apportées à ces éléments peuvent avoir une incidence sur nos flux de trésorerie futurs.

La valeur actualisée estimée des prestations définies et la valeur de marché estimée de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations à l'égard de nos régimes capitalisés sont les suivantes :

| | Aux 31 décembre | |
|---|-----------------|---------|
| (en millions de dollars) | 2016 | 2015 |
| Juste valeur des actifs des régimes | 1 619 | 1 432 |
| Obligations au titre des prestations définies | (2 006) | (1 713) |
| Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations définies | (387) | (281) |
| Effet du plafond de l'actif | - | (3) |
| Montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite | (387) | (284) |
| Composé de ce qui suit : | | |
| Montant reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite | 17 | 12 |
| Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite | (404) | (296) |
| Montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite | (387) | (284) |

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les actifs des régimes de retraite.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice | 1 432 | 1 285 |
| Produit d'intérêts | 68 | 56 |
| Réévaluations, rendement des actifs (pertes liées aux actifs) des régimes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres | 32 | (10) |
| Cotisations des membres du personnel | 35 | 32 |
| Cotisations de l'employeur | 125 | 118 |
| Prestations payées | (70) | (46) |
| Charges administratives payées à même les actifs des régimes | (3) | (3) |
| Actifs des régimes à la clôture de l'exercice | 1 619 | 1 432 |

Les obligations au titre des prestations définies découlant des obligations capitalisées sont décrites ci-dessous.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice | 1 713 | 1 592 |
| Coût des services rendus | 119 | 98 |
| Coût financier | 75 | 65 |
| Prestations payées | (70) | (46) |
| Cotisations des membres du personnel | 35 | 32 |
| Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres | 134 | (28) |
| Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice | 2 006 | 1 713 |

L'effet du plafond de l'actif se présente comme suit :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Plafond de l'actif à l'ouverture de l'exercice | (3) | (7) |
| Intérêts | - | (1) |
| Réévaluations, variation du plafond de l'actif (exclusion faite du produit d'intérêts) | 3 | 5 |
| Plafond de l'actif à la clôture de l'exercice | - | (3) |

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations se négociant sur des marchés actifs. Le tableau suivant présente la juste valeur de l'ensemble des actifs des régimes selon les catégories principales d'actifs.

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|---|-----------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Titres de capitaux propres | 990 | 873 |
| Titres de créance | 625 | 554 |
| Autres - trésorerie | 4 | 5 |
| Total de la juste valeur des actifs des régimes | 1 619 | 1 432 |

Le tableau qui suit présente la charge nette afférente aux régimes. Le coût financier net est compris dans les charges financières et les autres charges afférentes aux régimes sont incluses dans les charges relatives aux salaires et aux avantages dans les coûts opérationnels des états consolidés du résultat net.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Coût des régimes | | |
| Coût des services rendus | 119 | 98 |
| Coût financier net | 7 | 9 |
| Charge nette afférente aux régimes | 126 | 107 |
| Charge administrative | 3 | 3 |
| Total de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net | 129 | 110 |

Le coût financier net, composante du coût des régimes présenté ci-dessus, est compris dans les charges financières et se présente comme suit :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Produit d'intérêts généré par les actifs des régimes | (68) | (56) |
| Coût financier lié à l'obligation au titre des régimes | 75 | 65 |
| Coût financier net comptabilisé dans les charges financières | 7 | 9 |

La réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Rendement des actifs (pertes liées aux actifs) des régimes (exclusion faite du produit d'intérêts) | 32 | (10) |
| Changements dans les hypothèses financières | (69) | 45 |
| Changements dans les hypothèses démographiques | - | - |
| Effet des ajustements liés à l'expérience | (65) | (17) |
| Variation du plafond de l'actif | 3 | 4 |
| Réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres | (99) | 22 |

Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Le tableau ci-dessous présente les obligations au titre des prestations définies, la charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel, le coût financier net et les autres éléments du résultat global.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice | 56 | 56 |
| Charge de retraite comprise dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel | 5 | 3 |
| Coût financier net comptabilisé dans les charges financières | 2 | 2 |
| Réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global | 2 | (2) |
| Prestations payées | (3) | (3) |
| Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice | 62 | 56 |

Nous avons également établi des régimes de retraite à cotisations définies dont la charge de retraite totale s'est établie à 3 millions de dollars en 2016 (3 millions de dollars en 2015), laquelle est incluse dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel.

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES

| | Répartition des actifs des régimes | | Pourcentage de la répartition visée des actifs |
|-------------------------|------------------------------------|---------|--|
| | 2016 | 2015 | |
| Titres de participation | | | |
| Au pays | 12,4 % | 19,7 % | De 7 % à 17 % |
| À l'international | 48,8 % | 41,3 % | De 33 % à 48 % |
| Titres de créance | 38,5 % | 38,7 % | De 30 % à 50 % |
| Autres - trésorerie | 0,3 % | 0,3 % | De 0 % à 2 % |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | |

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Les fonds de placement incluent des placements dans nos titres de participation et obligations de société. Ainsi, une tranche d'environ 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2015) des actifs du régime est indirectement investie dans nos propres titres dans le cadre de notre régime à prestations définies.

Nous cotisons aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et nous investissons dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par notre comité des régimes de retraite. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

Les cotisations réelles aux régimes se présentent comme suit :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--------------------------------------|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Cotisations de l'employeur | 125 | 118 |
| Cotisations des membres du personnel | 35 | 32 |
| Total des cotisations | 160 | 150 |

Nous estimons pour 2017 que les cotisations de l'employeur à nos régimes capitalisés s'élèveront à 144 millions de dollars. La valeur réelle dépendra des résultats des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation de 2017. Au 31 décembre 2016, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies était de 19 ans (19 ans en 2015).

Le rendement réel net des actifs des régimes s'est chiffré à 97 millions de dollars en 2016 (44 millions de dollars en 2015).

Au 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé une perte cumulée dans les autres éléments du résultat global ainsi que des résultats non distribués de 380 millions de dollars (306 millions de dollars en 2015).

NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES**CAPITAL SOCIAL**

| Catégories d'actions | Nombre d'actions dont l'émission est autorisée | Caractéristiques | Droits de vote |
|---|--|--|---|
| Actions privilégiées | 400 millions | <ul style="list-style-type: none"> • Sans valeur nominale • Peuvent être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série devant être établis par le conseil d'administration avant l'émission de toute série. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun |
| Actions de catégorie A avec droit de vote | 112 474 388 | <ul style="list-style-type: none"> • Sans valeur nominale • Chaque action peut être convertie en une action de catégorie B sans droit de vote. | <ul style="list-style-type: none"> • Chaque action donne droit à 50 votes. |
| Actions de catégorie B sans droit de vote | 1,4 milliard | <ul style="list-style-type: none"> • Sans valeur nominale | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun |

Les clauses de prorogation de RCI en vertu de la *Company Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que nous puissions conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de nos activités commerciales au Canada. Nous sommes autorisés à refuser d'enregistrer les transferts de nos actions à toute personne qui n'est pas canadienne afin de faire en sorte que Rogers puisse conserver les licences dont il est question précédemment.

DIVIDENDES

Nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A avec droit de vote et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

| Date de déclaration | Date de paiement | Dividende par action (en dollars) |
|---------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| 27 janvier 2016 | 1 ^{er} avril 2016 | 0,48 |
| 18 avril 2016 | 4 juillet 2016 | 0,48 |
| 11 août 2016 | 3 octobre 2016 | 0,48 |
| 20 octobre 2016 | 3 janvier 2017 | 0,48 |
| | | 1,92 |
| 28 janvier 2015 | 1 ^{er} avril 2015 | 0,48 |
| 21 avril 2015 | 2 juillet 2015 | 0,48 |
| 13 août 2015 | 1 ^{er} octobre 2015 | 0,48 |
| 22 octobre 2015 | 4 janvier 2016 | 0,48 |
| | | 1,92 |

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes au taux maximal de 0,05 \$ par action, mais seulement une fois que les dividendes au taux de 0,05 \$ l'action ont été versés ou mis de côté pour les actions de catégorie B. Les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent donc droit aux mêmes dividendes de plus de 0,05 \$ par action.

Le 26 janvier 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,48 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, payable le 3 avril 2017 aux actionnaires inscrits le 13 mars 2017.

NOTE 24 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres de notre personnel prévoient un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options sur actions attribuées. Ce mode de règlement en trésorerie permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un paiement égal à la valeur intrinsèque de l'option, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Nous classons toutes les options sur actions en circulation qui comportent des modalités de règlement en trésorerie à titre de passif et nous les comptabilisons à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes ou un modèle trinomial d'évaluation des options, selon la nature des attributions fondées sur des actions. Nous réévaluons la juste valeur du passif chaque période et nous l'amortissons dans les coûts opérationnels selon la méthode de l'acquisition progressive au cours de la période d'acquisition des droits ou au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs à titre de charge portée aux coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel

Les membres du personnel participent, à leur gré, au régime d'accumulation d'actions en versant un pourcentage précis de leurs gains habituels. Nous versons une cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil, et comptabilisons nos cotisations à titre de charge de rémunération de l'exercice pendant lequel elles sont versées. Les charges liées au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel sont incluses dans les coûts opérationnels.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS ESTIMATIONS

La direction fait d'importantes estimations afin de déterminer la juste valeur des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Le tableau suivant présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur

actions attribuées au cours de 2016 et de 2015 et les principales hypothèses utilisées dans l'application du modèle Black-Scholes pour ce qui est des options non liées à la performance et d'un modèle trinomial d'évaluation des options pour ce qui est des options liées à la performance pour déterminer leur juste valeur à la date d'attribution :

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|---------|
| | 2016 | 2015 |
| Juste valeur moyenne pondérée | 6,20 \$ | 4,65 \$ |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,5 % | 1,1 % |
| Taux de dividende | 3,7 % | 4,5 % |
| Volatilité des actions de catégorie B sans droit de vote | 21,3 % | 22,0 % |
| Durée de vie moyenne pondérée attendue | s. o. | s. o. |
| Temps moyen pondéré avant l'acquisition des droits | 2,4 ans | 2,4 ans |
| Temps moyen pondéré avant l'expiration | 9,9 ans | 9,9 ans |
| Taux de sortie des membres du personnel | 3,9 % | 3,9 % |
| Facteur d'exercice sous-optimal | 1,5 | 1,5 |
| Étapes treillis | 50 | 50 |

La volatilité a été estimée en fonction des statistiques réelles sur la négociation de nos actions de catégorie B sans droit de vote.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

Le tableau qui suit présente un résumé de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, dont le montant est inclus dans les charges relatives aux salaires et aux avantages du personnel.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Options sur actions | 17 | 18 |
| Unités d'actions de négociation restreinte | 45 | 40 |
| Unités d'actions différées | 32 | 19 |
| Incidence des dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus | (33) | (22) |
| Total de la charge liée à la rémunération fondée sur des actions | 61 | 55 |

Au 31 décembre 2016, nous avons inscrit un passif total comptabilisé à sa juste valeur de 189 millions de dollars (157 millions de dollars en 2015) au titre de la rémunération fondée sur des actions, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. La partie courante de ce passif se chiffre à 125 millions de dollars (107 millions de dollars en 2015) et est incluse dans les

crédeurs et charges à payer. La partie à long terme de ce passif s'élève à 64 millions de dollars (50 millions de dollars en 2015) et est comprise dans les autres passifs à long terme (se reporter à la note 21).

La valeur intrinsèque totale des passifs acquis, laquelle correspond à la différence entre le prix d'exercice des attributions à base d'actions et le prix de négociation des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI pour tous les droits à des attributions fondées sur des actions acquis au 31 décembre 2016, s'est établie à 61 millions de dollars (56 millions de dollars en 2015).

En 2016, nous avons versé un montant de 69 millions de dollars (73 millions de dollars en 2015) aux porteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées à la date d'exercice, selon le mode de règlement en trésorerie, ce qui représente un prix moyen pondéré par action de 51,70 \$ à la date d'exercice (46,63 \$ en 2015).

OPTIONS SUR ACTIONS

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être attribuées à raison de une pour une aux membres du

personnel, aux administrateurs et aux dirigeants par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction. Un total de 65 millions d'options a été autorisé aux termes de divers régimes et la durée de chaque option varie de sept à dix ans. En général, l'acquisition des droits se fait graduellement sur quatre ans, mais les modalités d'acquisition peuvent être modifiées par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. Le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

Options liées à la performance

En 2016, nous avons attribué 420 035 options liées à la performance (496 200 en 2015) à certains hauts dirigeants. Les droits à ces options deviennent acquis graduellement sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci. Au 31 décembre 2016, nous avons 2 268 102 options liées à la performance en circulation (3 688 612 options en 2015).

Sommaire des options sur actions

Le tableau qui suit présente un résumé des régimes d'options sur actions, lesquelles comprennent les options liées à la performance :

| (nombre d'unités, à l'exception des prix) | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | Exercice clos le 31 décembre 2015 | |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | 4 873 940 | 41,47 \$ | 5 759 786 | 38,71 \$ |
| Attribution | 1 054 530 | 49,95 \$ | 1 289 430 | 44,77 \$ |
| Exercice | (1 811 727) | 40,45 \$ | (1 978 149) | 35,40 \$ |
| Renonciation | (384 219) | 47,80 \$ | (197 127) | 43,49 \$ |
| En circulation à la clôture de l'exercice | 3 732 524 | 43,70 \$ | 4 873 940 | 41,47 \$ |
| Exerçables à la clôture de l'exercice | 1 770 784 | 40,39 \$ | 2 457 005 | 38,57 \$ |

Le tableau qui suit présente la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée au 31 décembre 2016.

| Fourchette des prix d'exercice | Options en circulation | | | Options exerçables | |
|--------------------------------|---------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options en circulation | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options exerçables | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 34,29 \$ - 34,99 \$ | 510 845 | 0,92 | 34,38 \$ | 510 845 | 34,38 \$ |
| 35,00 \$ - 39,99 \$ | 452 075 | 2,13 | 37,96 \$ | 452 075 | 37,96 \$ |
| 40,00 \$ - 44,99 \$ | 1 541 154 | 4,87 | 43,99 \$ | 496 637 | 43,78 \$ |
| 45,00 \$ - 49,96 \$ | 1 228 450 | 7,05 | 49,33 \$ | 311 227 | 48,36 \$ |
| | 3 732 524 | 4,71 | 43,70 \$ | 1 770 784 | 40,39 \$ |

Au 31 décembre 2016, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente aux régimes d'options sur actions non comptabilisée s'établissait à 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2015) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des quatre prochains exercices à mesure que les droits à ces options deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants de Rogers de participer à sa croissance et à son évolution. Aux termes

du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, nous rachèterons la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants contre un montant en trésorerie ou par l'émission d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. Nous avons réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime.

Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

En 2016, nous avons attribué 98 889 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains hauts dirigeants (114 979 en 2015). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

Sommaire des unités d'actions de négociation restreinte

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions de négociation restreinte en circulation, y compris les unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance.

| (nombre d'unités) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-----------|
| | 2016 | 2015 |
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | 2 484 405 | 2 765 255 |
| Attribution et réinvestissement des dividendes | 763 364 | 798 074 |
| Exercice | (826 918) | (822 972) |
| Renonciation | (183 766) | (255 952) |
| En circulation à la clôture de l'exercice | 2 237 085 | 2 484 405 |

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée au 31 décembre 2016 s'est établie à 35 millions de dollars (41 millions de dollars en 2015) et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur les trois prochains exercices à mesure que les droits à ces unités deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs, à certains dirigeants clés et à d'autres hauts dirigeants de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes du régime, des unités d'actions différées sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

Unités d'actions différées liées à la performance

En 2016, nous avons attribué 328 206 unités d'actions différées liées à la performance à certains dirigeants clés (443 139 en 2015). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

Sommaire des unités d'actions différées

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions différées en circulation, y compris les unités d'actions différées liées à la performance.

| (nombre d'unités) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-----------|
| | 2016 | 2015 |
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | 1 770 871 | 826 891 |
| Attribution et réinvestissement des dividendes | 972 894 | 1 324 169 |
| Exercice | (132 620) | (257 677) |
| Renonciation | (214 687) | (122 512) |
| En circulation à la clôture de l'exercice | 2 396 458 | 1 770 871 |

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions différées non comptabilisée au 31 décembre 2016 s'est établie à 30 millions de dollars (26 millions de dollars en 2015) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des trois prochains exercices à mesure que les droits aux unités des dirigeants deviennent acquis. Les droits afférents à toutes les autres unités d'actions différées sont entièrement acquis.

RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La participation au régime d'accumulation d'actions est facultative. Les membres du personnel peuvent verser jusqu'à 10 % de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière (pour un montant annuel maximal de 25 000 \$). L'administrateur désigné du régime achète au nom des membres du personnel, sur une base mensuelle, nos actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre. À la fin de chaque mois, nous versons une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des membres du personnel pour le mois, et l'administrateur affecte ensuite ce montant à l'achat d'actions supplémentaires au nom des membres du personnel. Nous comptabilisons notre cotisation comme une charge au titre de la rémunération.

La charge au titre de la rémunération relative au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel a été de 41 millions de dollars en 2016 (38 millions de dollars en 2015).

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres afin de couvrir une partie des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 16) et avons comptabilisé un profit de 33 millions de dollars (profit de 22 millions de dollars en 2015) relativement à la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions pour ces dérivés.

NOTE 25 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

MÉTHODES COMPTABLES

Nous utilisons la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Seules les acquisitions dans le cadre desquelles nous obtenons le contrôle des entreprises acquises sont comptabilisées en tant que regroupement d'entreprises. Nous calculons la juste valeur de la contrepartie payée à la date d'acquisition, à la juste valeur des actifs que nous avons transférés et des titres de capitaux propres que nous avons émis, diminuée des passifs que nous avons repris pour acquérir la filiale.

Nous évaluons le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, qui sont généralement évalués à la juste valeur, à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit sur l'acquisition est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice net.

Nous passons en charges les coûts de transaction liés aux acquisitions à mesure qu'ils sont engagés.

MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

En novembre 2016, le comité d'interprétation des IFRS a publié des clarifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui fournissent des indications sur l'application des taux d'impôt relativement à la méthode attendue de recouvrement d'un actif à durée d'utilité indéterminée dans le but d'évaluer l'impôt différé [se reporter à la note 2 d)]. Par suite des clarifications, nous avons modifié notre méthode comptable connexe de façon rétrospective, y compris en ce qui a trait à l'évaluation du profit sur l'acquisition de Mobicility en 2015.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations afin de déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris au moyen de la meilleure information disponible, y compris les renseignements issus des marchés financiers. Ces estimations comprennent des hypothèses clés telles que les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux pour effectuer des analyses de flux de trésorerie actualisés.

INFORMATIONS EXPLICATIVES

En 2016, nous n'avons réalisé aucune acquisition ayant donné lieu à un regroupement d'entreprises. Nous avons réalisé plusieurs acquisitions en 2015, lesquelles sont décrites ci-après. Le goodwill qui a été comptabilisé relativement aux acquisitions de détaillants en 2015 est déductible à des fins fiscales, alors que le goodwill comptabilisé relativement aux autres acquisitions n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill représente les synergies opérationnelles attendues des immobilisations incorporelles ou des actifs de l'entreprise acquise non admissibles à une comptabilisation distincte.

ACQUISITIONS DE 2015

Mobicility

En juillet 2015, nous avons conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Mobicility pour une

contrepartie en trésorerie de 443 millions de dollars. Mobicility fournissait des services de télécommunications sans fil à des Canadiens abonnés aux services prépayés à Toronto, à Ottawa, à Calgary, à Edmonton et à Vancouver, et possédait des licences de spectre du SSFE-1.

Par suite de l'acquisition de Mobicility, Rogers et WIND ont effectué un échange de licences de spectre du SSFE-1 dans le sud de l'Ontario de manière à créer un segment additionnel de 10 MHz de spectre SSFE-1 contigu et apparié pour Rogers. De plus, Rogers a transféré certaines licences de spectre du SSFE-1 non contiguës, détenues auparavant par Mobicility, en Colombie-Britannique, en Alberta et dans diverses régions de l'Ontario, à WIND pour un produit en trésorerie symbolique.

Avant la date d'acquisition, Mobicility était sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la juste valeur du montant net des actifs identifiables acquis à la date d'acquisition était supérieure à la contrepartie payée, ce qui a donné lieu à un profit sur l'acquisition de 74 millions de dollars [se reporter à la note 2 d)]. Cette acquisition nous a permis d'étendre notre position en matière de licences du spectre et d'enregistrer des pertes fiscales.

Autres

En 2015, nous avons conclu d'autres acquisitions non significatives prises individuellement pour une contrepartie en trésorerie totale de 33 millions de dollars.

Juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs repris

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs repris relativement à l'ensemble des acquisitions susmentionnées.

| (en millions de dollars) | Mobicility | Autres | Total |
|---|------------|--------|-------|
| Juste valeur de la contrepartie transférée | 443 | 33 | 476 |
| Actif ou passif identifiable, montant net | | | |
| Actifs courants | 5 | 3 | 8 |
| Immobilisations corporelles | 11 | 6 | 17 |
| Licences de spectre | 458 | - | 458 |
| Relations clients ¹ | - | 19 | 19 |
| Actifs d'impôt différé | 175 | - | 175 |
| Passifs courants | (31) | (2) | (33) |
| Autres passifs | (8) | - | (8) |
| Passifs d'impôt différé ² | (93) | (1) | (94) |
| Juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables, montant net | 517 | 25 | 542 |
| (Profit sur l'acquisition) goodwill ² | (74) | 8 | |
| Coûts de transaction liés aux acquisitions | 16 | - | 16 |

¹ Les relations clients sont amorties sur une période de sept ans.

² Par suite de la décision du comité d'interprétation des IFRS relative à la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, certains montants ont été retraités de manière rétrospective. Il y a lieu de se reporter à la note 2 d)].

Le tableau qui suit présente les produits additionnels et la perte nette avant impôt attribuables à l'acquisition de Mobilicity, de la date d'acquisition au 31 décembre 2015.

| (en millions de dollars) | Mobilicity |
|--------------------------------------|------------|
| Produits additionnels | 30 |
| Perte nette avant impôt ¹ | 17 |

¹ Comprend des coûts de transaction liés à l'acquisition de 16 millions de dollars.

INFORMATIONS PRO FORMA

Si l'acquisition de Mobilicity avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015, nous estimons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les produits additionnels que nous aurions tirés de cette acquisition auraient été de 59 millions de dollars et le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat aurait diminué de 17 millions de dollars.

Les informations pro forma se fondent sur des estimations et des hypothèses que nous considérons comme raisonnables. L'information fournie ne constitue pas nécessairement une indication de nos résultats financiers consolidés futurs.

NOTE 26 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Notre actionnaire détenant le contrôle ultime est la Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie »), laquelle détient le contrôle des voix de RCI. Les bénéficiaires de la Fiducie sont des membres de la famille Rogers. La famille est représentée par certains administrateurs de RCI.

Nous avons conclu certaines transactions avec des sociétés de portefeuille fermées appartenant à la famille Rogers, contrôlées par la Fiducie. Ces transactions ont été inscrites au montant convenu par les parties liées et sont soumises aux conditions énoncées dans les ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Les montants totaux reçus ou payés étaient inférieurs à 1 million de dollars en 2016 et en 2015.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et nos plus hauts dirigeants qui sont les principaux responsables de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités commerciales.

Rémunération

La charge au titre de la rémunération associée aux principaux dirigeants en échange de services rendus a été incluse dans les salaires et avantages du personnel comme l'illustre le tableau suivant :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-----------|
| | 2016 | 2015 |
| Salaires et autres avantages à court terme | 12 | 13 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 5 | 3 |
| Rémunération fondée sur des actions ¹ | 30 | 20 |
| Total de la rémunération | 47 | 36 |

¹ La rémunération fondée sur des actions ne tient pas compte de l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI ni des dérivés liés aux capitaux propres.

Transactions

Nous avons conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent au conseil d'administration de RCI, notamment :

- le président du conseil non membre de la direction d'un cabinet d'avocats qui offre une portion de nos services juridiques;

- le président d'une entreprise qui offre des services d'impression à la Société;
- le président du conseil et chef de la direction d'une société à laquelle la Société verse des commissions sur les primes d'assurance (il a cessé d'être une partie liée depuis avril 2015).

Nous inscrivons ces transactions au montant convenu par les parties liées et elles sont examinées par le comité d'audit et de risque. Les soldes à payer à ces parties liées sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie à moins de un mois suivant la date de la transaction. Le tableau qui suit présente un sommaire des activités entre parties liées relativement aux transactions susmentionnées :

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | Solde impayé aux 31 décembre | |
|---|--------------------------------|------|------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Paiements au titre de services d'impression et de services juridiques et commissions versées sur les primes d'assurance | 27 | 31 | 3 | 3 |

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons annoncé un changement stratégique de toutes nos activités d'édition, qui porteront désormais essentiellement sur le contenu numérique par la voie d'Internet et des applications mobiles. Par conséquent, nous avons vendu certains de nos titres à l'entreprise de services d'impression mentionnée ci-dessus, pour une contrepartie de 5 millions de dollars.

FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS

Nos principales filiales aux 31 décembre 2016 et 2015 sont les suivantes :

- Rogers Communications Canada Inc. (se reporter à la note 1);
- Rogers Media Inc.

Notre participation dans ces filiales est de 100 %. Nos filiales sont constituées au Canada et leur période de présentation des états financiers annuels correspond à la nôtre.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés pour harmoniser les méthodes comptables des filiales avec celles de RCI. Aucune restriction importante ne limite la capacité des filiales, des partenariats et des entreprises associées à transférer des fonds à Rogers sous la forme de dividendes en trésorerie, ou de remboursements de prêts ou d'avances, sous réserve de l'approbation d'autres actionnaires, le cas échéant.

Nous avons conclu les transactions commerciales suivantes avec nos entreprises associées et partenariats. Les transactions effectuées entre nous et nos filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées à la présente note.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--------------------------|--------------------------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Produits | 177 | 115 |
| Achats | 215 | 170 |

Les soldes à la clôture de l'exercice sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie.

| (en millions de dollars) | Aux 31 décembre | |
|-------------------------------|-----------------|------|
| | 2016 | 2015 |
| Débiteurs | 70 | 56 |
| Créditeurs et charges à payer | 32 | 30 |

NOTE 27 : GARANTIES

Aux 31 décembre 2016 et 2015, nous détenons les garanties suivantes dans le cadre normal de nos activités.

VENTES ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'opérations concernant la cession d'entreprises, la vente d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'infraction aux droits de propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, d'obligations environnementales, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, de passifs éventuels liés à une entreprise cédée ou des réévaluations de déclarations fiscales antérieures de la société qui exerce les activités commerciales.

VENTES DE SERVICES

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

ACHATS ET MISE EN VALEUR D'ACTIFS

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

INDEMNITÉS

Nous indemnisons nos administrateurs, nos dirigeants et notre personnel à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable, et qui résultent de leur prestation de services à Rogers, et nous souscrivons une assurance responsabilité civile pour nos administrateurs et dirigeants de même que pour ceux de nos filiales.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2016 ou 2015. Dans le passé, nous n'avons jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

NOTE 28 : ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

MÉTHODES COMPTABLES

Les passifs éventuels sont des passifs dont le calendrier ou le montant sont incertains et qui ne sont comptabilisés que lorsque nous avons une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques servira à régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Nous présentons nos passifs éventuels à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour règlement soit faible.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AUX JUGEMENTS

JUGEMENTS

Il est possible que nous subissions des pertes dans le cadre de diverses réclamations ou actions en justice intentées contre nous, dont l'issue est inconnue. Par conséquent, nous posons d'importants jugements lorsque nous déterminons la probabilité que nous subissions des pertes dans le cadre de l'évaluation des passifs éventuels.

INFORMATIONS EXPLICATIVES**ENGAGEMENTS**

Le tableau et les paragraphes qui suivent présentent les paiements minimaux futurs au titre de nos engagements contractuels qui ne sont pas comptabilisés en tant que passifs au 31 décembre 2016 :

| (en millions de dollars) | Moins de un an | De 1 an à 3 ans | De 4 à 5 ans | Au-delà de 5 ans | Total |
|---|-------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------------|
| Contrats de location simple | 159 | 235 | 109 | 94 | 597 |
| Contrats avec des joueurs ¹ | 161 | 165 | 18 | - | 344 |
| Obligations liées à des achats ² | 422 | 359 | 153 | 105 | 1 039 |
| Droits de diffusion ³ | 510 | 1 083 | 1 067 | 2 421 | 5 081 |
| Total des engagements | 1 252 | 1 842 | 1 347 | 2 620 | 7 061 |

¹ Les contrats avec des joueurs ont trait aux contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

² Les obligations liées à des achats sont des obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils par lesquels nous nous sommes engagés pour les cinq prochaines années au moins.

³ Les droits de diffusion sont des ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions sportives et de films que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

Les contrats de location simple visent des sites de réseaux, des bureaux et des magasins de détail partout au pays. La majorité des contrats ont une durée de cinq à quinze ans. Les charges locatives en 2016 se sont élevées à 223 millions de dollars (219 millions de dollars en 2015).

En outre, au 31 décembre 2016, nos engagements contractuels s'établissaient à 241 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et à 233 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, nos engagements contractuels liés à l'ensemble de nos entreprises associées et coentreprises se chiffraient à 524 millions de dollars; ces derniers ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2016, nos passifs éventuels avaient trait aux litiges suivants :

Frais d'accès au système – Saskatchewan

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système facturés par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande est acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». En 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

En 2013, les demandeurs ont déposé une demande d'ordonnance pour que la deuxième poursuite visant les frais d'accès au système soit autorisée à aller de l'avant. Cependant, la Cour a rejeté la demande de prolongation et la deuxième poursuite demeure assujettie à une suspension conditionnelle.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, en 2004, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada bien qu'aucune mesure concrète n'ait été prise par les demandeurs. Les cours d'appel de plusieurs provinces ont rejeté les réclamations correspondantes pour cause d'abus de procédure. Les réclamations déposées dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan ont été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Frais liés au service d'urgence 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Appareils cellulaires

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des

utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Impôt sur le résultat

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judiciaire (se reporter à la note 12) des lois et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Issue des procédures

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire le résultat ni l'ampleur des réclamations en raison de divers facteurs et incertitudes liés aux procédures judiciaires. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il est improbable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité devient envisageable dans le cadre de réclamations intentées contre nous, nous comptabiliserons une provision pendant la période au cours de laquelle le changement d'éventualité survient et une telle provision pourrait être significative en regard de nos états consolidés du résultat net ou de nos états consolidés de la situation financière.

NOTE 29 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-------|
| | 2016 | 2015 |
| Débiteurs | (141) | (185) |
| Stocks | 3 | (66) |
| Autres actifs courants | (12) | (23) |
| Créditeurs et charges à payer | 182 | 33 |
| Produits constatés d'avance | (18) | (61) |
| Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 14 | (302) |

ENTRÉES DE TRÉSORERIE LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit présente un sommaire du montant net des émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|--|--------------------------------|---------|---------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Produit tiré de l'émission de titres d'emprunt à long terme | | 4 688 | 7 338 |
| Remboursements sur les titres d'emprunt à long terme | | (5 226) | (6 584) |
| (Remboursements sur les) émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net | 20 | (538) | 754 |

Les deux tableaux qui suivent fournissent des précisions sur le montant net des émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme ayant une incidence sur la trésorerie.

| (en millions de dollars) | Note | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|------|--------------------------------|-------|
| | | 2016 | 2015 |
| Émission de billets de premier rang, montant net | 20 | 671 | 1 338 |
| Emprunts aux termes des facilités de crédit bancaire | 20 | 4 017 | 6 025 |
| Escompte sur les facilités de crédit bancaire | | - | (25) |
| Total du produit tiré de l'émission de titres d'emprunt à long terme | | 4 688 | 7 338 |

| (en millions de dollars) | Note | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|------|--------------------------------|---------|
| | | 2016 | 2015 |
| Remboursements sur les billets de premier rang, montant net | 20 | (1 000) | (1 059) |
| Remboursements sur les facilités de crédit bancaire | 20 | (4 226) | (5 525) |
| Total des remboursements sur les titres d'emprunt à long terme | | (5 226) | (6 584) |

Le tableau suivant présente un sommaire du montant net des paiements (du produit) en trésorerie au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|-----------------|-------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Produit tiré des dérivés liés à la dette | | 11 167 | 1 059 |
| Paiements au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme | | (11 212) | (930) |
| (Paiements versés au) produit tiré du règlement des dérivés liés à la dette et des contrats à terme | 16 | (45) | 129 |

Les deux tableaux qui suivent fournissent des précisions sur le montant brut du produit (des paiements) au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme.

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|---------------|-------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Produit de la résiliation de dérivés liés à la dette de 550 millions de dollars américains | 20 | – | 702 |
| Produit de la résiliation de dérivés liés à la dette de 280 millions de dollars américains | 20 | – | 357 |
| Produit tiré des dérivés liés à la dette afférents aux emprunts sur les facilités de crédit | 16 | 11 167 | – |
| Total du produit tiré des dérivés liés à la dette, montant brut | | 11 167 | 1 059 |

| (en millions de dollars) | Exercices clos les 31 décembre | | |
|---|--------------------------------|-----------------|-------|
| | Note | 2016 | 2015 |
| Paiements à la résiliation de dérivés liés à la dette de 550 millions de dollars américains | 20 | – | (596) |
| Paiements à la résiliation de dérivés liés à la dette de 280 millions de dollars américains | 20 | – | (309) |
| Paiements à la résiliation de contrats à terme | 16 | (53) | (25) |
| Paiements au titre des dérivés liés à la dette afférents aux emprunts sur les facilités de crédit | 16 | (11 159) | – |
| Total des paiements au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme | | (11 212) | (930) |

Glossaire de termes propres à l'industrie et liens utiles

3G (technologie sans fil de troisième génération) : Troisième génération de normes et de technologie de téléphonie mobile. L'un des principaux objectifs des normes 3G était de rendre possible la transmission de données mobiles à large bande à des vitesses supérieures à 384 Kb/s. Les réseaux 3G permettent aux exploitants de réseau d'offrir à leurs utilisateurs un éventail plus large de services perfectionnés tout en maximisant la capacité de leur réseau grâce à l'optimisation de l'efficacité spectrale. Les services perfectionnés comprennent notamment la messagerie vidéo et multimédia et la transmission de données sans fil à large bande, le tout dans un environnement mobile.

3.5G (technologie sans fil de troisième génération améliorée) : Mises à niveau évolutives des services 3G qui offrent une amélioration importante du débit de données sans fil à large bande permettant d'atteindre des débits de données se chiffrant en multimégabits. Les principales technologies 3.5G en Amérique du Nord sont les accès HSPA et CDMA-EV-DO.

4G (technologie sans fil de quatrième génération) : Technologie qui offre des capacités de voix, de vidéo et de multimédia améliorées, une plus grande capacité de réseau, une plus grande efficacité spectrale, et des débits de données haute vitesse surpassant les normes de référence 3G actuelles.

4K - Visionnement en ultra haute définition : Offre une résolution d'affichage sur écran de télévision précise de 4096 x 2160 pixels. Les téléviseurs actuels en HD intégrale de 1920 x 1080 affichent une image d'environ 2 mégapixels, alors que les écrans de génération 4K offrent des images de 8 mégapixels.

À large bande : Services de communication qui permettent la transmission de la voix, des données et des vidéos simultanément et à haute vitesse (débits de 1,544 Mb/s et plus).

Accès HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais *High Speed Packet Access*) : Technologie IP par paquets à large bande développée sur la base de la technologie WCDMA dans laquelle les données sont transmises par paquets à haut débit sur les réseaux 3G. HSPA+ assure la transmission de données par paquets à haut débit sur les réseaux 4G à des vitesses encore plus grandes que l'accès HSPA.

Attrition : Mesure du rendement décrivant le taux de débranchement des clients d'un service de télécommunications. Il s'agit d'une mesure de roulement de la clientèle, laquelle est souvent représentative, du moins partiellement, de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence. L'attrition est habituellement exprimée en pourcentage et correspond au nombre d'abonnés se débranchant au cours d'une période divisé par le nombre d'unités sur le réseau pendant la même période.

Bande passante : La bande passante peut avoir deux significations, soit : 1) bande ou bloc de radiofréquences mesurées en cycles par seconde, ou hertz; 2) une quantité ou une unité de capacité au sein d'un réseau de transmission de télécommunications. En termes simples, la bande passante est l'espace disponible aux fins de transmission d'un signal. Plus la bande passante est large, meilleure est la capacité de transmission de l'information.

B/s (bit par seconde) : Une mesure de la rapidité de transmission des données utilisée pour mesurer la quantité de données transférée par seconde entre deux points de télécommunications ou entre des dispositifs d'un réseau. Un Kb/s (kilobit par seconde) représente mille bits par seconde, un Mb/s (mégabit par seconde) représente un million de bits par seconde, un Gb/s (gigabit par seconde) représente un milliard de bits par seconde et un Tb/s (téra-bit par seconde) représente un billion de bits par seconde.

Centre de données : Installation servant à héberger des systèmes informatiques et des composantes connexes, par exemple, des systèmes de télécommunications et de stockage. Comprend généralement des blocs d'alimentation redondants ou de réserve, des connexions redondantes de transmission de données, des contrôles des paramètres environnementaux (p. ex., climatisation, extinction d'incendie) et des contrôles de sécurité.

Clients qui apportent leur propre appareil : Clients qui concluent un contrat de services sans fil pour un appareil qui leur appartient en propre. Auparavant, il était d'usage d'acquiescer un appareil par l'intermédiaire d'un contrat à terme.

Communication machine à machine (M2M) : Interconnexion sans fil de dispositifs ou d'objets physiques qui sont intégrés en toute transparence dans un réseau d'information de façon à devenir des participants actifs dans des processus fonctionnels. Des services sont mis à disposition pour interagir avec ces «objets intelligents» dans Internet, les interroger, modifier leur état et capter les informations qui leur sont associées.

Contournement : Média audio, vidéo ou autre distribué par Internet ou d'autres moyens non traditionnels.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation du gouvernement fédéral pour les radiodiffuseurs et les radiodiffuseurs, ainsi que pour les entreprises de télécommunications et de câblodistribution au Canada.

DOCSIS (Data over Cable Service Interface Specification) : Norme de l'industrie non exclusive élaborée par CableLabs qui permet l'interopérabilité du matériel de la tête de réseau au matériel installé chez l'abonné. La dernière version (DOCSIS 3.0/3.1) permet le regroupement de multiples canaux pour atteindre des débits de transmission de plus de 250 Mb/s ou plus selon le nombre de canaux regroupés.

DSL (ligne d'abonné numérique) : Famille de technologies à large bande qui offre une transmission toujours en fonction à bande passante élevée (généralement asymétrique) sur une ligne téléphonique à paire torsadée en cuivre. La technologie DSL partage la même ligne que le service téléphonique, mais occupe une partie différente de la bande passante de la ligne téléphonique.

EDR (entreprise de distribution de radiodiffusion) : Entreprise consacrée à la réception de la radiodiffusion et à sa retransmission par ondes radio ou d'autres moyens de télécommunications à plus d'une unité d'habitation ou résidence permanente ou temporaire, ou à une autre entreprise du même ordre.

ESLC (entreprise de services locaux concurrentiels) : Fournisseur de services de télécommunications qui livre concurrence aux autres fournisseurs de longue date, généralement l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) : L'entreprise de télécommunications dominante fournissant un service téléphonique local dans un secteur géographique donné au début de la concurrence. Habituellement, une ESLT est la compagnie de téléphone traditionnelle ayant été la première entreprise de services locaux à s'établir dans un marché donné.

EVP (enregistreur vidéo personnel) : Appareil électronique grand public ou logiciel d'application qui enregistre les vidéos en format numérique. Le terme englobe les terminaux numériques dotés d'une fonction d'enregistrement direct sur disque, qui permettent l'enregistrement vidéo sur un disque dur et la lecture depuis celui-ci.

FSI (fournisseur de services Internet) : Fournisseur d'accès Internet au grand public et aux entreprises.

FTTH (installation de fibre jusqu'au domicile, d'après l'anglais *Fiber-to-The-Home*) : Permet de relier le câble de fibre optique au domicile, par exemple à un boîtier fixé sur le mur extérieur d'une habitation.

GSM (Système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais *Global System for Mobile*) : Technologie fondée sur la technologie TDMA et membre de la famille des protocoles mobiles de deuxième génération (2G) qui est largement déployée à l'échelle mondiale, particulièrement aux bandes de fréquences de 850, 900, 1800 et 1900 MHz.

HDR (imagerie à grande gamme dynamique, d'après l'anglais *High Dynamic Range*) : Technique servant à reproduire une plus grande gamme dynamique de luminosité que ne le permettent les techniques d'imagerie ou de photographie numériques standard.

Hébergement (hébergement Web) : Service consistant à héberger, à servir et à conserver des fichiers pour un ou plusieurs sites Web ou comptes électroniques. Les recours à un service d'hébergement permet de nombreuses entreprises de partager les frais de connexion Internet haute vitesse pour accéder aux fichiers, de même que d'autres frais liés à la gestion et à l'infrastructure d'Internet.

Hors réseau : Qualifie les emplacements client où une infrastructure réseau n'est pas facilement accessible et nécessitant la location d'un accès auprès d'un tiers aux fins de connectivité aux locaux.

HUP (mise à niveau matérielle, d'après l'anglais *Hardware Upgrade*) : Lorsqu'un abonné au sans-fil existant passe à la puissance supérieure en optant pour un nouvel appareil sans fil.

IdO (Internet des objets) : Le concept de connecter des objets et dispositifs de tous les jours (p. ex., électroménagers et téléphones cellulaires) à Internet et entre eux. En leur permettant de capter leur environnement et de communiquer entre eux, on s'assure d'obtenir un flux continu des données.

Infonuagique : Capacité d'exécuter un programme ou une application sur plusieurs ordinateurs connectés de façon simultanée, les logiciels, les données et les services résidant dans des centres de données.

IP (protocole Internet) : Protocole informatique de couche réseau que tous les appareils connectés à Internet doivent connaître pour pouvoir communiquer entre eux. Le protocole IP est essentiellement un ensemble de règles de commutation et l'acheminement de données qui précise comment l'information est divisée en paquets et comment ces derniers sont adressés aux fins de livraison entre les ordinateurs.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada) : Ministère du gouvernement fédéral canadien responsable, entre autres, de la réglementation, de la gestion et de l'attribution du spectre des radiofréquences, ainsi que de l'établissement d'exigences techniques pour différents systèmes sans fil.

LTE (technologie d'évolution à long terme, d'après l'anglais *Long Term Evolution*) : Technologie cellulaire sans fil de quatrième génération (également connue sous le nom de 4G) marquant une évolution et une amélioration par rapport aux normes de téléphonie cellulaire UMTS et HSPA+. La technologie LTE améliore l'efficacité spectrale, réduit les coûts, améliore le service et, surtout, offre un meilleur débit de données. La technologie LTE offre un débit de 150 Mb/s, lequel devrait augmenter au fil du temps.

LTE évoluée : Norme de communication sans fil qui représente une amélioration marquée par rapport à la norme LTE. Offrant un débit de données de pointe de 1 Go par seconde, la technologie LTE évoluée offre également une commutation plus rapide entre différents modes de consommation et une performance améliorée en bordure de cellule.

Matériel installé chez l'abonné : Matériel de télécommunications, tels les modems ou les terminaux, situés dans la résidence ou l'entreprise d'un client.

Pénétration : Mesure dans laquelle un produit ou un service a été vendu ou adopté par des abonnés ou clients potentiels dans un secteur géographique donné. Généralement exprimée en pourcentage.

PMPA (produits moyens par abonné) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par client par mois. Les PMPA constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

PMPC (produits moyens par compte) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, qui correspond à la totalité des produits tirés d'un compte donné et non d'un utilisateur ou d'un appareil; l'abonné qui possède plusieurs appareils procure généralement des PMPC plus élevés que celui qui en possède un seul.

Point d'accès : Point d'accès au réseau dans un lieu public tel qu'un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès.

POP (personnes dans la population) : Terme propre au secteur du sans-fil désignant la population ou le nombre d'abonnés potentiels dans un marché, une mesure de la taille du marché. Une POP fait référence à une personne vivant dans une région qui est incluse complètement, ou en grande partie, dans les secteurs de couverture.

Proche : Qualifie les emplacements client adjacents à une infrastructure réseau permettant d'étendre relativement facilement la connectivité aux locaux.

Réseau local : Groupe d'ordinateurs reliés entre eux et situés dans un espace géographiquement limité, comme un immeuble.

Réseaux possédés : Emplacements client où il existe une infrastructure réseau en place capable d'assurer une connectivité aux locaux sans autres travaux ou locations auprès de tiers. Un client sur réseaux possédés peut être servi rapidement.

Services d'accès Internet de tiers : Services d'accès Internet à haute vitesse de gros offerts par les grands fournisseurs de services Internet par câble et permettant aux fournisseurs indépendants de proposer des services Internet de détail à leurs propres utilisateurs.

Services facturés : Méthode conventionnelle de paiement des services sans fil selon laquelle un abonné paie des frais mensuels fixes pour une partie importante des services. L'utilisation (par exemple, les appels interurbains) et les dépassements de forfait sont facturés à terme échu, après consommation des services. Les frais font habituellement l'objet d'un contrat de service à durée déterminée.

Services prépayés : Méthode de paiement de services sans fil permettant à un abonné de payer d'avance un montant établi de frais avant l'utilisation du réseau. Généralement, le compte prépayé d'un abonné est débité au moment de l'utilisation; ainsi, l'utilisation ne pourra dépasser celle prévue par le montant prépayé, à moins qu'un autre paiement anticipé ne soit effectué.

Spectre : Terme s'appliquant généralement aux fréquences radio électromagnétiques utilisées pour la transmission de sons, de données et de vidéos. Diverses portions du spectre sont désignées pour l'utilisation par les services cellulaires, la télévision, la radio FM et les transmissions par satellite.

SSFE (services sans fil évolués) : Bande de fréquences de télécommunications sans fil utilisée pour les services de transmission de la voix et des données, les services de messagerie et le multimédia sans fil.

Taux de pénétration : Nombre total de foyers pouvant être connectés à un réseau câblé dans un secteur géographique défini.

Téléphonie par câble (téléphone) : Transmission des communications vocales en temps réel par l'intermédiaire d'un réseau câblé.

Télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Système assurant la transmission d'un signal de télévision numérique par protocole Internet. Contrairement à la télédiffusion, les téléspectateurs ne reçoivent que le contenu en continu qu'ils ont demandé (en naviguant d'une chaîne à l'autre ou en commandant des vidéos sur demande).

Terminal numérique : Appareil autonome qui reçoit et décode la programmation de manière à ce qu'elle puisse être affichée sur un téléviseur. Les terminaux numériques peuvent être utilisés pour capter des émissions télédiffusées, par câble et par satellite.

TIC (technologies de l'information et des communications) : Un terme englobant tout dispositif ou application de communication comme la radio, la télévision, les téléphones cellulaires, le matériel et les logiciels informatiques et de réseau, et ainsi de suite, en plus des divers services et applications qui leur sont associés comme la vidéoconférence.

Transmission par fibres optiques : Méthode de transmission d'informations (voix, vidéo ou données) au moyen de laquelle la lumière est modulée et propagée sur des faisceaux de fils de verre très fins portant le nom de câbles de fibre optique. La capacité de bande passante des câbles de fibre optique est de loin supérieure à celle des fils de cuivre et la lumière peut voyager sur des distances relativement grandes sans devoir être amplifiée.

TSU (total des unités de service, d'après l'anglais Total Service Unit ou Cable TSU) : Dans l'industrie de la câblodistribution, désigne les abonnés aux services de télévision, aux services d'Internet et aux services de téléphonie par câble. Une personne qui s'abonne aux services de télévision et d'Internet compte pour deux TSU. Une personne qui s'abonne aux services de télévision, d'Internet et de téléphonie par câble compte pour trois TSU, etc.

VoIP (voix sur IP) : Technologie utilisée pour transmettre des conversations en temps réel en paquets de données sur un réseau de données utilisant le protocole IP. De tels réseaux de données comprennent les réseaux des compagnies de téléphone, les réseaux de câblodistribution, les réseaux sans fil, les intranets d'entreprise et Internet.

VoLTE (voix sur LTE) : Plateforme fournissant des services de transmission de la voix aux abonnés mobiles sur réseaux sans fil LTE. La norme LTE ne peut prendre en charge qu'une commutation par paquets étant donné qu'elle repose intégralement sur la technologie IP. Les communications vocales sur les réseaux GSM passent par la commutation de circuits, alors l'adoption de la norme LTE oblige les entreprises de télécommunications à reconfigurer leur réseau de communication vocale, tout en assurant une continuité aux réseaux à commutation de circuits traditionnels de 2G et 3G.

VSD (vidéo sur demande) : Service de câble qui permet à un client de sélectionner et de regarder des films et des émissions en tout temps parmi un répertoire de milliers de titres.

VSDA (vidéo sur demande par abonnement) : Offre, moyennant des frais mensuels, un accès sur demande illimité à une programmation donnée.

Wi-Fi : Nom commercial de la norme visant la technologie de réseau pour les réseaux locaux sans fil. Les réseaux locaux sans fil fournissent essentiellement les mêmes services que les réseaux filaires, mais à des débits moindres. Le Wi-Fi permet à tout utilisateur muni d'un appareil compatible avec le Wi-Fi de se connecter à un point d'accès sans fil.

Liens utiles

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le CRTC est un organisme public indépendant qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes. Il relève du parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. www.crtc.gc.ca

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada)

ISDE Canada est un ministère du gouvernement fédéral qui a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation canadienne, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel. www.ic.gc.ca

Federal Communications Commission (FCC)

La FCC est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis. La FCC a été établie par la *Communications Act of 1934* [Loi sur les communications de 1934] et est chargée de réglementer la radio, la télévision ainsi que les télécommunications sur fil, par câble et par satellite à l'échelle nationale et dans chaque État. L'autorité de la FCC s'étend sur les 50 États, le District de Columbia et les territoires des États-Unis. www.fcc.gov

Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS)

L'ACTS fait autorité pour tout ce qui concerne le sans-fil au Canada - ses préoccupations, son évolution et ses tendances. L'Association représente des fournisseurs de services sans fil et des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et des services pour l'industrie du sans-fil, comme les fabricants de combinés téléphoniques et de matériel, les créateurs de contenu et d'applications et les fournisseurs de services interentreprises. www.cwta.ca

The Wireless Association (CTIA)

La CTIA est un organisme international à but non lucratif fondé en 1984 qui représente les entreprises de télécommunications et leurs fournisseurs de même que les fournisseurs et les fabricants de services et de produits de transmission de données sans fil. Aux États-Unis, la CTIA fait du lobbying auprès de tous les échelons du gouvernement. www.ctia.org

GSM Association (GSMA)

La GSMA est une association sectorielle mondiale qui représente près de 800 exploitants, dont plus de 250 entreprises du milieu des télécommunications mobiles (fabricants de combinés téléphoniques et d'appareils, développeurs de logiciels, fournisseurs de matériel et fournisseurs d'accès Internet) et diverses entreprises de secteurs d'activité connexes. En outre, plus de 180 fabricants et fournisseurs soutiennent les activités de la GSMA en tant que membres associés. La GSMA travaille à des projets et initiatives servant les intérêts de l'ensemble de l'industrie des télécommunications mobiles, et en particulier ceux des exploitants. www.gsma.com

Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST)

Une organisation indépendante qui s'emploie à résoudre les plaintes formulées par des consommateurs à l'endroit de fournisseurs de services téléphoniques et Internet. La structure de l'organisme et son mandat ont été approuvés par le CRTC. www.ccts-cprst.ca



Pour obtenir un glossaire complet des termes liés à l'industrie et à la technologie, veuillez consulter rogers.com/glossary

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL

Rogers Communications Inc.
333, rue Bloor Est
Toronto (Ontario) M4W 1G9
416-935-7777

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

888-764-3771 ou rogers.com

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions, du règlement d'une succession ou de dividendes, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société :

Société de fiducie CST

C.P. 700, Succursale postale B
Montréal (Québec) H3B 3K3
416-682-3860 ou 1-800-387-0825
inquiries@canstockta.com

Documents envoyés en double

Si vous recevez en double exemplaire des documents de Rogers Communications destinés aux actionnaires, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos comptes.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de consulter rogers.com/investors ou de communiquer avec nous au :

888-935-7777 ou
416-935-7777 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou à investor.relations@rci.rogers.com

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Pour en savoir plus sur les diverses activités philanthropiques de Rogers, veuillez consulter la rubrique « À propos de Rogers » à rogers.com

DURABILITÉ

Rogers est déterminée à poursuivre sur la voie de la croissance responsable. Ainsi, en matière de durabilité sociale et environnementale, nous concentrons nos efforts dans les secteurs qui sont les plus susceptibles d'avoir une influence sur ces deux aspects. Pour en savoir plus, veuillez consulter rogers.com/csr

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Bourse de Toronto (TSX) :

RCI.B - Actions sans droit de vote de catégorie B (n° CUSIP : 775109200)

RCI.A - Actions avec droit de vote de catégorie A (n° CUSIP : 775109101)

Bourse de New York (NYSE) :

RCI - Actions sans droit de vote de catégorie B (n° CUSIP : 775109200)



TITRES D'EMPRUNT

Pour en savoir plus sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, veuillez consulter la rubrique « Titres d'emprunt » rogers.com/investors

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'engage à assurer une communication financière ouverte et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter la rubrique « Relations avec les investisseurs », à rogers.com/investors, afin d'en apprendre plus sur notre entreprise, en ce qui a trait notamment : à nos événements et présentations, à nos communiqués, à nos dépôts auprès des organismes de réglementation, à nos pratiques de gouvernance, à notre responsabilité sociale d'entreprise et à nos documents d'information continue, dont les communiqués sur nos résultats financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires d'information de la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les dividendes peuvent être déposés directement dans les comptes que les actionnaires détiennent auprès d'institutions financières. Pour bénéficier du service de dépôt direct, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST aux coordonnées susmentionnées.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES DIVIDENDES

| 2016 | Cours de clôture RCI.B à la TSX | | | Dividendes déclarés par action |
|---------------------|---------------------------------|----------|----------|--------------------------------|
| | Haut | Bas | Clôture | |
| Premier trimestre | 52,66 \$ | 46,15 \$ | 52,00 \$ | 0,48 \$ |
| Deuxième trimestre | 53,01 \$ | 48,34 \$ | 52,30 \$ | 0,48 \$ |
| Troisième trimestre | 58,99 \$ | 52,30 \$ | 55,66 \$ | 0,48 \$ |
| Quatrième trimestre | 56,07 \$ | 50,15 \$ | 51,79 \$ | 0,48 \$ |

Actions en circulation au 31 décembre 2016

| | |
|-------------|-------------|
| Catégorie A | 112 411 992 |
| Catégorie B | 402 396 133 |

Dates de versement des dividendes en 2017

| Date de clôture des registres* | Date de paiement* |
|--------------------------------|-------------------|
| 13 mars 2017 | 3 avril 2017 |
| 12 juin 2017 | 4 juillet 2017 |
| 15 septembre 2017 | 3 octobre 2017 |
| 11 décembre 2017 | 2 janvier 2018 |

* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Rogers Communications constituent des dividendes « admissibles » au sens de la *Loi sur l'impôt* (Canada) et des lois provinciales similaires.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

Rogers propose un régime de réinvestissement des dividendes pratique qui permet aux actionnaires admissibles d'acquiescer des actions supplémentaires de Rogers Communications en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans engager de frais de courtage ou d'administration. Pour en savoir plus sur le RRD de Rogers et obtenir les documents nécessaires pour vous y inscrire, veuillez consulter https://www.canstockta.com/fr/Services_aux_investisseurs/Regimes_dividendes/Apercu/index.html, ou communiquer avec la Société de fiducie CST aux coordonnées susmentionnées.

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS DESTINÉS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits à www.canstockta.com/fr/Services_aux_investisseurs/Livraison_documentation_investisseurs/Consentement_electronique/index.jsp peuvent recevoir des avis par courrier électronique concernant la publication des rapports financiers et des documents de procurations. Cette méthode permet de transmettre l'information aux actionnaires plus rapidement que par la poste, en plus d'aider Rogers à protéger l'environnement et à réduire ses frais d'impression et d'expédition.

GLOSSAIRE

Pour obtenir un glossaire complet des termes liés à l'industrie et à la technologie, veuillez consulter rogers.com/glossary

 Facebook
facebook.com/rogers

 Twitter
twitter.com/rogersbuzz

 Google +
google.com/+Rogers

 LinkedIn
linkedin.com/company/rogers-communications

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET LES AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs concernant la situation financière et les perspectives de Rogers Communications qui sont assujetties à des incertitudes et à des risques importants, lesquels sont décrits en détail sous les rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « À propos des énoncés prospectifs » du rapport de gestion ci-inclus. Toutes les sections du présent rapport annuel doivent être lues à la lumière de ces énoncés prospectifs.

© 2017 Rogers Communications Inc.

Les autres marques déposées qui figurent dans le présent rapport annuel sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

Conception : **Ove Brand | Design**, une division de **Publicis Canada**

Le meilleur est à venir.

Ted Rogers

